

————— **Rapport de recherche** —————

Le volet Instrument de définition et d'analyse
des facteurs dynamiques (IDAFD) du
processus d'évaluation initiale des délinquants
(EID) : Examen méta-analytique,
psychométrique et consultatif

This report is also available in English. Le présent rapport est également disponible en anglais. Pour obtenir d'autres exemplaires, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9. Additional copies can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave. West, Ottawa, Ontario, K1A 0P9.

2005 N° R-164

**Le volet Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques (IDAFD)
du processus d'évaluation initiale des délinquants (EID) :
Examen méta-analytique, psychométrique et consultatif**

Shelley L. Brown

et

Laurence L. Motiuk

**Direction de la recherche
Service correctionnel du Canada**

Mars 2005

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements à la Direction des programmes correctionnels et de la réinsertion sociale pour sa collaboration active au présent projet. Nous désirons en particulier rendre hommage à Linda McLaren, qui a coordonné le processus de consultation et qui nous a fait bénéficier de ses idées perspicaces concernant la meilleure façon d'améliorer l'évaluation des facteurs dynamiques dans le cadre du processus d'évaluation initiale des délinquants (EID).

Nous aimerions également remercier Kelley Blanchette, Christa Gillis et Nicole Epprecht, à la Direction de la recherche, de l'aide qu'elles nous ont apportée pour le processus de consultation. De plus, nous devons rendre hommage à Gil Taylor, Brian Grant, Craig Dowden, Melanie Gates, Shelley Trevethan et Catherine Wilson pour leur précieuse contribution au projet. Nous tenons aussi à faire état de la contribution de Mark Nafekh, Colette Cousineau, Ben Vuong, Nicole Crutcher et Krista Richard, de la Direction de la recherche, qui nous ont aidés à extraire et à analyser les données. Nous remercions en particulier Justin Gileno d'avoir facilité l'exécution du projet.

En outre, nous tenons à remercier le personnel des programmes correctionnels de sa contribution : Denis Barbe, Sylvie Carrière, Alain Pelchat, Michael Bettman et Lynn Stewart. Nous remercions en particulier le Secteur des délinquantes et la Direction des initiatives pour les Autochtones, notamment Randy Mason, Doreen Smith et Millard Beane, qui nous ont donné des suggestions sur la meilleure façon de placer dans son contexte le processus d'évaluation des facteurs dynamiques chez les délinquantes et les délinquants autochtones. CORCAN a aussi servi à guider les modifications au domaine de l'emploi. De plus, Bea Fisher a formulé des observations utiles concernant les questions relatives à la scolarité.

Bien entendu, nous sommes reconnaissants aux experts de l'extérieur (Paul Gendreau, Claire Goggin, Glen Gray, Elizabeth Oddone Paolucci, Claudio Violato, Mary Ann Schofield, Fred Boland, Kathy Henderson, Jan Baker, David Robinson, Frank Porporino, Christopher Beal et Moira Law) de nous avoir présenté des examens exhaustifs et approfondis qui ont permis d'améliorer considérablement notre initiative.

De plus, nous devons remercier MM. Andrews, Bonta, Prochaska, Diclemente, Serin et Bettman ainsi que M^{mes} Sharon Kennedy et Claude Tellier. Leur contribution théorique et empirique à la motivation et à la réceptivité des délinquants a influé dans une grande mesure sur des parties du présent examen.

Enfin, nous tenons à adresser nos sincères remerciements au personnel de première ligne du SCC sans qui nous ne pourrions faire progresser les services correctionnels.

RÉSUMÉ

La réinsertion sociale des délinquants a été définie comme étant toutes les activités et tous les programmes correctionnels conçus pour préparer un délinquant à réintégrer la société en toute sécurité à titre de citoyen respectueux des lois. Les programmes doivent viser directement à répondre aux besoins des délinquants, en particulier les besoins qui, s'ils sont satisfaits, permettront de réduire le risque de récidive. Par conséquent, le Service correctionnel du Canada (SCC) doit pouvoir définir les besoins avec efficacité et efficacie et faire correspondre les niveaux des programmes à ces besoins.

Peu après leur admission dans un établissement fédéral, tous les délinquants font l'objet d'une évaluation initiale qui détermine leur niveau de risque et leurs besoins en matière de programmes. Connue sous le nom d'évaluation initiale des délinquants (EID), l'évaluation complète de chaque délinquant est fondée sur les données de diverses sources, dont les bureaux communautaires, les tribunaux, les rapports de police, les victimes ainsi que des évaluations psychologiques et professionnelles, des tests de connaissances et des tests sur la consommation d'alcool ou d'autres drogues. Pendant plus d'une décennie, les agents de libération conditionnelle ont utilisé les résultats du processus d'EID pour élaborer le plan correctionnel de chaque délinquant. Des plans correctionnels personnalisés sont établis de concert avec le personnel chargé de la prestation des programmes et le délinquant de façon à tenir compte des facteurs qui ont contribué au comportement criminel.

Il faut établir la priorité des besoins en matière de programmes pour que l'intervention puisse être logique, séquentielle et efficace. Le principal objectif correctionnel consiste à donner suite aux besoins définis et à réduire le niveau de risque de récidive, et l'évaluation permanente de ce risque occupe une place centrale dans la gestion du délinquant pendant toute la durée de sa peine. Divers groupes de travail et groupes d'étude internes ainsi que des intervenants de l'extérieur ont donc recommandé de procéder à un examen approfondi du principal processus d'évaluation des besoins des délinquants, le volet Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques (IDAFD) de l'EID, pour qu'il permette de continuer de déterminer les besoins des délinquants qui doivent faire l'objet d'une intervention correctionnelle et d'établir les priorités à cet égard. En réponse, la Direction de la recherche, en collaboration avec la Direction des programmes correctionnels et de la réinsertion sociale, a entrepris un important projet de recherche destiné à faire correspondre le volet évaluation des besoins de l'EID au processus de planification des cas et à la prestation des programmes.

La stratégie de recherche de l'examen de l'IDAFD comportait une série intégrée d'initiatives qui comprenaient trois grandes activités : 1) des évaluations méta-analytiques de la littérature par des experts de l'extérieur, 2) des tests psychométriques de la fiabilité et de la validité de l'IDAFD et 3) la consultation de spécialistes des services correctionnels. De nombreux membres du personnel des régions du pays et divers partenaires internes de l'administration centrale (AC) ont participé au processus de consultation. Des consultations concernant les délinquantes ont également eu lieu auprès du personnel. Enfin, d'autres consultations ont aussi été tenues auprès d'organismes de l'extérieur, dont la Commission canadienne des droits de la personne.

L'examen de l'IDAFD a un triple objectif. Premièrement, présenter les résultats des méta-analyses, puis les constatations des tests psychométriques et recueillir les points de vue à partir des diverses séances de consultation. Deuxièmement, faire la synthèse des résultats des trois initiatives susmentionnées et présenter un nouvel IDAFD révisé (IDAFD-R). Troisièmement, examiner les orientations des travaux de recherche futurs ainsi que les répercussions sur les opérations des modifications recommandées.

En bref, le volet IDAFD actuel de l'EID compte sept facteurs dynamiques : emploi, relations conjugales et familiales, fréquentations et interactions sociales, toxicomanie, comportement dans la collectivité, vie personnelle et affective et attitude générale. Chaque facteur est ensuite divisé en composantes principales qui sont subdivisées en sous-composantes. De plus, une série d'indicateurs dichotomiques et, dans certains cas, des « messages d'aide » accompagnent les indicateurs pour rendre les cotes plus claires. Au total, l'IDAFD comprend sept domaines de besoins, 35 composantes principales, 94 sous-composantes et 197 indicateurs.

Voici la méthodologie et le sommaire des résultats de chaque étape de l'examen de l'IDAFD :

La **première étape** comprenait un examen de l'IDAFD effectué par divers experts correctionnels, dont la plupart ne faisaient pas partie du SCC. On a demandé à chaque expert de remplir trois tâches : premièrement, examiner des comptes rendus de recherche concernant la validité prédictive de l'un des sept facteurs de l'IDAFD; deuxièmement, présenter des propositions pour améliorer le domaine; troisièmement, mettre en évidence les constatations relatives aux délinquantes et aux délinquants autochtones et aux autres minorités visibles.

Résultats : Les examens méta-analytiques ont confirmé la validité du contenu de l'IDAFD. Plus particulièrement, l'IDAFD contient tous les facteurs dynamiques définis dans les comptes rendus de recherche comme de bons prédicteurs de la récidive criminelle. De même, à quelques expressions près (p. ex. déni et minimisation du crime), les examens ont confirmé que l'IDAFD contient tous les facteurs considérés comme des prédicteurs modérés de la récidive criminelle. Toutefois, l'examen a aussi révélé que l'IDAFD contient plusieurs facteurs considérés comme des prédicteurs faibles du comportement criminel. En outre, l'examen de l'IDAFD a permis de recenser quelques études empiriques consacrées exclusivement aux délinquantes, aux délinquants autochtones ou aux délinquants d'autres groupes minoritaires.

Les experts de l'examen ont formulé diverses propositions axées sur le contenu en vue d'accroître l'efficacité de l'IDAFD. Voici certaines des propositions les plus importantes : 1) conservation des indicateurs étayés fortement ou moyennement par la recherche et suppression des indicateurs étayés faiblement ou pas du tout par la recherche; 2) simplification de la structure générale de l'IDAFD (p. ex. regrouper les indicateurs semblables sur le plan conceptuel); 3) amélioration de la fiabilité (p. ex. élever le niveau de détail lié aux messages d'aide actuels); 4) améliorer la distinction entre les facteurs contributifs (« criminogènes ») et non contributifs (non criminogènes).

La **deuxième étape** comprenait un examen psychométrique de l'IDAFD. La fiabilité et la validité prédictive de l'IDAFD ont été examinées séparément pour trois cohortes de délinquants mis en liberté : hommes ($N = 15\,479$), femmes ($N = 765$) et Autochtones ($N = 2\,593$). Les sujets

étaient tous les délinquants sous responsabilité fédérale qui avaient été évalués au moyen du protocole de l'IDAFD et qui étaient en liberté en septembre 2000. On a évalué la validité prédictive de l'IDAFD en examinant dans quelle mesure elle a permis de prévoir le taux de réincarcération dans les pénitenciers fédéraux pendant une période de suivi fixe de trois ans. La cohérence interne (c.-à-d. les liens entre chacun des indicateurs de l'IDAFD) a servi à mesurer la fiabilité.

Résultats : Dans l'ensemble, la fiabilité statistique (mesurée d'après la cohérence interne) de chaque domaine variait d'acceptable à supérieure dans les trois cohortes de délinquants mis en liberté : hommes, femmes et Autochtones. Toutefois, les estimations de la fiabilité concernant le domaine du comportement dans la collectivité étaient relativement faibles comparativement à celles des autres domaines, en particulier pour les femmes et les délinquants autochtones. De plus, des analyses supplémentaires ont révélé que le sous-groupe des indicateurs qui évaluent la qualité matrimoniale affichait une faible fiabilité pour les trois cohortes de délinquants mis en liberté.

En général, la validité prédictive de tous les domaines de l'IDAFD (p. ex. emploi, relations conjugales et familiales, fréquentations, comportement dans la collectivité, toxicomanie, vie personnelle et affective et attitude générale) variait de modérée à élevée pour les trois cohortes de délinquants; par conséquent, les personnes considérées comme ayant des problèmes plus graves dans les sept domaines étaient beaucoup plus susceptibles d'être réincarcérées dans un pénitencier fédéral pendant la période de suivi fixe de trois ans.

Points saillants relatifs aux délinquantes. Les cotes des sept domaines de facteurs dynamiques ainsi qu'un nombre important des indicateurs individuels dans les domaines étaient des prédicteurs de la réincarcération des délinquantes. Alors que les indicateurs relatifs au niveau de scolarité, aux compétences parentales, à la toxicomanie, aux activités de loisirs, à la capacité d'adaptation et à la manipulation étaient des prédicteurs de la réincarcération tant chez les délinquants que chez les délinquantes, le rapport était beaucoup plus élevé chez les femmes que chez les hommes. La tendance prédominait en particulier dans le cas des indicateurs relatifs aux compétences parentales. De plus, en ce qui concerne les indicateurs relatifs à l'attitude générale et aux fréquentations qui étaient dans une grande mesure des prédicteurs de la réincarcération, l'ampleur des résultats était équivalente chez les deux sexes.

Points saillants relatifs aux Autochtones. Les cotes des sept domaines de facteurs dynamiques ainsi qu'un nombre important des indicateurs individuels dans les sept domaines étaient des prédicteurs de la réincarcération des délinquants autochtones. Toutefois le nombre d'indicateurs ayant une validité prédictive variant de modérée à élevée était plus faible dans la cohorte des Autochtones mis en liberté que chez l'ensemble des délinquants. Cette constatation était particulièrement évidente en ce qui concerne les relations conjugales et familiales ainsi que la vie personnelle et affective. Il convient de noter que les résultats ont révélé que les indicateurs relatifs au chômage chronique, aux amis criminels, aux attitudes criminelles, à l'impulsivité, à la gestion du temps, à l'instabilité du logement et à la toxicomanie étaient des prédicteurs de la réincarcération des délinquants autochtones dans la même mesure que pour l'ensemble de la population carcérale.

La **troisième étape**, de nature qualitative, comprenait des consultations approfondies auprès du personnel du SCC et d'organismes de l'extérieur. À l'interne, les membres du personnel du SCC dans les régions et à l'administration centrale ont été consultés. Deux consultations distinctes ont eu lieu dans les régions. La première série de séances de consultation s'adressait au personnel de toutes les régions du pays qui assure des services directs à tous les groupes de délinquants, y compris les hommes, les femmes, les Autochtones et les membres d'autres groupes ethnoculturels. Même si ces consultations ont porté sur les questions intéressant les délinquantes, les délinquants autochtones et les membres d'autres groupes ethnoculturels, les résultats s'appliquaient en grande partie aux hommes. Par conséquent, une deuxième série de consultations a visé les membres du personnel qui travaillent exclusivement avec les délinquantes.

Pendant les séances avec les groupes de discussion du SCC, on a demandé aux membres du personnel comment accroître l'efficacité de l'IDAFD. Ils ont formulé des recommandations générales ainsi que des suggestions plus détaillées concernant les éléments de l'IDAFD qu'il faudrait conserver, supprimer ou modifier (à l'heure actuelle il y a 197 indicateurs). De plus, on leur a demandé s'ils acceptaient ou non les diverses suggestions proposées par les experts de l'extérieur. Les réunions tenues avec le personnel de l'AC ont porté en grande partie sur les incidences sur les opérations des révisions du nombre de domaines comme l'aiguillage vers les programmes et la diversité culturelle.

Résultats : Dans l'ensemble, le personnel des régions a dit qu'il était satisfait du contenu de l'IDAFD. Toutefois, certains ont recommandé d'ajouter de nouveaux éléments dans les secteurs suivants : survivants à un traumatisme, facteurs de réceptivité (p. ex. l'anglais langue seconde, la diversité culturelle) et plus particulièrement, le niveau de motivation actuel et l'engagement envers le traitement. De plus, il a été recommandé d'ajouter une nouvelle composante consacrée au rendement du traitement antérieur. Il a également été proposé de souligner les facteurs positifs ou de protection en plus de mettre l'accent sur les faiblesses du délinquant.

Le message uniforme exprimé avec force qui a été transmis était qu'avant tout, il faut améliorer la clarté et la signification des indicateurs et des messages d'aide pour promouvoir la cohérence d'une période, d'une région et d'un groupe de personnes à l'autre. Plus particulièrement, le personnel des régions a signalé la nécessité de lignes directrices objectives et claires qui accompagneraient chacun des indicateurs. Des recommandations relatives aux femmes et aux délinquants autochtones ont été formulées et elles figurent dans le rapport.

Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques - révisé (IDAFD-R)

En somme, les modifications suivantes sont proposées à l'IDAFD-R :

- Il est proposé de modifier la structure actuelle de l'IDAFD. Il faut se rappeler que l'IDAFD actuel compte sept domaines de facteurs dynamiques, 35 composantes principales, 94 sous-composantes et 197 indicateurs. Pour l'IDAFD-R, il est proposé qu'il y ait huit domaines d'évaluation (les 7 facteurs dynamiques actuels plus un nouveau domaine concernant la réceptivité) ainsi que 27 composantes principales et 107 indicateurs. Il convient de noter ici la suppression des sous-composantes individuelles et la réduction de près de 50 % du nombre d'indicateurs, qui passe de 197 à 107.
- Le domaine de la réceptivité doit être ajouté pour renforcer les efforts de réinsertion sociale. Le nouveau domaine comptera 14 indicateurs portant sur des facteurs propres à la personne comme les obstacles linguistiques, la spiritualité et l'estime de soi.
- Certains indicateurs nouveaux seront ajoutés pour tenir compte de la diversité culturelle (p. ex. forte identité culturelle, obstacle linguistique), questions propres aux femmes (p. ex. faible estime de soi) ou progrès récents dans les comptes rendus de recherche (p. ex. interpréter les situations neutres comme hostiles).
- Des cotes de la motivation « propre au domaine » et des cotes du rendement des traitements antérieurs seront aussi ajoutées. Au total, 24 échelles de cotation seront incorporées (12 concernant le rendement des traitements antérieurs et 12 concernant le niveau de motivation actuel). Par exemple, dans le domaine de la vie personnelle et affective, il y a trois cotes de rendement des traitements antérieurs possibles : programmes d'apprentissage cognitif des compétences, programmes de lutte contre la violence et programmes pour les délinquants sexuels, et trois cotes de motivation correspondantes : programme d'apprentissage cognitif des compétences, programmes de lutte contre la violence et programmes pour les délinquants sexuels.
- À l'heure actuelle, chaque domaine de facteur dynamique s'accompagne de 3 ou 4 cotes (élément de succès, aucune amélioration à apporter, certaine amélioration à apporter ou amélioration considérable à apporter). Un niveau a été ajouté à l'échelle de cotation. Plus particulièrement, un niveau « modéré » a été inséré entre « certaine amélioration à apporter » et « amélioration considérable à apporter ». Cette modification a été instaurée pour tenir compte de la tendance du Service à élaborer des programmes qui varient en fonction de trois niveaux d'intensité.
- Les messages d'aide ont été améliorés ou ajoutés à chaque indicateur avec des lignes directrices suggérées concernant les entrevues. Lorsqu'ils seront pertinents, des messages d'aide spécialisés et des questions incitatives d'entrevue seront incorporés pour les délinquantes, les délinquants autochtones et les plus jeunes délinquants.
- Enfin, chaque indicateur individuel est libellé de manière à être plus positif.

En résumé, le présent rapport recommande de réviser le volet IDAFD de l'EID et d'en faire un essai sur le terrain. Les modifications proposées devraient accroître l'efficacité de l'IDAFD, permettre de faire face aux questions relatives au sexe et à la diversité culturelle et, enfin, de faire correspondre le protocole aux progrès récents du traitement correctionnel. Enfin, cette initiative fait ressortir clairement la nécessité d'effectuer plus de recherche sur divers secteurs comme les délinquantes, la diversité culturelle et le rôle de facteurs de protection dans la renonciation au crime.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	i
RÉSUMÉ	ii
TABLE DES MATIÈRES	viii
LISTE DES TABLEAUX.....	xv
LISTE DES FIGURES	xvi
INTRODUCTION.....	1
Évaluation initiale des délinquants (EID).....	2
<i>Historique</i>	2
<i>Fonctionnement de l'Évaluation initiale des délinquants</i>	3
Évaluation des facteurs dynamiques.....	4
Études précédentes sur l'IDAFD.....	7
Objet de l'examen de l'IDAFD	10
PREMIÈRE ÉTAPE : EXAMEN MÉTA-ANALYTIQUE	11
Méthodologie	11
Résultats de la méta-analyse	12
<i>Aperçu des constatations</i>	12
<i>Domaine de l'emploi</i>	15
<i>Domaine des relations conjugales et familiales</i>	16
<i>Domaine des fréquentations</i>	17
<i>Domaine de la toxicomanie</i>	18
<i>Domaine du comportement dans la collectivité</i>	20
<i>Domaine de la vie personnelle et affective</i>	21
<i>Domaine de l'attitude générale</i>	27
<i>Propositions des experts de l'extérieur</i>	29
1. <i>Conserver les indicateurs solides et modérés, mais supprimer les indicateurs faibles</i> ..	29
2. <i>Peu c'est mieux</i>	29
3. <i>Accroître l'objectivité, réduire la subjectivité</i>	29
4. <i>Revitaliser l'IDAFD avec de nouveaux ajouts</i>	29
5. <i>Considérer l'évaluation supplémentaire comme un ami et non comme un ennemi</i>	30
6. <i>Établir une distinction entre les facteurs criminogènes et les facteurs non criminogènes</i>	30
7. <i>Maximiser la nature dynamique de la stratégie d'évaluation</i>	30
8. <i>Évaluer le besoin ainsi que la gravité</i>	30
9. <i>Tenir compte de facteurs de risques spéciaux pour les groupes de délinquants spéciaux</i>	31

10. Plus de recherche et une meilleure recherche	31
DEUXIÈME ÉTAPE : EXAMEN PSYCHOMÉTRIQUE	32
Méthodologie	32
<i>Définition de la période de suivi et des résultats</i>	<i>35</i>
<i>Analyse statistique</i>	<i>35</i>
Résultats psychométriques.....	36
<i>Fiabilité.....</i>	<i>36</i>
<i>Taux de réincarcération selon le niveau d'intervention dynamique.....</i>	<i>38</i>
<i>Taux de réincarcération pour chaque domaine de facteur dynamique</i>	<i>39</i>
<i>Domaine de l'emploi : taux de réponses positives aux indicateurs.....</i>	<i>41</i>
<i>Domaine de l'emploi : rapport entre les indicateurs et les cotes</i>	<i>43</i>
<i>Domaine de l'emploi : analyses de corrélation</i>	<i>45</i>
<i>Domaine de l'emploi : analyses de régression</i>	<i>48</i>
<i>Domaine des relations conjugales et familiales : taux de réponse positive</i>	<i>49</i>
<i>Domaine des relations conjugales et familiales : rapport entre les indicateurs et les cotes.....</i>	<i>51</i>
<i>Domaine des relations conjugales et familiales : analyses de corrélation.....</i>	<i>53</i>
<i>Domaine des relations conjugales et familiales : analyses de régression.....</i>	<i>55</i>
<i>Domaine des fréquentations : taux de réponse positive.....</i>	<i>58</i>
<i>Domaine des fréquentations : rapport entre les indicateurs et les cotes du domaine</i>	<i>59</i>
<i>Domaine des fréquentations : analyses de corrélation</i>	<i>59</i>
<i>Domaine des fréquentations : analyses de régression</i>	<i>60</i>
<i>Domaine de la toxicomanie : taux de réponse positive.....</i>	<i>62</i>
<i>Domaine de la toxicomanie : rapport entre les indicateurs et les cotes du domaine.....</i>	<i>64</i>
<i>Domaine de la toxicomanie : analyses de corrélation</i>	<i>65</i>
<i>Domaine de la toxicomanie : analyses de régression</i>	<i>67</i>
<i>Domaine du comportement dans la collectivité : taux de réponse positive.....</i>	<i>69</i>
<i>Domaine du comportement dans la collectivité : rapport entre les indicateurs et les cotes</i>	<i>70</i>
<i>Domaine du comportement dans la collectivité : analyses de corrélation</i>	<i>72</i>
<i>Domaine du comportement dans la collectivité : analyses de régression</i>	<i>73</i>
<i>Domaine de la vie personnelle et affective : taux de réponse positive pour les indicateurs.....</i>	<i>74</i>
<i>Domaine de la vie personnelle et affective : rapport entre les indicateurs et les cotes.....</i>	<i>77</i>
<i>Domaine de la vie personnelle et affective : analyses de corrélation.....</i>	<i>79</i>
<i>Domaine de la vie personnelle et affective : analyses de régression</i>	<i>82</i>
<i>Domaine de l'attitude générale : taux de réponse positive</i>	<i>84</i>
<i>Domaine de l'attitude générale : rapport entre les indicateurs et les cotes</i>	<i>85</i>
<i>Domaine de l'attitude générale : analyses de corrélation</i>	<i>87</i>
<i>Domaine de l'attitude générale : analyses de régression.....</i>	<i>88</i>
TROISIÈME ÉTAPE : EXAMEN DU PROCESSUS DE CONSULTATION.....	90
Méthodologie	90
<i>Modèle logique sur les révisions</i>	<i>93</i>
Résultats des consultations.....	94
<i>Réponse aux résultats des travaux de recherche</i>	<i>94</i>
<u>Questions relatives au contenu</u>	<u>97</u>

<u>Fiabilité</u>	98
<u>Évaluation et cotation</u>	98
<u>Groupes de stratégies de gestion des cas (SGC)</u>	98
<u>Aiguillage vers les programmes</u>	99
<u>Applicabilité générale de l'IDAFD</u>	100
<u>Questions relatives à la formation et à la dotation en personnel</u>	101
<i>Domaine de l'emploi</i>	102
<u>Observations générales</u>	102
<u>Observations générales concernant les délinquantes</u>	102
<u>Réponse aux propositions des experts – en général ou concernant les femmes en particulier</u>	103
<u>Modifications aux indicateurs relatifs à l'emploi</u>	104
<i>Scolarité (Indicateurs 1 à 3)</i>	104
<i>Obstacles à l'apprentissage et à l'emploi (indicateurs 4 à 12 et 15)</i>	106
<i>Spécialisation/métier/profession (indicateurs 13-14)</i>	107
<i>Antécédents d'emploi (Indicateurs 16 à 20)</i>	109
<i>Rendement au travail (indicateurs 21 à 24)</i>	110
<i>Licenciement/départ (indicateurs 25 à 27)</i>	112
<i>Récompenses (indicateurs 28 à 30)</i>	113
<i>Relations (indicateurs 31 et 32)</i>	114
<i>Interventions (indicateurs 33 à 35)</i>	115
<u>Résumé des modifications au domaine de l'emploi</u>	115
<i>Domaine des relations conjugales et familiales</i>	117
<u>Observations générales</u>	117
<u>Observations générales concernant les délinquantes</u>	118
<u>Réponse aux propositions des experts – en général ou concernant les femmes en particulier</u>	119
<u>Modifications proposées aux indicateurs relatifs aux relations conjugales et familiales</u> ..	119
<i>Antécédents familiaux (indicateurs 1 à 10)</i>	119
<i>État matrimonial (indicateurs 11 et 12)</i>	120
<i>Qualité des relations conjugales (indicateurs 13 à 16)</i>	121
<i>Violence conjugale (indicateurs 17-18)</i>	122

<i>Personnes à charge (indicateur 19)</i>	123
<i>Compétences parentales (indicateurs 20 à 26)</i>	124
<i>Violence envers les enfants (indicateurs 27 et 28)</i>	126
<i>Interventions (indicateurs 29 à 31)</i>	126
<u>Résumé des modifications proposées au domaine des relations conjugales et familiales</u>	127
Domaine des fréquentations et interactions sociales	128
<u>Observations générales</u>	128
<u>Réponse aux propositions des experts – en général ou concernant les femmes en particulier</u>	128
<u>Modifications proposées aux indicateurs relatifs aux fréquentations</u>	129
<i>Isolé socialement (indicateur 1)</i>	129
<i>Fréquentation de toxicomanes (indicateur 2)</i>	130
<i>Fréquentation de milieux criminels et a en majorité des amis délinquants (indicateurs 3 et 4)</i>	131
<i>Affiliation à un gang (indicateur 5)</i>	131
<i>Quartier criminogène (indicateur 6)</i>	132
<i>Lien avec des groupes communautaires (indicateur 7)</i>	133
<i>Comportement prédateur (indicateur 8)</i>	134
<i>Exploité dans les relations sociales (indicateur 9)</i>	135
<i>Facilement influençable (indicateur 10)</i>	135
<i>Difficulté à communiquer avec les autres (indicateur 11)</i>	136
<u>Résumé des modifications proposées au domaine des fréquentations</u>	137
Domaine de la toxicomanie	137
<u>Observations générales</u>	137
<u>Observations générales concernant les délinquantes</u>	138
<u>Réponse aux propositions des experts – en général ou concernant les femmes en particulier</u>	138
<u>Modifications proposées aux indicateurs relatifs à la toxicomanie</u>	142
<i>Problème de consommation d'alcool (indicateur 1)</i>	142
<i>A commencé à boire très jeune (indicateur 2)</i>	143
<i>Boit régulièrement (indicateur 3)</i>	144
<i>A des antécédents de cuite (indicateur 4)</i>	145

<i>A consommé de l'alcool et des drogues ensemble (indicateur 5)</i>	145
<i>Alcool : sous-composante relative à la situation (indicateurs 6 à 8)</i>	146
<i>Alcool : sous-composante relative aux effets nuisibles (indicateurs 9-13)</i>	147
<i>Consommation abusive de drogues (indicateur 14)</i>	149
<i>A commencé à consommer des drogues très jeune (indicateur 15)</i>	149
<i>Consommation régulière de drogues (indicateur 16)</i>	150
<i>Consommation abusive de drogues à l'occasion (indicateur 17)</i>	151
<i>A consommé différentes drogues en même temps (indicateur 18)</i>	151
<i>Drogues : sous-composante relative à la situation (indicateurs 19 à 21)</i>	152
<i>Drogues : sous-composante relative aux effets nuisibles (indicateurs 22 à 26)</i>	153
<i>Interventions (Indicateurs 27-29)</i>	154
<u>Sommaire des modifications proposées au domaine de la toxicomanie</u>	155
<i>Domaine du comportement dans la collectivité</i>	156
<u>Observations générales</u>	156
<u>Observations générales concernant les délinquantes</u>	156
<u>Réponse aux propositions des experts – en général ou concernant les femmes en particulier</u>	156
<u>Modifications proposées aux indicateurs relatifs au comportement dans la collectivité</u> ..	157
<i>Stabilité du logement (Indicateur 1)</i>	157
<i>Entretien du logement (indicateur 2)</i>	158
<i>Tenue et santé (indicateurs 3 à 7)</i>	158
<i>Finances (indicateurs 8 à 12)</i>	160
<i>Communication (indicateurs 13 et 14)</i>	161
<i>Loisirs (indicateurs 15 et 16)</i>	161
<i>Ignorant des services sociaux (indicateur 17)</i>	162
<i>Services sociaux (indicateur 18)</i>	163
<i>Interventions (Indicateurs 19 à 21)</i>	163
<u>Résumé des modifications proposées au domaine du comportement dans la collectivité</u>	164
<i>Domaine de la vie personnelle et affective</i>	164
<u>Observations générales</u>	164
<u>Observations générales concernant les délinquantes</u>	165

<u>Réponse aux propositions des experts – en général ou concernant les femmes</u>	
<u>en particulier</u>	165
<u>Modifications proposées aux indicateurs relatifs à la vie personnelle et affective</u>	168
<i>Vie personnelle (indicateurs 1-2)</i>	168
<i>Liens familiaux (indicateur 3)</i>	169
<i>Appartenance ethnique et religion (indicateurs 4-5)</i>	170
<i>Affilié à un gang (indicateur 6)</i>	170
<i>Facultés cognitives (indicateurs 7 à 16)</i>	171
<i>Agressivité (indicateur 17)</i>	173
<i>Difficulté à s'affirmer (indicateur 18)</i>	174
<i>Problème de maîtrise du stress (indicateur 19)</i>	174
<i>Difficulté à résoudre des situations conflictuelles (indicateur 20)</i>	175
<i>Gère mal le temps (indicateur 21)</i>	175
<i>Problème de jeu (indicateur 22)</i>	176
<i>A une tolérance limitée aux frustrations (indicateur 23)</i>	176
<i>Problème d'hostilité (indicateur 24)</i>	177
<i>Craintes irraisonnées (indicateur 25)</i>	177
<i>Prend des risques inconsidérés et recherche les sensations fortes</i> <i>(indicateurs 26 et 27)</i>	178
<i>Irréfléchi (indicateur 28)</i>	179
<i>Peu consciencieux (indicateur 29)</i>	179
<i>Manipulateur (indicateur 30)</i>	180
<i>Comportement sexuel (indicateurs 31 à 34)</i>	180
<i>Habilité mentale et santé mentale (indicateurs 35 à 37)</i>	181
<i>Interventions (indicateurs 38 à 46)</i>	182
<u>Sommaire des modifications proposées au domaine de la vie personnelle et affective</u>	183
<i>Domaine de l'attitude générale</i>	183
<u>Observations générales</u>	183
<u>Observations générales concernant les délinquantes</u>	184
<u>Réponse aux propositions des experts – en général ou concernant les femmes</u>	
<u>en particulier</u>	184

<u>Modifications proposées aux indicateurs relatifs à l'attitude générale</u>	186
<i>Justice (indicateurs 1 à 6)</i>	186
<i>Conventions (indicateurs 7 à 12)</i>	187
<i>Personnes âgées, femmes, hommes et minorités (indicateurs 13 à 17)</i>	188
<i>Propriété (indicateurs 18 à 20)</i>	189
<i>Violence (Indicateurs 21-22)</i>	190
<i>Mode de vie (indicateurs 23 et 24)</i>	191
<u>Sommaire des modifications proposées au domaine de l'attitude générale</u>	192
<u>Domaine de la réceptivité</u>	192
Matrices d'aiguillage vers les programmes	193
ANALYSE	196
BIBLIOGRAPHIE	200
INVENTAIRE BIBLIOGRAPHIQUE	208
ANNEXE A : DÉFINITION ET ANALYSE DES FACTEURS DYNAMIQUES -	
ACTUELS	249
ANNEXE B : DÉFINITION ET ANALYSE DES FACTEURS DYNAMIQUES –	
RÉVISÉES	267
ANNEXE C : MESSAGES D'AIDE, QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES	
ET INDICATEURS D'AIGUILLAGE VERS LES PROGRAMMES RÉVISÉS	277

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Résumé des résultats de la méta-analyse.....	13
Tableau 2 :	Résumé des principales composantes des facteurs dynamiques	14
Tableau 3 :	Examen méta-analytique du domaine de l'emploi.....	15
Tableau 4 :	Examen méta-analytique du domaine des relations conjugales et familiales	17
Tableau 5 :	Examen méta-analytique du domaine des fréquentations	18
Tableau 6 :	Examen méta-analytique du domaine de la toxicomanie.....	19
Tableau 7 :	Examen méta-analytique du domaine du comportement dans la collectivité	21
Tableau 8 :	Domaine de la vie personnelle et affective : Examen narratif de la littérature	22
Tableau 9 :	Examen méta-analytique du domaine de l'attitude générale	28
Tableau 10 :	Caractéristiques de la cohorte de délinquants mis en liberté : sexe et origine ethnique.....	33
Tableau 11 :	Infractions.....	34
Tableau 12 :	Genre de mise en liberté et région de la mise en liberté	34
Tableau 13 :	Cohérence interne pour chaque domaine de facteur dynamique.....	38
Tableau 14 :	Taux de réincarcération selon le niveau d'intervention dynamique	39
Tableau 15 :	Taux de réincarcération pour chaque domaine de facteur dynamique.....	40
Tableau 16 :	Taux de réponse positive pour les indicateurs relatifs à l'emploi	42
Tableau 17 :	Corrélation entre les indicateurs relatifs à l'emploi et les cotes.....	44
Tableau 18 :	Corrélation entre les indicateurs relatifs à l'emploi et la réincarcération	46
Tableau 19 :	Domaine de l'emploi – Analyses de régression	48
Tableau 20 :	Domaines des relations conjugales et familiales : taux de réponse positive	49
Tableau 21 :	Corrélation entre les indicateurs relatifs aux relations conjugales et familiales et la cote.....	51
Tableau 22 :	Corrélation entre les indicateurs relatifs aux relations conjugales et familiales et la réincarcération	53
Tableau 23 :	Domaine des relations conjugales et familiales - analyses de régression.....	57
Tableau 24 :	Taux de réponse positive pour les indicateurs relatifs aux fréquentations.....	58
Tableau 25 :	Corrélation entre les indicateurs relatifs aux fréquentations et les cotes	59
Tableau 26 :	Corrélation entre les indicateurs relatifs à la toxicomanie et la réincarcération ...	60
Tableau 27 :	Analyses de régression du domaine des fréquentations	61
Tableau 28 :	Taux de réponse positive pour les indicateurs relatifs à la toxicomanie.....	62
Tableau 29 :	Corrélation entre les indicateurs relatifs à la toxicomanie	64
Tableau 30 :	Corrélation entre les indicateurs relatifs à la toxicomanie et la réincarcération ...	66
Tableau 31 :	Analyses de régression concernant la toxicomanie.....	68
Tableau 32 :	Taux de réponse positive pour les indicateurs relatifs au comportement dans la collectivité.....	69
Tableau 33 :	Domaine du comportement dans la collectivité : corrélation entre les indicateurs et les cotes.....	71
Tableau 34 :	Corrélation entre les indicateurs du comportement dans la collectivité et la réincarcération	72
Tableau 35 :	Analyses de régression du domaine du comportement dans la collectivité	73
Tableau 36 :	Taux de réponse positive pour les indicateurs relatifs à la vie personnelle et affective	75

Tableau 37 : Corrélation entre les indicateurs relatifs à la vie personnelle et affective et les cotes	77
Tableau 38 : Corrélation entre les indicateurs relatifs à la vie personnelle et affective et la réincarcération	80
Tableau 39 : Analyses de régression concernant le domaine de la vie personnelle et affective	82
Tableau 40 : Taux de réponse positive pour les indicateurs relatifs à l'attitude générale.....	84
Tableau 41 : Corrélation entre les indicateurs relatifs à l'attitude générale et les cotes	86
Tableau 42 : Corrélation entre les indicateurs relatifs à l'attitude générale et la réincarcération	87
Tableau 43 : Analyse de régression concernant le domaine de l'attitude générale.....	88
Tableau 44 : Critères des cotes de degré d'appui des travaux de recherche	92
Tableau 45 : Rationalisation des règles de décision.....	96
Tableau 46 : Réorganisation proposée du domaine de la vie personnelle et affective.....	166
Tableau 47 : Toxicomanie: Matrice d'aiguillage vers les programmes	194
Tableau 48 : Compétences parentales : Matrice d'aiguillage vers les programmes	194
Tableau 49 : Violence familiale : Matrice d'aiguillage vers les programmes	195

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Domaine des fréquentations et des interactions sociales	6
Figure 2 : Rationalisation du modèle de décision	95

INTRODUCTION

Au début des années 90, le nombre de délinquants sous responsabilité fédérale qui se sont vu accorder une mise en liberté sous condition discrétionnaire a diminué constamment (Service correctionnel du Canada [1997]). C'est pourquoi le Service correctionnel du Canada (SCC) a créé un Groupe de travail sur la réinsertion sociale dont le mandat explicite consistait à isoler les causes de la baisse et à formuler des suggestions pour améliorer le processus de réinsertion sociale. Après un examen approfondi, le Groupe de travail a présenté des recommandations visant à atteindre ces objectifs. Ces recommandations étaient nombreuses et variées, allant des questions d'évaluation aux questions de principe (SCC [1997]). De plus, le Groupe de travail a recommandé en particulier d'examiner la conception et l'application du principal mécanisme d'évaluation des besoins des délinquants utilisé par le Service correctionnel. Il a recommandé plus précisément d'examiner le volet Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques (IDAFD) de l'évaluation initiale des délinquants (EID), connu auparavant sous le nom de Système d'identification et d'analyse des besoins des détenus (SIABD), pour *faire en sorte qu'il définisse en priorité uniquement les besoins des délinquants ayant trait au comportement criminel* (SCC [1997], p. 30). En outre, un groupe de travail du SCC créé en 2003 a formulé des recommandations pour accroître l'efficacité du processus d'EID. Encore une fois, l'une des recommandations portait sur les besoins des délinquants ou le volet IDAFD du processus d'EID. Plus particulièrement, il a recommandé d'examiner l'IDAFD actuel pour s'assurer qu'il tient compte des études et des progrès technologiques récents.

Par conséquent, la Direction de la recherche, de concert avec la Direction des programmes correctionnels et de la réinsertion sociale, a entrepris un projet de recherche en trois étapes pour donner suite à cette recommandation. La stratégie comprenait un examen statistique interne de la fiabilité et de la validité de l'IDAFD, une série d'examens externes de l'IDAFD et un processus de consultation exhaustif. De nombreux membres du personnel de toutes les régions du pays et divers partenaires de l'administration centrale ont participé au processus de consultation.

Évaluation initiale des délinquants (EID)

Historique

Une série d'enquêtes publiques et des groupes de travail internes créés pendant les années 80 ont fait ressortir la nécessité d'améliorer l'évaluation des délinquants et l'échange de renseignements au sein des composantes du système de justice pénale et entre elles. Comme on pouvait s'y attendre, ce sont les politiques de prise de décisions et les procédures d'évaluation des risques utilisées par le Service et la Commission nationale des libérations conditionnelles qui ont surtout retenu l'attention. En août 1991, le SCC a entrepris une ambitieuse initiative de stratégie correctionnelle. Cette initiative a amorcé la mise en place d'un cadre d'établissement des priorités en matière de programmes, de mise en œuvre des programmes et d'affectation des ressources pour répondre aux besoins des délinquants (SCC [1991]). Comme l'accent était de nouveau mis sur la réinsertion sociale des délinquants sans danger pour le public, le Service a reconnu la nécessité d'instaurer un processus complet et intégré d'évaluation des délinquants au moment de leur admission dans un pénitencier fédéral. Il a donc créé un Groupe de travail national sur l'évaluation initiale des délinquants ayant pour mandat de « concevoir et de mettre au point un moyen systématique d'évaluer les délinquants à leur admission dans un établissement correctionnel fédéral » (Motiuk [1993]). Après de nombreuses séances de consultation, les efforts du groupe de travail ont débouché sur un modèle d'évaluation national, le processus d'évaluation initiale des délinquants (EID), qui vise à uniformiser et à intégrer l'évaluation des besoins des délinquants et des risques qu'ils représentent, dans l'ensemble du SCC.

Au moment de l'Initiative de la stratégie correctionnelle, l'outil qui servait aux évaluations au moment de l'admission, l'Analyse des besoins en fonction des forces et des faiblesses, était considéré comme insuffisant pour établir le profil des risques et des besoins des délinquants. Le Groupe de travail national sur l'évaluation initiale des délinquants a donc conçu un nouveau plan afin d'améliorer l'évaluation du risque criminel et de définir les besoins des délinquants au moment de leur admission. Le nouveau protocole d'évaluation initiale qui a été élaboré à cette fin a permis d'élargir les outils d'évaluation existants, notamment les Stratégies de gestion des cas - entrevue d'évaluation, l'Analyse des besoins en fonction des forces et des faiblesses et l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité. Combiné à un nouveau protocole d'évaluation du risque criminel (p. ex. antécédents criminels, gravité de l'infraction, antécédents en matière d'infractions sexuelles, etc.), un nouveau protocole

d'identification et d'analyse des besoins des détenus (IABD) a été conçu pour réunir les 12 domaines de besoins de l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité en sept dimensions des besoins ou domaines cibles, à savoir l'emploi, les relations conjugales et familiales, les fréquentations et les interactions sociales, la toxicomanie, le comportement dans la collectivité, la vie personnelle et affective, et l'attitude générale. Des lignes directrices ont été élaborées pour chacun des sept domaines et des énoncés ou indicateurs dichotomiques ont été conçus dans chacun des domaines de besoins. Un élément du processus d'EID, le SIABD, a fait l'objet d'un projet pilote pour la première fois en 1992, et il a été mis en œuvre dans tout le Service en novembre 1994 (Motiuk [1997]). Par suite des examens opérationnels subséquents du processus d'EID au milieu des années 90, le nom du SIABD a été changé en celui d'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques (IDAFD) pour deux raisons. Premièrement, pour mettre l'accent sur les besoins des délinquants considérés comme des facteurs contributifs du crime. Deuxièmement, pour faire ressortir le fait que ces facteurs peuvent refléter le changement, qu'ils sont donc dynamiques et qu'ils constituent des cibles prometteuses de l'intervention correctionnelle.

Fonctionnement de l'Évaluation initiale des délinquants

Le processus d'EID et de planification correctionnelle commence immédiatement après la condamnation du délinquant. Il incombe aux agents de libération conditionnelle de coordonner la collecte de tous les renseignements pertinents relatifs au délinquant comme les antécédents criminels, les rapports de police, les transcriptions des débats judiciaires, les dossiers de la Couronne, les observations des juges, les rapports présentenciels, les enquêtes communautaires et les déclarations des victimes. Pendant l'étape de la collecte des renseignements, l'agent de libération conditionnelle cherche à déterminer si le délinquant a des problèmes de santé physique immédiats, s'il constitue un problème de sécurité (pour lui-même ou les autres), s'il a des problèmes de santé mentale et s'il risque de se suicider. Ensuite, le délinquant est soumis aux deux éléments de base du processus d'évaluation : évaluation des facteurs statiques et évaluation des facteurs dynamiques. L'évaluation des facteurs statiques porte sur les facteurs historiques comme les antécédents criminels, la gravité de l'infraction, les antécédents en matière d'infractions sexuelles et la probabilité de récidive future mesurée par l'Échelle d'information

statistique sur la récidive – R1 (Échelle d'ISR-R1; Nuffield [1982]; Instructions permanentes (IP 00-04, ANNEXE 700-04B; Service correctionnel du Canada [2003]). Pour sa part, l'évaluation des facteurs dynamiques tient compte des facteurs qui peuvent varier en fonction des programmes comme les compétences professionnelles, la toxicomanie et l'attitude. Même s'il incombe à l'agent de libération conditionnelle de procéder aux évaluations des facteurs statiques et des facteurs dynamiques, d'autres renseignements, dont les rapports psychologiques, les observations du personnel de l'unité sur le comportement du délinquant et les évaluations supplémentaires du niveau de scolarité, de l'activité professionnelle et de la toxicomanie, sont également pris en considération. Par conséquent, le processus fait appel à de multiples méthodes, car l'agent de libération conditionnelle a recours à diverses sources de renseignements (p. ex. rapports officiels de police, auto-évaluations des délinquants, rapports auxiliaires de la collectivité) et à diverses stratégies d'évaluation (p. ex. entrevues, questionnaires d'auto-évaluation, protocoles d'évaluation uniformisés, observation du comportement). De plus, une équipe multidisciplinaire constituée d'agents de libération conditionnelle en établissement et dans la collectivité, de psychologues, d'experts en formation professionnelle et de membres du personnel de première ligne participe au processus. À terme, ceux-ci produisent un rapport informatisé qui comprend des renseignements sur les antécédents criminels et sociaux, le niveau d'intervention statique, le niveau d'intervention dynamique, les priorités en matière de traitement, le niveau de motivation, le potentiel de réinsertion sociale, la possibilité de renvoi en vue d'un examen de maintien en incarcération, le classement selon le niveau de sécurité, la décision relative au placement en établissement et, enfin, un plan correctionnel global (Motiuk [1997]; SCC [2003]).

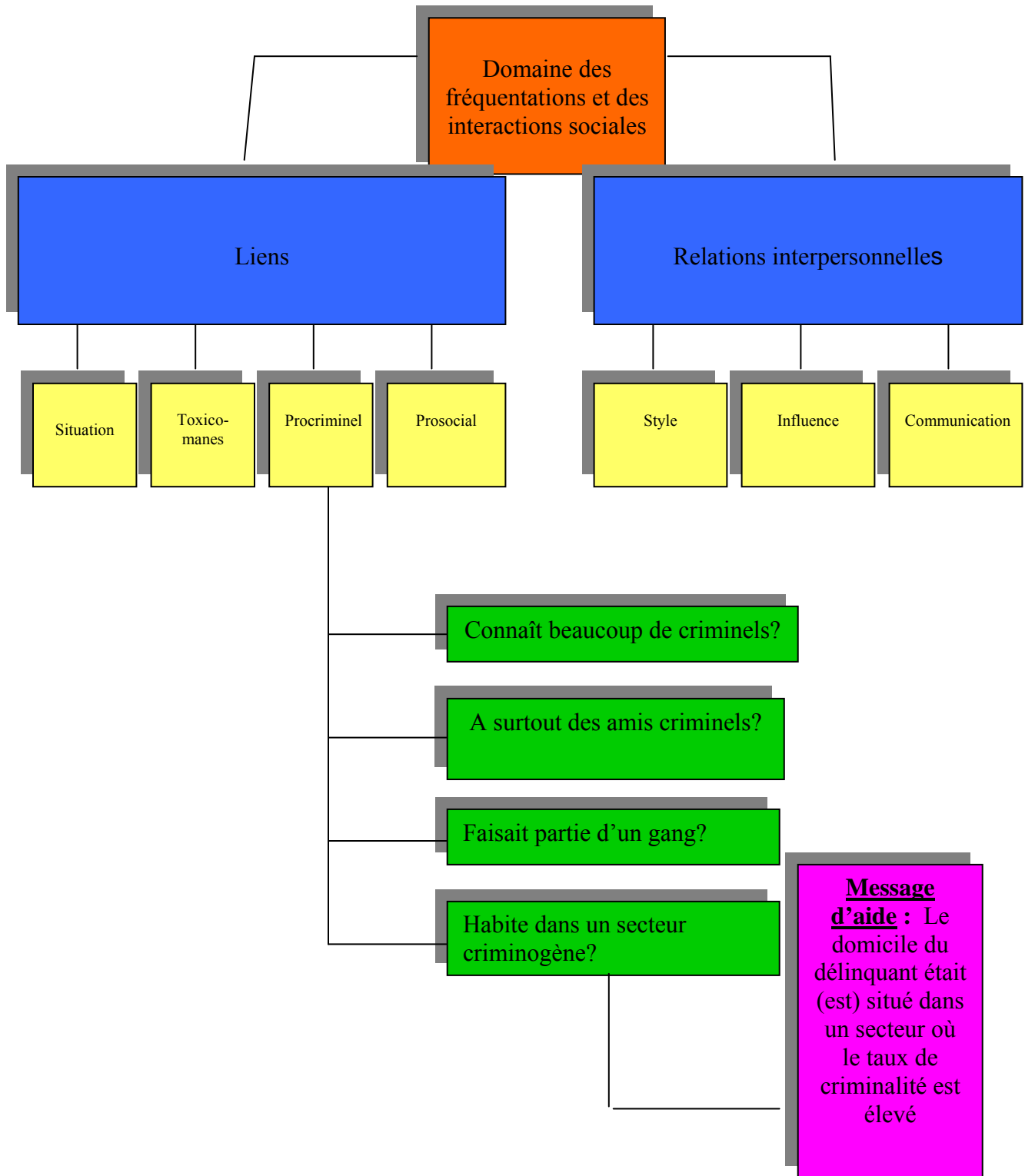
Évaluation des facteurs dynamiques

Le protocole utilisé pour évaluer les facteurs dynamiques est appelé « Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques (IDAFD) ». Il comprend sept facteurs dynamiques : emploi, relations conjugales et familiales, fréquentations et interactions sociales, toxicomanie, comportement dans la collectivité, vie personnelle et affective, et attitude générale. Chaque facteur est ensuite divisé en composantes principales qui sont subdivisées en sous-composantes. De plus, une série d'indicateurs dichotomiques et, dans certains cas, des « messages d'aide » accompagnent les indicateurs pour préciser davantage les cotes. Au total,

l'IDAFD comprend sept domaines de facteurs dynamiques, 35 composantes principales, 94 sous-composantes et 197 indicateurs. Le principal objectif de l'IDAFD consiste à servir de moyen simple, mais systématique, de définition des facteurs dynamiques qui contribuent au plan correctionnel. En particulier, l'IDAFD définit en priorité les facteurs liés directement au comportement criminel d'un délinquant. Toutefois, l'IDAFD remplit aussi deux autres fonctions. Premièrement, certains indicateurs aident au processus d'aiguillage vers les programmes. Par exemple, les indicateurs dans le domaine de la vie personnelle et affective comme « incapable de reconnaître ses problèmes » et « incapable de faire des choix généraux » servent à repérer les individus qui doivent suivre l'un des programmes correctionnels du Service, à savoir « raisonnement et réadaptation », auparavant, apprentissage cognitif des compétences. Deuxièmement, certaines combinaisons d'indicateurs servent à classer les délinquants selon la stratégie de gestion des cas (SGC) (Lerner, Arling et Baird [1986]). Selon la SGC, les délinquants sont classés dans l'un des cinq groupes. Chaque groupe se définit en fonction d'un profil de besoins, d'un style d'interaction et d'un schéma criminel uniques. Par exemple, les individus classés dans la catégorie « intervention sélective » sont généralement de nouveaux délinquants qui ont des valeurs prosociales. Ils accordent de l'importance à la stabilité de la structure et du mode de vie. Par contre, les individus classés dans la « catégorie de la limitation stricte » ont des antécédents criminels lourds et variés, se caractérisent par des attitudes criminelles fortement intériorisées et sont souvent incités à commettre des crimes pour l'argent, le pouvoir et les émotions fortes. La stratégie de surveillance varie alors en fonction du classement du délinquant.

Les agents de libération conditionnelle utilisent les lignes directrices établies au préalable dans les instructions permanentes du Service (IP 700-04, SCC [2003]) pour remplir l'IDAFD. Selon ces lignes directrices, deux des domaines (toxicomanie et vie personnelle et affective) doivent être cotés sur une échelle en trois points allant d'« aucune amélioration nécessaire » à « amélioration considérable à apporter ». Les cinq autres domaines sont cotés sur une échelle en quatre points allant de « facteur considéré comme un élément de succès en vue de la réinsertion sociale » à « amélioration considérable à apporter ». Une cote globale d'intervention dynamique faible, moyenne ou élevée est déterminée par l'intégration des renseignements concernant la gravité et le nombre de facteurs dynamiques définis, l'enquête communautaire postsentencielle et

Figure 1 : Domaine des fréquentations et des interactions sociales



l'évaluation initiale des préoccupations immédiates en matière de soins médicaux, de santé et de suicide. D'après les lignes directrices sur la cotation, les délinquants ne présentant aucun facteur dynamique ou présentant des facteurs relativement peu nombreux doivent se voir attribuer une cote globale d'intervention dynamique « faible ». Les délinquants qui ont peu de facteurs dynamiques définis, mais qui sont classés dans la catégorie « amélioration considérable à apporter » dans ces domaines reçoivent une cote d'intervention dynamique élevée. De même, les délinquants dont les besoins sont multiples, quelle que soit la gravité, reçoivent également une cote élevée. Enfin, les agents de libération conditionnelle doivent attribuer une cote globale d'intervention dynamique élevée à tout délinquant qui suscite des préoccupations importantes sur le plan médical, qui a des problèmes de santé mentale ou qui risque de se suicider (SCC [2003]). L'organigramme du domaine des fréquentations et des interactions sociales se trouve à la figure 1 à titre d'exemple. Toutefois, l'ensemble du protocole de l'IDAFD est présenté à l'annexe A.

Études précédentes sur l'IDAFD

Au début des années 90, l'IDAFD, alors connu sous le nom de Système d'identification et d'analyse des besoins des détenus (SIABD), a été adapté à partir de l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité et de l'analyse des besoins en fonction des forces et des faiblesses et des stratégies de gestion des cas, et il a fait l'objet d'un projet pilote dans la région de l'Ontario pour les services correctionnels communautaires. Motiuk et Brown [1993] ont examiné la capacité du SIABD de prévoir le résultat de la suspension de la liberté conditionnelle dans un échantillon de 604 délinquants adultes sous responsabilité fédérale (573 hommes et 31 femmes). Les résultats ont montré qu'il existait un lien important entre chacun des sept facteurs dynamiques et la possibilité de la délivrance d'un mandat de suspension aux cours des six premiers mois suivant la mise en liberté. En outre, les indicateurs suivants ont présenté une forte validité prédictive : antécédents de travail instables, connaissances et amis criminels, fréquentations de personnes qui boivent ou abusent des drogues, exploitation des autres dans les relations, piètre gestion financière, incapacité de fixer des objectifs, faible empathie, impulsivité, difficulté à maîtriser sa colère, difficulté à faire face au stress et à la frustration et incapacité de s'employer à atteindre des objectifs dans la vie.

En 1998, Motiuk a examiné la validité prédictive de chaque domaine de l'IDAFD dans un échantillon de 3 380 délinquants qui avaient été à risque pendant une moyenne de 250 jours dans la collectivité. Les analyses du khi-carré et de corrélation ont révélé qu'il y avait un lien significatif entre la cote de chaque domaine et la réincarcération dans un pénitencier. Les coefficients de corrélation de Pearson variaient de ,09 pour le domaine de l'attitude générale à ,17 pour les domaines des fréquentations et de l'emploi. Les coefficients de corrélation pour les autres domaines (vie personnelle et affective, comportement dans la collectivité, toxicomanie, relations conjugales et familiales) variaient de ,11 à ,15.

En 1997, Motiuk a présenté d'autres preuves de la validité de l'IDAFD et il a démontré qu'il y avait un rapport étroit entre le nombre d'indicateurs positifs dans un domaine donné (c.-à-d. le nombre d'indicateurs ayant reçu la cote « oui ») et la cote du domaine. Par exemple, la corrélation entre le nombre d'indicateurs positifs dans le domaine de la toxicomanie et la cote de ce domaine s'établissait à ,78. En somme, toutes les corrélations variaient d'un minimum de ,54 pour le comportement dans la collectivité à ,78 pour la toxicomanie. Par conséquent, cette analyse a démontré que l'IDAFD était utilisé de la façon dont il avait été prévu à l'origine et que les indicateurs guideraient l'évaluation des domaines par les agents de libération conditionnelle.

Motiuk et Blanchette [2000] ont examiné les écarts entre les délinquantes (n = 469) et les délinquants (n = 12 265) qui ont fait l'objet d'une EID; ils ont constaté qu'au moment de leur admission, les délinquantes étaient plus susceptibles d'éprouver des difficultés dans le domaine des fréquentations des autres personnes importantes. Les délinquants étaient plus susceptibles d'avoir eu des problèmes de toxicomanie et d'attitude générale. Fait intéressant, il semblait n'y avoir aucun écart statistiquement significatif entre les femmes et les hommes concernant l'emploi, le comportement dans la collectivité ou la vie personnelle et affective. En d'autres termes, les hommes et les femmes étaient aussi susceptibles de connaître des difficultés dans ces domaines.

Sur le plan des indicateurs de l'IDAFD, Motiuk et Blanchette [2000] ont signalé des questions propres à chaque sexe dans le cas des délinquantes par rapport aux délinquants. En tant que groupe, les délinquantes étaient plus susceptibles que les délinquants d'être sous-employées ou en chômage et d'avoir rencontré des difficultés sur le plan des relations (matrimoniales, maternelles, avec les frères et sœurs et d'autres parents). De plus, en général les délinquantes étaient plus susceptibles de compter plus de membres de leur famille impliqués dans la

criminalité, d'avoir été victimes de violence conjugale, d'être célibataires, d'assumer des responsabilités parentales et d'être influencées facilement par d'autres personnes. Motiuk et Blanchette [2000] ont également constaté que la toxicomanie chez les délinquantes était plus susceptible de nuire à leur santé, et qu'il y avait plus de possibilités qu'elles éprouvent des problèmes alimentaires. Sur le plan financier, les délinquantes étaient plus susceptibles que les hommes d'avoir fait appel à l'aide sociale et de manquer d'argent. De plus, par rapport à leurs homologues masculins, les délinquantes étaient plus susceptibles de ne pas connaître les conséquences de leurs actes, de courir plus de risques, de s'en faire de manière déraisonnable et d'éprouver des problèmes d'affirmation de soi. En outre, dans le cas des délinquantes, il y avait plus de chances qu'on ait diagnostiqué des troubles mentaux, qu'on ait prescrit des médicaments et qu'on ait eu recours à l'hospitalisation par le passé.

Après la mise en œuvre de l'EID, les études peut-être les plus convaincantes sur l'IDAFD ont consisté à produire des profils significatifs et précis concernant les habitudes de travail des délinquants (Motiuk [1996]), les délinquants sexuels (Motiuk et Belcourt [1996]), les délinquants violents (Motiuk et Belcourt [1997]), les délinquants en liberté sous condition (Motiuk [1998]; Trevethan et Rastin [2003]), les délinquants âgés (Uzoaba [1998]), les délinquantes (Motiuk et Nafekh [1999]; Bell [2004]; Law [2004]; Taylor et Flight [2004]), les jeunes adultes délinquants (Motiuk et Latimer [1999]), les délinquants autochtones (Motiuk et Nafekh [2000]; Trevethan, Moore et Rastin [2002]; Moore et Trevethan [2002]; Moore [2003]; Trevethan, Moore, Naqitarvik, Watson et Saunders [2004]), les délinquants purgeant une peine de longue durée (Motiuk et Nafekh [2000]), les délinquants toxicomanes (Motiuk et Nafekh [2001]), les délinquants dangereux et assujettis à une ordonnance de surveillance de longue durée (Trevethan, Crutcher et Moore [2002]), les délinquantes qui se mutilent (Wichman, Serin et Abracen [2002]), l'affiliation à des gangs (Nafekh [2002]; MacKenzie et Johnson [2003]; Nafekh et Stys [2004]), la santé physique (Motiuk [2002]) et la santé mentale (Boe et Vuong [2002]) des délinquants. À l'heure actuelle, il est possible d'obtenir les profils détaillés de l'IDAFD au moyen du Système de profils et d'indicateurs du climat (SPIC) dans le cadre de deux scénarios – « pour n'importe quel jour » (instantané de la population délinquants) et « pour n'importe quelle année » (rythme des nouvelles admissions). Actuellement, ces profils de l'IDAFD sont disponibles par région, établissement ou bureau régional, pour les hommes,

les femmes et les Autochtones de sexe masculin (et plus récemment les Autochtones de sexe féminin) et pour les populations en établissement et sous surveillance dans la collectivité (Boe [2003]).

Objet de l'examen de l'IDAFD

L'examen a un triple objectif. Premièrement, présenter les résultats de chaque étape du projet de l'IDAFD, à savoir les résultats des examens méta-analytique et détaillé, l'examen psychométrique et, enfin, les résultats des consultations. Deuxièmement, intégrer les résultats des trois initiatives et proposer une façon de réviser l'évaluation des facteurs dynamiques conformément aux constatations. Troisièmement, examiner les orientations des travaux de recherche futurs ainsi que les répercussions des modifications proposées sur les opérations. La méthodologie et les résultats associés à chaque étude sont présentés séparément et sont suivis d'un bref examen de la meilleure manière d'améliorer le processus d'aiguillage vers les programmes.

PREMIÈRE ÉTAPE : EXAMEN MÉTA-ANALYTIQUE

Méthodologie

La première étape de l'examen de l'IDAFD comprenait un examen méta-analytique des domaines et des indicateurs de l'IDAFD. Le processus était externe en ce sens que les études provenant du SCC étaient exclues de l'examen. De plus, des experts du domaine correctionnel, dont la plupart ne faisaient pas partie du Service, ont procédé aux examens. Chaque expert devait remplir trois tâches : premièrement, examiner la littérature relative à la validité prédictive d'un domaine donné et de ses composantes et indicateurs correspondants dans les populations de délinquants adultes; deuxièmement, formuler des recommandations pour améliorer le domaine; troisièmement, faire ressortir les constatations des études relatives aux délinquantes, aux délinquants autochtones et aux membres d'autres minorités visibles.

Chaque examen comprenait une méta-analyse quantitative et un examen qualitatif détaillé ou une combinaison des deux. En bref, une méta-analyse est une méthode statistique qui permet aux chercheurs de calculer objectivement la valeur d'une relation entre deux variables (p. ex. les fréquentations criminelles et la récidive) pour de nombreuses études sous forme de valeur de l'effet ou de coefficient de corrélation. Par contre, un examen narratif comporte un examen qualitatif d'un domaine donné dans le cadre duquel un chercheur examine toute la littérature pertinente et présente un rapport sommaire fondé sur son interprétation subjective. On peut soutenir que les deux stratégies sont nécessaires à l'élaboration d'une théorie, à la définition de nouvelles directions de la recherche et à la détermination de l'état actuel de la littérature (McGuire et Priestley [1995]).

La première étape présente les résultats de l'examen méta-analytique. Même si les modifications générales proposées par les experts de l'extérieur sont discutées à la première étape, les propositions relatives aux domaines sont présentées à la troisième étape. Nous avons adopté cette stratégie pour réduire le double emploi. Plus précisément, la troisième étape présente les résultats des consultations régionales, y compris la réponse du personnel des régions à certaines propositions des experts de l'extérieur. Par conséquent, comme il fallait examiner comment le personnel des régions a répondu aux propositions des experts concernant les domaines, nous avons décidé de réserver l'analyse des propositions des experts à la troisième étape. Enfin, les sommaires des divers rapports méta-analytiques figurent dans le *volume 10*,

numéro 3 de *FORUM - Recherche sur l'actualité correctionnelle* ainsi que dans divers rapports de recherche publiés par la Direction de la recherche (voir www.csc-scc.gc.ca).

Résultats de la méta-analyse

Aperçu des constatations

Des constatations de la méta-analyse étaient disponibles pour chaque domaine, sauf pour le domaine de la vie personnelle et affective. Les experts de l'extérieur ont procédé à un examen narratif plutôt qu'à un examen méta-analytique de ce domaine. Le tableau 1, qui résume les constatations générales des méta-analyses, peut s'interpréter de la façon suivante. À partir de la première rangée à gauche, la méta-analyse de l'emploi était fondée sur 69 études portant sur 128 018 délinquants qui ont produit 214 valeurs de l'effet distinctes. Dans l'ensemble, la valeur de l'effet moyenne non pondérée ou corrélation entre le domaine de l'emploi et la récidive générale était de 0,13. La solidité de ce rapport n'a pas varié lorsque la valeur de l'effet a été pondérée pour tenir compte des variations de la taille de l'échantillon. Les analyses ont révélé que chaque valeur de l'effet pondérée et non pondérée était statistiquement significative. En outre, non seulement l'ampleur des divers rapports était-elle conforme à celle des études antérieures (Gendreau, Little et Goggin [1996]), mais elle était également compatible avec les résultats de la première étape. En somme, les résultats confirment les rapports criminogènes généraux entre chaque domaine et la récidive.

Chaque expert a effectué une analyse plus approfondie pour déterminer quels étaient les facteurs d'un domaine donné pour lesquels les liens avec la récidive étaient les plus étroits. À l'origine, ils ont cherché à effectuer chaque examen en fonction des composantes principales, des sous-composantes et des indicateurs de l'IDAFD. Toutefois, dans la plupart des cas, les catégories de prédicteurs examinées dans la littérature actuelle n'ont pas permis ce genre de classification. Par conséquent, la plupart des experts ont utilisé des catégories de prédicteurs d'origine naturelle considérées comme des approximations précises des composantes principales et des sous-composantes de l'IDAFD. De plus, ils ne disposaient pas d'études de prévision de certaines composantes de l'IDAFD. L'analyse des indicateurs était souvent non disponible ou jugée peu fiable.

Tableau 1 : Résumé des résultats de la méta-analyse

Domaine des facteurs dynamiques	Nombre d'études	Nombre de délinquants	Nombre de valeurs de l'effet	Valeur de l'effet moyenne non pondérée	Valeur de l'effet moyenne pondérée
Emploi	69	128 018	214	,13	,13
Relations conjugales et familiales^a	Non disponible	88 652	132	,14	n/d
Fréquentations et interactions sociales	35	39 676	75	,18	,17
Toxicomanie	45	84 578	116	,12	,10
Comportement dans la collectivité	20	33 614	80	,15	,10
Vie personnelle et affective^b	Non disponible				
Attitude générale	32	47 335	112	,16	,11

^a Les résultats pour les relations conjugales et familiales sont fondés sur les conclusions combinées de deux méta-analyses distinctes (Brown et Dowden [1999] et Gendreau et coll. [1996]) qui ont utilisé des études qui se chevauchaient. Par conséquent, il était impossible de calculer une valeur de l'effet pondérée.

^b L'examen du domaine de la vie personnelle et affective était détaillé; par conséquent, les valeurs de l'effet n'étaient pas disponibles.

L'analyse simultanée de tous les examens a permis de constater que la plupart des catégories de prédicteurs ont produit des corrélations modérées avec la récidive (valeurs de l'effet pondérées entre ,10 et ,19). Comme le montre le tableau 2, peu de catégories de prédicteurs ont permis d'établir des liens solides (valeurs de l'effet pondérées égales ou supérieures à ,20) ou faibles (valeurs de l'effet pondérées inférieure à ,10) avec la récidive. Enfin, ces résultats sont conformes aux études antérieures et aux théories dominantes sur le comportement criminel (Gendreau et coll. [1996]; Andrews et Bonta [2003]).

En somme, le processus d'examen méta-analytique a révélé que l'IDAFD contient toutes les catégories de prédicteurs définies par les experts de l'extérieur comme étant de bons prédicteurs de la récidive criminelle. De plus, sauf dans le cas du refus de reconnaître le crime et sa gravité, les examens extérieurs ont confirmé que l'IDAFD représente adéquatement toutes les catégories de prédicteurs définies comme ayant un soutien empirique modéré. Par conséquent, les examens méta-analytiques confirment la validité du contenu de l'IDAFD; plus particulièrement, l'IDAFD comprend les meilleurs prédicteurs du comportement criminel

Tableau 2 : Résumé des principales composantes des facteurs dynamiques

Domaine des facteurs dynamiques	Soutien faible/inexistant (pondération $r < ,10$)	Soutien modéré (pondération $r : ,10 \text{ à } ,19$)	Soutien solide (pondération $r > ,20$)
Emploi		Antécédents d'emploi Besoins en matière d'emploi à la mise en liberté Situation sur le plan de l'emploi à l'admission Scolarité et(ou) problème d'emploi Niveau de scolarité Inadaptation scolaire	
Relations conjugales et familiales	Structure familiale (parent unique, placement familial, etc.)	Antécédents familiaux dysfonctionnels durant l'enfance État matrimonial Qualité des relations conjugales	
Fréquentations		Famille de criminels Criminalité dans le voisinage	Fréquentation d'individus criminels
Toxicomanie		Alcoolisme Toxicomanie	Abus d'alcool et/ou de drogues
Comportement dans la collectivité	Santé physique Hygiène personnelle	Logement Difficultés financières Recours à l'aide sociale	Utilisation du temps de loisir
Personnel/ affectif^a	Adresse Tendances à la névrose Affirmation de soi déficiente Habilité mentale Troubles mentaux	Impulsivité Résolution de problèmes en général Aptitudes interpersonnelles Empathie Agressivité/colère/hostilité Goût du risque Capacité d'adaptation Comportement sexuel ^b	
Attitude générale	Attitude envers les conventions sociales	Attitude à l'égard de la justice Attitude à l'égard de la violence Refus de reconnaître le crime et (ou) sa gravité	Attitude anticonformiste

^a L'examen du domaine de la vie personnelle et affective n'était pas une méta-analyse, de sorte que l'importance du rapport empirique a été estimée de manière prudente d'après l'examen narratif.

^b Ce résultat est fondé sur des échantillons de délinquants sexuels connus.

définis dans la littérature. Il importe toutefois de souligner que le processus d'examen méta-analytique a aussi révélé que l'IDAFD contient plusieurs facteurs considérés comme de faibles prédicteurs de la récidive criminelle. En outre, il a permis de recenser quelques études consacrées exclusivement aux délinquantes, aux délinquants autochtones ou aux délinquants de groupes minoritaires.

Domaine de l'emploi

Gendreau, Goggin et Gray [1998; 2000] ont effectué un examen méta-analytique des facteurs relatifs à l'emploi et de la récidive chez des délinquants adultes. Les résultats statistiques de l'IDAFD ne figuraient pas dans l'examen. Dans l'ensemble, les auteurs ont recensé 67 études qui ont produit 200 valeurs de l'effet individuelles avec la récidive. Les principales constatations sont présentées au tableau 3. Les résultats confirment que les antécédents d'emploi et les besoins en matière d'emploi à la mise en liberté constituaient des prédicteurs de la récidive criminelle. Même si la scolarité était un prédicteur de la récidive, le rapport était beaucoup moins élevé que dans le cas de l'emploi.

Tableau 3 : Examen méta-analytique du domaine de l'emploi

Prédicteur (<i>k</i>)	<i>N</i>	<i>Mr</i> (<i>ET</i>)	<i>IC</i>	<i>Mz</i>⁺	<i>IC</i>
Antécédents d'emploi (34)	23 415	,14 (,10)	,11 à ,17	,18*	,17 à ,19
Besoins en matière d'emploi à la mise en liberté (16)	4 961	,15 (,12)	,09 à ,21	,19*	,16 à ,22
Situation sur le plan de l'emploi à l'admission (28)	12 990	,11 (,13)	,06 à ,16	,10*	,08 à ,12
Difficultés financières (27)	14 457	,13 (,10)	,09 à ,17	,10*	,08 à ,12
Scolarité/problème d'emploi (20)	9 142	,26 (,18)	,18 à ,34	,10*	,08 à ,12
Niveau de scolarité (60)	37 245	,10 (,10)	,07 à ,12	,10*	,09 à ,11
Inadaptation scolaire (15)	11 822	,14 (,08)	,10 à ,19	,11*	,09 à ,13
Total (200)	114 032	,13 (,12)	,12 à ,15	,12*	,11 à ,13

Nota : *k* = valeurs de l'effet par catégorie de prédicteurs. *N* = sujets par catégorie de prédicteurs. *Mr* = coefficient *r* moyen de Pearson (valeur moyenne non pondérée de l'effet); *ET* = *écart-type*; $Mz^+ = [(z_r) \times (N - 3)] \div (N - 3)^{1/2}$ où *N* = nombre de sujets par valeur de l'effet; (valeur de l'effet moyenne pondérée); *IC* = intervalle de confiance concernant le coefficient *r* de Pearson et *z*⁺ moyen; **p* < ,05.

Gendreau et coll. [1998; 2000] ont relevé quelques études consacrées exclusivement aux délinquantes ou aux délinquants autochtones. De plus, des résultats inconsistants ont souvent été observés dans le cas des délinquantes. En outre, les rapports entre les facteurs relatifs à l'emploi et la récidive étaient généralement plus forts chez les délinquants non autochtones que chez les délinquants autochtones. Néanmoins, les auteurs ont conclu qu'il faut poursuivre les recherches sur des échantillons uniques de délinquantes et de délinquants autochtones avant de pouvoir tirer des conclusions rigoureuses.

Domaine des relations conjugales et familiales

Nous avons examiné les résultats de trois examens distincts (Brown et Dowden [1999]; Gendreau et coll. [1996]; Oddone-Paolucci, Violato et Schofield [1998; 2000]) pour obtenir un point de vue de l'extérieur concernant le rapport entre le domaine des relations conjugales et familiales de l'IDAFD et la récidive. Alors qu'Oddone-Paolucci et coll. [1998; 2000] ont procédé à un examen narratif, Brown et Dowden [1999] et Gendreau et coll. [1996] ont effectué des examens méta-analytiques, dont les résultats sont présentés au tableau 4. Il y a peu d'études externes au niveau des indicateurs, mais les résultats des examens méta-analytiques ont montré qu'il y avait un rapport modéré entre les antécédents familiaux, la qualité des relations conjugales, l'état matrimonial et les compétences parentales, d'une part, et la récidive, d'autre part. Toutefois, il convient de noter que seulement trois études ont porté sur le rapport entre les compétences parentales et la récidive. De plus, nous n'avons trouvé aucune étude sur le rapport entre le rôle des relations conjugales et familiales et la récidive criminelle chez les Autochtones.

En ce qui concerne les délinquantes, l'examen méta-analytique par Dowden et Andrews [1999] des effets du traitement sur la récidive criminelle a montré que les programmes portant sur les questions familiales ($n = 9$ études) ont entraîné les réductions les plus importantes de la récidive dans des échantillons de délinquantes. Même si, plus récemment, Loucks et Zamble [2000] ont montré que la cohésion de la famille n'était pas un prédicteur de la récidive dans un échantillon de délinquantes sous responsabilité fédérale. Quant à la condition parentale, Bonta, Pang et Wallace-Capretta [1995] ont démontré que le taux de récidive des parents seuls est supérieur à celui de ceux qui ont des partenaires. Enfin, Rettinger [1998] a montré que la condition parentale n'était pas en soi un prédicteur de la récidive dans un échantillon de délinquantes.

Tableau 4 : Examen méta-analytique du domaine des relations conjugales et familiales

Prédicteur (k)	N	Mr	Mz+
Antécédents familiaux dysfonctionnels durant l'enfance (31)	15 223	,15	,14
Crriminalité dans la famille de criminels (35)	32 546	,12	,07
Désintégration de la famille d'origine (41)	24 231	,10	,09
Qualité des relations conjugales (4)	2 322	,10	,10
État matrimonial (18)	13 122	,14	,13
Compétences parentales (3)	1 208	,08	,08
Total	88 652	,14	Non disponible

Nota : Les résultats relatifs aux trois premières variables explicatives proviennent de Gendreau et coll. [1996].

Les résultats des trois dernières variables explicatives proviennent de Brown et Dowden [1999].

k = valeurs de l'effet par catégorie de prédicteurs. N = sujets par catégorie de prédicteurs.

Mr = coefficient r moyen de Pearson; $Mz^+ = [(z_r) \times (N - 3)] \div (N - 3)^{1/2}$ où N = nombre de sujets par valeur de l'effet (valeur de l'effet moyenne pondérée).

Domaine des fréquentations

Goggin, Gendreau et Gray [1998a; 1998b] ont procédé à un examen méta-analytique du rapport entre la fréquentation de criminels et la récidive dans des échantillons de délinquants adultes. Dans l'ensemble, 35 études de prévision ont permis de produire 75 valeurs de l'effet avec la récidive. Comme le montre le tableau 5, les amis criminels, la famille criminalisée et la criminalité dans le voisinage étaient tous de bons prédicteurs ou des prédicteurs modérés de la récidive criminelle. Il convient de signaler la valeur de l'effet moyenne pondérée de ,21 dans le cas des amis criminels.

Les examens externes ont permis de recenser deux études indépendantes concernant les délinquants autochtones (Bonta [1989]; Bonta, LaPrairie et Wallace-Capretta [1997]). Les deux études ont montré que la fréquentation de criminels était un prédicteur de la récidive criminelle tant chez les délinquants autochtones que chez les délinquants non autochtones. Toutefois, les auteurs n'ont pas relevé d'études qui portaient exclusivement sur le rôle de la fréquentation de criminels et la récidive criminelle dans des échantillons de délinquantes, même si les méta-analyses les plus récentes effectuées par Dowden et Andrews [1999] ont indiqué qu'il y avait un

rapport étroit entre les programmes correctionnels relatifs aux « fréquentations » et la réduction de la récidive dans les études sur les échantillons constitués en grande partie ou exclusivement de délinquantes.

Tableau 5 : Examen méta-analytique du domaine des fréquentations

Prédicteur (<i>k</i>)	<i>N</i>	<i>Mr</i> (ET)	<i>IC</i>	<i>Mz</i> ⁺	<i>IC</i>
Amis (38)	16 118	,19 (,10)	,16 - ,20	,21*	,19 - ,22
Criminalité dans le voisinage (6)	7 226	,12 (,08)	,03 - ,21	,15*	,12 - ,17
Famille criminalisée (31)	16 322	,17 (,10)	,13 - ,21	,12*	,11 - ,14
Total (75)	39 676	,18 (,10)	,16 - ,20	,17*	,16 - ,18

Nota. *k* = nombre de valeurs de l'effet par catégorie de prédicteurs. *N* = nombre de sujets par catégorie de prédicteurs. *Mr* (ET) = coefficient *r* moyen de Pearson; ET = *écart-type*) valeur de l'effet moyenne pondérée) ; *IC* = intervalle de confiance concernant le coefficient moyen *r* de Pearson et *z*⁺ moyen; $Mz^+ = [(z_r) \times (N - 3)] \div (N - 3)^{1/2}$ où *N* = nombre de sujets par valeur de l'effet (valeur de l'effet moyenne pondérée); *p* < ,05.

Domaine de la toxicomanie

Deux examens indépendants de la toxicomanie avaient été effectués. Premièrement, Boland, Henderson et Baker [1998] ont fait un examen narratif des méthodes actuelles d'évaluation de la toxicomanie et du bien-fondé des lignes directrices en matière de contenu et d'évaluation dans le domaine de la toxicomanie. De plus, Boland et coll. ont formulé de suggestions axées sur le processus et le contenu pour améliorer le domaine de la toxicomanie. Dowden et Brown [1998; 2002] ont effectué le deuxième examen. Cet examen portait précisément sur la détermination de l'importance du rapport entre les indicateurs relatifs au domaine de la toxicomanie et la récidive criminelle. Une approche méta-analytique a servi à atteindre cet objectif. À l'origine, les auteurs ont tenté de classer les catégories de prédicteurs méta-analytiques en fonction des composantes principales et des sous-composantes comprenant le domaine de la toxicomanie. Toutefois, cela s'est avéré difficile en raison de la nature de la littérature actuelle. Par conséquent, les travaux de recherche ont été regroupés en catégories de prédicteurs semblables sur le plan conceptuel qui se rapprochaient le plus possible des composantes principales et des sous-composantes du domaine de la toxicomanie.

Pour déterminer si la toxicomanie était un prédicteur permettant d'établir une distinction entre les sexes, on a recalculé séparément la valeur de l'effet moyenne pour chaque catégorie de

prédicteur tant chez les hommes que chez les femmes. Dans l'ensemble, la toxicomanie était un prédicteur un peu plus fiable pour les délinquantes ($Mz^+ = ,14$) que pour les délinquants ($Mz^+ = ,10$) (voir le tableau 6). Toutefois, les intervalles de confiance qui se chevauchaient ont rendu l'effet négligeable. Aspect intéressant, la seule catégorie de prédicteurs qui a produit un écart significatif entre les groupes était le prédicteur « parent toxicomane ». Plus précisément, la valeur de l'effet moyenne pondérée pour les hommes ($Mz^+ = ,09$) était de façon significative, plus faible que celle des femmes ($Mz^+ = ,20$). Cet écart a été confirmé par la présence d'intervalles de confiance qui ne se chevauchaient pas (voir le tableau 40).

Tableau 6 : Examen méta-analytique du domaine de la toxicomanie

<i>Prédicteur (k)</i>	<i>N</i>	<i>Mr</i>	<i>Mz+</i>	<i>IC</i>
Femmes : Alcoolisme (6)	589	,05	,07	-,01 à ,15
Hommes : Alcoolisme (30)	23 333	,12	,12**	,11 à ,13
Femmes : Problème de toxicomanie (7)	758	,19	,19*	,12 à ,27
Hommes : Problème de toxicomanie (31)	24 651	,17	,19**	,18 à ,20
Femmes : Problème d'alcoolisme / toxicomanie (0)				
Hommes : Problème d'alcoolisme / toxicomanie (11)	3 214	,22	,22*	,19 à ,26
Femmes : Accusation liée à la toxicomanie (4)	265	-,10	-,13*	-,25 à ,01
Hommes : Accusation liée à la toxicomanie (15)	28 335	-,01	-,02*	-,03 à ,01
Femmes : Parent toxicomane (6)	1 171	,13	,20*	,14 à ,26
Hommes : Parent toxicomane (6)	2 262	,13	,09**	,05 à ,13
Femmes : Total (23)	2 783	,09	,14*	,10 à ,18
Hommes : Total (93)	81 795	,13	,10**	,09 à ,11

Nota. *k* = nombre de valeurs de l'effet par catégorie de prédicteurs. *N* = sujets par catégorie de plus petits prédicteurs. *Mr* = coefficient *r* moyen de Pearson (valeur de l'effet moyenne non pondérée); $Mz^+ = [(z_i) \times (N - 3)] \div (N - 3)^{1/2}$ où *N* = nombre de sujets par valeur de l'effet Pearson (valeur de l'effet moyenne pondérée); *IC* = intervalle de confiance concernant Z^+ moyen
p* < ,05, *p* < ,01

En somme, Boland et coll. ont conclu que même si l'IDAFD exige une certaine modification sur le plan de la cotation et de la restructuration des éléments, il porte sur les principaux domaines de contenu jugés nécessaires pour évaluer avec précision la toxicomanie et la gravité du problème (p. 34, Boland et coll. [1998]). Il convient également de noter deux observations supplémentaires formulées par Boland et ses collaborateurs concernant la validité des données d'auto-évaluation et la nature polyvalente de l'évaluation. Premièrement, Boland et coll. concluent que dans la plupart des cas, les données d'auto-évaluation ont tendance à être

relativement précises et que, par conséquent, elles doivent être considérées comme une source valide d'information. Toutefois, il est utile d'incorporer des sources d'information auxiliaires lorsqu'on soupçonne une surdéclaration ou une sous-déclaration. Deuxièmement, Boland et coll. nous rappellent que les mesures d'évaluation en général et, plus précisément, les mesures de la toxicomanie existent dans un continuum en cinq dimensions : 1) celles qui permettent de déterminer la présence ou l'absence d'un problème; 2) celles qui donnent des précisions sur la nature et la gravité du problème; 3) celles qui aident à établir des objectifs de traitement et de prévention des rechutes, mais qui évaluent aussi les changements associés au traitement; 4) les batteries complètes qui remplissent des fonctions multiples, dont le dépistage, l'évaluation de la gravité du problème, la définition des besoins multiples, la planification du traitement et la construction d'une base de données sur la recherche; et 5) les évaluations en laboratoire. Il convient de noter que le cadre d'évaluation de Boland a guidé les révisions de l'IDAFD. En particulier, tous les changements proposés ont été apportés dans l'hypothèse où l'IDAFD est un processus d'évaluation de niveau 1 et de niveau 2. Par conséquent, non seulement sert-il à déterminer s'il existe ou non un problème, mais aussi à définir la nature et la gravité de ce problème.

Domaine du comportement dans la collectivité

Gates, Dowden et Brown [1998] ont procédé à un examen méta-analytique qui portait sur le rapport prédictif entre les variables relatives au comportement dans la collectivité et la récidive chez les adultes (p. ex., la réincarcération, les nouvelles accusations/condamnations, la révocation de la libération conditionnelle). Ils ont recensé dix-sept études qui ont produit 80 valeurs de l'effet. Il convient de noter que la méta-analyse a permis de relever les études qui portaient sur les variables relatives au comportement dans la collectivité étrangères à l'IDAFD. Deux catégories supplémentaires ont donc été incluses dans les analyses : compagnons de vie (vivre seul par rapport à vivre avec d'autres personnes) et comportement dans la collectivité pendant l'enfance (stabilité du logement pendant l'enfance).

En somme, les variables relatives au comportement dans la collectivité ont produit une valeur de l'effet moyenne pondérée de ,10 avec la récidive. La composante relative aux loisirs a produit la valeur de l'effet la plus élevée, suivi du logement et des finances (voir le tableau 7). D'autres analyses ont révélé que les résultats étaient uniformes d'un sexe à l'autre et d'une

origine ethnique à l'autre. Cette constatation a également été confirmée lorsque les données ont été subdivisées selon le sexe (12 études propres aux femmes), car la valeur de l'effet moyenne pondérée pour les délinquantes est demeurée inchangée ($M_{z+} = ,09$; C. Dowden, 15 août 2000, communication personnelle citée dans Blanchette [2001]).

Tableau 7 : Examen méta-analytique du domaine du comportement dans la collectivité

Catégorie de prédictors (k)	N	M_r	M_{z+}	IC
Logement (23)	7 824	,19	,11**	,09 à ,13
Conduite (1)	573	,08	,08	... ^b
Santé (7)	3 717	,05	,04*	-,01 à ,07
Finances (18)	5 735	,19	,13**	,10 à ,16
Communication (1)	119	,20	,20*	... ^b
Loisirs (9)	2 743	,20	,24**	,21 à ,28
Soutien (7)	2 679	,12	,11*	,07 à ,15
Compagnons de vie (6)	3 913	,05	,03	-,00 à ,06
Comportement dans la collectivité pendant l'enfance (8)	6 311	,08	,09**	,06 à ,11
Total (80)	33 614	,15	,10***	,09 à ,11

Nota : k = nombre de valeurs de l'effet par catégorie de prédictors. N = nombre de sujets par catégorie de prédictors.

M_r = coefficient r moyen de Pearson (valeur de l'effet moyenne non pondérée); $M_{z+} = [(z_r) \times (N - 3)] \div (N - 3)^{1/2}$ où N = nombre de sujets par valeur de l'effet (valeur de l'effet moyenne pondérée); IC = intervalle de confiance concernant Z^+ moyen

* $p < ,05$, ** $p < ,01$.

Domaine de la vie personnelle et affective

Robinson, Porporino et Beal [1998; 1999] ont procédé à un examen narratif détaillé du domaine de la vie personnelle et affective. En somme, l'examen appuie la poursuite de l'utilisation des composantes principales cognitives et comportementales et l'élimination des composantes principales que sont la perception de soi, l'habileté mentale, la santé mentale et l'intervention. Un résumé détaillé des résultats est présenté au tableau 8. Les recommandations des auteurs concernant le maintien ou l'élimination d'une composante ou d'un indicateur donné sont fondées sur des données empiriques et théoriques. Les résultats concernant les Autochtones et les femmes n'ont pas fait l'objet d'un examen détaillé.

Tableau 8 : Domaine de la vie personnelle et affective : Examen narratif de la littérature

Composante principale	Sous-composante	Indicateur	Recommandation	Type de données	Observations
Perception de soi	Personnelle	Se sent particulièrement important (réaffecté à « empathie »)	C	T	Des études spécifiques n'ont pas été examinées. Toutefois, les données du concept d'empathie peuvent être pertinentes. Des études spécifiques n'ont pas été examinées; toutefois certaines études sur l'estime de soi sont disponibles. Nouvel élément appuyé empiriquement par rapport à la conclusion.
		L'adresse physique pose des problèmes	S	T	
		Estime de soi	S	E	
Facultés cognitives	Facultés cognitives	Impulsivité	C	E	Solide appui empirique en vue de l'inclusion.
		<ul style="list-style-type: none"> Gère mal le temps (provient du « comportement/capacité d'adaptation ») 	C	T	Des études spécifiques n'ont pas été examinées, mais la littérature sur l'impulsivité peut être pertinente.
		<ul style="list-style-type: none"> Irréfléchi (provient du « comportement/circonspection ») 	C	T	Des études spécifiques n'ont pas été examinées, mais la littérature sur l'impulsivité peut être pertinente.
		<ul style="list-style-type: none"> Peu consciencieux (provient du « comportement/conscience de soi ») 	C	T	Des études spécifiques n'ont pas été examinées, mais la littérature sur l'impulsivité peut être pertinente.
		Résolution de problèmes en général	C	E, T	Nouvel élément, certaines données empiriques et solide base théorique en vue de l'inclusion.
		<ul style="list-style-type: none"> Incapable de reconnaître ses problèmes 	C	T	Des études spécifiques n'ont pas été examinées, mais la littérature sur la résolution des problèmes est pertinente.
		<ul style="list-style-type: none"> Établit des objectifs non réalistes 	C	T	Des études spécifiques n'ont pas été examinées, mais la littérature sur la résolution des problèmes est pertinente.
<ul style="list-style-type: none"> Incapable de se donner des choix 	C	T	Des études spécifiques n'ont pas été examinées, mais la littérature sur la résolution des problèmes est pertinente.		

(tableau continue)

Composante principale	Sous-composante	Indicateur	Recommandation	Type de données	Observations
Facultés cognitives (suite)	Facultés cognitives	Inconscient des conséquences	C	T	Des études spécifiques n'ont pas été examinées, mais la littérature sur la résolution des problèmes est pertinente.
		<ul style="list-style-type: none"> Idées étroites et rigides 	C	T	Des études spécifiques n'ont pas été examinées, mais la littérature sur la résolution des problèmes est pertinente.
		Aptitudes interpersonnelles	C	E, T	Certaines données empiriques et solide base théorique en vue de l'inclusion.
		<ul style="list-style-type: none"> Difficulté à résoudre des situations conflictuelles (provient de la « capacité d'adaptation ») 	C	T	Des études spécifiques n'ont pas été examinées, mais la littérature sur la résolution des problèmes interpersonnels est pertinente.
		Empathie	C	E	Solide appui empirique à l'inclusion.
		<ul style="list-style-type: none"> Se sent particulièrement important (provient de la « perception de soi ») 	C	T	Des études spécifiques n'ont pas été examinées, mais la littérature sur l'empathie est pertinente.
		<ul style="list-style-type: none"> N'a pas de considération pour les autres 	C	T	Des études spécifiques n'ont pas été examinées, mais la littérature sur l'empathie est pertinente.
		<ul style="list-style-type: none"> Inconscient des autres 	C	T	Des études spécifiques n'ont pas été examinées, mais la littérature sur l'empathie est pertinente.
		<ul style="list-style-type: none"> Incapable de comprendre les sentiments des autres 	C	T	Des études spécifiques n'ont pas été examinées, mais la littérature sur l'empathie est pertinente.
		<ul style="list-style-type: none"> Manipulateur (provient du « comportement ») 	C	T	Des études spécifiques n'ont pas été examinées, mais la littérature sur l'empathie est pertinente.
Comportement	Affirmation de soi	<ul style="list-style-type: none"> Aptitudes à l'affirmation de soi 	C	E, T	Certaines données empiriques et solide base théorique en vue de l'inclusion.

(tableau continue)

Tableau 8 (suite)

Composante principale	Sous-composante	Indicateur	Recommandation	Type de données	Observations	
Comportement (suite)	Tendance à la névrose		S	E	Appui empirique contre l'inclusion.	
		• Inquiétudes	S	E	Appui empirique contre l'inclusion.	
		• Anxiété	S	E	Nouvel indicateur, appui empirique contre l'inclusion.	
	Agressivité			C	E	Appui empirique à l'inclusion.
		• Colère (nouvel indicateur)		C	E	Appui empirique à l'inclusion.
		• Hostilité		C	E	Appui empirique de la littérature sur la colère.
		• Tolérance à la frustration (provient de la « frustration »)		C	T	Les études spécifiques n'ont pas été examinées, but la littérature sur la colère est pertinente.
	Goût du risque			C	E	Données empiriques en faveur de l'inclusion.
		• Recherche de sensations fortes		C	E	Données empiriques en faveur de l'inclusion.
		• Goût du jeu (provient du « goût du jeu »)		C	T	Peu d'études empiriques, mais appui théorique à l'inclusion.
	Capacité d'adaptation			S	T	La capacité d'adaptation est couverte plus efficacement comme indicateurs des autres sous-composantes.
		• Problème de contrôle du stress		S	T	Indicateur trop général pour être inclus.
		• Difficulté à résoudre des situations conflictuelles (provient des « aptitudes interpersonnelles »)		C	T	Voir les aptitudes interpersonnelles ci-dessus.
		• Gère mal le temps (provient de l'« impulsivité »)		C	T	Voir l'impulsivité ci-dessus.
Comportement sexuel		• Dysfonction			Littérature disponible insuffisante pour un examen.	

(tableau continue)

Composante principale	Sous-composante	Indicateur	Recommandation	Type de données	Observations
Comportement (suite)		• Identité			Littérature disponible insuffisante pour un examen.
		▪ Préférences (p. ex. inopportunes)	C	E	Données empiriques à l'appui de l'inclusion; une évaluation plus ciblée pour les délinquants sexuels seulement est recommandée.
		▪ Attitudes	C	E	Données empiriques à l'appui de l'inclusion; une évaluation plus ciblée pour les délinquants sexuels seulement est recommandée.
Habilité mentale	Fonctionnement	▪ Déficience mentale	S	E	Certain appui empirique à l'exclusion.
Santé mentale	Troubles	▪ Troubles (antérieurs)	S	E	Appui empirique contre l'inclusion.
		• Troubles (actuels)	S	T	Littérature disponible insuffisante pour un examen; appui théorique à l'exclusion.
Interventions	Évaluations	• Vie personnelle et affective	S	T	Littérature disponible insuffisante pour un examen, appui théorique à l'exclusion.
		• Médication	S	T	Littérature disponible insuffisante pour un examen; appui théorique à l'exclusion.
	Psychologique/ Psychiatrique	• Hospitalisation antérieure	S	E, T	Certain appui empirique et motifs théoriques de l'exclusion.
		• Hospitalisation actuelle	S	T	Littérature disponible insuffisante pour un examen, appui théorique à l'exclusion.
	Programmes	• A eu recours à des consultations externes par le passé	S	T	Littérature disponible insuffisante pour un examen, appui théorique à l'exclusion.
		• A eu recours à des consultations externes avant l'incarcération	S	T	Littérature disponible insuffisante pour un examen, appui théorique à l'exclusion.
		• Participation aux programmes antérieure	S	T	Littérature disponible insuffisante pour un examen, appui théorique à l'exclusion.
		• Participation aux programmes actuelle	S	T	Littérature disponible insuffisante pour un examen, appui théorique à l'exclusion.

Nota : Tableau provenant de Robinson, Porporino et Beal [1998]. *Analyse des besoins du délinquant : Étude documentaire sur les indicateurs du domaine personnel et affectif*, rapport de recherche (R-76), Service correctionnel du Canada. C = Conserver comme indicateur; S = Supprimer comme indicateur; E = Données empiriques à l'appui; T = Données théoriques à l'appui.

Selon Blanchette [2001], la plupart des conclusions tirées par Robinson et coll. s'appliquent également aux délinquantes. De plus, elle fait remarquer que trois autres variables (c.-à-d. l'estime de soi, la victimisation personnelle et l'automutilation ou les tentatives de suicide) ont suscité beaucoup d'attention dans la littérature concernant les délinquantes. Par exemple, Larivière [1999] a procédé à un examen méta-analytique du rapport entre l'estime de soi et la criminalité. Il a recensé six études portant exclusivement sur des échantillons de délinquantes. Dans l'ensemble, les résultats indiquaient une forte corrélation négative entre l'estime de soi et le comportement antisocial chez les délinquantes ($r = -,38$). Fait intéressant, cette corrélation était beaucoup plus faible chez les hommes ($r = -,17$). Il importe de noter, toutefois, que la méta-analyse comprenait des études de prévision et des études postérieures. Par exemple, seulement une des six études sur les délinquantes était une étude de prévision. De plus, dans les études sur les délinquantes, les femmes qui avaient usé de violence envers leurs enfants étaient largement surreprésentées.

En ce qui concerne la victimisation, Blanchette ([2001], p. 74) tire la conclusion suivante :

Selon l'ensemble des études réalisées jusqu'à maintenant, bien qu'elle soit très courante chez les délinquantes, la victimisation n'est pas un facteur criminogène. Les résultats des études donnent à penser que même si les expériences en matière de victimisation semblent jouer un rôle dans la perpétration des crimes, elles ne sont pas liées à la récidive. Toutefois, étant donné le taux très élevé de prévalence de survivants dans le système correctionnel, les fournisseurs de services doivent se pencher sur cette question. Certains auteurs soutiennent que la victimisation antérieure des délinquantes constitue un problème important qui doit être traité, mais cela ne signifie pas nécessairement que la « victimisation » est un facteur criminogène (Gray et coll. [1995]; Koons et coll. [1997]). On a plutôt laissé entendre que ce sont les séquelles psychologiques des expériences de victimisation qui entraînent des comportements comme la toxicomanie, la perpétration d'actes criminels, les problèmes d'adaptation pendant l'incarcération, et la récidive (McLean [1998]). Beaucoup de femmes souffrent de symptômes post-traumatiques qui peuvent les empêcher de faire face à d'autres facteurs criminogènes. Nous croyons donc que les antécédents des délinquantes en matière de victimisation constituent une partie importante d'une approche holistique du classement fondée sur les cas pour une intervention correctionnelle efficace. [TRADUCTION]

Enfin, dans son examen, Blanchette a relevé trois études (c.-à-d. Bonta et coll. [1995]; Blanchette et Motiuk [1995]; Rettinger [1998]) qui portaient sur le rapport entre l'automutilation

et(ou) les tentatives de suicide chez les délinquantes et la récidive criminelle. Chaque étude a montré que l'automutilation et(ou) les tentatives de suicide étaient des prédicteurs d'actes criminels futurs, y compris la récidive violente, ce qui confirme l'argument qu'un comportement auto-destructeur est en fait criminogène.

Domaine de l'attitude générale

Law [1998] a effectué un examen méta-analytique du domaine de l'attitude générale à l'égard du crime et de ses diverses composantes pour prévoir la récidive criminelle. La méta-analyse a porté sur 32 études ayant produit 112 corrélations avec la récidive. Dans l'ensemble, la méta-analyse a révélé qu'il existait un lien modéré entre les composantes de l'IDAFD relatives à l'attitude à l'égard de la justice, de la violence et du mode de vie, et la récidive. Par contre, le lien entre la composante relative à la société et la récidive était faible. Il était impossible d'évaluer l'efficacité prédictive de la composante relative aux biens, car aucune étude ne portait sur le rapport entre celle-ci et le comportement criminel futur. Les attitudes anticonformistes constituaient le meilleur indicateur. Par contre, les indicateurs les plus faibles comprenaient l'attitude à l'égard de l'emploi, des relations conjugales et familiales, et de la stabilité de la vie personnelle et affective. Un concept, qui ne figure pas actuellement dans l'IDAFD, mais que la littérature externe considère comme criminogène, était le refus de reconnaître le crime et(ou) sa gravité (techniques qu'utilisent les délinquants pour minimiser la gravité et la nature de leurs infractions). Un aperçu des résultats figure au tableau 9. Les résultats concernant les délinquantes et les délinquants autochtones ne sont pas présentés.

Dowden et Andrews [1999] ont effectué un examen méta-analytique des cibles de traitement efficace dans la population carcérale adulte. Une cible de traitement composite, appelée « cognition antisociale » et constituée de variables comme les attitudes, les valeurs et rationalisations antisociales, s'est révélée être une cible de traitement importante pour les délinquants et les délinquantes. Toutefois, les résultats concernant les femmes provenaient d'un petit nombre de valeurs de l'effet ($k = 5$).

Tableau 9 : Examen méta-analytique du domaine de l'attitude générale

Prédicteurs (<i>k</i>)	<i>N</i>	<i>Mr</i>	<i>IC</i>	<i>Mz+</i>	<i>IC</i>
Justice (35)	4 873	,18	,12 - ,22	,12*	,09 - ,15
Lois – Attitude négative à leur égard (17)	3 472	,18	,16 - ,25	,12*	,09 - ,15
Application de la loi – Attitude négative envers la police (4)	706	,18	... ^a	,17	...
Appareil judiciaire – Attitude négative envers les tribunaux (2)	464	,14	...	,11	...
Services correctionnels (12)	2 099	,16	,05 - ,22	,10*	,06 - ,14
Attitude négative envers le système correctionnel (10)	2 210	,14	,05 - ,22	,10*	,06 - ,14
Attitude négative envers la surveillance communautaire (0)	0	--	--	--	--
Attitude négative envers la réadaptation (3)	524	,27	...	,13	...
Société (32)	11 780	,15	,09 - ,20	,06*	,04 - ,08
Conventions (30)	11 123	,15	,09 - ,21	,06*	,04 - ,08
L'emploi/la scolarité ^b n'ont pas de valeur (3)	1 793	,07	...	,02	...
Les relations conjugales et familiales n'ont pas de valeur (4)	1 579	,25	...	,06	...
Les relations interpersonnelles n'ont pas de valeur (16)	10 706	,13	,06 - ,20	,05*	,03 - ,07
Valeur attachée à la consommation de drogue (0)	0	--	--	--	--
Les compétences psychosociales de base n'ont pas de valeur (2)	418	,24	...	,11	...
La stabilité de la vie personnelle et affective n'a pas de valeur (3)	360	,03	...	,04	...
Personnes âgées – Les personnes âgées n'ont pas de valeur (0)	0	--	--	--	--
Les rôles des femmes et des hommes sont inégaux (2)	685	,19	...	,17	...
Minorités (ethniques/religieuses/handicapés) (1)	573	,12	...	,12	...
Biens (0)	0	--	--	--	--
Personnels – Manque de respect à leur égard (0)	0	--	--	--	--
Publics – Manque de respect envers les biens publics (0)	0	--	--	--	--
Commerciaux – Manque de respect à leur égard (0)	0	--	--	--	--
Violence (6)	1 025	,15	,04 - ,26	,17*	,11 - ,23
Familiale – encouragement (0)	0	--	--	--	--
Instrumentale – encouragement (6)	1 025	,15	,04 - ,26	,17*	,11 - ,23
Mode de vie (39)	7 394	,16	,13 - ,19	,16*	,14 - ,18
Aspirations personnelles – N'a pas de but (7)	3 585	,12	,05 - ,20	,10*	,07 - ,13
Conformisme – Anticonformiste (27)	5 001	,20	,15 - ,25	,21*	,18 - ,23
Neutralisations ^c (5)	1 012	,14	...	,10	...

Nota : *k* = nombre de valeurs de l'effet par catégorie de prédicteurs. *N* = nombre de sujets par catégorie de prédicteurs, *Mr* = coefficient *r* moyen de Pearson (valeur de l'effet moyenne non pondérée); $Mz^+ = [(z_r) \times (\underline{N} - 3)] \div (\underline{N} - 3)^{1/2}$ où *N* = nombre de sujets par valeur de l'effet (valeur de l'effet moyenne pondérée); *IC* = intervalle de confiance concernant *Z*⁺ moyen.

p* < ,05, *p* < ,01.

Propositions des experts de l'extérieur

En plus de l'examen empirique, chaque examinateur a présenté diverses propositions pour améliorer l'IDAFD. En résumé, dix thèmes sont apparus. Chaque thème est examiné à tour de rôle.

1. Conserver les indicateurs solides et modérés, mais supprimer les indicateurs faibles

La plupart des examinateurs ont proposé de conserver les indicateurs bénéficiant d'un appui empirique solide, d'un appui théorique solide ou d'un appui empirique moyen et de supprimer les indicateurs bénéficiant d'un appui faible ou inexistant.

2. Peu c'est mieux

À l'heure actuelle, l'IDAFD se compose de 7 domaines, de 35 composantes principales, de 94 sous-composantes et de 197 indicateurs. Le thème présenté le plus souvent par les examinateurs de l'extérieur était la nécessité de simplifier la structure de l'IDAFD. Les stratégies proposées comprenaient la suppression des sous-composantes et(ou) des indicateurs qui étaient redondants, pour lesquels il y avait peu ou il n'y avait pas de corrélation avec la récidive ou qui étaient représentés dans plus d'un domaine. Parmi les autres suggestions figurait l'utilisation d'indicateurs très précis comme les définitions opérationnelles de concepts plus globaux et la création d'un nouveau domaine appelé « facteurs non criminogènes » (p. ex. non contributifs).

3. Accroître l'objectivité, réduire la subjectivité

Les études effectuées depuis cinquante ans ont confirmé sans l'ombre d'un doute la supériorité des stratégies de prévision objectives et fondées sur des statistiques par rapport aux méthodes cliniques purement subjectives (Grove et Meehl [1996]; Grove, Zald, Lebow, Switz et Nelson [2000]; Hall [1988]; Mossman [1994]; Wormith et Goldstone [1984]). Cette conclusion s'est retrouvée dans plusieurs des propositions des experts de l'extérieur qui ont recommandé d'améliorer les lignes directrices en matière de cotation et de concevoir des indicateurs concrets du comportement.

4. Revitaliser l'IDAFD avec de nouveaux ajouts

Il était évident, dans les examens, qu'on pourrait améliorer l'IDAFD en y ajoutant quelques concepts supplémentaires, dont la motivation intrinsèque à l'égard du travail et le refus de reconnaître le crime et(ou) sa gravité.

5. Considérer l'évaluation supplémentaire comme un ami et non comme un ennemi

On se préoccupe du fait que les évaluations spécialisées ou supplémentaires peuvent entraîner un excès de programmes pour délinquants à faible risque et(ou) ayant peu de besoins. Toutefois, deux examinateurs indépendants ont recommandé de continuer d'utiliser les domaines de la toxicomanie et de l'emploi.

6. Établir une distinction entre les facteurs criminogènes et les facteurs non criminogènes

L'IDAFD doit indiquer clairement les indicateurs criminogènes (facteurs contributifs-cibles de traitement dynamiques ou modifiables ayant trait directement au comportement criminel) par rapport aux indicateurs non criminogènes (facteurs non contributifs-cibles de traitement qui ne sont pas liés au comportement criminel, mais qui exigent quand même une intervention).

7. Maximiser la nature dynamique de la stratégie d'évaluation

Même si l'IDAFD sert à de multiples fonctions, son objectif ultime consiste à déterminer les facteurs qui peuvent, en théorie, être modifiés. Par conséquent, à moins qu'on ne puisse montrer qu'un facteur statique donné sert à remplir une fonction opérationnelle précise, il faut s'efforcer de faire en sorte que chaque composante de l'IDAFD tienne compte des circonstances actuelles et(ou) récentes plutôt que des événements ou des circonstances du passé. Même si un piètre fonctionnement de la famille pendant l'enfance est donc important, l'élément qui peut être plus crucial pour la prestation de programmes correctionnels efficaces est le fonctionnement actuel de la famille ou le fonctionnement de la famille lorsque les infractions sont commises.

8. Évaluer le besoin ainsi que la gravité

L'examen de l'évaluation de la toxicomanie a permis d'introduire la notion d'une approche par étape de l'évaluation. La première étape consiste à vérifier la présence ou l'absence d'un problème; la deuxième étape porte sur la définition de la nature et de la gravité du problème; la troisième étape vise à établir des cibles précises de traitement et de prévention de la rechute et à évaluer les changements associés au traitement. Un cadre semblable pourrait peut-être s'appliquer à l'IDAFD. La première et la deuxième étapes seraient considérées comme une composante obligatoire de l'IDAFD et la troisième étape pourrait être incorporée pendant la prestation des programmes. Cette stratégie pourrait réduire les programmes inutiles et la redondance de l'évaluation.

9. Tenir compte de facteurs de risques spéciaux pour les groupes de délinquants spéciaux

Les préférences sexuelles déviantes et les attitudes sexuelles déviantes laissent présager la récidive sexuelle chez les délinquants sexuels connus, mais elles ne permettent pas de prévoir la récidive générale dans la population carcérale masculine générale. En fait, il existe une faible corrélation négative entre ces variables et la récidive générale chez les délinquants de sexe masculin (Robinson et coll. [1998; 1999]). Il serait donc prudent d'enlever les indicateurs relatifs aux infractions sexuelles de l'IDAFD et d'utiliser ceux-ci exclusivement pour les évaluations des délinquants sexuels.

10. Plus de recherche et une meilleure recherche

Un thème qui revenait souvent était la nécessité d'effectuer de nouveaux travaux de recherche de meilleure qualité, en particulier concernant les délinquantes, les délinquants autochtones et la définition de prédicteurs uniques de la récidive violente. De plus, on a fait état de l'application de méthodes statistiques avancées assorties de l'élaboration de stratégies d'évaluation qui comprennent des indicateurs concrets du comportement.

DEUXIÈME ÉTAPE : EXAMEN PSYCHOMÉTRIQUE

Méthodologie

Tous les délinquants sous responsabilité fédérale qui ont été évalués dans le cadre de l'EID et du processus de planification correctionnelle entre le 1^{er} novembre 1994 et le 1^{er} septembre 2000 ont été considérés comme des candidats éventuels à l'examen. Les candidats éventuels faisaient partie de l'analyse s'ils étaient en liberté au 1^{er} septembre 2000. Cette méthode a permis de recenser 16 645 délinquants, dont la majorité (environ 99 %) avaient déjà fait l'objet d'une évaluation initiale au moment de leur incarcération aux termes d'un mandat de dépôt. Un petit nombre de cas de révocation de la libération conditionnelle ($n = 25$) a été inclus, étant donné qu'une nouvelle EID avait eu lieu par suite de la révocation. Deux cent vingt cas ont été exclus parce que la variable concernant le sexe ou le groupe ethnique avait été omise. De plus, 181 cas ont été exclus parce que plus de 20 % des données sur les indicateurs étaient absentes. Par conséquent, toutes les analyses sont fondées sur une cohorte totale de 16 244 délinquants mis en liberté, dont 765 délinquantes et 2 593 délinquants autochtones.

L'âge de la cohorte des délinquants variait de 17,7 à 81,6 ans, et la moyenne était de 34,6 ans (ET = 10,6). Les délinquantes ($M = 33,4$, ET = 8,9) étaient sensiblement plus jeunes que leurs homologues masculins ($M = 34,6$, ET = 10,7), $t(877) = 3,4$, $p < ,001$. Les délinquants autochtones ($M = 32,1$, ET = 9,3) étaient aussi sensiblement plus jeunes que leurs homologues non autochtones ($M = 35$, ET = 10,8), $t(4\ 032) = 14,3$, $p < ,001$.

Comme le montre le tableau 10, la plupart des délinquants de la cohorte étaient de sexe masculin (95,3 %). En ce qui concerne le groupe ethnique, le groupe prédominant était blanc (69,4 %), suivi des Autochtones (16,0 %). De plus, la peine globale moyenne d'une durée déterminée était de 3,7 ans (ET = 2,3), variant de 6 mois à 25 ans. La peine globale moyenne d'une durée déterminée était beaucoup plus courte chez les femmes ($M = 3,4$ ans, ET = 1,9) que chez les hommes ($M = 3,7$ ans, ET = 2,3), $t(882) = 4,7$, $p < ,001$. De même, la peine globale moyenne d'une durée déterminée était beaucoup plus brève chez les délinquants autochtones ($M = 3,5$ ans, ET = 1,9) que chez les délinquants non autochtones ($M = 3,7$ ans, ET = 2,4), $t(4\ 362) = 6,3$, $p < ,001$.

Même si l'EID n'existait pas avant 1994, les cotes des domaines ont été déterminées rétrospectivement pour tous les délinquants qui étaient déjà incarcérés en 1994. Par conséquent, la cohorte de délinquants mis en liberté comprenait un petit nombre de condamnés à perpétuité ou de délinquants dangereux ($n = 30$) qui étaient en liberté au 1^{er} septembre 2000.

Tableau 10 : Caractéristiques de la cohorte de délinquants en liberté : sexe et origine ethnique

Variable	% (n/16 244)	
Sexe		
Hommes	95,3	(15 479)
Femmes	4,7	(765)
Groupe ethnique		
Asiatique	4,3	(707)
Noir	7,6	(1 227)
Autochtone	16,0	(2 593)
Blanc	69,4	(11 280)
Autre	2,7	(440)
Non déclaré	0,02	(3)

Plus des deux-tiers-de la cohorte des délinquants en liberté avaient déjà été reconnus coupables ou purgeaient actuellement une peine par suite d'un crime de violence. Les délinquants autochtones étaient sensiblement plus susceptibles d'avoir été condamnés pour un crime de violence (à l'origine de la peine actuelle ou d'une peine antérieure) (87,2 %) que les délinquants non autochtones (64,3 %), $\chi^2 (1, N = 15\ 629) = 501,2, p < ,001$. Par contre, les délinquantes (43,1 %) étaient beaucoup moins susceptibles que les délinquants d'avoir été condamnées pour un crime de violence (à l'origine de la peine actuelle ou d'une peine antérieure) (69,2 %), $\chi^2 (1, N = 15\ 629) = 221,4, p < ,001$. Le tableau 11 présente plus de données sur la nature de l'infraction.

Tableau 11 : Infractions

Infraction à l'origine de la peine actuelle ou d'une peine antérieure ^a	Hommes (N = 15 479)		Femmes (N = 765)		Autochtones (N = 2 593)	
	%	(n)	%	(n)	%	(n)
Homicide	2,7	(416)	7,8	(60)	6,8	(173)
Tentative de meurtre	0,8	(125)	1,3	(10)	0,8	(20)
Voies de fait/vol qualifié	55,9	(8 658)	36,2	(277)	73,7	(1 911)
Infractions sexuelles	18,3	(2 837)	1,9	(15)	26,8	(694)
Utilisation d'armes	6,4	(994)	3,1	(24)	9,3	(242)
Séquestration ou enlèvement	4,8	(748)	2,9	(22)	3,9	(103)
Incendie criminel	2,1	(325)	2,9	(22)	2,7	(71)
Infraction en matière de drogue	28,4	(4 390)	48,6	(372)	14,5	(377)
Complot en vue de commettre n'importe quelle des infractions ci-dessus	7,9	(1 215)	5,4	(41)	2,0	(53)
Introduction par effraction et perpétration de n'importe quelle des infractions ci-dessus	8,5	(1 308)	2,2	(17)	8,6	(222)

Nota : ^a Les catégories d'infraction ne sont pas mutuellement exclusives.

Comme le montre le tableau 12, la majorité de la cohorte a bénéficié d'une mise en liberté sous condition discrétionnaire. Le pourcentage de délinquants mis en liberté dans chaque région est également présenté au tableau 12.

Tableau 12 : Genre de mise en liberté et région de la mise en liberté

Variable	Hommes (N = 15 479)		Femmes (N = 765)		Autochtones (N = 2 593)	
	%	(n)	%	(n)	%	(n)
Genre de mise en liberté						
Semi-liberté	52,3	(8 125)	72,4	(554)	44,0	(1 142)
Libération conditionnelle totale	12,1	(1 871)	11,2	(86)	8,1	(211)
Mise en liberté d'office	33,1	(5 124)	15,3	(117)	42,8	(1 110)
Expiration du mandat	2,3	(359)	1,1	(8)	5,0	(130)
Région						
Pacifique	9,7	(1 506)	0,5	(4)	12,3	(318)
Prairies	28,3	(4 381)	32,7	(250)	68,3	(1 771)
Ontario	23,9	(3 708)	41,3	(316)	10,6	(275)
Québec	27,1	(4 195)	14,9	(114)	5,9	(152)
Atlantique	10,9	(1 689)	10,6	(81)	2,9	(77)

Définition de la période de suivi et des résultats

Les données sur les résultats ont été extraites du Système de gestion des délinquants (SGD) le 1^{er} septembre 2003. Comme les délinquants n'étaient inclus dans l'étude que s'ils étaient en liberté le 1^{er} septembre 2000, cela a permis d'avoir une période de suivi d'au moins trois ans. De plus, même si certains délinquants étaient à risque pendant plus de trois ans, la période de suivi a été fixée à trois ans pour faire en sorte que chaque délinquant pris en compte dans l'étude ait la possibilité de récidiver pendant la même période. La récidive a été définie comme la réincarcération dans un établissement fédéral avant ou après la date d'expiration du mandat. Par conséquent, les délinquants qui ont été réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction ou du manquement aux conditions de la libération conditionnelle (p. ex. fréquentation de criminels, toxicomanie) ont été comptés comme des échecs. De plus, les délinquants reconnus coupables d'une nouvelle infraction (peine de plus de deux ans) après la date d'expiration du mandat ont également été considérés comme des échecs. Il convient de noter que des analyses supplémentaires faisant appel à une définition plus précise de la récidive (c.-à-d. réincarcéré dans un établissement fédéral par suite d'une nouvelle infraction) ont également été effectuées. Toutefois, comme les deux ensembles d'analyse ont produit des tendances semblables, seules celles qui se rapportent à la définition plus générale de la récidive (c.-à-d. réincarcéré par suite de la perpétration ou non d'une infraction) seront présentées.

Analyse statistique

La fiabilité de l'IDAFD a été évaluée en fonction de sa cohérence interne. Plus précisément, le coefficient alpha de Cronbach a été calculé pour chaque domaine de l'IDAFD. La validité prédictive des domaines de l'IDAFD et les indicateurs individuels ont été évalués en fonction d'une variable et de variables multiples. Les analyses à une variable comprenaient une série d'analyses de corrélation et d'analyses du khi-carré. De plus, la méthode de correction de Bonferoni a été appliquée pour tenir compte des erreurs de type 1. Toutefois, il convient de noter que l'ampleur des valeurs de l'effet ainsi que leur signification statistique ont guidé l'interprétation des résultats en raison de la grande taille de l'échantillon. Il importe de tenir compte de l'ampleur de l'effet et du niveau de signification, car les échantillons de grande taille produisent souvent des erreurs de type 1 (p. ex. la probabilité de trouver par erreur des écarts significatifs) (voir Kraemer et coll. [1997] et Gendreau, Goggin et Smith [2001] au sujet de

l'importance de tenir compte de l'ampleur et de la signification statistique). Par conséquent, des coefficients de corrélation à une variable significatifs qui dépassaient ,20 étaient considérés comme de bons prédicteurs de la réincarcération tandis que des coefficients significatifs variant de ,10 à ,19 étaient considérés comme moyens. Enfin, les coefficients de corrélation variant de ,05 à ,09 étaient considérés comme de faibles prédicteurs tandis que ceux de ,04 ou moins étaient considérés comme n'ayant aucun pouvoir de prédiction de la réincarcération.

Ensuite, des analyses de régression par degrés ont été effectuées pour chaque domaine. Par exemple, tous les indicateurs relatifs à la toxicomanie ont été entrés dans l'analyse de régression par degrés afin de déterminer pour lesquels le rapport entre les indicateurs relatifs à la toxicomanie et la réincarcération était le plus élevé. Cela a permis d'établir une comparaison relative entre tous les indicateurs d'un domaine donné en ce qui concerne leur capacité de prédire la réincarcération. Toutefois, à cause des motifs susmentionnés, la proportion de variance prise en compte dans les résultats et la signification statistique (ajusté d'après la méthode de Bonferroni) ont servi à établir les critères d'entrée et de sortie.

Toutes les analyses ont été effectuées séparément pour les trois groupes de délinquants : hommes, femmes et Autochtones. Enfin, les données manquantes concernant les indicateurs ont été remplacées par le mode. Même si le pourcentage des données manquantes variait de 0 % à 17,4 % pour les 197 indicateurs, il convient de noter que le pourcentage de données manquantes pour la plupart des indicateurs (94 % dans la cohorte des délinquants de sexe masculin mis en liberté; 96 % dans la cohorte des délinquants autochtones et 98 % dans la cohorte des délinquantes) était de 3 % ou moins.

Résultats psychométriques

Fiabilité

Comme l'indique le tableau 13, chaque domaine a affiché des niveaux acceptables de cohérence interne, les coefficients alpha variant de ,62 à ,96. Un seul domaine, la fréquentation de criminels, a enregistré des coefficients alpha inférieurs à ,70 pour les trois groupes. Toutefois, ce résultat est fort probablement attribuable au nombre relativement faible d'indicateurs (11) qui composent le domaine des fréquentations. Il convient aussi de noter que les résultats étaient constants pour les délinquants, les délinquantes et les délinquants autochtones. Toutefois, les

coefficients alpha concernant le comportement dans la collectivité étaient inférieurs à ,70 chez les délinquantes (,62) et les délinquants autochtones (,65), mais non chez les hommes (alpha = ,70).

Trois domaines (emploi, relations conjugales et familiales et toxicomanie) contiennent des sous-ensembles d'indicateurs qui se voient attribuer automatiquement une cote « non » ou « oui » s'ils ne s'appliquent pas au délinquant en question. Par exemple, dans le cas du domaine des relations conjugales et familiales, les délinquants qui n'ont pas d'enfants se voient automatiquement attribuer la cote « non » pour chaque indicateur qui porte précisément sur les compétences parentales. De même, les délinquants qui sont considérés comme n'ayant pas d'« antécédents d'emploi » reçoivent automatiquement la cote « non » pour les indicateurs qui ont trait directement au rendement au travail (p. ex. se présente souvent en retard, aucune initiative). Par conséquent, des analyses de fiabilité supplémentaires ont été effectuées pour chaque sous-ensemble d'indicateurs touché par le système de cotation par défaut.

En ce qui concerne le sous-ensemble d'indicateurs relatifs à l'emploi touché par le système par défaut (16 indicateurs), les coefficients alpha recalculés étaient les suivants : 1) cohorte des délinquants : coefficient alpha = ,81; 2) cohorte des délinquantes: coefficient alpha = ,71; 3) cohorte des délinquants autochtones : coefficient alpha = ,77. Quant au domaine des relations conjugales, deux sous-ensembles distincts d'indicateurs, l'un se rapportant aux compétences parentales (9 indicateurs) et l'autre, à la qualité des relations conjugales (6 indicateurs) sont touchés par le système par défaut. Les coefficients alpha recalculés pour les indicateurs relatifs à la qualité des relations étaient les suivants : cohorte des délinquants: coefficient alpha = ,61; cohorte des délinquantes : coefficient alpha = ,59; cohorte des délinquants autochtones : coefficient alpha = ,55. De même, pour le sous-ensemble des compétences parentales, les coefficients alpha étaient les suivants : cohorte des délinquants: coefficient alpha = ,81; cohorte des délinquantes: coefficient alpha = ,80; cohorte des délinquants autochtones : coefficient alpha = ,79. Le sous-ensemble des indicateurs relatifs à la toxicomanie (alcool) touché par le système de cotation par défaut a produit les coefficients alpha suivants : cohorte des délinquants : coefficient alpha = ,83; cohorte des délinquantes : coefficient alpha = ,84; cohorte des délinquants autochtones : coefficient alpha = ,85. Enfin, le sous-ensemble des indicateurs relatifs à la toxicomanie (drogue) touché par le système de cotation par défaut a également produit des coefficients alpha comparables : cohorte des délinquants en liberté :

coefficient alpha = ,85; cohorte des délinquantes en liberté : coefficient alpha = ,80; cohorte des délinquants autochtones en liberté : coefficient alpha = ,69. Par conséquent, à l'exception des indicateurs relatifs à la qualité des relations conjugales, tous les sous-domaines des indicateurs touchés par le système par défaut ont produit des résultats comparables à ceux présentés pour l'ensemble des domaines.

Tableau 13 : Cohérence interne pour chaque domaine de facteur dynamique

Domaine	Hommes (N = 15 479) Coefficient alpha	Femmes (N = 765) Coefficient alpha	Autochtones (N = 2 593) Coefficient alpha
Emploi	,83	,75	,78
Relations conjugales et familiales	,77	,79	,73
Fréquentations	,65	,64	,64
Toxicomanie	,95	,96	,91
Comportement dans la collectivité	,70	,62	,65
Vie personnelle et affective	,87	,88	,85
Attitude générale	,85	,85	,85

Taux de réincarcération selon le niveau d'intervention dynamique

Globalement, le taux de réincarcération pour l'ensemble de la cohorte des délinquants en liberté s'établissait à 43,2 %. Alors que le taux de base était plus faible chez les délinquantes (32,4 %), plus de la moitié de la cohorte des délinquants autochtones (56,1 %) a été réincarcérée pendant la période de suivi. Les taux de réincarcération selon le niveau général d'intervention dynamique sont présentés au tableau 14. Comme on s'y attendait, les délinquants pour lesquels le niveau d'intervention dynamique était plus élevé étaient de façon significative, plus susceptibles d'être réincarcérés que ceux pour lesquels le niveau d'intervention était plus faible. Cette tendance a été observée pour les délinquants, $\chi^2(2, N = 15\,479) = 1\,061,3, p < ,001$, les délinquantes, $\chi^2(2, N = 765) = 81,1, p < ,001$ et les délinquants autochtones, $\chi^2(2, N = 2\,593) = 41,1, p < ,001$.

Tableau 14 : Taux de réincarcération selon le niveau d'intervention dynamique

Niveau d'intervention dynamique	Taux de réincarcération		
	Hommes (N = 15 479) %	Femmes (N = 765) %	Autochtones (N = 2 593) %
Faible	16,9	10,2	27,8
Moyen	42,9	37,1	53,3
Élevé	54,2	50,0	59,3

Nota : Le rapport entre le niveau d'intervention dynamique et la réincarcération était statistiquement significatif pour les trois groupes. Les résultats des tests statistiques correspondants sont présentés dans le texte.

Taux de réincarcération pour chaque domaine de facteur dynamique

Les taux de réincarcération pour chaque domaine de facteur dynamique sont présentés au tableau 15. Comme on s'y attendait, les délinquants qui ont reçu des cotes d'intervention dynamique plus élevées étaient de façon significative, plus susceptibles d'être réincarcérés que ceux à qui ont été attribuées reçu des cotes plus faibles. Cette constatation générale était constante chez les délinquants, les délinquantes et les délinquants autochtones. Toutefois, il convient de noter que nous n'avons pas toujours observé un rapport linéaire parfait dans la direction prévue (c.-à-d. une cote de facteur dynamique plus élevée associée à une probabilité plus forte de réincarcération) chez les cohortes de délinquantes et de délinquants autochtones en liberté. Par exemple, dans la cohorte des délinquantes mises en liberté, nous n'avons pas observé de rapport linéaire entre les taux de réincarcération et les domaines de l'emploi, des relations conjugales et familiales, et du comportement dans la collectivité. Par exemple, alors que 37,2 % des délinquantes ayant affiché « aucune difficulté » pour le domaine des relations conjugales et familiales ont été réincarcérées, un pourcentage plus faible (26,4 %) des délinquantes ayant montré une « certaine difficulté » ont été réincarcérées. Ce résultat est contre-intuitif en ce sens que les personnes affichant une « certaine difficulté » devraient enregistrer une probabilité plus forte d'échec que les personnes affichant « aucune difficulté ». De même, les cotes pour les domaines des relations conjugales et familiales, et de la vie personnelle et affective chez les délinquants autochtones n'ont pas permis d'établir un rapport linéaire clair avec la réincarcération.

Tableau 15 : Taux de réincarcération pour chaque domaine de facteur dynamique

Cote des facteurs de domaine dynamiques	Taux de réincarcération					
	Hommes (N = 15 479) %	χ^2	Femmes (N = 765) %	χ^2	Autochtones (N = 2 635) %	χ^2
<u>Emploi</u>						
Atout	18,5		26,7		27,8	
Aucune difficulté	36,7	693,4***	34,6	19,8***	47,5	73,5***
Certaine difficulté	45,6		27,1		57,3	
Difficulté considérable	56,6		46,4		65,1	
<u>Relations conjugales et familiales</u>						
Atout	26,7		8,1		45,1	
Aucune difficulté	43,8	237,7***	37,2	41,5***	59,2	9,7***
Certaine difficulté	46,3		26,4		56,2	
Difficulté considérable	47,6		47,1		53,7	
<u>Fréquentations</u>						
Atout	17,1		12,3		25,3	
Aucune difficulté	38,6	626,7***	30,8	36,9***	47,3	113,7***
Certaine difficulté	44,1		29,7		56,9	
Difficulté considérable	55,8		53,8		70,3	
<u>Toxicomanie</u>						
Aucune difficulté	26,2		13,9		40,5	
Certaine difficulté	42,0	1065,4***	24,4	120,5***	49,4	36,2***
Difficulté considérable	56,1		53,7		59,2	
<u>Comportement dans la collectivité</u>						
Atout	23,8		17,0		33,9	
Aucune difficulté	40,5	384,0***	34,6	13,6**	53,0	43,8***
Certaine difficulté	47,9		30,7		60,5	
Difficulté considérable	55,9		54,3		65,9	
<u>Vie personnelle/ Affective</u>						
Aucune difficulté	31,9		19,5		63,5	
Certaine difficulté	41,3	201,4***	31,2	18,1***	59,9	12,9***
Difficulté considérable	47,8		40,8		53,7	

Attitude générale

Atout	26,5		27,5		39,6	
Aucune difficulté	42,4	258,6***	29,4	16,8***	54,8	26,6***
Certaine difficulté	44,3		44,4		55,8	
Difficulté considérable	50,1		48,9		62,4	

Nota : * $p < ,05$, ** $p < ,01$, *** $p < ,001$. $df = 3$ pour chaque analyse distincte de tous les domaines, sauf la vie personnelle et affective et la toxicomanie, où $df = 2$.

Domaine de l'emploi : taux de réponses positives aux indicateurs

Le tableau 16 présente le pourcentage de réponses positives (« oui ») aux indicateurs pour chaque cohorte de délinquants en liberté (hommes, femmes et Autochtones). Il importe de noter que les résultats ont été subdivisés selon le sexe et le statut d'autochtone pour des besoins de description seulement. Plus précisément, cette étape de l'analyse ne visait pas à procéder à un examen comparatif des écarts entre les groupes, mais plutôt à faire ressortir les indicateurs pour lesquels les taux de réponse positive étaient extrêmement faibles ou élevés. Des distributions très inégales pour une variable dichotomique (p. ex., 90 %/10 %) peuvent artificiellement réduire la solidité du rapport entre un tel indicateur et le critère de l'intérêt. Par conséquent, nous n'avons pas procédé à d'autres analyses comparatives.

Aspect intéressant, les taux de réponse positive pour les indicateurs « a des problèmes physiques qui nuisent à l'apprentissage » et « a des problèmes avec ses collègues de travail » étaient extrêmement faibles (moins de 6 %) pour les trois groupes. Il vaut aussi la peine de noter que trois autres indicateurs (c.-à-d. « est souvent en retard au travail », « n'est pas assidu au travail » et « a de la difficulté à satisfaire aux exigences liées à la charge de travail ») ont produit de faibles taux de réponse positive dans la cohorte des délinquantes en liberté.

Tableau 16 : Taux de réponse positive pour les indicateurs relatifs à l'emploi

Indicateurs relatifs à l'emploi	Hommes (N = 15 479)	Femmes (N = 765)	Autochtones (N = 2 593)
	% de réponse positive	% de réponse positive	% de réponse positive
1. N'a pas terminé la 8 ^e année?	22,4	16,3	27,0
2. N'a pas terminé la 10 ^e année?	52,6	42,4	63,6
3. N'a pas de diplôme d'études secondaires?	78,0	69,9	87,5
4. Trouve qu'il est difficile d'apprendre?	29,0	16,6	31,9
5. A des difficultés d'apprentissage?	17,7	7,7	12,3
6. A des problèmes physiques qui nuisent à l'apprentissage?	5,6	2,8	4,5
7. A des problèmes de mémoire?	19,8	15,8	20,1
8. A des problèmes de concentration?	28,0	21,3	30,3
9. A de la difficulté à lire?	27,8	9,4	27,7
10. A de la difficulté à écrire?	34,2	9,3	30,0
11. A de la difficulté à compter?	40,0	18,2	43,3
12. A de la difficulté à comprendre les instructions?	11,3	8,5	13,0
13. Ne possède pas de spécialisation, de métier ou de profession?	55,0	59,0	66,0
14. Est insatisfait de sa spécialisation, de son métier ou de sa profession?	39,9	48,8	47,6
15. Souffre de problèmes physiques qui nuisent au travail?	14,6	14,1	10,6
16. N'a pas d'antécédents d'emploi?	8,8	17,9	16,7
17. Sans emploi au moment de l'arrestation?	59,6	69,6	65,2
18. Sans emploi 90 % du temps ou plus?	21,0	32,5	33,0
19. Sans emploi 50 % du temps ou plus?	51,6	58,4	68,2
20. A des antécédents de travail caractérisés par l'instabilité?	62,3	54,5	74,2

(tableau continue)

Tableau 16 (suite)

21. Arrive souvent en retard au travail?	8,8	3,3	11,2
22. N'est pas assidu au travail?	10,7	5,3	13,3
23. A de la difficulté à satisfaire aux exigences liées à la charge de travail?	10,9	4,1	8,2
24. Manque d'initiative?	26,7	7,0	37,8
25. A démissionné d'un emploi sans en avoir un autre?	46,0	45,1	49,0
26. A été licencié?	64,7	32,6	67,4
27. A été congédié?	28,4	20,9	28,1
28. A touché un salaire insuffisant?	43,0	47,3	48,4
29. A occupé des emplois n'offrant pas d'avantages sociaux?	62,2	63,5	71,9
30. A occupé des emplois n'offrant aucune sécurité?	63,4	60,7	73,2
31. A des problèmes avec ses collègues de travail?	4,5	3,5	4,9
32. A des problèmes avec les surveillants?	11,1	7,0	9,4
33. A déjà subi des évaluations professionnelles?	9,5	13,3	10,6
34. A participé à des programmes d'emploi?	24,1	27,3	24,2
35. A terminé un programme de perfectionnement professionnel?	11,8	18,2	12,2

Nota : Les taux de réponse positive pour les indicateurs 17 à 32 ne s'appliquaient pas aux cas considérés comme n'ayant pas d'antécédents d'emploi (indicateur 16). Par conséquent, les taux de réponse positive signalés pour ces indicateurs provenaient exclusivement des cas considérés comme ayant des antécédents d'emploi (hommes : $N = 14\ 124$; femmes : $N = 628$; délinquants autochtones : $N = 2\ 159$).

Domaine de l'emploi : rapport entre les indicateurs et les cotes

Le rapport entre chaque indicateur relatif à l'emploi et la cote du facteur dynamique de l'emploi a été examiné au moyen d'une série de coefficients de corrélation r de Pearson (voir le tableau 17). Cette analyse visait à déterminer les indicateurs qui semblaient déterminer la cote des facteurs du domaine de l'emploi. Comme le montre le tableau 17, il y avait une corrélation significative entre la majorité des indicateurs et la cote de l'emploi pour les trois cohortes de délinquants en liberté.

Les indicateurs relatifs au chômage (p. ex., « sans emploi 50 % du temps ou plus », « antécédents de travail caractérisés par l'instabilité ») et au fait de « ne pas posséder de spécialisation, de métier ou de profession » étaient associés plus étroitement à la cote de l'emploi (c.-à-d., $r > ,30$). Fait intéressant, cette tendance a été observée chez les délinquants, les délinquantes et les délinquants autochtones. Toutefois, un seul indicateur pour la cohorte des délinquantes mises en liberté dépassait ,30 comparativement à neuf et six indicateurs pour les cohortes des délinquants et des délinquants autochtones, respectivement.

Tableau 17 : Corrélations entre les indicateurs relatifs à l'emploi et les cotes

Indicateurs relatifs l'emploi	Hommes	Femmes	Autochtones
	(N = 15 479) <i>r</i>	(N = 765) <i>r</i>	(N = 2 593) <i>r</i>
1. N'a pas terminé la 8 ^e année?	,13*	,18*	,12*
2. N'a pas terminé la 10 ^e année?	,22*	,27*	,22*
3. N'a pas de diplôme d'études secondaires?	,23*	,27*	,20*
4. Trouve qu'il est difficile d'apprendre?	,22*	,14*	,22*
5. A des difficultés d'apprentissage?	,15*	,09*	,10*
6. A des problèmes physiques qui nuisent à l'apprentissage?	,04*	,03	,04
7. A des problèmes de mémoire?	,14*	,11	,14*
8. A des problèmes de concentration?	,23*	,14*	,23*
9. A de la difficulté à lire?	,15*	,10	,14*
10. A de la difficulté à écrire?	,18*	,10	,14*
11. A de la difficulté à compter?	,20*	,13*	,15*
12. A de la difficulté à comprendre les instructions?	,14*	,19*	,15*
13. Ne possède pas de spécialisation, de métier ou de profession?	,39*	,30*	,37*
14. Est insatisfait de sa spécialisation, de son métier ou de sa profession?	,29*	,22*	,28*
15. Souffre de problèmes physiques qui nuisent au travail?	,02	-,01	,04
16. N'a pas d'antécédents d'emploi?	,18*	,20*	,22*

(tableau continue)

Tableau 17 (suite)

17. Sans emploi au moment de l'arrestation?	,37*	,21*	,34*
18. Sans emploi 90 % du temps ou plus?	,30*	,23*	,36*
19. Sans emploi 50 % du temps ou plus?	,46*	,29*	,45*
20. A des antécédents de travail caractérisés par l'instabilité?	,48*	,29*	,43*
21. Arrive souvent en retard au travail?	,15*	,07	,11*
22. N'est pas assidu au travail?	,16*	,04	,14*
23. A de la difficulté à satisfaire aux exigences liées à la charge de travail?	,19*	-,03	,14*
24. Manque d'initiative?	,33*	,12	,29*
25. A démissionné d'un emploi sans en avoir un autre?	,25*	,12	,18*
26. A été licencié?	,20*	-,01	,02
27. A été congédié?	,14*	,05	,06
28. A touché un salaire insuffisant?	,33*	,22*	,22
29. A occupé des emplois n'offrant pas d'avantages sociaux?	,37*	,24*	,28
30. A occupé des emplois n'offrant aucune sécurité?	,41*	,23*	,30
31. A des problèmes avec ses collègues de travail?	,08*	,07	,06
32. A des problèmes avec les surveillants?	,14*	,06	,12*
33. A déjà subi une ou des évaluations professionnelles?	,05*	,01	,04
34. A participé à des programmes d'emploi?	,02	-,13*	-,03
35. A terminé un programme de perfectionnement professionnel?	-,08*	-,13*	-,07*

Nota : * $p < ,001$; taux d'erreur par catégorie ($p = ,05/35 = ,001$).

Les coefficients de corrélation pour les indicateurs 17 à 32 ne s'appliquaient pas aux cas considérés comme n'ayant pas d'antécédents d'emploi (indicateur 16). Par conséquent, les coefficients de corrélation pour ces indicateurs provenaient exclusivement des cas considérés comme ayant des antécédents d'emploi (hommes : $N = 14\ 124$; femmes : $N = 628$; délinquants autochtones : $N = 2\ 159$).

Domaine de l'emploi : analyses de corrélation

Les coefficients de corrélation r de Pearson entre chaque indicateur et la réincarcération sont présentés séparément au tableau 18 pour les délinquants, les délinquantes et les délinquants

autochtones. Même s'il y avait une corrélation significative entre la plupart des indicateurs et la réincarcération, l'ampleur de r était très petite (c.-à-d. moins de ,05) dans certains cas. En somme, les antécédents de travail caractérisés par l'instabilité étaient un bon prédicteur de la réincarcération chez les femmes et les hommes ($r > ,20$) et un prédicteur modéré ($r = ,17$) pour les délinquants autochtones. De plus, tous les autres indicateurs relatifs au chômage (16 à 19) étaient des prédicteurs modérés de la réincarcération (r entre ,10 et ,19) pour les délinquants, les délinquantes et les délinquants autochtones. Aspect intéressant, les indicateurs « ne possède pas de spécialisation, de métier ou de profession » et « insatisfait de sa spécialisation, de son métier ou de sa profession » étaient également des prédicteurs modérés de la réincarcération pour les trois cohortes de délinquants en liberté. Enfin, les « problèmes de concentration » et les « difficultés d'apprentissage » étaient des prédicteurs modérés de la réincarcération dans la cohorte des délinquantes en liberté.

Tableau 18 : Corrélation entre les indicateurs relatifs à l'emploi et la réincarcération

Indicateurs relatifs à l'emploi	Hommes (<i>N</i> = 15 479) <i>r</i>	Femmes (<i>N</i> = 765) <i>r</i>	Autochtones (<i>N</i> = 2 593) <i>r</i>
1. N'a pas terminé la 8 ^e année?	,02	,13*	-,04
2. N'a pas terminé la 10 ^e année?	,09*	,19*	,01
3. N'a pas de diplôme d'études secondaires?	,12*	,11	,04
4. Trouve qu'il est difficile d'apprendre?	,06*	,13*	-,01
5. A des difficultés d'apprentissage?	,08*	,07	,04
6. A des problèmes physiques qui nuisent à l'apprentissage?	-,00	-,01	-,01
7. A des problèmes de mémoire?	,05	,10	,01
8. A des problèmes de concentration?	,11*	,16*	,05
9. A de la difficulté à lire?	,00	,07	-,04
10. A de la difficulté à écrire?	,01	,10	-,04
11. A de la difficulté à compter?	,07*	,10	,04
12. A de la difficulté à comprendre les instructions?	,02	,06	-,02

(tableau continue)

Tableau 18 (suite)

13. Ne possède pas de spécialisation, de métier ou de profession?	,17*	,15*	,16*
14. Est insatisfait de sa spécialisation, de son métier ou de sa profession?	,13*	,13*	,14*
15. Souffre de problèmes physiques qui nuisent au travail?	-,05*	,06	-,06*
16. N'a pas d'antécédents d'emploi?	,13*	,19*	,13*
17. Sans emploi au moment de l'arrestation?	,20*	,18*	,13*
18. Sans emploi 90 % du temps ou plus?	,18*	,18*	,15*
19. Sans emploi 50 % du temps ou plus?	,25*	,18*	,18*
20. A des antécédents de travail caractérisés par l'instabilité?	,25*	,25*	,17*
21. Arrive souvent en retard au travail?	,08*	,06	,03
22. N'est pas assidu au travail?	,11*	,12	,02
23. A de la difficulté à satisfaire aux exigences liées à la charge de travail?	,09*	,07	,04
24. Manque d'initiative?	,17*	,13	,12*
25. A démissionné d'un emploi sans en avoir un autre?	,15*	,14	,03
26. A été licencié?	,08*	,01	,03
27. A été congédié?	,09*	-,01	,02
28. A touché un salaire insuffisant?	,12*	,08	,04
29. A occupé des emplois n'offrant pas d'avantages sociaux?	,15*	,03	,10*
30. A occupé des emplois n'offrant aucune sécurité?	,17*	,00	,10*
31. A des problèmes avec ses collègues de travail?	,03*	,05	,01
32. A des problèmes avec les surveillants?	,07*	,02	,06
33. A déjà subi une ou des évaluations professionnelles?	,03	,02	-,02
34. A participé à des programmes d'emploi?	,03	-,04	-,02
35. A terminé un programme de perfectionnement professionnel?	-,02	-,05	-,04

Nota : * $p < ,001$; taux d'erreur par catégorie ($p = ,05/35 = ,001$).

Les coefficients de corrélation pour les indicateurs 17 à 32 ne s'appliquaient pas aux cas considérés comme n'ayant pas d'antécédents d'emploi (indicateur 16). Par conséquent, les coefficients de corrélation pour ces indicateurs provenaient exclusivement des cas considérés comme ayant des antécédents d'emploi (hommes : $N = 14\ 124$; femmes : $N = 628$; délinquants autochtones : $N = 2\ 159$).

Domaine de l'emploi : analyses de régression

Des analyses de régression par degrés ont été effectuées pour permettre de comparer simultanément les indicateurs relatifs à l'emploi à la variance unique du résultat. Premièrement, trois analyses de régression par degrés distinctes ont été réalisées pour chaque cohorte de délinquants mis en liberté. Les critères d'entrée et de sortie du modèle ont été fixés à $p < ,001$ ($,05/35 = ,001$) et « 1 % de la variance a été pris en compte ». Par conséquent, seulement les indicateurs statistiquement significatifs et qui tenaient compte d'au moins 1 % de la variance expliquée du résultat ont été inclus dans le modèle final.

Comme l'indique le tableau 19, une tendance au chômage ou des antécédents de travail caractérisés par l'instabilité expliquaient la plus grande partie de la variance pour les trois groupes. Aspect intéressant, la variable « n'a pas terminé la 10^e année » n'a été entrée dans l'équation finale que pour la cohorte des délinquantes en liberté.

Tableau 19 : Domaine de l'emploi – Analyses de régression

<i>Cohorte des délinquants mis en liberté (N = 15 479)</i>			
<i>Variable</i>	<i>B</i>	<i>ET B</i>	<i>r² partiel</i>
Premier degré			
Sans emploi 50 % du temps ou plus	,26	,01	,069
Deuxième degré			
Sans emploi 50 % du temps ou plus	,17	,01	
Antécédents de travail caractérisés par l'instabilité	,16	,01	,015
<i>Cohorte des délinquantes mises en liberté (N = 765)</i>			
<i>Variable</i>	<i>B</i>	<i>ET B</i>	<i>r² partiel</i>
Premier degré			
Antécédents de travail caractérisés par l'instabilité	,27	,03	,075
Deuxième degré			
Antécédents de travail caractérisés par l'instabilité	,24	,03	,014
N'a pas terminé la 10 ^e année	,12	,03	

Tableau 19 (suite)

<i>Cohorte des délinquants autochtones mis en liberté (N = 2 593)</i>			
<i>Variable</i>	<i>B</i>	<i>ET B</i>	<i>r² partiel</i>
Premier degré Sans emploi 50 % du temps ou plus	,22	,02	,036

Nota : B = Coefficient bêta; ET B = erreur-type de bêta; modèle R^2 au degré 2 = ,08 pour la cohorte des délinquants mis en liberté; modèle R^2 au degré 2 = ,09 pour la cohorte des délinquantes mises en liberté; modèle R^2 au degré 3 pour la cohorte des délinquants autochtones mis en liberté = ,04. Aucun autre indicateur n'était conforme aux critères $p < ,001$ et « 1 % de la variance pris en compte » pour l'entrée dans le modèle.

Des analyses de régression supplémentaires ont également été effectuées pour le sous-ensemble de 16 indicateurs visés par le système par défaut. Ces analyses ont de nouveau révélé que les indicateurs relatifs au chômage (p. ex. « sans emploi 50 % du temps ou plus », « antécédents de travail caractérisés par l'instabilité ») comptaient pour la plus grande partie de la variance expliquée dans les résultats pour les trois groupes.

Domaine des relations conjugales et familiales : taux de réponse positive

Seuls six indicateurs ont donné des taux de réponse positive extrêmement faibles pour les trois cohortes de délinquants mis en liberté. En outre, tous les indicateurs dont le taux de réponse positive était faible étaient concentrés dans les sous-composantes des compétences parentales et des interventions. Un aperçu complet figure au tableau 20.

Tableau 20 : Domaines des relations conjugales et familiales : taux de réponse positive

Indicateurs relatifs aux relations conjugales et familiales	Hommes (N = 15 479)	Femmes (N = 765)	Autochtones (N = 2 593)
	% de réponse positive	% de réponse positive	% de réponse positive
1. Manque de relations familiales durant l'enfance?	23,2	25,5	37,6
2. Absence de la mère durant l'enfance?	16,9	22,6	30,6
3. Relations négatives avec la mère durant l'enfance?	19,6	30,6	33,1

(tableau continue)

Tableau 20 (suite)

4. Absence du père durant l'enfance?	34,6	43,9	48,8
5. Relations négatives avec le père durant l'enfance?	37,3	36,2	48,4
6. Relations dysfonctionnelles des parents durant l'enfance?	43,3	50,1	62,2
7. Violence conjugale durant l'enfance?	26,5	32,9	44,0
8. Relations négatives avec les frères et sœurs durant l'enfance?	10,0	16,6	14,2
9. Relations négatives avec d'autres membres de la famille durant l'enfance?	9,2	17,9	18,5
10. Criminalité chez des membres de la famille?	33,8	41,3	56,3
11. Actuellement célibataire?	57,9	57,3	60,6
12. A été marié ou a vécu dans une union de fait?	76,5	81,1	80,4
13. Insatisfait de la relation actuelle?	14,8	15,0	18,7
14. Incidence de problèmes financiers sur les relations passées/actuelles?	35,7	41,1	40,9
15. Incidence de problèmes sexuels sur les relations passées/actuelles?	12,2	17,1	16,5
16. Incidence de problèmes de communication sur les relations?	46,2	49,7	63,0
17. Victime de violence conjugale?	14,6	63,1	29,2
18. Auteur d'actes de violence conjugale?	29,5	17,9	50,5
19. Absence de responsabilités parentales?	46,1	37,3	41,9
20. Incapacité d'assumer des responsabilités parentales?	23,4	28,9	31,8
21. Incapacité de contrôler le comportement d'un enfant?	11,2	10,76	14,8
22. Se considère comme incapable de contrôler le comportement d'un enfant?	6,5	6,9	6,8
23. Surveillance inadéquate d'un enfant?	14,9	13,7	19,0
24. Manque de participation à des activités avec l'enfant?	16,7	8,8	20,2
25. Manque de compréhension du développement de l'enfant?	19,5	13,1	29,8
26. Incapacité de l'unité familiale de s'entendre?	43,3	25,2	48,2
27. Arrestation pour violence à l'égard des enfants?	5,1	2,9	6,6

(tableau continue)

Tableau 20 (suite)

28. Arrestation pour inceste?	7,2	0,8	7,0
29. Évaluation(s) conjugale(s) ou familiale(s) antérieure(s)?	4,9	12,4	6,6
30. Participation à des séances de thérapie conjugale ou familiale?	6,3	11,5	7,8
31. Achèvement d'un programme d'intervention conjugale ou familiale?	2,0	4,1	3,2

NOTA : Les taux de réponse positive pour les indicateurs 13 à 18 ne s'appliquaient pas aux cas considérés comme n'ayant pas d'antécédents en matière de relations (indicateur 12). Par conséquent, les taux de réponse positive signalés pour ces indicateurs provenaient exclusivement des cas considérés comme ayant des antécédents en matière de relations (hommes : $N = 11\ 843$; femmes : $N = 620$; délinquants autochtones : $N = 2\ 085$). De même, les indicateurs 20 à 28 ne s'appliquaient pas aux délinquants sans personnes à charge. Par conséquent, les taux de réponse positive déclarés pour ces indicateurs provenaient exclusivement des personnes ayant des personnes à charge (hommes : $N = 8\ 342$; femmes : $N = 480$; délinquants autochtones : $N = 1\ 507$).

Domaine des relations conjugales et familiales : rapport entre les indicateurs et les cotes

Le rapport entre chaque indicateur relatif aux relations conjugales et familiales et la cote dynamique des relations conjugales et familiales a été examiné au moyen d'une série de coefficients de Pearson r (voir le tableau 21). Cette analyse visait à déterminer quels indicateurs semblaient être à la base de la cote des relations conjugales et familiales. Aspect intéressant, pour les délinquants de sexe masculin, seulement six indicateurs (c.-à-d. « relations négatives avec le père durant l'enfance », « incidence de problèmes de communication sur les relations », « auteur d'actes de violence conjugale ») étaient fortement associés à la cote des relations conjugales et familiales ($r > ,30$). Par contre, aucun indicateur ne dépassait ,30 dans la cohorte des délinquants autochtones en liberté contre cinq indicateurs dans le cas de la cohorte des délinquantes.

Tableau 21 : Corrélation entre les indicateurs relatifs aux relations conjugales et familiales et la cote

Indicateurs relatifs aux relations conjugales et familiales	Hommes ($N = 15\ 479$) r	Femmes ($N = 765$) r	Autochtones ($N = 2\ 593$) r
1. Manque de relations familiales durant l'enfance?	,26*	,35*	,15*
2. Absence de la mère durant l'enfance?	,17*	,25*	,12*
3. Relations négatives avec la mère durant l'enfance?	,26*	,33*	,19*

(tableau continue)

Tableau 21 (suite)

4. Absence du père durant l'enfance?	,18*	,18*	,11*
5. Relations négatives avec le père durant l'enfance?	,30*	,27*	,20*
6. Relations dysfonctionnelles des parents durant l'enfance?	,29*	,36*	,18*
7. Violence conjugale durant l'enfance?	,26*	,32*	,18*
8. Relations négatives avec les frères et sœurs durant l'enfance?	,19*	,20*	,15*
9. Relations négatives avec d'autres membres de la famille durant l'enfance?	,18*	,22*	,14*
10. Criminalité de membres de la famille?	,15*	,20*	,07*
11. Actuellement célibataire?	,09*	,02	,02
12. A été marié ou a vécu dans une union de fait?	,15*	,20*	,16*
13. Insatisfait de la relation actuelle?	,25*	,20*	,23*
14. Incidence de problèmes financiers sur les relations passées/actuelles?	,18*	,13*	,12*
15. Incidence de problèmes sexuels sur les relations passées/actuelles?	,25*	,23*	,20*
16. Incidence de problèmes de communication sur les relations?	,34*	,25*	,27*
17. Victime de violence conjugale?	,23*	,28*	,19*
18. Auteur d'actes de violence conjugale?	,38*	,25*	,28*
19. Absence de responsabilités parentales?	-,07*	-,04	-,09*
20. Incapacité d'assumer des responsabilités parentales?	,31*	,35*	,28*
21. Incapacité de contrôler le comportement d'un enfant?	,23*	,24*	,19*
22. Se considère comme incapable de contrôler le comportement d'un enfant?	,15*	,20*	,12*
23. Surveillance inadéquate d'un enfant?	,27*	,24*	,25*
24. Manque de participation à des activités avec l'enfant?	,17*	,15*	,10*
25. Manque de compréhension du développement de l'enfant?	,30*	,27*	,24*
26. Incapacité de l'unité familiale de s'entendre?	,36*	,23*	,29*
27. Arrestation pour violence à l'égard des enfants?	,20*	,15*	,16*

(tableau continue)

Tableau 21 (suite)

28. Arrestation pour inceste?	,22*	,09	,14*
29. Évaluation(s) conjugale(s) ou familiale(s) antérieure(s)?	,15*	,15*	,11*
30. Participation à des séances de thérapie conjugale ou familiale?	,14*	,12*	,11*
31. Achèvement d'un programme d'intervention conjugale ou familiale?	,07*	,07	,05

NOTA : * $p < ,002$. (taux d'erreur par catégorie = $p = ,05/31 = ,002$).

Les coefficients de corrélation pour les indicateurs 13 à 18 ne s'appliquaient pas aux cas considérés comme n'ayant pas d'antécédents en matière de relations (indicateur 12). Par conséquent, les taux de corrélation pour ces indicateurs provenaient exclusivement des cas considérés comme ayant des antécédents en matière de relations (hommes $N = 11\ 843$; femmes $N = 620$; délinquants autochtones $N = 2\ 085$). De même, les indicateurs 20 à 28 ne s'appliquaient pas aux personnes sans personne à charge. Par conséquent, les coefficients de corrélation pour ces indicateurs provenaient exclusivement des cas des personnes ayant des personnes à charge (hommes $N = 8\ 342$; femmes $N = 480$; délinquants autochtones $N = 1\ 507$).

Domaine des relations conjugales et familiales : analyses de corrélation

Les coefficients de corrélation r de Pearson entre chaque indicateur et la réincarcération sont présentés au tableau 22. En somme, il y avait un rapport modéré entre plusieurs indicateurs (p. ex., manque de relations familiales durant l'enfance) et la réincarcération (r entre ,10 et ,20) pour les trois groupes. Fait intéressant, il y avait un rapport prédictif élevé entre un seul indicateur « incapacité d'assumer des responsabilités parentales » et le résultat ($r = ,27$). De plus, cette association étroite n'a été observée que pour la cohorte des délinquantes en liberté.

Tableau 22 : Corrélation entre les indicateurs relatifs aux relations conjugales et familiales et la réincarcération

Indicateurs relatifs aux relations conjugales et familiales	Hommes ($N = 15\ 479$) r	Femmes ($N = 765$) r	Autochtones ($N = 2\ 593$) r
1. Manque de relations familiales durant l'enfance?	,13*	,12*	,11*
2. Absence de la mère durant l'enfance?	,10*	,06	,09*
3. Relations négatives avec la mère durant l'enfance?	,12*	,15*	,08*
4. Absence du père durant l'enfance?	,14*	,02	,11*

(tableau continue)

Tableau 22 (suite)

5. Relations négatives avec le père durant l'enfance?	,13*	,08	,07*
6. Relations dysfonctionnelles des parents durant l'enfance?	,16*	,11*	,06*
7. Violence conjugale durant l'enfance?	,11*	,11*	,01
8. Relations négatives avec les frères et sœurs durant l'enfance?	,04*	-,01	,01
9. Relations négatives avec d'autres membres de la famille durant l'enfance?	,05*	,12*	,01
10. Criminalité chez des membres de la famille?	,14*	,16*	,09*
11. Actuellement célibataire?	,13*	-,04	,08*
12. A été marié ou a vécu dans une union de fait?	-,07*	,09	-,08*
13. Insatisfait de la relation actuelle?	,05*	-,05	,03
14. Incidence de problèmes financiers sur les relations passées/actuelles?	,05*	,03	,02
15. Incidence de problèmes sexuels sur les relations passées/actuelles?	-,09*	,09	-,11*
16. Incidence de problèmes de communication sur les relations?	,06*	-,00	-,03*
17. Victime de violence conjugale?	,06*	,11	-,03
18. Auteur d'actes de violence conjugale?	,07*	,13*	-,06
19. Absence de responsabilités parentales?	,11*	,06	,10*
20. Incapacité d'assumer des responsabilités parentales?	,08*	,27*	,01
21. Incapacité de contrôler le comportement d'un enfant?	,02	,07	-,05
22. Se considère comme incapable de contrôler le comportement d'un enfant?	,03	,05	-,03
23. Surveillance inadéquate d'un enfant?	-,02	,09	-,10*
24. Manque de participation à des activités avec l'enfant?	,11*	,15*	,07
25. Manque de compréhension du développement de l'enfant?	,05*	,17*	,00
26. Incapacité de l'unité familiale de s'entendre?	,09*	,18*	,01
27. Arrestation pour violence à l'égard des enfants?	-,07*	-,09	-,14*
28. Arrestation pour inceste?	-,13*	-,06	-,16*

(tableau continue)

Tableau 22 (suite)

29. Évaluation(s) conjugale(s) ou familiale(s) antérieure(s)?	,02	,08	-,01
30. Participation à des séances de thérapie conjugale ou familiale?	-,00	,00	-,04
31. Achèvement d'un programme d'intervention conjugale ou familiale?	,02	,03	,02

Nota : * $p < ,002$. (taux d'erreur par catégorie = $p = ,05/31 = ,002$).

Les coefficients de corrélation pour les indicateurs 13 à 18 ne s'appliquaient pas aux cas considérés comme n'ayant pas d'antécédents en matière de relations (indicateur 12). Par conséquent, les taux de corrélation pour ces indicateurs provenaient exclusivement des cas considérés comme ayant des antécédents en matière de relations (hommes : $N = 11\ 843$; femmes : $N = 620$; délinquants autochtones : $N = 2\ 085$). De même, les indicateurs 20 à 28 ne s'appliquaient pas aux personnes sans personne à charge. Par conséquent, les coefficients de corrélation pour ces indicateurs provenaient exclusivement des cas des personnes ayant des personnes à charge (hommes : $N = 8\ 342$; femmes : $N = 480$; délinquants autochtones : $N = 1\ 507$).

Domaine des relations conjugales et familiales : analyses de régression

Des analyses de régression par degrés ont été effectuées pour permettre de comparer simultanément les indicateurs relatifs aux relations conjugales et familiales à la variance unique du résultat. Trois analyses de régression par degrés ont été réalisées pour chaque cohorte de délinquants mis en liberté. Pour figurer dans le modèle final, deux résultats étaient nécessaires : 1) l'indicateur devait être significatif à $p < ,002$ (la méthode de correction de Bonferroni a été appliquée $,05/31 = ,002$) et 2) l'indicateur devait tenir compte d'une variance d'au moins 1 % du résultat.

Comme l'indique le tableau 23, les trois principales variables explicatives pour les hommes étaient les suivantes : « relations dysfonctionnelles des parents durant l'enfance », « criminalité chez des membres de la famille » et « actuellement célibataire ». Pour les délinquantes, trois indicateurs ont également été entrés dans l'équation finale : « incapacité d'assumer des responsabilités parentales », « absence de responsabilités parentales » et « criminalité chez des membres de la famille ». Il vaut la peine de noter la contribution particulièrement importante de l'« incapacité d'assumer des responsabilités parentales » (r^2 partiel = $,03$), constatation qui se reflétait précédemment dans l'analyse de corrélation à une variable. Par ailleurs, il n'y avait aucun rapport entre cet indicateur et la réincarcération dans le cas des délinquants autochtones et le rapport était faible dans le cas des délinquants de sexe masculin.

Seulement deux indicateurs « arrestation pour inceste » et « manque de relations familiales durant l'enfance » ont contribué à la variance unique dans le résultat expliqué de la cohorte des délinquants autochtones mis en liberté. Toutefois, il importe de noter qu'il y avait un rapport *néгатif* entre l'indicateur « arrestation pour inceste » et le résultat comme l'indique la valeur *bêta* négative. Par conséquent, les délinquants autochtones en général qui ont été arrêtés pour inceste sont *sensiblement moins susceptibles* d'être réincarcérés dans un établissement fédéral. Toutefois, il convient de noter que des antécédents en matière d'infractions sexuelles sont un prédicteur de la récurrence sexuelle dans les échantillons connus de délinquants sexuels (Hanson et Morton-Bourgon [2004]).

Des analyses de régression supplémentaires ont également été effectuées pour le sous-ensemble d'indicateurs touchés par le système par défaut. Fait intéressant, aucun des six indicateurs relatifs à la qualité des relations conjugales n'a été entré dans le modèle final pour les hommes. Cependant, il y avait un rapport significatif entre les auteurs d'actes de violence conjugale et le résultat pour les délinquantes (r^2 partiel = ,016, $p < ,002$) tandis qu'il existait un rapport significatif entre l'« incidence de problèmes sexuels sur les relations passées/actuelles » et le résultat pour les délinquants autochtones (r^2 partiel = ,012, $p < ,002$). Enfin, en ce qui concerne les sept indicateurs par défaut relatifs aux « compétences parentales », il y avait un rapport négatif important entre l'« arrestation pour inceste » et la réincarcération des hommes (r^2 partiel = ,016, $p < ,002$) tandis qu'il existait un rapport positif important entre le « manque de participation à des activités avec l'enfant » et la réincarcération pour les hommes (r^2 partiel = ,013, $p < ,002$). Encore une fois, l'« incapacité d'assumer des responsabilités parentales » constituait un bon prédicteur chez les femmes (r^2 partiel = ,07, $p < ,002$). Enfin, l'« arrestation pour inceste » était un prédicteur négatif important de la réincarcération des délinquants autochtones.

Tableau 23 : Domaine des relations conjugales et familiales : analyses de régression

<i>Cohorte des délinquants de sexe masculin mis en liberté (N = 15 479)</i>			
<i>Variable</i>	<i>B</i>	<i>ET B</i>	<i>r² partiel</i>
Premier degré			
Relations dysfonctionnelles des parents durant l'enfance?	,16	,01	,024
Deuxième degré			
Relations dysfonctionnelles des parents durant l'enfance?	,15	,01	
Actuellement célibataire?	,12	,01	,014
Troisième degré			
Relations dysfonctionnelles des parents durant l'enfance?	,13	,01	
Actuellement célibataire?	,12	,01	
Criminalité chez des membres de la famille?	,12	,01	,012
<i>Cohorte des délinquantes mises en liberté (N = 765)</i>			
<i>Variable</i>	<i>B</i>	<i>ET B</i>	<i>r² partiel</i>
Premier degré			
Incapacité d'assumer des responsabilités parentales?	,21	,04	,030
Deuxième degré			
Incapacité d'assumer des responsabilités parentales?	,21	,04	
Criminalité de membres de la famille?	,15	,03	,025
Troisième degré			
Incapacité d'assumer des responsabilités parentales?	,26	,05	
Criminalité chez des membres de la famille?	,15	,03	
Absence de responsabilités parentales?	,12	,04	,014
<i>Cohorte des délinquants autochtones mis en liberté (N = 2 593)</i>			
<i>Variable</i>	<i>B</i>	<i>ET B</i>	<i>r² partiel</i>
Premier degré			
Arrestation pour inceste?	-,33	,05	,018
Deuxième degré			
Arrestation pour inceste?	-,33	,05	
Manque de relations familiales durant l'enfance?	,10	,02	,010

Nota : B = coefficient bêta; ET B = erreur-type de bêta; modèle R^2 au degré 3 = ,05 pour la cohorte des délinquants mis en liberté; modèle R^2 au degré 3 = ,07 pour la cohorte des délinquantes mises en liberté; modèle R^2 au degré 2 = ,03 pour la cohorte des délinquants autochtones mis en liberté. Aucun autre indicateur n'était conforme aux critères $p < ,002$ et « 1 % de la variance pris en compte » pour l'entrée dans le modèle.

Domaine des fréquentations : taux de réponse positive

Les taux de réponse positive pour les indicateurs relatifs aux fréquentations sont présentés au tableau 24. Fait intéressant, les taux de réponse positive sont inférieurs à 10 % pour seulement deux indicateurs. Par exemple, seulement 6,9 % de la cohorte des délinquantes étaient considérées comme « affiliées à un gang » tandis que 8,8 % des délinquantes étaient considérées comme ayant un « comportement prédateur dans leurs relations sociales ». Aspect intéressant, près de 90 % de la cohorte des délinquants autochtones se tiennent avec des toxicomanes comparativement à 65,9 % et 58,4 % dans le cas des délinquants et des délinquantes, respectivement.

Tableau 24 : Taux de réponse positive pour les indicateurs relatifs aux fréquentations

Fréquentations et interactions sociales	Hommes (N = 15 479)	Femmes (N = 765)	Autochtones (N = 2 593)
	% de réponse positive	% de réponse positive	% de réponse positive
1. Isolé socialement?	18,7	24,6	18,1
2. Fréquentation de toxicomanes?	65,9	58,4	87,1
3. Fréquente de nombreux délinquants?	60,5	51,8	67,9
4. A en majorité des amis délinquants?	35,1	25,5	41,7
5. A été affilié à un gang?	9,8	6,9	11,0
6. Habite un quartier criminelogène?	22,9	29,5	41,0
7. Aucun lien avec des groupes communautaires?	58,2	50,9	63,0
8. Comportement prédateur dans ses relations sociales?	14,7	8,8	18,3
9. A souvent été exploité dans ses relations sociales?	15,4	30,6	18,3
10. Facilement influençable?	44,6	46,8	48,1
11. Difficulté à communiquer avec les autres?	20,9	22,1	25,8

Domaine des fréquentations : rapport entre les indicateurs et les cotes du domaine

Il existe un rapport étroit entre les trois indicateurs qui suivent et les cotes du domaine des fréquentations : « fréquentation de toxicomanes », « fréquente de nombreux délinquants » et « a en majorité des amis délinquants ». De plus, l'affiliation à un gang, le fait d'habiter un quartier criminogène, le fait de n'avoir aucun lien avec des groupes communautaires et d'être facilement influençable ont également contribué dans une grande mesure aux cotes du domaine. Enfin, les résultats étaient uniformes pour les trois cohortes de délinquants.

Tableau 25 : Corrélations entre les indicateurs relatifs aux fréquentations et les cotes

Fréquentations et interactions sociales	Hommes (N = 15 479) <i>r</i>	Femmes (N = 765) <i>r</i>	Autochtones (N = 2 593) <i>r</i>
1. Isolé socialement?	,00	,04	,05*
2. Fréquentation de toxicomanes?	,43*	,43*	,35*
3. Fréquente de nombreux délinquants?	,59*	,53*	,47*
4. A en majorité des amis délinquants?	,52*	,48*	,47*
5. A été affilié à un gang?	,22*	,20*	,19*
6. Habite un quartier criminogène?	,25*	,27*	,19*
7. Aucun lien avec des groupes communautaires?	,24*	,20*	,22*
8. Comportement prédateur dans ses relations sociales?	,09*	,05	,10*
9. A souvent été exploité dans ses relations sociales?	,15*	,18*	,14*
10. Facilement influençable?	,33*	,23*	,29*
11. Difficulté à communiquer avec les autres?	,05*	,07	,03

Nota : * $p < ,005$ (taux d'erreur par catégorie ($p = ,05/11 = ,005$)).

Domaine des fréquentations : analyses de corrélation

Aspect intéressant, la même tendance des résultats est apparue en ce qui concerne les indicateurs qui étaient les meilleurs prédicteurs de la réincarcération. Encore une fois, il y avait un rapport étroit entre les indicateurs « fréquentation de toxicomanes », « fréquente de nombreux

délinquants » et « a en majorité des amis délinquants » et la réincarcération pour les trois groupes tandis qu'il y a un rapport modéré entre les indicateurs « aucun lien avec des groupes communautaires » et « habite un quartier criminogène » et la réincarcération. Là encore, les tendances étaient uniformes pour les délinquants, les délinquantes et les délinquants autochtones. Un aperçu complet figure au tableau 26.

Tableau 26 : Corrélation entre les indicateurs relatifs aux fréquentations et la réincarcération

Fréquentations et interactions sociales	Hommes (N = 15 479) <i>r</i>	Femmes (N = 765) <i>r</i>	Autochtones (N = 2 593) <i>r</i>
1. Isolé socialement?	,04*	,00	,00
2. Fréquentation de toxicomanes?	,23*	,29*	,15*
3. Fréquente de nombreux délinquants?	,23*	,23*	,23*
4. A en majorité des amis délinquants?	,22*	,28*	,26*
5. A été affilié à un gang?	,01	,03	,10*
6. Habite un quartier criminogène?	,14*	,19*	,09*
7. Aucun lien avec des groupes communautaires?	,14*	,17*	,15*
8. Comportement prédateur dans ses relations sociales?	,04*	,08	-,03
9. A souvent été exploité dans ses relations sociales?	,04*	,04	-,00
10. Facilement influençable?	,11*	,04	,13*
11. Difficulté à communiquer avec les autres?	,05*	,06	-,01

Nota : * $p < ,005$ (taux d'erreur par catégorie ($p = ,05/11 = ,005$)).

Domaine des fréquentations : analyses de régression

Trois analyses de régression par degrés distinctes ont été effectuées pour chaque cohorte de délinquants. Les critères d'entrée et de sortie du modèle ont été fixés à $p < ,005$ (méthode de correction de Bonferoni = $,05/11$) et « 1 % de la variance prise en compte ». Par conséquent, seuls les indicateurs qui tenaient compte d'au moins 1 % de la variance expliquée du résultat ont été inclus dans le modèle final.

Comme l'indique le tableau 27, il y avait un rapport unique et significatif entre les indicateurs « fréquentation de toxicomanes » et « a en majorité des amis délinquants » et la réincarcération chez les hommes et les femmes. Aspect intéressant, même si l'indicateur « fréquentation de toxicomanes » n'est pas apparu comme un prédicteur significatif dans la cohorte des délinquants autochtones, les indicateurs « a en majorité des amis délinquants » et « fréquente de nombreux délinquants » sont apparus comme des prédicteurs significatifs dans le cas des délinquants autochtones. Il est possible que l'indicateur « fréquentation de toxicomanes » ne soit pas apparu comme un prédicteur significatif en raison de la variance restreinte (p. ex. près de 90 % de la cohorte des délinquants autochtones mis en liberté fréquentent des toxicomanes). Néanmoins, les résultats de l'analyse de régression par degrés confirment les résultats à une variable selon lesquels la fréquentation de délinquants, d'amis délinquants et de toxicomanes connus accroît le risque de réincarcération, quel que soit le sexe ou le statut d'Autochtone.

Tableau 27 : Analyses de régression du domaine des fréquentations

<i>Cohorte des délinquants de sexe masculin mis en liberté (N = 15 479)</i>			
<i>Variable</i>	<i>B</i>	<i>ET B</i>	<i>r² partiel</i>
Premier degré			
Fréquentation de toxicomanes?	,24	,01	,054
Deuxième degré			
Fréquentation de toxicomanes?	,19	,01	
A en majorité des amis délinquants?	,17	,01	,025
<i>Cohorte des délinquantes mises en liberté (N = 765)</i>			
<i>Variable</i>	<i>B</i>	<i>ET B</i>	<i>r² partiel</i>
Premier degré			
Fréquentation de toxicomanes?	,27	,03	,083
Deuxième degré			
Fréquentation de toxicomanes?	,20	,04	
A en majorité des amis délinquants?	,21	,04	,031

<i>Cohorte des délinquants autochtones mis en liberté (N = 2 593)</i>			
<i>Variable</i>	<i>B</i>	<i>ET B</i>	<i>r² partiel</i>
Premier degré			
A en majorité des amis délinquants?	,26	,02	,065
Deuxième degré			
A en majorité des amis délinquants?	,19	,02	
Fréquente de nombreux délinquants?	,14	,04	,012

Nota : B = Coefficient bêta; ET B = erreur-type de bêta; modèle R^2 au degré 2 = ,08 pour la cohorte des délinquants mis en liberté; modèle R^2 au degré 2 = ,11 pour la cohorte des délinquantes mises en liberté; modèle R^2 au degré 2 pour la cohorte des délinquants autochtones mis en liberté = ,08. Aucun autre indicateur n'était conforme aux critères $p < ,005$ et « 1 % de la variance pris en compte » pour l'entrée dans le modèle.

Domaine de la toxicomanie : taux de réponse positive

Dans l'ensemble, les taux de réponse positive étaient élevés, allant de 27,0 % à 90,5 %. Cette constatation était constante pour les trois cohortes de délinquants. Toutefois, la cohorte des délinquants autochtones mis en liberté avait tendance à enregistrer des taux de réponse positive plus élevés que les cohortes des femmes et des hommes (voir le tableau 28).

Tableau 28 : Taux de réponse positive pour les indicateurs relatifs à la toxicomanie

Indicateurs relatifs à la toxicomanie	Hommes (N = 15 479)	Femmes (N = 765)	Autochtones (N = 2 593)
	% de réponse positive	% de réponse positive	% de réponse positive
1. Problème de consommation d'alcool?	55,7	37,8	86,8
2. A commencé à boire très jeune?	75,8	76,1	84,8
3. Boit régulièrement?	68,2	57,8	76,5
4. A des antécédents de cuite?	72,8	76,5	85,0
5. A consommé de l'alcool et des drogues ensemble?	71,7	77,5	74,9
6. Consommation abusive d'alcool durant les loisirs?	71,7	70,2	81,2
7. Consommation abusive d'alcool en société?	75,9	75,4	87,8

8. Boit pour se libérer du stress?	62,5	73,7	68,8
9. Le fait de boire nuit-il à l'emploi?	39,4	35,3	50,0
10. Boire nuit aux relations conjugales ou familiales?	58,5	68,9	72,8
11. Boire nuit aux relations sociales?	45,9	50,5	60,4
12. Le fait de boire a conduit à des infractions à la loi?	79,3	75,8	90,5
13. Boire nuit à la santé?	27,0	41,2	29,8
14. Consommation abusive de drogues (solvants, médicaments sur ordonnance, etc.)?	61,5	54,0	75,2
15. A commencé à consommer des drogues très jeune?	67,2	65,1	77,3
16. Consommation régulière de drogues?	68,5	75,3	68,3
17. Consommation abusive de drogues à l'occasion?	60,3	74,8	60,7
18. A consommé différentes drogues en même temps?	53,4	58,8	56,5
19. Consommation excessive de drogues durant les loisirs?	83,6	83,5	86,2
20. Consommation excessive de drogues en société?	82,1	80,2	88,4
21. Consomme des drogues pour se libérer du stress?	64,1	80,4	65,1
22. La consommation de drogues nuit au travail?	39,2	51,6	38,9
23. La consommation de drogues nuit aux relations conjugales et familiales?	51,8	72,9	54,5
24. La consommation de drogues nuit aux relations sociales?	43,3	60,3	44,4
25. Consommer de la drogue a conduit à enfreindre la loi?	72,2	84,0	67,1
26. Consommer de la drogue nuit à la santé?	30,7	57,9	29,0
27. Évaluation(s) antérieure(s) de la toxicomanie?	35,6	32,6	52,7
28. A participé à des programmes de traitement de la toxicomanie?	38,9	38,3	60,1
29. A mené un traitement pour toxicomanes à terme?	28,8	27,3	43,4

Nota : Les taux de réponse positive pour les indicateurs 2 à 13 ne s'appliquaient pas aux cas considérés comme n'ayant pas de « problème de consommation d'alcool » (indicateur 1). Par conséquent, les taux de réponse positive signalés pour ces indicateurs provenaient exclusivement des cas considérés comme ayant un problème de consommation d'alcool (hommes : $N = 8\ 617$; femmes : $N = 289$; délinquants autochtones : $N = 2\ 250$). De plus, les taux de réponse positive pour les indicateurs 15 à 26 ne s'appliquaient pas aux cas des délinquants qui ne faisaient pas une « consommation abusive de drogues » (indicateur 14). Par conséquent, les taux de réponse positive déclarés pour ces indicateurs provenaient exclusivement des personnes qui avaient un problème de consommation de drogues (hommes : $N = 9\ 525$; femmes : $N = 413$; délinquants autochtones : $N = 1\ 949$).

Domaine de la toxicomanie : rapport entre les indicateurs et les cotes du domaine

Comme le montre le tableau 29, il y avait une forte corrélation entre la majorité des indicateurs relatifs à la toxicomanie et les cotes globales de la toxicomanie (la plupart des $r > .30$). Encore une fois, cette constatation est demeurée vraie pour toutes les cohortes de délinquants. Seuls 13 indicateurs pour la cohorte des délinquants autochtones affichaient des coefficients de corrélation inférieurs à ,30. Toutefois, tous les indicateurs sauf six dépassaient ,20. Néanmoins, il est probable que l'ampleur légèrement réduite soit attribuable aux taux élevés de réponse positive de la cohorte des délinquants autochtones.

Tableau 29 : Corrélation entre les indicateurs relatifs à la toxicomanie

Indicateurs relatifs à la toxicomanie	Hommes	Femmes	Autochtones
	(N = 15 479) <i>r</i>	(N = 765) <i>r</i>	(N = 2 593) <i>r</i>
1. Problème de consommation d'alcool?	,53*	,52*	,41*
2. A commencé à boire très jeune?	,24*	,19*	,14*
3. Boit régulièrement?	,32*	,27*	,27*
4. A des antécédents de cuite?	,32*	,26*	,26*
5. A consommé de l'alcool et des drogues ensemble?	,29*	,28*	,20*
6. Consommation abusive d'alcool durant les loisirs?	,37*	,15	,29*
7. Consommation abusive d'alcool en société?	,34*	,11	,24*
8. Boit pour se libérer du stress?	,28*	,22*	,22*
9. Le fait de boire nuit-il à l'emploi?	,33*	,25*	,23*
10. Boire nuit aux relations conjugales ou familiales?	,36*	,24*	,26*
11. Boire nuit aux relations sociales?	,34*	,25*	,21*
12. Le fait de boire a conduit à des infractions à la loi?	,31*	,17	,20*
13. Boire nuit à la santé?	,21*	,20*	,12*
14. Consommation abusive de drogues (solvants, médicaments sur ordonnance, etc.)?	,49*	,61*	,29*

(tableau continue)

15. A commencé à consommer des drogues très jeune?	,23*	,26*	,12*
16. Consommation régulière de drogues?	,35*	,46*	,19*
17. Consommation abusive de drogues à l'occasion?	,39*	,44*	,22*
18. A consommé différentes drogues en même temps?	,32*	,32*	,18*
19. Consommation excessive de drogues durant les loisirs?	,28*	,31*	,17*
20. Consommation excessive de drogues en société?	,32*	,29*	,20*
21. Consomme des drogues pour se libérer du stress?	,30*	,43*	,21*
22. La consommation de drogues nuit au travail?	,35*	,42*	,23*
23. La consommation de drogues nuit aux relations conjugales et familiales?	,40*	,52*	,24*
24. La consommation de drogues nuit aux relations sociales?	,37*	,41*	,22*
25. Consommer de la drogue a conduit à enfreindre la loi?	,35*	,48*	,18*
26. Consommer de la drogue nuit à la santé?	,28*	,41*	,16*
27. Évaluation(s) antérieure(s) de la toxicomanie?	,42*	,58*	,24*
28. A participé à des programmes de traitement de la toxicomanie?	,46*	,67*	,29*
29. A mené un traitement pour toxicomanes à terme?	,35*	,54*	,20*

Nota : * $p < ,002$ (taux d'erreur par catégorie ($p = ,05/29 = ,002$)).

Domaine de la toxicomanie : analyses de corrélation

Comme le montre le tableau 30, il y a une corrélation élevée ou modérée entre plusieurs indicateurs et la réincarcération pour les trois cohortes de délinquants mis en liberté. Par exemple, il y avait une forte corrélation entre trois indicateurs et la réincarcération pour la cohorte des délinquants et une forte corrélation entre 6 indicateurs et la réincarcération pour la cohorte des délinquantes. Aspect intéressant, aucun indicateur ne dépassait ,20 dans la cohorte des délinquants autochtones. Enfin, il y avait une corrélation modérée entre 12 indicateurs et la réincarcération pour les hommes et les femmes tandis qu'il n'y avait une corrélation modérée qu'entre 6 indicateurs et la réincarcération pour la cohorte des délinquants autochtones mis en liberté. Le fait qu'il y avait, dans la cohorte des délinquants autochtones, un rapport significatif entre moins d'indicateurs et la réincarcération est fort probablement attribuable à la variance

restreinte (p. ex. les délinquants autochtones enregistrent généralement des taux de réponse positive sensiblement plus élevés pour la majorité des indicateurs relatifs à la toxicomanie, ce qui réduit l'ampleur des résultats de la corrélation).

Tableau 30 : Corrélation entre les indicateurs relatifs à la toxicomanie et la réincarcération

Indicateurs relatifs à la toxicomanie	Hommes (N = 15 479) <i>r</i>	Femmes (N = 765) <i>r</i>	Autochtones (N = 2 593) <i>r</i>
1. Problème de consommation d'alcool?	,15*	,21*	,01
2. A commencé à boire très jeune?	,12*	,07	,11*
3. Boit régulièrement?	,04*	,10	,04
4. A des antécédents de cuite?	,06*	,05	,00
5. A consommé de l'alcool et des drogues ensemble?	,18*	,12	,15*
6. Consommation abusive d'alcool durant les loisirs?	,06*	-,03	,01
7. Consommation abusive d'alcool en société?	,05*	-,06	-,01
8. Boit pour se libérer du stress?	,03*	-,02	-,01
9. Le fait de boire nuit-il à l'emploi?	,09*	,16	,05
10. Boire nuit aux relations conjugales ou familiales?	,04*	,07	-,02
11. Boire nuit aux relations sociales?	,05*	,07	-,04
12. Le fait de boire a conduit à des infractions à la loi?	,04*	,04	,01
13. Boire nuit à la santé?	,03	,01	-,02
14. Consommation abusive de drogues (solvants, médicaments sur ordonnance, etc.)?	,27*	,34*	,19*
15. A commencé à consommer des drogues très jeune?	,16*	,13	,11*
16. Consommation régulière de drogues?	,12*	,18*	,10*
17. Consommation abusive de drogues à l'occasion?	,15*	,21*	,08*
18. A consommé différentes drogues en même temps?	,14*	,17*	,10*
19. Consommation excessive de drogues durant les loisirs?	,08*	,08	,07*

(tableau continue)

20. Consommation excessive de drogues en société?	,08*	,12	,06
21. Consomme des drogues pour se libérer du stress?	,08*	,12	,04
22. La consommation de drogues nuit au travail?	,13*	,18*	,11*
23. La consommation de drogues nuit aux relations conjugales et familiales?	,14*	,15*	,08*
24. La consommation de drogues nuit aux relations sociales?	,13*	,16*	,07*
25. Consommer de la drogue a conduit à enfreindre la loi?	,11*	,12	,09*
26. Consommer de la drogue nuit à la santé?	,09*	,18*	,06
27. Évaluation(s) antérieure(s) de la toxicomanie?	,22*	,26*	,09*
28. A participé à des programmes de traitement de la toxicomanie?	,21*	,31*	,08*
29. A mené un traitement pour toxicomanes à terme?	,17*	,21*	,05

Nota : * $p < ,002$. (taux d'erreur par catégorie ($p = ,05/291 = ,002$)).

Les coefficients de corrélation pour les indicateurs 2 à 13 ne s'appliquaient pas aux cas considérés comme n'ayant pas de « problème de consommation d'alcool » (indicateur 1). Par conséquent, les taux de corrélation pour ces indicateurs provenaient exclusivement des cas considérés comme ayant un problème de consommation d'alcool (hommes : $N = 8\ 617$; femmes : $N = 289$; délinquants autochtones : $N = 2\ 250$). De plus, les coefficients de corrélation pour les indicateurs 15 à 26 ne s'appliquaient pas aux personnes considérées comme n'ayant pas de problème de « consommation abusive de drogues » (indicateur 14). Par conséquent, les coefficients de corrélation pour ces indicateurs provenaient des cas des personnes considérées comme ayant un problème de consommation de drogues (hommes : $N = 9\ 525$; femmes : $N = 413$; délinquants autochtones : $N = 1\ 949$).

Domaine de la toxicomanie : analyses de régression

Encore une fois, trois analyses de régression par degrés distinctes ont été effectuées pour chaque cohorte de délinquants. Les critères d'entrée et de sortie du modèle ont été fixés à $p < ,002$ (la méthode de correction de Bonferoni a été appliquée = $,05/29$) et « 1 % de la variance a été pris en compte ». Par conséquent, seuls les indicateurs qui répondaient aux deux critères ont été inclus dans le modèle final.

Comme l'indique le tableau 31, le fait d'avoir « commencé à consommer des drogues très jeune » et la « consommation abusive de drogues à l'occasion » étaient les prédicteurs uniques les meilleurs de la réincarcération pour les trois cohortes de délinquants. Aspect intéressant, il y avait également un rapport unique entre les évaluations antérieures de la toxicomanie et les programmes de traitement antérieurs et la réincarcération dans la cohorte des hommes et des femmes, mais non dans celle des délinquants autochtones.

Tableau 31 : Analyses de régression concernant la toxicomanie

<i>Cohorte des délinquants de sexe masculin mis en liberté (N = 15 479)</i>			
<i>Variable</i>	<i>B</i>	<i>ET B</i>	<i>r² partiel</i>
Premier degré			
A commencé à consommer des drogues très jeune?	,27	,01	,074
Deuxième degré			
A commencé à consommer des drogues très jeune?	,23	,01	
Évaluation(s) antérieure(s) de la toxicomanie?	,15	,01	,020
Troisième degré			
A commencé à consommer des drogues très jeune?	,17	,01	
Évaluation(s) antérieure(s) de la toxicomanie?	,13	,01	
Consommation abusive de drogues à l'occasion?	,12	,01	,011
<i>Cohorte des délinquantes mises en liberté (N = 765)</i>			
<i>Variable</i>	<i>B</i>	<i>ET B</i>	<i>r² partiel</i>
Premier degré			
Consommation abusive de drogues à l'occasion?	,35	,03	,132
Deuxième degré			
Consommation abusive de drogues à l'occasion?	,26	,04	
A participé à des programmes de traitement de la toxicomanie?	,16	,04	,019
<i>Cohorte des délinquants autochtones mis en liberté (N = 2 593)</i>			
<i>Variable</i>	<i>B</i>	<i>ET B</i>	<i>r² partiel</i>
Premier degré			
A commencé à consommer des drogues très jeune?	,20	,02	,040

Nota B = Coefficient bêta; ET B = erreur-type de bêta; modèle R^2 au degré 3 = ,11 pour la cohorte des délinquants mis en liberté; modèle R^2 au degré 2 = ,15 pour la cohorte des délinquantes mises en liberté; modèle R^2 au degré 1 pour la cohorte des délinquants autochtones mis en liberté = ,04. Aucun autre indicateur n'était conforme aux critères $p < ,002$ et « 1 % de la variance prise en compte » pour l'entrée dans le modèle.

De plus, des analyses de régression supplémentaires ont été effectuées pour le sous-ensemble des indicateurs par défaut relatifs à l'alcool et aux drogues. Ces analyses ont de nouveau révélé que le fait d'avoir « commencé à consommer des drogues très jeune » et la « consommation abusive de drogues à l'occasion » étaient les prédicteurs uniques les meilleurs de la réincarcération chez les délinquants, les délinquantes et les délinquants autochtones. Lorsque l'analyse était restreinte aux indicateurs par défaut relatifs à l'alcool, l'indicateur « a consommé de l'alcool et des drogues ensemble » était le seul indicateur unique significatif pour les trois groupes. Le seul autre indicateur significatif observé dans les analyses de régression supplémentaires était « le fait de boire nuit à l'emploi ». En outre, cette constatation se limitait à la cohorte des délinquantes. Il semblerait donc que la toxicomanie soit un prédicteur relativement meilleur de la réincarcération que l'abus d'alcool.

Domaine du comportement dans la collectivité : taux de réponse positive

Fait intéressant, les taux de réponse positive à neuf des 21 indicateurs relatifs au comportement dans la collectivité étaient très faibles (c.-à-d. moins de 10 %). De plus, cette tendance était constante pour chaque cohorte de délinquants. Voir les résultats détaillés au tableau 32.

Tableau 32 : Taux de réponse positive pour les indicateurs relatifs au comportement dans la collectivité

Indicateurs relatifs au comportement dans la collectivité	Hommes (N = 15 479) % de réponse positive	Femmes (N = 765) % de réponse positive	Autochtones (N = 2 593) % de réponse positive
1. Changements fréquents de logement?	33,3	34,1	42,3
2. Logement mal entretenu?	5,7	6,3	8,4
3. A une mauvaise présentation?	6,9	2,6	9,1
4. A une mauvaise hygiène personnelle?	3,1	1,7	3,7
5. A des problèmes physiques?	24,9	24,2	21,2

(tableau continue)

Tableau 32 (suite)

6. A des problèmes dentaires?	14,5	15,6	20,5
7. A des problèmes d'alimentation?	6,5	9,8	7,1
8. Difficulté à payer ses factures?	44,7	42,6	42,1
9. A des dettes?	40,0	40,5	33,7
10. N'a pas de compte en banque?	42,1	43,8	58,2
11. N'a pas de crédit?	60,9	66,4	74,0
12. N'a pas de biens en nantissement?	60,6	65,2	72,3
13. A des problèmes de communication écrite?	21,0	7,7	24,5
14. Incapable de communiquer verbalement?	6,6	6,8	9,6
15. Pas de passe-temps?	25,6	16,1	25,8
16. Ne participe pas à des activités organisées?	51,4	34,1	52,3
17. Ignorant des services sociaux?	3,3	5,6	2,7
18. A eu recours aux services sociaux?	69,3	79,7	87,4
19. Évaluation antérieure pour comportement dans la collectivité?	5,8	6,3	8,5
20. A participé à un programme d'acquisition de compétences psychosociales?	6,7	9,7	12,9
21. Programme d'acquisition de compétences psychosociales mené à terme?	5,6	7,1	10,5

Domaine du comportement dans la collectivité : rapport entre les indicateurs et les cotes

Comme le montre le tableau 33, il n'y avait un rapport élevé qu'entre seulement 5 indicateurs pour la cohorte des délinquants mis en liberté, qui se rapportaient tous aux changements fréquents de logement et à l'instabilité financière, et les cotes du domaine du comportement dans la collectivité ($r > ,30$). Aucun indicateur pour la cohorte des délinquantes n'excédait ,30 alors qu'un seul indicateur, « changements fréquents de logement », dépassait ,30 dans la cohorte des délinquants autochtones. Toutefois, il y avait un rapport modéré entre de nombreux indicateurs et les cotes du domaine du comportement dans la collectivité (r entre ,20 et ,30).

Tableau 33 : Domaine du comportement dans la collectivité : corrélation entre les indicateurs et les cotes

Indicateurs relatifs au comportement dans la collectivité	Hommes	Femmes	Autochtones
	(N = 15 479) <i>r</i>	(N = 765) <i>r</i>	(N = 2 593) <i>r</i>
1. Changements fréquents de logement?	,35*	,23*	,34*
2. Logement mal entretenu?	,18*	,16*	,19*
3. A une mauvaise présentation?	,20*	,17*	,24*
4. A une mauvaise hygiène personnelle?	,14*	,13*	,15*
5. A des problèmes physiques?	,07*	,05	,07*
6. A des problèmes dentaires?	,10*	,02	,11*
7. A des problèmes d'alimentation?	,10*	,08	,13*
8. Difficulté à payer ses factures?	,32*	,28*	,24*
9. A des dettes?	,08*	-,01	,02
10. N'a pas de compte en banque?	,31*	,22*	,24*
11. N'a pas de crédit?	,33*	,26*	,21*
12. N'a pas de biens en garantie?	,30*	,13*	,25*
13. A des problèmes de communication écrite?	,17*	,09	,18*
14. Incapable de communiquer verbalement?	,12*	,13*	,12*
15. Pas de passe-temps?	,23*	,08	,15*
16. Ne participe pas à des activités organisées?	,24*	,05	,19*
17. Ignorant des services sociaux?	,01	,05	,01
18. A eu recours aux services sociaux?	,25*	,15*	,12*
19. Évaluation antérieure pour comportement dans la collectivité?	,12*	,06	,11*
20. A participé à un programme d'acquisition de compétences psychosociales?	,10*	,04	,11*
21. Programme d'acquisition de compétences psychosociales mené à terme?	,09*	,05	,11*

Nota : * $p < ,002$ taux d'erreur par catégorie ($p = ,05/21 = ,002$).

Domaine du comportement dans la collectivité : analyses de corrélation

Un seul des 21 indicateurs était un bon prédicteur de la réincarcération, les « changements fréquents de logement » (hommes : $r = ,21$). Même si les coefficients de corrélation ne dépassaient pas ,20 pour les cohortes des délinquantes et des délinquants autochtones, les valeurs r étaient néanmoins élevées (femmes : $r = ,19$, Autochtones : $r = ,17$). La majorité des indicateurs relatifs à l’instabilité financière, et les indicateurs « pas de passe-temps » et « ne participe pas à des activités organisées » se sont révélés être des prédicteurs modérés de la réincarcération pour les trois cohortes de délinquants (voir le tableau 34).

Tableau 34 : Corrélation entre les indicateurs relatifs au comportement dans la collectivité et la réincarcération

Indicateurs relatifs au comportement dans la collectivité	Hommes	Femmes	Autochtones
	($N = 15\ 479$)	($N = 765$)	($N = 2\ 593$)
	r	r	r
1. Changements fréquents de logement?	,21*	,19*	,17*
2. Logement mal entretenu?	,07*	,10	-,01
3. A une mauvaise présentation?	,06*	,06	,01
4. A une mauvaise hygiène personnelle?	,02	,06	-,03
5. A des problèmes physiques?	-,03*	,10	-,05
6. A des problèmes dentaires?	,03*	,15*	-,01
7. A des problèmes d'alimentation?	,00	,03	-,03
8. Difficulté à payer ses factures?	,10*	-,02	,04
9. A des dettes?	-,02	-,03	-,01
10. N'a pas de compte en banque?	,19*	,17*	,13*
11. N'a pas de crédit?	,18*	,12*	,13*
12. N'a pas de biens en nantissement?	,16*	,08	,17*
13. A des problèmes de communication écrite?	,01	,07	-,05
14. Incapable de communiquer verbalement?	-,01	,09	-,03

(tableau continue)

Tableau 34 (suite)

15. Pas de passe-temps?	,10*	,15*	,08*
16. Ne participe pas à des activités organisées?	,10*	,17*	,09*
17. Ignorant des services sociaux?	,03*	-,02	,01
18. A eu recours aux services sociaux?	,15*	,15*	-,01
19. Évaluation antérieure pour comportement dans la collectivité?	,07*	-,03	-,02
20. A participé à un programme d'acquisition de compétences psychosociales?	,08*	,02	,02
21. Programme d'acquisition de compétences psychosociales mené à terme?	,06*	,03	,01

Nota : * $p < ,002$ taux d'erreur par catégorie ($p = ,05/21 = ,002$).

Domaine du comportement dans la collectivité : analyses de régression

Encore une fois, trois analyses de régression par degrés distinctes ont été effectuées pour chaque cohorte de délinquants. Les critères d'entrée et de sortie du modèle ont été fixés à $p < ,002$ (la méthode de correction de Bonferoni a été appliquée = $,05/21$) et « 1 % de la variance a été prise en compte ». Comme le montre le tableau 35, il y avait un rapport constant entre les « changements fréquents de logement » et la réincarcération pour les trois groupes. En outre, au moins un indicateur relatif aux aspects financiers est entré dans l'équation finale pour chaque cohorte de délinquants. Aspect intéressant, deux autres indicateurs étaient des prédicteurs uniques de la réincarcération, mais seulement dans la cohorte des délinquantes mises en liberté : « ne participe pas à des activités organisées » et « problèmes dentaires ».

Tableau 35 : Analyses de régression du domaine du comportement dans la collectivité

<i>Cohorte des délinquants de sexe masculin mis en liberté (N = 15 479)</i>			
<i>Variable</i>	<i>B</i>	<i>ET B</i>	<i>r² partiel</i>
Premier degré			
Changements fréquents de logement?	,22	,01	,045
Deuxième degré			
Changements fréquents de logement?	,18	,01	
N'a pas de compte en banque?	,14	,01	,019

Tableau 35 (suite)

<i>Cohorte des délinquantes mises en liberté (N = 765)</i>			
<i>Variable</i>	<i>B</i>	<i>ET B</i>	<i>r² partiel</i>
Premier degré			
Changements fréquents de logement?	,19	,04	,036
Deuxième degré			
Changements fréquents de logement?	,17	,04	
Ne participe pas à des activités organisées?	,15	,04	,021
Troisième degré			
Changements fréquents de logement?	,16	,04	
Ne participe pas à des activités organisées?	,14	,03	
A des problèmes dentaires?	,16	,05	,016
Quatrième degré			
Changements fréquents de logement?	,14	,04	
Ne participe pas à des activités organisées?	,14	,04	
A des problèmes dentaires?	,15	,05	
A eu recours aux services sociaux?	,13	,04	,012

<i>Cohorte des délinquants autochtones mis en liberté (N = 2 593)</i>			
<i>Variable</i>	<i>B</i>	<i>ET B</i>	<i>r² partiel</i>
Premier degré			
Changements fréquents de logement?	,22	,02	,036
Deuxième degré			
Changements fréquents de logement?	,15	,02	
N'a pas de biens en garantie?	,12	,03	,009

Nota : B = Coefficient bêta; ET B = erreur-type de bêta; modèle R^2 au degré 2 = ,07 pour la cohorte des délinquants mis en liberté; modèle R^2 au degré 4 = ,09 pour la cohorte des délinquantes; modèle R^2 au degré 2 pour la cohorte des délinquants autochtones = ,05. Aucun autre indicateur n'était conforme aux critères $p < ,002$ et « 1 % de la variance pris en compte » pour l'entrée dans le modèle.

Domaine de la vie personnelle et affective : taux de réponse positive pour les indicateurs

Les taux de réponse positive à la majorité des indicateurs relatifs à la vie personnelle et affective dépassaient 5 %. Il y a toutefois des exceptions. Par exemple, les taux de réponse positive aux indicateurs « sa religion est problématique », « problème d'identité sexuelle », « déficience mentale » et « hospitalisation par le passé » étaient tous inférieurs à 5 % dans

chacune des trois cohortes de délinquants. Dans la cohorte des délinquantes, les taux de réponse positive étaient inférieurs à 5 % pour les indicateurs suivants : « affilié à un gang », « problème de jeu », « problème lié à l'adresse » et « préférences sexuelles inappropriées ». Enfin, dans la cohorte des délinquants autochtones, un seul indicateur affichait un taux de réponse positive inférieur à 5 % : « consultations externes avant l'admission ». Un aperçu complet figure au tableau 36.

Tableau 36 : Taux de réponse positive pour les indicateurs relatifs à la vie personnelle et affective

Indicateurs relatifs à la vie personnelle et affective	Hommes (N = 15 479)	Femmes (N = 765)	Autochtones (N = 2 593)
	% de réponse positive	% de réponse positive	% de réponse positive
1. Se sent particulièrement important?	14,7	7,8	15,2
2. Problème lié à l'adresse?	8,3	2,5	9,2
3. Les liens familiaux sont problématiques?	40,3	40,7	50,0
4. L'appartenance ethnique est problématique?	3,9	3,8	8,3
5. Sa religion est problématique?	1,3	1,1	2,6
6. Affilié à un gang?	5,9	3,0	6,5
7. Incapable de reconnaître ses problèmes?	45,9	32,0	51,6
8. A de la difficulté à résoudre des problèmes interpersonnels?	66,3	43,7	75,0
9. Incapable de se donner des choix?	57,5	47,3	65,0
10. Inconscient des conséquences?	47,6	44,7	44,4
11. Établit des objectifs irréalistes?	25,1	12,0	28,0
12. N'a pas de considération pour les autres?	52,4	12,7	62,7
13. Inconscient des autres?	24,5	10,2	26,9
14. Impulsif?	63,3	55,8	75,3

(tableau continue)

Tableau 36 (suite)

15. Incapable de comprendre les sentiments des autres?	30,0	7,7	37,4
16. Idées étroites et rigides?	34,6	13,5	42,3
17. Agressif?	35,2	21,8	53,8
18. Difficulté à s'affirmer?	36,8	43,7	39,1
19. Problème de maîtrise du stress?	62,1	54,3	76,9
20. Difficulté à résoudre des situations conflictuelles?	63,3	48,4	74,6
21. Gère mal le temps?	40,0	18,4	50,1
22. Problème de jeu?	5,6	3,3	4,6
23. A une tolérance limitée aux frustrations?	37,7	29,9	47,9
24. Problème d'hostilité?	18,7	12,2	27,7
25. Craintes irraisonnées?	18,4	27,7	22,6
26. Prend des risques inconsidérés?	57,4	64,3	59,7
27. Recherche les sensations fortes?	27,2	23,0	30,9
28. Irréfléchi?	48,3	22,4	49,5
29. Peu consciencieux?	34,4	9,2	38,1
30. Manipulateur?	38,0	25,6	35,4
31. A des difficultés de performance sexuelle?	4,8	6,9	3,8
32. Problème d'identité sexuelle?	3,2	1,2	3,1
33. Préférences sexuelles inappropriées?	12,1	1,8	15,6
34. Attitude sexuelle problématique?	16,9	5,9	25,7
35. Déficience mentale?	2,6	2,6	3,9
36. Reconnu comme ayant eu des troubles mentaux par le passé?	7,2	13,3	6,9
37. Actuellement reconnu comme ayant des troubles mentaux?	4,3	9,9	4,9
38. Évaluation(s) antérieure(s) des problèmes affectifs ou personnels?	23,8	27,7	26,2
39. Médication prescrite par le passé?	18,8	36,7	20,8

(tableau continue)

Tableau 36 (suite)

40. Médication prescrite en ce moment?	8,1	25,5	8,4
41. Hospitalisation par le passé?	13,4	23,1	15,8
42. Hospitalisation actuellement?	1,3	1,4	1,1
43. Consultations externes par le passé?	13,9	23,0	12,2
44. Consultations externes avant l'admission?	4,0	9,4	2,9
45. Participation aux programmes par le passé?	18,1	19,7	25,0
46. Participation actuelle à un programme?	5,5	16,0	7,9

Domaine de la vie personnelle et affective : rapport entre les indicateurs et les cotes

Les coefficients de corrélation entre chaque indicateur relatif à la vie personnelle et affective et les cotes du domaine de la vie personnelle et affective sont présentés au tableau 37. En somme, la plupart des coefficients de corrélation dépassaient ,10 dans chacune des cohortes de délinquants.

Tableau 37 : Corrélation entre les indicateurs relatifs à la vie personnelle et affective et les cotes

Indicateurs relatifs à la vie personnelle et affective	Hommes	Femmes	Autochtones
	(N = 15 479)	(N = 765)	(N = 2 593)
	<i>r</i>	<i>r</i>	<i>r</i>
1. Se sent particulièrement important?	,13*	,06	,09*
2. Problème lié à l'adresse?	,15*	,12*	,11*
3. Les liens familiaux sont problématiques?	,30*	,29*	,20*
4. L'appartenance ethnique est problématique?	,08*	,11	,11*
5. Sa religion est problématique?	,05*	,07	,05
6. Affilié à un gang?	-,03*	,07	,00
7. Incapable de reconnaître ses problèmes?	,30*	,22*	,21*
8. A de la difficulté à résoudre des problèmes interpersonnels?	,42*	,41*	,27*

(tableau continue)

Tableau 37 (suite)

9. Incapable de se donner des choix?	,31*	,23*	,22*
10. Inconscient des conséquences?	,18*	,14*	,16*
11. Établit des objectifs irréalistes?	,20*	,21*	,14*
12. N'a pas de considération pour les autres?	,32*	,29*	,24*
13. Inconscient des autres?	,24*	,23*	,17*
14. Impulsif?	,33*	,30*	,19*
15. Incapable de comprendre les sentiments des autres?	,34*	,21*	,24*
16. Idées étroites et rigides?	,29*	,26*	,21*
17. Agressif?	,34*	,36*	,28*
18. Difficulté à s'affirmer?	,26*	,26*	,15*
19. Problème de maîtrise du stress?	,37*	,43*	,23*
20. Difficulté à résoudre des situations conflictuelles?	,40*	,34*	,27*
21. Gère mal le temps?	,20*	,31*	,11*
22. Problème de jeu?	,05*	,06	,05
23. A une tolérance limitée aux frustrations?	,36*	,36*	,29*
24. Problème d'hostilité?	,27*	,28*	,21*
25. Craintes irraisonnées?	,19*	,33*	,14*
26. Prend des risques inconsidérés?	,06*	,12*	,06
27. Amateur de sensations fortes?	,11*	,16*	,03
28. Irréfléchi?	,25*	,22*	,19*
29. Peu consciencieux?	,22*	,24*	,17*
30. Manipulateur?	,22*	,25*	,16*
31. A des difficultés de performance sexuelle?	,15*	,20*	,10*
32. Problème d'identité sexuelle?	,13*	,10	,10*
33. Préférences sexuelles inappropriées?	,25*	,09	,23*
34. Attitude sexuelle problématique?	,30*	,14*	,26*

(tableau continue)

Tableau 37 (suite)

35. Déficience mentale?	,11*	,12	,09*
36. Reconnu comme ayant eu des troubles mentaux par le passé?	,16*	,22*	,11*
37. Actuellement reconnu comme ayant eu des troubles mentaux?	,14*	,21*	,10*
38. Évaluation(s) antérieure(s) des problèmes affectifs ou personnels?	,25*	,27*	,19*
39. Médication prescrite par le passé?	,18*	,25*	,09*
40. Médication prescrite en ce moment?	,11*	,23*	,08*
41. Hospitalisation par le passé?	,16*	,25*	,10*
42. Hospitalisation actuellement?	,07*	,11	,05
43. Consultations externes par le passé?	,17*	,22*	,11*
44. Consultations externes avant l'admission?	,11*	,18	,07*
45. Participation aux programmes par le passé?	,16*	,24*	,08*
46. Participation actuelle à un programme?	,08*	,14*	,04

Nota : * $p < ,001$ (taux d'erreur par catégorie ($p = ,05/46 = ,001$)).

Domaine de la vie personnelle et affective : analyses de corrélation

Comme le montre le tableau 38, il y avait une corrélation significative entre la plupart des indicateurs et la réincarcération, même si l'importance de r était très petite (c.-à-d. $< ,05$) dans certains cas. Fait intéressant, il y avait un rapport modéré ou élevé entre les indicateurs « goût du risque », « amateur de sensations fortes », « impulsivité » et « piètre gestion du temps » et la réincarcération ($r > ,10$) pour les trois groupes. Seuls deux autres indicateurs dépassaient le seuil de ,10 dans la cohorte des délinquants autochtones : « préférences sexuelles inappropriées » ($r = -,20$) et « attitude sexuelle problématique » ($r = -,18$). Dans la cohorte des délinquantes, les indicateurs suivants étaient également significatifs et dépassaient ,10 : « les liens familiaux sont problématiques » ($r = ,15$), « a de la difficulté à résoudre des problèmes interpersonnels » ($r = ,13$), « n'a pas de considération pour les autres » ($r = ,15$), « agressive » ($r = ,16$), « problème de maîtrise du stress » ($r = ,22$), « a une tolérance limitée aux frustrations » ($r = ,24$) et « manipulatrice » ($r = ,21$). Enfin, un grand nombre d'autres indicateurs cognitifs ou comportementaux étaient significatifs et dépassaient le seuil de ,10 dans la cohorte des délinquants de sexe masculin. Voir l'aperçu complet au tableau 38.

Tableau 38 : Corrélation entre les indicateurs relatifs à la vie personnelle et affective et la réincarcération

Indicateurs relatifs à la vie personnelle et affective	Hommes (N = 15 479) <i>R</i>	Femmes (N = 765) <i>r</i>	Autochtones (N = 2 593) <i>r</i>
1. Se sent particulièrement important?	,01	,02	-,04
2. Problème lié à l'adresse?	,03*	,02	-,02
3. Les liens familiaux sont problématiques?	,12*	,15*	,04
4. L'appartenance ethnique est problématique?	,00	-,04	-,02
5. Sa religion est problématique?	-,00	-,02	-,01
6. Affilié à un gang?	-,00	,06	,09*
7. Incapable de reconnaître ses problèmes?	,05*	-,06	-,03
8. A de la difficulté à résoudre des problèmes interpersonnels?	,14*	,13*	,03
9. Incapable de se donner des choix?	,16*	,01	,08*
10. Inconscient des conséquences?	,03*	-,10	,01
11. Établit des objectifs irréalistes?	,12*	,04	,05
12. N'a pas de considération pour les autres?	,12*	,15*	,05
13. Inconscient des autres?	,08*	,09	,02
14. Impulsif?	,22*	,18*	,16*
15. Incapable de comprendre les sentiments des autres?	,06*	,10	-,03
16. Idées étroites et rigides?	,08*	,11	,02
17. Agressif?	,12*	,16*	,04
18. Difficulté à s'affirmer?	,07*	-,02	,00
19. Problème de maîtrise du stress?	,14*	,22*	,02
20. Difficulté à résoudre des situations conflictuelles?	,15*	,11	,04
21. Gère mal le temps?	,20*	,21*	,15*
22. Problème de jeu?	-,00	,03	,00

(tableau continue)

Tableau 38 (suite)

23. A une tolérance limitée aux frustrations?	,14*	,24*	,06
24. Problème d'hostilité?	,10*	,08	,04
25. Craintes irraisonnées?	,05*	,06	-,01
26. Prend des risques inconsidérés?	,10*	,13*	,11*
27. Amateur de sensations fortes?	,15*	,19*	,14*
28. Irréfléchi?	,13*	,05	,06
29. Peu consciencieux?	,16*	,11	,08*
30. Manipulateur?	,06*	,21*	,01
31. A des difficultés de performance sexuelle?	-,07*	,10	-,05
32. Problème d'identité sexuelle?	-,04*	,01	-,08
33. Préférences sexuelles inappropriées?	-,15*	,00	-,20*
34. Attitude sexuelle problématique?	-,13*	,10	-,18*
35. Déficience mentale?	,01	,06	-,03
36. Reconnu comme ayant eu des troubles mentaux par le passé?	,06*	,07	-,00
37. Actuellement reconnu comme ayant des troubles mentaux?	,02	,01	-,04
38. Évaluation(s) antérieure(s) des problèmes affectifs ou personnels?	,08*	,06	,01
39. Médication prescrite par le passé?	,07*	,11	,01
40. Médication prescrite en ce moment?	,02	,05	-,06
41. Hospitalisation par le passé?	,04*	,04	-,02
42. Hospitalisation actuellement?	-,00	,03	-,02
43. Consultations externes par le passé?	,04*	,09	-,00
44. Consultations externes avant l'admission?	-,02	,04	-,04
45. Participation aux programmes par le passé?	,09*	,11	,02
46. Participation actuelle à un programme?	,01	,11	-,01

Nota : * $p < ,001$ (taux d'erreur par catégorie ($p = ,05/46 = ,001$)).

Domaine de la vie personnelle et affective : analyses de régression

Trois analyses de régression par degrés distinctes ont été effectuées pour chaque cohorte de délinquants mis en liberté. Les critères d'entrée et de sortie du modèle ont été fixés à $p < ,001$ (la méthode de correction de Bonferoni a été appliquée = $,05/46$) et « 1 % de la variance a été pris en compte ». Les résultats sont présentés au tableau 39. Fait intéressant, seulement trois variables ont contribué à la variance unique du résultat dans la cohorte des délinquants : « impulsif », « gère mal son temps » et « préférences sexuelles inappropriées ». Encore une fois, les « préférences sexuelles inappropriées » constituaient un prédicteur négatif de la réincarcération. Aspect intéressant, les trois mêmes variables formaient l'équation finale pour les délinquants autochtones; toutefois, l'ordre était légèrement différent, les « préférences sexuelles inappropriées » entrant dans l'équation en premier, suivies de la « piètre gestion du temps » et « impulsif ». Encore une fois, il y avait un rapport négatif entre les « préférences sexuelles inappropriées » et la réincarcération. Enfin, même s'il y avait un rapport entre la « piètre gestion du temps » et l'« impulsivité » et la réincarcération pour les délinquantes, quatre variables différentes ont également contribué dans une grande mesure à la réincarcération : « tolérance limitée aux frustrations », « manipulatrice », « inconsciente des conséquences » et « prend des risques inconsidérés ».

Tableau 39 : Analyses de régression concernant le domaine de la vie personnelle et affective

<i>Cohorte des délinquants de sexe masculin mis en liberté (N = 15 479)</i>			
<i>Variable</i>	<i>B</i>	<i>ET B</i>	<i>r² partiel</i>
Premier degré Impulsif?	,23	,01	,048
Deuxième degré Impulsif?	,18	,01	
Gère mal le temps?	,15	,01	,015
Troisième degré Impulsif?	,18	,01	
Gère mal le temps?	,15	,01	
Préférences sexuelles inappropriées?	-,20	,01	,017

<i>Cohorte des délinquantes mises en liberté (N = 765)</i>			
<i>Variable</i>	<i>B</i>	<i>ET B</i>	<i>r² partiel</i>
Premier degré			
A une tolérance limitée aux frustrations?	,25	,04	,059
Deuxième degré			
A une tolérance limitée aux frustrations?	,21	,04	
Gère mal le temps?	,19	,04	,024
Troisième degré			
A une tolérance limitée aux frustrations?	,17	,04	
Gère mal le temps?	,17	,04	
Manipulateur?	,13	,04	,013
Quatrième degré			
A une tolérance limitée aux frustrations?	,18	,04	
Gère mal le temps?	,16	,04	
Manipulateur?	,14	,04	
Inconscient des conséquences?	,18	,04	,014
Cinquième degré			
A une tolérance limitée aux frustrations?	,18	,04	
Gère mal le temps?	,15	,04	
Manipulateur?	,12	,04	
Inconscient des conséquences?	-,13	,03	
Prend des risques inconsidérés?	,12	,04	,013

<i>Cohorte des délinquants autochtones mis en liberté (N = 2 593)</i>			
<i>Variable</i>	<i>B</i>	<i>ET B</i>	<i>r² partiel</i>
Premier degré			
A des préférences sexuelles inappropriées?	-,27	,03	,039
Deuxième degré			
A des préférences sexuelles inappropriées?	-,26	,03	
Impulsif?	,17	,03	,021
Troisième degré			
A des préférences sexuelles inappropriées?	-,25	,03	
Impulsif?	,14	,02	
Gère mal le temps?	,12	,02	,013

Nota : modèle R^2 au degré 3 = ,09 pour la cohorte des délinquants mis en liberté; modèle R^2 au degré 5 = ,12 pour la cohorte des délinquantes mises en liberté; modèle R^2 au degré 3 pour la cohorte des délinquants autochtones mis en liberté = ,07. Aucun autre indicateur n'était conforme aux critères $p < ,001$ et « 1 % de la variance pris en compte » pour l'entrée dans le modèle.

Domaine de l'attitude générale : taux de réponse positive

Les taux de réponse positive à chaque indicateur relatif à l'attitude générale figurent au tableau 40. Dans l'ensemble, les taux de réponse positive n'étaient ni très bas ni très élevés, à quelques exceptions près. Par exemple, les indicateurs « intolérance ethnique », « intolérance religieuse », « intolérance à l'égard des personnes ayant une déficience », « les personnes âgées n'ont pas de valeur » affichaient de faibles taux de réponse positive (c.-à-d. < 5 %) dans tous les groupes. Toutefois, un grand nombre d'autres indicateurs ont aussi enregistré de faibles taux de réponse positive, mais seulement dans la cohorte des délinquantes (p. ex. « les connaissances pratiques élémentaires n'ont pas de valeur », « la stabilité affective ou personnelle n'a pas de valeur »).

Tableau 40 : Taux de réponse positive pour les indicateurs relatifs à l'attitude générale

Indicateurs relatifs à l'attitude générale	Hommes (N = 15 479) % de réponse positive	Femmes (N = 765) % de réponse positive	Autochtones (N = 2 593) % de réponse positive
1. Attitude négative à l'égard des lois?	40,5	16,3	44,5
2. Attitude négative envers la police?	30,3	17,1	35,5
3. Attitude négative envers les tribunaux?	27,5	16,2	32,7
4. Attitude négative envers le système correctionnel?	16,3	10,1	18,2
5. Attitude négative à l'égard de la surveillance communautaire?	22,1	7,7	29,9
6. Attitude négative envers la réadaptation?	13,5	4,7	15,3
7. Le travail n'a pas de valeur?	16,0	6,5	18,1
8. Les relations conjugales ou familiales n'ont pas de valeur?	8,7	3,0	9,6
9. Les relations interpersonnelles n'ont pas de valeur?	9,1	4,3	9,3
10. Valorise la toxicomanie?	42,0	14,4	52,9

(tableau continue)

Tableau 40 (suite)

11. Les connaissances pratiques élémentaires n'ont pas de valeur?	11,2	3,3	9,3
12. La stabilité affective ou personnelle n'a pas de valeur?	9,9	4,1	8,6
13. Les personnes âgées n'ont pas de valeur?	1,3	1,4	1,6
14. Le rôle des femmes et des hommes est inégal?	13,9	14,0	21,5
15. Intolérance ethnique?	3,2	1,8	3,9
16. Intolérance religieuse?	0,6	0,7	0,9
17. Intolérance à l'égard des personnes ayant une déficience?	0,4	0,4	0,6
18. Peu de respect à l'égard de la propriété privée?	34,8	6,9	38,5
19. Manque de respect à l'égard de la propriété publique?	23,5	7,6	29,1
20. Peu de respect à l'égard de la propriété commerciale?	32,7	9,9	33,4
21. Encourage la violence familiale?	13,2	2,5	25,1
22. Encourage la violence instrumentale?	29,3	8,5	37,3
23. N'a pas de but?	56,7	40,0	69,4
24. Anticonformiste?	48,6	22,4	53,6

Domaine de l'attitude générale : rapport entre les indicateurs et les cotes

Les corrélations entre chaque indicateur relatif à l'attitude générale et les cotes du domaine de l'attitude générale figurent au tableau 41. Comme le montre le tableau 41, il y a un lien étroit entre la majorité des indicateurs et la cote du domaine de l'attitude générale.

Tableau 41 : Corrélation entre les indicateurs relatifs à l'attitude générale et les cotes

Indicateurs relatifs à l'attitude générale	Hommes	Femmes	Autochtones
	(N = 15 479) <i>r</i>	(N = 765) <i>r</i>	(N = 2 593) <i>r</i>
1. Attitude négative à l'égard des lois?	,46*	,39*	,43*
2. Attitude négative envers la police?	,38*	,36*	,35*
3. Attitude négative envers les tribunaux?	,36*	,32*	,33*
4. Attitude négative envers le système correctionnel?	,36*	,34*	,37*
5. Attitude négative à l'égard de la surveillance communautaire?	,34*	,34*	,38*
6. Attitude négative envers la réadaptation?	,34*	,33*	,35*
7. Le travail n'a pas de valeur?	,30*	,27*	,26*
8. Les relations conjugales ou familiales n'ont pas de valeur?	,20*	,19*	,21*
9. Les relations interpersonnelles n'ont pas de valeur?	,24*	,21*	,21*
10. Valorise la toxicomanie?	,26*	,27*	,27*
11. Les connaissances pratiques élémentaires n'ont pas de valeur?	,27*	,26*	,22*
12. La stabilité affective ou personnelle n'a pas de valeur?	,23*	,22*	,18*
13. Les personnes âgées n'ont pas de valeur?	,08*	,13*	,09*
14. Le rôle des femmes et des hommes est inégal?	,18*	,05	,19*
15. Intolérance ethnique?	,12*	,15*	,13*
16. Intolérance religieuse?	,05*	,10	,09*
17. Intolérance à l'égard des personnes ayant une déficience?	,03*	,05	,05
18. Peu de respect à l'égard de la propriété privée?	,27*	,27*	,30*
19. Manque de respect à l'égard de la propriété publique?	,25*	,32*	,33*
20. Manque de respect à l'égard de la propriété commerciale?	,24*	,25*	,29*
21. Encourage la violence familiale?	,15*	,20*	,19*
22. Encourage la violence instrumentale?	,28*	,34*	,28*
23. N'a pas de but?	,26*	,23*	,29*
24. Anticonformiste?	,39*	,37*	,41*

Nota : * $p < ,002$ taux d'erreur par catégorie ($p = ,05/24 = ,002$).

Domaine de l'attitude générale : analyses de corrélation

Comme le montre le tableau 42, il y avait une corrélation significative entre la plupart des indicateurs et la réincarcération, même si l'importance de r était très petite (c.-à-d. $< ,05$) dans certains cas. Il convient de noter les corrélations allant de modérées à élevées observées pour les trois groupes : « attitude négative à l'égard des lois », « attitude négative envers la police », « attitude négative à l'égard de la surveillance communautaire », « le travail n'a pas de valeur », « peu de respect à l'égard de la propriété privée », « manque de respect à l'égard de la propriété commerciale », « n'a pas de but » et « anticonformiste ».

Tableau 42 : Corrélation entre les indicateurs relatifs à l'attitude générale et la réincarcération

Indicateurs relatifs à l'attitude générale	Hommes ($N = 15\ 479$)	Femmes ($N = 765$)	Autochtones ($N = 2\ 593$)
		r	r
1. Attitude négative à l'égard des lois?	,14*	,18*	,11*
2. Attitude négative envers la police?	,14*	,12*	,10*
3. Attitude négative envers les tribunaux?	,08*	,07	,03
4. Attitude négative envers le système correctionnel?	,14*	,11*	,08*
5. Attitude négative à l'égard de la surveillance communautaire?	,18*	,15*	,12*
6. Attitude négative envers la réadaptation?	,09*	,08	,04
7. Le travail n'a pas de valeur?	,15*	,13*	,13*
8. Les relations conjugales ou familiales n'ont pas de valeur?	,07*	,04	,02
9. Les relations interpersonnelles n'ont pas de valeur?	,05*	,05	-,03
10. Valorise la toxicomanie?	,16*	,21*	,08*
11. Les connaissances pratiques élémentaires n'ont pas de valeur?	,11*	,09	,06
12. La stabilité affective ou personnelle n'a pas de valeur?	,07*	,08	,00
13. Les personnes âgées n'ont pas de valeur?	,02	,08	,01
14. Le rôle des femmes et des hommes est inégal?	-,01	,04	-,06
15. Intolérance ethnique?	,03*	,07	-,01

(tableau continue)

Tableau 42 (suite)

16. Intolérance religieuse?	,02	,01	,02
17. Intolérance à l'égard des personnes ayant une déficience?	-,01	,00	-,02
18. Peu de respect à l'égard de la propriété privée?	,27*	,15*	,21*
19. Manque de respect à l'égard de la propriété publique?	,22*	,19*	,18*
20. Manque de respect à l'égard de la propriété commerciale?	,25*	,18*	,19*
21. Encourage la violence familiale?	,03*	,09	-,06
22. Encourage la violence instrumentale?	,09*	,15*	,03
23. N'a pas de but?	,24*	,27*	,15*
24. Anticonformiste?	,18*	,12*	,17*

Nota : * $p < ,002$ taux d'erreur par catégorie ($p = ,05/24 = ,002$).

Domaine de l'attitude générale : analyses de régression

Trois analyses de régression par degrés distinctes ont été effectuées pour chaque cohorte de délinquants mis en liberté. Les critères d'entrée et de sortie du modèle ont été fixés à $p < ,002$, et « 1 % de la variance a été pris en compte ». Les résultats des analyses de régression par degrés confirment essentiellement les résultats à une variable : les indicateurs « peu de respect à l'égard de la propriété privée et(ou) commerciale » et « n'a pas de but » et « anticonformiste » sont les meilleurs prédicteurs uniques de la réincarcération chez les délinquants, les délinquantes et les délinquants autochtones (voir le tableau 43).

Tableau 43 : Analyses de régression concernant le domaine de l'attitude générale

<i>Cohorte des délinquants de sexe masculin mis en liberté (N = 15 479)</i>			
<i>Variable</i>	<i>B</i>	<i>ET B</i>	<i>r² partiel</i>
Premier degré			
Peu de respect à l'égard de la propriété privée?	,28	,01	,075
Deuxième degré			
Peu de respect à l'égard de la propriété privée?	,24	,01	
N'a pas de but?	,17	,01	,028

Troisième degré			
Peu de respect à l'égard de la propriété privée?	,17	,01	
N'a pas de but?	,16	,01	
Manque de respect à l'égard de la propriété commerciale?	,13	,01	,011

Cohorte des délinquantes mises en liberté (N = 765)

<i>Variable</i>	<i>B</i>	<i>ET B</i>	<i>r² partiel</i>
Premier degré			
N'a pas de but	,26	,03	,074
Deuxième degré			
N'a pas de but?	,24	,04	
Manque de respect à l'égard de la propriété commerciale?	,26	,06 ,02	,021
Troisième degré			
N'a pas de but?	0,21	,04	
Manque de respect à l'égard de la propriété commerciale?	0,22	,06	
Valorise la toxicomanie?	0,15	,02	,011

Cohorte des délinquants autochtones mis en liberté (N = 2 593)

<i>Variable</i>	<i>B</i>	<i>ET B</i>	<i>r² partiel</i>
Premier degré			
Peu de respect à l'égard de la propriété privée?	,21	,01	,044
Deuxième degré			
Peu de respect à l'égard de la propriété privée?	,17	,02	
Anticonformiste?	,12	,02	,011

Nota : B = Coefficient bêta; ET B = erreur-type de bêta; modèle R^2 au degré 3 = ,11 pour la cohorte des délinquants mis en liberté; modèle R^2 au degré 3 = ,11 pour la cohorte des délinquantes mises en liberté; modèle R^2 au degré 2 pour la cohorte des délinquants autochtones mis en liberté = ,06. Aucun autre indicateur n'était conforme aux critères $p < ,002$ et « 1 % de la variance pris en compte » pour l'entrée dans le modèle

TROISIÈME ÉTAPE : EXAMEN DU PROCESSUS DE CONSULTATION

Méthodologie

Un processus de consultation en deux volets constituait la dernière phase du projet. Pour le premier volet, des consultations ont eu lieu auprès du personnel du SCC à l'administration centrale. Ce segment du processus de consultation comptait deux éléments : 1) un symposium de recherche d'une journée; 2) une série de réunions avec des partenaires clés. Le symposium visait à communiquer les constatations des travaux de recherche des projets au personnel des directions suivantes : Programmes correctionnels et réinsertion sociale, Initiatives pour les Autochtones, Planification stratégique et opérationnelle, Recherche et Services de santé. De plus, des membres du personnel de CORCAN et du Secteur des délinquantes étaient aussi représentés. Pendant le symposium, des constatations préliminaires concernant la validité prédictive de l'IDAFD ont été présentées. En outre, chaque expert a présenté les résultats de ses recherches et des recommandations pour améliorer l'IDAFD.

En plus du symposium, il y a eu une série de réunions avec les gestionnaires de programmes nationaux, la Direction des initiatives pour les Autochtones, CORCAN et le Secteur des délinquantes. Ces réunions portaient sur des questions générales relatives à la rationalisation, à l'aiguillage vers les programmes et à l'applicabilité du processus aux délinquantes et aux délinquants autochtones.

Le deuxième volet comprenait une consultation poussée dans les régions. Dix séances de consultation ont eu lieu dans tout le pays. Plus particulièrement, une séance s'est tenue dans la région du Pacifique, trois séances ont eu lieu dans les Prairies et deux, dans chacune des autres régions : Ontario, Québec et Atlantique. Les représentants provenaient de divers horizons, dont les unités d'évaluation initiale des délinquants, la collectivité, les établissements pour femmes et les pavillons de ressourcement pour Autochtones. L'objectif de chaque séance de consultation était double : premièrement, communiquer les constatations des recherches effectuées dans le cadre des examens externes et de l'examen statistique interne; deuxièmement, donner au personnel des régions la possibilité de faire connaître leur point de vue concernant la meilleure façon d'améliorer l'IDAFD pour les délinquants, les délinquantes et les délinquants autochtones.

Chaque séance de consultation a commencé par une séance plénière. Pendant la séance plénière, un exposé des travaux de recherche a été présenté pour décrire la fiabilité et la validité prédictive des résultats de l'IDAFD. Un résumé des principales constatations provenant des rapports externes a également été examiné. Ensuite, le personnel de la Direction de la recherche et de la Direction des programmes correctionnels et de la réinsertion sociale a animé une série de groupes de discussion. Chaque groupe comptait de cinq à dix personnes qui devaient fournir une rétroaction concrète concernant deux domaines particuliers de l'IDAFD. Toutefois, le domaine de la vie personnelle et affective a fait l'objet d'un examen distinct en raison de son volume (c.-à-d. 45 indicateurs).

Chaque groupe de discussion fonctionnait de la façon suivante : premièrement, le modérateur passait en revue les travaux de recherche relatifs à un indicateur donné. Plus précisément, il indiquait au groupe si un indicateur donné s'appuyait ou non sur des travaux de recherche inexistantes, faibles, moyens ou solides. Les cotes concernant le degré d'appui des travaux de recherche étaient fondées sur les critères énoncés au tableau 44. Par exemple, pour qu'un indicateur reçoive une cote élevée pour le degré d'appui des travaux de recherche, il devait répondre à deux critères : premièrement, le coefficient de corrélation r de Pearson avec la récidive devait dépasser ,20; deuxièmement, il fallait que l'indicateur soit statistiquement significatif après l'application de la méthode de correction de Bonferroni. En raison de la taille importante de l'échantillon, l'ampleur de la corrélation ainsi que sa signification statistique ont servi à attribuer les cotes concernant le degré d'appui des travaux de recherche (voir Kraemer et coll. [1997] et Gendreau et coll. [2001] pour tenir compte de l'ampleur ainsi que de la signification statistique). De plus, les résultats externes ont aussi été influencés par les cotes du degré d'appui des travaux de recherche si des travaux externes suffisants étaient disponibles pour les indicateurs.

Ensuite, le groupe a discuté pour déterminer s'il fallait ou non conserver, supprimer ou modifier l'indicateur ou peut-être le déplacer dans un autre domaine. Des suggestions concernant l'amélioration des messages d'aide ont également été formulées à ce stade. Après l'examen des indicateurs, le personnel a discuté chacune des propositions associées aux domaines assignés. Le groupe a indiqué s'il croyait ou non que les propositions étaient possibles et souhaitables sur le plan opérationnel et, par conséquent, si elles devraient être mises en œuvre ou rejetées. En somme, le processus de consultation a produit dix propositions distinctes pour chaque indicateur.

Tableau 44 : Critères des cotes attribuées selon le degré d'appui des travaux de recherche

Degré d'appui des travaux de recherche	Critères statistiques
Aucun	$r \leq ,04$
Faible	Étendue $r : ,05 - ,09$ et indicateur statistiquement significatif
Modéré	Étendue $r : ,10 - ,19$ et indicateur statistiquement significatif
Élevé	$r \geq ,20$ et indicateur statistiquement significatif

Pendant le processus de consultation dans les régions, il est devenu évident qu'un processus distinct, mais parallèle, serait nécessaire pour les délinquantes. Le Secteur des délinquantes et la Division de la recherche sur les délinquantes étaient également d'accord. Deux autres réunions de consultation ont donc eu lieu auxquelles ont participé exclusivement des membres du personnel qui travaillent avec les délinquantes. La première séance de consultation comprenait des membres du personnel qui travaillaient surtout avec les délinquantes pendant le processus d'évaluation initiale. Cette séance a suscité des suggestions générales pour l'amélioration du processus d'évaluation des délinquantes, mais il a été recommandé de prévoir plus de temps pour des consultations plus détaillées. Par conséquent, une réunion de consultation intensive supplémentaire d'une journée a eu lieu.

Les représentants à la deuxième séance de consultation comprenaient des membres du personnel de chacun des établissements régionaux pour femmes (c.-à-d. Établissement Nova, Établissement Joliette, Établissement Grand Valley, Établissement d'Edmonton, Centre correctionnel pour femmes de Burnaby) et du Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci. De plus, le personnel qui travaillait avec les délinquantes logées dans les établissements pour hommes a été inclus. Au moment de la consultation, certaines délinquantes étaient toujours détenues au Pénitencier de la Saskatchewan, à l'Établissement de Springhill, au Centre régional de réception de Saskatoon ou au Centre psychiatrique régional de Saskatoon. Par conséquent, les membres du personnel de ces établissements ont également été inclus.

La méthodologie utilisée pendant cette séance ressemblait à celle qui a été utilisée pour les hommes. Par exemple, un exposé sur les travaux de recherche a été présenté et a été suivi de groupes de discussion qui ont examiné les indicateurs de l'IDAFD. Toutefois, toutes les études

présentées et qui ont fait l'objet de discussions par la suite provenaient d'échantillons constitués entièrement de délinquantes. Le personnel a aussi eu l'occasion de discuter chacune des propositions des examinateurs de l'extérieur en vue de l'amélioration de l'IDAFD.

Modèle logique sur les révisions

Ce projet a produit un volume important de données provenant de diverses sources qui étaient parfois contradictoires. Un modèle de décision sur les révisions a donc été créé pour garantir que tous les renseignements guidant les révisions apportées à l'IDAFD seront appliqués d'une manière systématique et reproductible. Même si le modèle de décision comprenait tous les renseignements produits pour ce projet, les recommandations formulées par le personnel des régions demeuraient l'élément moteur des révisions.

Le modèle de décision sur les révisions (voir la figure 2) fonctionne de la façon suivante. Premièrement, on a déterminé s'il y a eu consensus ou non dans les régions concernant les recommandations formulées par les examinateurs de l'extérieur. Pour les hommes, on estimait qu'il existait un consensus si au moins six des dix groupes de discussion s'étaient entendus sur la mise en œuvre d'une recommandation donnée. Pour les femmes, il fallait un accord concernant deux des trois groupes. S'il y avait consensus, il était décidé d'incorporer la recommandation dans les révisions tout en appliquant simultanément une série de règles de décision opérationnelles (voir le tableau 45). Les règles de décision opérationnelles comprenaient diverses questions, y compris des recommandations formulées pendant le premier volet de la consultation auprès des partenaires de l'administration centrale. Si un consensus n'intervenait pas dans les régions, la recommandation était rejetée.

Le deuxième volet du modèle de révision portait sur les modifications des indicateurs. Premièrement, on a déterminé si un consensus s'était établi au sujet d'un indicateur donné. Par exemple, les groupes ont-ils convenu qu'un indicateur donné devrait être supprimé, conservé, modifié ou déplacé? S'il y avait consensus, nous déterminions ensuite si les travaux de recherche (internes et externes) appuyaient la position des régions. Dans l'affirmative, la position des régions était adoptée, et l'on apportait les modifications appropriées en tenant compte des règles de décision opérationnelles. Toutefois, si un consensus ne s'était pas dégagé dans les régions, les décisions concernant le sort d'un indicateur étaient fondées exclusivement sur les travaux de recherche et les règles de décisions opérationnelles. Enfin, s'il y avait consensus dans les

régions, mais que les travaux de recherche ne corroboraient pas le point de vue du personnel des régions, la position des régions était rejetée en faveur des travaux de recherche. Toutefois, il était rare que le point de vue des régions et les travaux de recherche ne correspondaient pas.

Résultats des consultations

Les huit thèmes suivants se sont dégagés pendant le processus de consultation : 1) l'opinion du personnel des régions concernant le rôle de la recherche; 2) le contenu de l'IDAFD; 3) la fiabilité de l'IDAFD; 4) les questions des cotes et l'IDAFD; 5) les groupes de stratégies de gestion des cas; 6) l'aiguillage vers les programmes; 7) l'applicabilité de l'IDAFD à certains groupes de délinquants; 8) les questions relatives à la formation et à la dotation en personnel.

Réponse aux résultats des travaux de recherche

En général, le personnel des régions était réceptif à l'idée que les travaux de recherche devraient contribuer aux révisions du processus d'évaluation. Plus particulièrement, il souscrivait à une stratégie de révision qui comprendrait la conservation d'indicateurs qui s'appuieraient fortement ou modérément sur les travaux de recherche tout en supprimant les indicateurs qui ne s'appuieraient pas ou peu sur ceux-ci. Même si cette stratégie a été acceptée en principe, il avait tendance à recommander de conserver les indicateurs qui s'appuyaient peu sur les recherches. Néanmoins, il estimait qu'il faut accroître l'efficacité de l'IDAFD et non l'élargir. De plus, les membres du personnel ont indiqué clairement que l'IDAFD révisé devrait réduire les redondances actuelles. Plus important, les membres du personnel du SCC ont maintenu catégoriquement qu'il fallait conserver les indicateurs seulement s'ils sont nécessaires sur le plan opérationnel. Ils estimaient qu'il ne fallait pas conserver les indicateurs uniquement à des fins de recherche.

Figure 2 : Rationalisation du modèle de décision

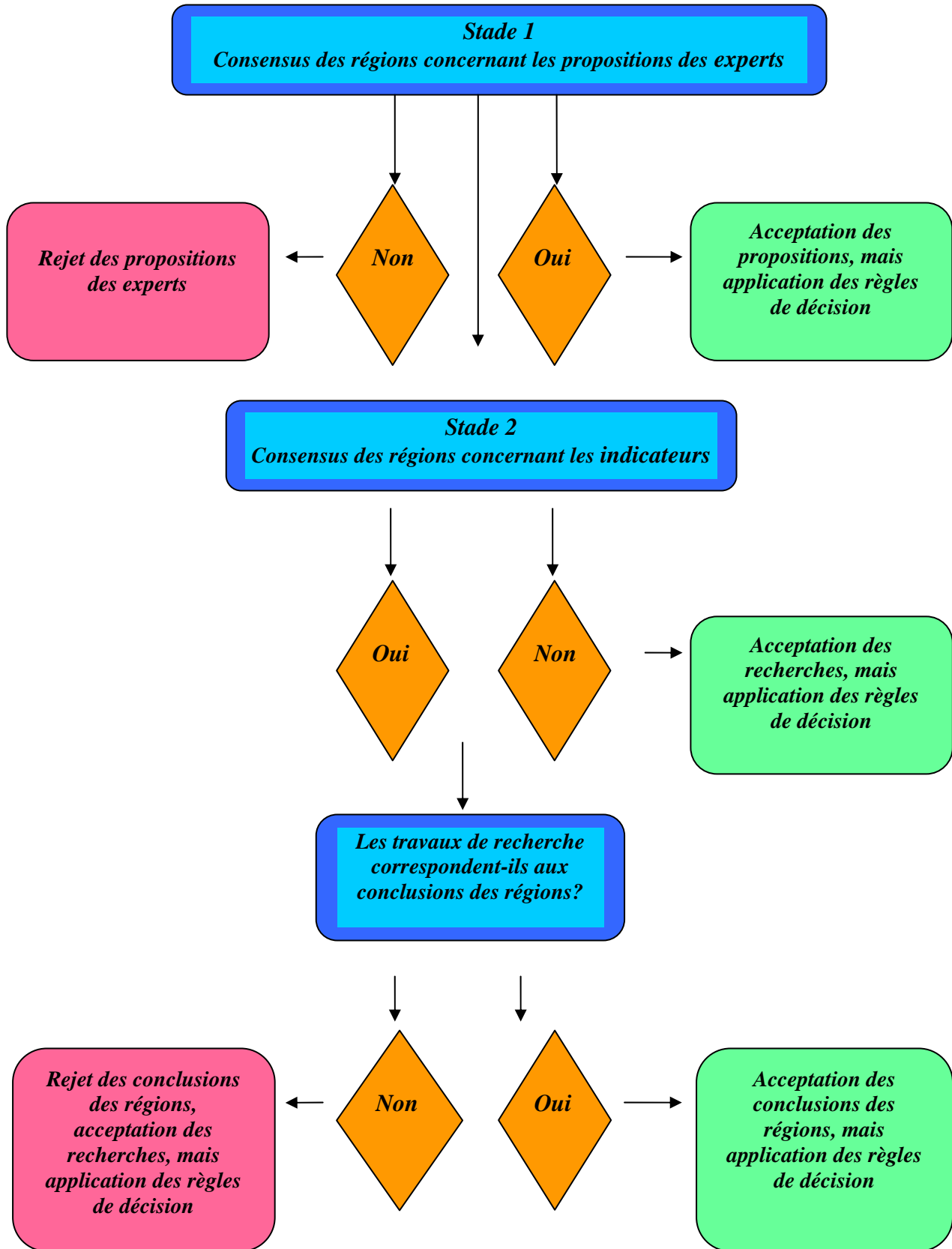


Tableau 45 : Rationalisation des règles de décision

Les révisions permettront d'atteindre les objectifs suivants :

1. Respecter le mandat du projet, c.-à-d. « réviser l'IDAFD pour faire en sorte qu'il définisse en priorité uniquement les besoins des délinquants ayant trait au comportement criminel ».
 2. Atteindre le principal objectif de l'IDAFD : définir les besoins et en établir les priorités.
 3. Améliorer la fiabilité et réduire l'ambiguïté.
 4. Respecter la distinction conceptuelle et éviter le chevauchement entre les composantes.
 5. Respecter le principe « le moins vaut le plus ».
 6. Compléter les méthodes de collecte de renseignements au sein du SCC.
 7. Refléter les programmes actuels offerts par le Service.
 8. Améliorer le processus d'aiguillage vers les programmes.
 9. Respecter les lois sur le droit d'auteur.
 10. Tenir compte de la spécificité des sexes et des différences culturelles.
 11. Examiner les points forts et les points faibles des délinquants.
 12. Tenir compte de la théorie établie s'il n'y a pas de preuves empiriques.
 13. Mettre l'accent sur les indicateurs dynamiques, sauf si les indicateurs statiques facilitent l'aiguillage vers les programmes.
 14. Conserver les indicateurs utilisés souvent dans la planification stratégique et opérationnelle.
 15. Conserver l'intégrité psychométrique du protocole révisé.
 16. Assurer la validité apparente et l'utilité pratique du protocole révisé sans mettre en danger l'une quelconque des règles de décision ci-dessus.
-

Questions relatives au contenu

Dans l'ensemble, le personnel des régions s'est déclaré satisfait du contenu de l'IDAFD. Les participants à certaines séances ont toutefois recommandé d'ajouter de nouveaux indicateurs dans les domaines suivants : survivants à un traumatisme, facteurs de réceptivité (p. ex. l'anglais langue seconde, la diversité culturelle) et plus particulièrement, le niveau de motivation actuel et l'engagement envers le traitement. De plus, il a été recommandé d'ajouter une nouvelle composante consacrée au rendement des traitements antérieurs. Il a également été proposé de souligner les facteurs positifs ou de protection au lieu de toujours mettre l'accent sur l'aspect négatif. En particulier, il faudrait souligner les facteurs positifs dans le plan correctionnel. De plus, les participants à certaines séances se sont préoccupés du fait que le personnel non affecté à l'évaluation initiale pourrait ne pas être au courant de l'analyse narrative, étant donné que celle-ci ne fait pas partie actuellement du plan correctionnel. Les régions du Pacifique et du Québec ont fortement fait valoir ce point de vue.

Le personnel des régions était partagé quant à la meilleure façon d'améliorer les sections sur les « antécédents en matière d'intervention » de chaque domaine. Même si les participants à certaines séances ont soutenu qu'il fallait saisir l'information, d'autres ont indiqué que les renseignements ne devraient pas être inclus s'ils n'étaient pas des prédicteurs du comportement criminel. D'autres ont de plus fait remarquer que les renseignements n'étaient pas utiles à l'aiguillage vers les programmes et qu'ils ne jouaient pas un rôle important dans l'établissement du plan correctionnel. En ce qui concerne les délinquants sexuels, le personnel des régions a indiqué qu'il était essentiel de les évaluer à l'admission, mais que l'IDAFD n'était pas nécessairement le meilleur moyen de le faire.

Beaucoup se sont dits préoccupés du fait qu'il fallait améliorer les définitions afin d'établir la distinction entre un facteur contributif et un facteur non contributif. Toutefois, le personnel voulait s'assurer que les facteurs non contributifs seraient encore évalués s'ils ne faisaient pas partie de l'IDAFD pendant le processus d'évaluation initiale.

Une grande partie des discussions a porté sur le comportement antérieur. Par exemple, il y a eu un long débat sur la question de savoir s'il fallait indiquer « oui » concernant la violence antérieure dans le cas d'un délinquant condamné il y a 15 ans par suite d'un crime de violence envers un membre de sa famille ou d'une infraction sexuelle. Cette question particulière était

plus pertinente dans le cas de certains indicateurs, surtout ceux qui se rapportaient aux antécédents d'emploi, à l'affiliation à un gang et aux responsabilités parentales.

Fiabilité

Le message le plus constant et le plus important transmis par le personnel était qu'il faut avant tout améliorer la clarté et la signification des indicateurs et des messages d'aide pour promouvoir la cohérence au fil du temps, d'une région à l'autre et d'un évaluateur à l'autre. Plus particulièrement, le personnel des régions a mentionné la nécessité d'avoir des lignes directrices objectives et claires en matière de cotation qui accompagneraient chacun des indicateurs. De plus, il a recommandé de réduire l'ambiguïté en évitant les doubles négatives, en substituant des messages d'aide aux indicateurs réels dans la mesure du possible et, enfin, en utilisant un langage clair et simple que les délinquants et le personnel peuvent comprendre.

Évaluation et cotation

Dans l'ensemble, le personnel des régions est satisfait du mode de cotation actuel de l'IDAFD. Il préfère la discrétion professionnelle à une approche plus structurée. Toutefois, le thème qui est revenu le plus souvent pendant les consultations était la nécessité de préciser davantage la signification exacte des indicateurs. Toutefois, aspect intéressant, les participants à certaines séances ont appuyé l'élaboration d'un système actuariel pourvu que la compétence professionnelle demeure toujours une option tandis que d'autres croyaient qu'un simple comptage de tous les éléments ayant reçu une réponse positive pourrait servir à guider l'évaluation des facteurs dynamiques. Par ailleurs, certains ont recommandé que le système « signale » les indicateurs ayant une grande efficacité prédictive.

Groupes de stratégies de gestion des cas (SGC)

En somme, la majorité du personnel des régions a révélé que les stratégies de gestion des cas (SGC) sont bonnes en théorie, mais non en pratique. En général, les participants estimaient que les SGC sont sous-utilisées, car elles contribuent peu à l'établissement des plans correctionnels, à la prise de décision avant la mise en liberté ou à l'orientation des pratiques de surveillance communautaire. Toutefois, d'autres se préoccupaient du fait que les SGC ont servi à tort à éliminer certains délinquants (p. ex. catégorie de la limitation stricte) des programmes correctionnels. Les membres du personnel s'inquiètent également des effets d'étiquetage

possibles, de la nature statique des SGC et de leur fiabilité. Certains ont mis en doute leur fiabilité parce que le mode d'établissement des groupes de SGC diffère du mode prévu à l'origine. Certains ont recommandé que le SCC s'engage à revitaliser les SGC et, par conséquent, à investir dans une formation poussée. Par ailleurs, on donne à entendre que le Service devrait décider d'abandonner complètement le processus. Les personnes du deuxième groupe estimaient que les SGC élaborées à la fin des années 70 étaient désuètes et devraient être remplacées par la motivation comme moyen d'établir une distinction entre les délinquants. Elles voulaient conserver les SGC seulement si elles étaient révisées pour tenir compte des progrès dont fait état les compte rendus de recherche depuis les 30 dernières années et si une initiative de formation poussée était entreprise.

Enfin, il y avait un certain nombre de préoccupations au micro-niveau dont il faudrait tenir compte si le Service conservait les SGC : premièrement, il faut apporter des modifications au SGD pour permettre de tenir compte de deux genres de sous-groupes d'intervention sélective (p. ex. traitement ou situation). De plus, on a recommandé de réviser les cotes des SGC pour assurer l'exclusion mutuelle des catégories. Enfin, certaines personnes ont recommandé de peaufiner les SGC pour éviter de considérer à tort les trafiquants de drogues et les délinquants sexuels comme des membres du groupe visé par l'intervention sélective.

Aiguillage vers les programmes

Dans l'ensemble, le personnel des régions a indiqué qu'il faudrait réviser l'IDAFD pour mettre davantage l'accent sur son rôle dans le processus d'aiguillage vers les programmes. Afin d'assurer le succès de l'aiguillage vers les programmes, il faut plus qu'une addition d'indicateurs. Certains croyaient qu'il pourrait être utile d'envisager de créer un nouvel outil spécialement à des fins d'aiguillage vers les programmes. En ce qui concerne les SGC, les points de vue étaient partagés au sujet de leur rôle dans le processus d'aiguillage vers les programmes. Par exemple, alors que certaines personnes ont soutenu que les SGC, en particulier le sous-groupe de la limitation stricte, ne devraient pas être éliminées des programmes correctionnels, d'autres estimaient qu'il s'agissait d'une pratique appropriée. Néanmoins, il était évident que le personnel souscrivait sans réserve à la notion d'indicateurs révisés intégrés clairement aux programmes actuels.

Il y avait également de la confusion quant à la meilleure façon d'intégrer les recommandations formulées par le personnel chargé de l'évaluation initiale concernant les

besoins en matière de programmes à celles du comité des programmes. Une question connexe soulevée concernait le rôle des agents de libération conditionnelle et des agents de programme. Certains se sont prononcés en faveur d'une approche mieux intégrée selon laquelle le personnel chargé des programmes jouerait un rôle plus important dans le processus d'évaluation.

Applicabilité générale de l'IDAFD

Le personnel a indiqué qu'il était important d'élaborer une méthode qui permettrait d'identifier les délinquants autochtones qui souhaitent adopter un mode de vie traditionnel. Il estimait également qu'il faut examiner les questions de spiritualité à un moment donné au cours du processus d'évaluation. De plus, certains étaient d'avis qu'il serait possible d'examiner les besoins particuliers (p. ex. SAF/EAF) en recourant à des menus déroulants et des arbres de décision en matière de classement. Par exemple, « si vous avez répondu « oui » à la question 1, répondez aux questions 1a à 1z; sinon passez à la question 2 ». Un expert reconnu (p. ex. un Aîné) pourrait répondre à ces questions supplémentaires dans le cadre d'une évaluation supplémentaire. La majorité des personnes ont proposé d'ajouter un indicateur qui demanderait si un individu a été placé ou non dans un pensionnat pendant son enfance ou son adolescence et s'il peut, par conséquent, craindre l'autorité ou avoir peu de respect envers celle-ci. Enfin, en ce qui concerne les indicateurs, certains se sont dits préoccupés du fait que certains indicateurs dans le domaine de la vie personnelle et affective pourraient ne pas être adaptés à la culture des Autochtones, comme « gère mal le temps », « inconscient des autres » et « difficulté à s'affirmer ».

Les questions générales concernant l'évaluation des délinquantes consistaient surtout à déterminer si le Service devrait adopter ou non une approche holistique plutôt que l'approche actuelle domaine par domaine ou l'approche de la compartimentalisation. Toutefois, le groupe n'est pas parvenu à un consensus sur la stratégie à adopter. Par exemple, nombre de participants estimaient qu'il fallait d'abord évaluer les parties afin d'obtenir une meilleure approche holistique complète. Quelle que soit la stratégie adoptée, le groupe approuvait sans réserve l'élaboration de lignes directrices plus objectives en matière de cotation des indicateurs. Les membres du personnel aimaient aussi l'idée d'ajouter un domaine de réceptivité qui comprendrait des facteurs comme le SAF, les obstacles à l'apprentissage et l'ALS. Ils estimaient également qu'il était important d'évaluer le rôle des troubles de l'alimentation, sinon dans le domaine de la vie personnelle et affective ou le domaine du comportement dans la collectivité,

dans la section sur les préoccupations immédiates en matière de santé. Le rôle de l'estime de soi dans la perpétration de crimes chez les femmes a fait l'objet d'une discussion approfondie. Toutefois, des lignes directrices claires concernant l'évaluation de cette question et son intégration dans le processus n'ont pas été établies. Certaines personnes croyaient aussi qu'il pourrait être nécessaire de recommencer à zéro au lieu de chercher à modifier un processus d'évaluation existant. Dans l'ensemble, bon nombre des suggestions générales et particulières formulées pendant les séances de consultation sur les délinquantes ressemblaient à celles formulées pendant les séances de consultation sur les délinquants. Par exemple, les participants aux séances axées sur les délinquantes étaient d'avis qu'on pourrait améliorer rapidement la clarté en éliminant les doubles négatives, en simplifiant la structure des indicateurs et en réduisant le double emploi entre les domaines.

Certains craignaient que des délinquants appartenant à des groupes des minorités visibles puissent être classés à un niveau trop bas et recevoir par erreur des cotes indiquant un faible risque et peu de besoins en raison de leur caractère souple et de leur nature coopérative. Cette question a été soulevée au sujet des délinquants inuits et des membres des gangs asiatiques. Enfin, ils se préoccupaient du fait que certains indicateurs pourraient ne pas s'appliquer aux personnes vivant dans les régions rurales (p. ex., « isolé socialement »).

Questions relatives à la formation et à la dotation en personnel

Il a été recommandé d'offrir une formation spécialisée, y compris l'élaboration d'un manuel de formation détaillé et de cours pratiques, au personnel chargé de l'évaluation initiale. On a aussi souligné la nécessité de faire en sorte que le processus puisse s'adapter aussi bien au personnel nouveau qu'au personnel d'expérience. Par conséquent, même si la rationalisation est importante, le personnel a recommandé d'adopter des lignes directrices en matière de cotation dont bénéficieraient les nouveaux employés. En ce qui concerne la dotation en personnel, il a été recommandé de maintenir un équilibre entre le nouveau personnel et le personnel d'expérience dans les unités d'évaluation initiale des délinquants. Enfin, pour que le processus d'évaluation initiale des délinquants soit axé davantage sur les programmes, il a été recommandé que le personnel chargé de l'évaluation initiale reçoive une formation spécialisée concernant les cibles et les objectifs des programmes.

Domaine de l'emploi

Observations générales

En somme, le personnel des régions se préoccupait du fait que l'emploi est trop souvent considéré comme un facteur contributif. Plus particulièrement, il croyait que, même si nombre de délinquants ont des problèmes liés à l'emploi, une analyse détaillée du cycle de délinquance indique qu'il n'y a généralement pas de lien de cause à effet entre l'emploi et le comportement criminel. Il estime aussi qu'un faible niveau de scolarité n'accroît pas nécessairement la probabilité d'un comportement criminel. De plus, il appuyait sans réserve l'inclusion d'une composante principale concernant l'attitude à l'égard du travail. Il croit généralement que l'attitude générale et l'éthique du travail sont aussi importantes que le niveau de compétence et les antécédents d'emploi. Même si certains appuyaient l'idée d'évaluer le niveau de scolarité et l'emploi dans différents domaines, d'autres appuyaient autant, voire d'avantage, l'idée d'évaluer le niveau de scolarité et l'emploi dans le même domaine. Des questions touchant l'applicabilité des indicateurs relatifs à l'emploi chez les jeunes détenus ont également été soulevées. De plus, les membres du personnel ont signalé qu'un nouvel indicateur relatif à la « recherche d'emploi » devrait être ajouté. Enfin, des participants ont souligné que la cote de certains indicateurs historiques comme les antécédents d'emploi instables ne devrait pas se limiter à la dernière année.

Observations générales concernant les délinquantes

Certains ont exprimé des préoccupations au sujet de l'applicabilité du domaine de l'emploi aux délinquantes qui étaient les principales pourvoyeuses de soins à plein temps au moment de l'infraction. En particulier, ils étaient d'avis que le domaine de l'emploi était peut-être biaisé contre les pourvoyeuses de soins à plein temps. Par contre, d'autres estimaient qu'il était important de repérer toutes les délinquantes ayant des lacunes sur le plan de l'emploi, quelle que soit leur situation de pourvoyeuses de soins. De même, le personnel des régions était partagé quant à savoir si la prostitution, le travail d'escorte et, plus généralement, les activités liées aux divertissements des adultes, devaient être considérés comme faisant partie des compétences monnayables. Enfin, certains estimaient qu'il était important d'ajouter au domaine de l'emploi des indicateurs portant sur l'attitude à l'égard du rôle parental pour les pourvoyeuses de soins à plein temps.

Réponse aux propositions des experts – en général ou concernant les femmes en particulier

Gendreau et coll. [1998] ont d'abord proposé de conserver les indicateurs qui s'appuient sur des preuves empiriques, tout en procédant à un appariement judicieux des indicateurs très semblables. Le personnel des régions (y compris les participants aux séances axées sur les délinquantes) a accepté en principe à l'unanimité cette proposition. De même, le personnel des régions (y compris les participants aux séances axées sur les délinquantes) a aussi convenu à l'unanimité avec Gendreau et coll. [1998] qu'un ensemble réduit d'indicateurs serait suffisant pour évaluer avec précision les besoins en matière d'emploi au moment de l'évaluation initiale. Toutefois, il y avait certaines exceptions, qui font l'objet d'un examen au niveau des indicateurs. On a accordé beaucoup de poids à cette proposition tout au long du processus de révision, car l'une des règles de décision du modèle logique était de respecter le principe selon lequel « le peu c'est mieux ».

La deuxième proposition comportait l'ajout d'un indicateur ou deux concernant les facteurs d'inadaptation scolaire comme l'expulsion ou les problèmes de discipline. Encore une fois, il y a eu un appui considérable aux séances de consultation générales (80 %) et aux séances concernant les délinquantes (deux séances sur trois). Même si les preuves empiriques externes et le personnel des régions appuyaient l'inclusion des indicateurs relatifs à l'inadaptation scolaire, il a été décidé de ne pas inclure ces indicateurs, car cela irait à l'encontre des règles de décision opérationnelles suivantes : 1) respecter le principe selon lequel « le peu c'est mieux »; 2) mettre l'accent sur les indicateurs dynamiques à moins que les indicateurs statiques ne facilitent l'aiguillage vers les programmes.

Dans la troisième proposition, on a recommandé de mettre davantage l'accent sur l'évaluation des valeurs et des croyances des délinquants et de leur niveau de satisfaction à l'égard de leur emploi et de l'acquisition de compétences connexes. De plus, Gendreau et coll. [1998] ont noté que les quelques études existantes qui portaient sur la valeur prédictive de ces variables ont produit des taux de corrélation relativement élevés de l'ordre de ,20. Encore une fois, les participants aux séances de consultations générales et aux séances axées sur les délinquantes ont appuyé fortement cette proposition (un pourcentage de 100 % a été obtenu dans les deux cas). Toutefois, selon l'une des séances axées sur les délinquantes, l'attitude relative au travail devrait faire partie du domaine de l'attitude générale. Par conséquent, nous recommandons d'incorporer les indicateurs qui tiennent compte de ces concepts.

Enfin, Gendreau et coll. [1998] ont proposé que l'Épreuve canadienne de rendement pour adultes (ECRA; Psychological Corporation [1993]) et la Batterie générale de tests d'aptitudes (BGTA; Nelson Canada [1987]) soient incorporées dans le processus d'évaluation initiale des délinquants. Le personnel des régions a généralement appuyé l'utilisation actuelle de l'ECRA. Cependant les participants aux séances générales et aux séances axées sur les délinquantes ont exprimé leurs préoccupations au sujet des biais possibles sur les plans culturel et linguistique associés à l'ECRA actuelle. En outre, même si les participants à 70 % des séances générales et les participants aux deux tiers des séances axées sur les femmes croyaient que la BGTA constituait un ajout important, ils estimaient que les avantages ne l'emportaient pas sur les coûts (c.-à-d. qu'il faut au moins deux personnes par établissement pour administrer la BGTA). Par conséquent, il est recommandé que le Service continue d'utiliser l'ECRA, mais il n'est pas recommandé de mettre en œuvre maintenant la BGTA à l'échelle nationale. Cependant, il serait justifié de poursuivre les recherches sur son bien-fondé éventuel.

Modifications aux indicateurs relatifs à l'emploi

Scolarité (Indicateurs 1 à 3)

Les participants à la grande majorité (90 %) des séances de consultation générales ont recommandé de supprimer le premier indicateur « n'a pas terminé la 8^e année ». De même, deux des trois groupes de discussion axés sur les délinquantes ont aussi formulé la même recommandation. D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a révélé qu'il n'y avait pas de rapport entre cet indicateur et la réincarcération chez les hommes et les délinquants autochtones. Même s'il s'agissait d'un prédicteur modéré pour les délinquantes au niveau à une variable ($r = ,13, p < ,001$), l'analyse de régression par degrés a révélé qu'il n'a pas contribué à une variance significative par rapport à l'indicateur « n'a pas terminé la 10^e année ». Cela n'est pas surprenant, car « n'a pas terminé la 10^e année » était un prédicteur à une variable beaucoup plus solide de la réincarcération des délinquantes ($r = ,19, p < ,001$) que « n'a pas terminé la 8^e année » ($r = ,13, p < ,001$), Gendreau et coll. [1998] ont signalé que le niveau de scolarité était un prédicteur modéré de la récidive. Toutefois, ils n'ont mentionné aucune étude qui portait précisément sur la valeur prédictive du fait d'avoir terminé la 8^e année. Sur le plan opérationnel, rien ne justifie la conservation de cet indicateur, d'autant plus que la 10^e année est la norme en matière de scolarité pour les délinquants sous responsabilité fédérale. Par conséquent, on a supprimé cet indicateur pour des raisons de simplification.

Les participants à la majorité (60 %) des séances de consultation générales ont recommandé de supprimer le deuxième indicateur relatif à la scolarité « n'a pas terminé la 10^e année ». Les autres (40 %) ont ou recommandé de conserver l'indicateur, ou n'ont pu en arriver à un consensus pour déterminer s'il fallait le conserver ou le supprimer. De même, les participants à deux des trois séances axées sur les délinquantes ont proposé de supprimer cet indicateur tandis que les participants à l'autre séance voulaient le conserver. Ceux qui ont recommandé de le conserver ont fait remarquer clairement qu'il fallait tenir compte des différences régionales en matière de normes d'éducation. D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a démontré que cet indicateur était un prédicteur modéré de la réincarcération chez les délinquantes ($r = ,19, p < ,001$) au niveau à une variable. De plus, l'indicateur a contribué à la variance unique dans l'analyse de régression par degrés pour les délinquantes. Toutefois, il s'agissait d'un prédicteur faible pour les hommes ($r = ,09, p < ,001$) qui n'a pas prédit la réincarcération des délinquants autochtones ($r = ,01$). Comme il a été mentionné précédemment, l'examen externe a révélé que le « niveau de scolarité » (c.-à-d., n'a pas terminé la 12^e année, peu d'années de scolarité) était un prédicteur modéré de la récidive. Malgré les preuves empiriques contrastées concernant cet indicateur, il a été retenu pour les trois groupes, car le Service doit identifier les délinquants qui ont besoin de parfaire leurs études afin d'atteindre le niveau de la 10^e année exigée actuellement par le Service. Le message d'aide a également été révisé conformément à plusieurs suggestions formulées pendant les consultations dans les régions (voir les annexes B et C).

Les participants à la plupart (90 %) des séances générales et à 100 % des séances axées sur les délinquantes appuyaient la conservation du troisième indicateur relatif à la scolarité « n'a pas de diplôme d'études secondaires ». Toutefois, le personnel des régions a fait remarquer qu'il faut tenir compte des différences entre les régions, en particulier au Québec. Il se préoccupait aussi du fait que le Programme d'équivalences secondaires (PES) n'équivaut pas toujours à un diplôme d'études secondaires obtenu de manière traditionnelle. L'analyse au deuxième degré a révélé que cet indicateur était un prédicteur modéré de la réincarcération au niveau à une variable pour les délinquantes et les hommes; cependant il n'y avait pas de rapport entre cet indicateur et la réincarcération dans la cohorte des délinquants autochtones. Cette dernière constatation peut être attribuable à la variance restreinte (p. ex. près de 90 % des délinquants autochtones ne possédaient pas de diplôme d'études secondaires). Les examinateurs externes appuient

l'inclusion du « niveau de scolarité », en particulier les niveaux inférieurs à la 12^e année. Par conséquent, cet indicateur a été conservé, et le libellé a été remanié pour le rendre plus clair. De plus, le message d'aide porte maintenant sur les différences entre les régions concernant le niveau de scolarité (voir les annexes B et C).

Obstacles à l'apprentissage et à l'emploi (indicateurs 4 à 12 et 15)

Les indicateurs 4 à 12 et l'indicateur 15 évaluent les facteurs relatifs aux troubles d'apprentissage, aux problèmes physiques et à l'aptitude à l'étude ou au défaut d'apprentissage (p. ex. problèmes de lecture, d'écriture, de concentration ou de calcul). Les participants à la plupart (90 %) des séances générales ont recommandé de supprimer l'indicateur 15 « souffre de problèmes physiques qui nuisent au travail ». Par contre, les participants à une seule séance axée sur les délinquantes ont recommandé de supprimer cet indicateur. Les participants aux deux autres séances estimaient qu'il était important de tenir compte des obstacles physiques à l'emploi comme les maux de dos, le VIH ou l'hépatite C. De plus, les participants à certaines des séances axées sur les délinquantes ont indiqué qu'il était important de tenir compte de l'incidence de la santé mentale, du syndrome d'alcoolisation fœtale et du trouble déficitaire de l'attention sur l'apprentissage et les possibilités d'emploi.

En somme, les participants à la majorité des séances générales (60 % - 100 %) ont recommandé de conserver les indicateurs 4 à 12, mais de nombreuses stratégies de simplification des indicateurs ont été présentées. Par ailleurs, il n'y a pas eu de consensus au cours des séances axées sur les délinquantes. Les participants à une séance ont recommandé de regrouper les indicateurs 4 à 12 en un seul indicateur portant sur les problèmes d'apprentissage; les participants à une autre séance ont recommandé de supprimer la majorité de ces indicateurs, car ils sont mesurés par l'ECRA. Enfin, les participants à une séance n'ont pu en arriver à un consensus concernant l'importance de ces indicateurs, certains ayant préconisé leur suppression complète et d'autres ayant appuyé leur conservation, mais en procédant à un appariement judicieux. Néanmoins, il était clair d'après les deux séances de consultation qu'il fallait procéder à un certain remaniement de ces indicateurs.

Parmi les suggestions formulées aux séances générales et aux séances axées sur les délinquantes figurait la création d'un indicateur universel « fait face à des obstacles à l'apprentissage ». De plus, les participants à certaines séances ont recommandé de fusionner les 9 indicateurs en trois indicateurs distincts : « trouve qu'il est difficile d'apprendre/a des difficultés

d'apprentissage », « a des problèmes physiques qui nuisent à l'apprentissage ou au travail » et, enfin, un indicateur composé représentatif des indicateurs 7 à 12. De plus, les participants à certaines séances ont recommandé de déplacer ces indicateurs dans un domaine de la réceptivité. Les participants à la plupart des séances estimaient important d'ajouter un indicateur reflétant les obstacles linguistiques.

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a montré qu'il n'y avait pas de rapport étroit entre aucun de ces indicateurs et la réincarcération pour les trois cohortes de délinquants. Toutefois, l'indicateur « a des problèmes de concentration » était un prédicteur modéré de la réincarcération pour les hommes ($r = ,11$, $p < ,001$) et les délinquantes ($r = ,16$, $p < ,001$). De plus, l'indicateur « trouve qu'il est difficile d'apprendre » était un prédicteur faible pour les hommes ($r = ,06$, $p < ,001$) et un prédicteur modéré pour les délinquantes ($r = ,13$, $p < ,001$). Même si certains indicateurs des aptitudes aux études n'étaient pas des prédicteurs de la réincarcération pour les hommes ou les délinquants autochtones, certaines données laissaient à penser que ces indicateurs étaient peu importants dans le cas des délinquantes (p. ex. l'étendue variait de ,07 à ,10), mais les corrélations n'étaient pas statistiquement significatives.

Malheureusement, Gendreau et coll. [1998] n'ont pas recensé d'études externes portant sur le rapport entre les difficultés d'apprentissage ou les aptitudes aux études et la récidive. Compte tenu des données empiriques, de la rétroaction du personnel des régions et des règles de décision opérationnelles, les 9 indicateurs actuels ont été regroupés en cinq indicateurs distincts portant sur la lecture et l'écriture, le manque de concentration, les difficultés d'apprentissage, les obstacles physiques à l'emploi et les obstacles linguistiques (nouvel indicateur) et seront maintenant évalués dans le nouveau domaine de la réceptivité (voir les annexes B et C). Les trois indicateurs suivants ont été supprimés : « a des problèmes de mémoire », « a de la difficulté à comprendre les instructions » et « a de la difficulté à compter ».

Spécialisation/métier/profession (indicateurs 13-14)

Les participants à toutes les séances de consultation (générales et axées sur les délinquantes) ont recommandé de conserver l'indicateur 13 « ne possède pas de spécialisation, de métier ou de profession ». Toutefois, les participants à plusieurs séances ont recommandé de reformuler l'indicateur pour tenir compte des points forts et des atouts par opposition aux points faibles. De plus, la majorité des participants aux séances de consultation ont indiqué qu'il était important d'établir une distinction entre les compétences monnayables acquises par expérience

par rapport à celles acquises au moyen de la formation structurée. Ils ont formulé aussi d'autres suggestions pour améliorer le message d'aide. Même si nous n'avons recensé aucune étude externe portant sur la valeur prédictive de cet indicateur, l'analyse au deuxième degré, l'examen psychométrique, a révélé qu'il y avait un rapport modéré entre cet indicateur et la réincarcération pour les trois groupes au niveau à une variable.

À la lumière des études et des suggestions du personnel des régions (y compris les consultations auprès de CORCAN), cet indicateur a été remplacé par les deux indicateurs suivants : « manque de compétences professionnelles monnayables acquises par expérience » et « manque de compétences professionnelles monnayables acquises au moyen de la formation structurée ». Des messages d'aide détaillés ont été fournis pour chaque indicateur (voir les annexes B et C). Il convient de noter qu'on a tenté de rendre positif cet indicateur (p. ex. « possède des compétences professionnelles monnayables acquises par expérience » au lieu de « manque de compétences professionnelles monnayables »). Toutefois, selon la règle de décision opérationnelle « améliorer la fiabilité et réduire l'ambiguïté », cette approche exigeait que tous les indicateurs de l'IDAFD-R soient reformulés en conséquence, processus qui a produit plus de confusion que d'éclaircissement. Par conséquent, il a été décidé de conserver la pratique actuelle selon laquelle les indicateurs pour lesquels les réponses sont positives traduisent toujours des problèmes plutôt que des points forts.

Dans l'ensemble, les participants à 60 % des séances générales et ceux de deux des trois séances axées sur les délinquantes ont recommandé de conserver l'indicateur 14 « insatisfait de sa spécialisation, de son métier ou de sa profession ». Cependant, les participants aux deux genres de séances ont demandé de préciser et de rendre positif l'indicateur. Les participants aux autres (40 %) séances générales ont recommandé de supprimer l'indicateur complètement ou de le reformuler de manière à tenir compte de l'attitude à l'égard du travail et(ou) de l'école. De même, les participants à toutes les séances axées sur les délinquantes estimaient qu'il était important d'examiner l'attitude et la motivation à l'égard du travail. En outre, les participants aux séances axées sur les délinquantes ont recommandé d'utiliser l'estime de soi positive comme indicateur de la satisfaction au travail positive (recommandation qui a été incorporée dans le message d'aide révisé).

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a montré qu'il y avait un rapport modéré entre cet indicateur et la réincarcération dans le cas des délinquants, des

délinquantes et des délinquants autochtones au niveau à une variable. Malheureusement, on ne disposait pas d'études externes sur le rapport entre la satisfaction au travail et la récidive. On a conservé cet indicateur en se fondant sur les données disponibles et la position du personnel des régions, mais le libellé de l'indicateur a été simplifié. De plus, le message d'aide a été étoffé (voir les annexes B et C).

Antécédents d'emploi (Indicateurs 16 à 20)

Les indicateurs 16, 17, 18, 19 et 20 montrent dans quelle mesure un délinquant a été en chômage ou a des antécédents d'emploi instables. Dans l'ensemble, les participants à la plupart des séances de consultation générales (50 % - 90 %) ont recommandé de conserver tous ces indicateurs, sauf « sans emploi 90 % du temps ou plus ». Fait intéressant, les participants à une seule séance ont recommandé de conserver cet indicateur sous sa forme actuelle. Les participants aux autres séances ne pouvaient pas déterminer s'il fallait le conserver, le supprimer ou le modifier. Les consultations ont également permis d'établir des lignes directrices précises concernant l'amélioration de la clarté des messages d'aide.

Aspect intéressant, les participants à toutes les séances axées sur les délinquantes ont convenu qu'il était important d'évaluer les antécédents de chômage. Cependant, ils estimaient qu'il était possible d'atteindre cet objectif en utilisant moins d'indicateurs. Par exemple, les participants à chaque séance ont recommandé de fusionner les indicateurs 18 « sans emploi 90 % du temps ou plus » et 19 « sans emploi 50 % du temps ou plus » ou de supprimer l'un ou l'autre. De même, les participants à toutes les séances axées sur les délinquantes ont convenu que l'indicateur 16 « n'a pas d'antécédents d'emploi » devrait être supprimé ou fusionné avec d'autres indicateurs du chômage pour réduire la redondance. De plus, les participants à toutes les séances axées sur les délinquantes ont convenu que l'indicateur 19 « a des antécédents de travail caractérisés par l'instabilité » et l'indicateur 17 « sans emploi au moment de l'arrestation » devraient être conservés. Toutefois, ils ont noté qu'il faut tenir compte des pourvoyeuses de soins à temps plein.

D'un point de vue empirique, chaque indicateur bénéficiait d'un appui modéré ou solide. Cette constatation a été observée pour les hommes, les délinquantes et les délinquants autochtones. Fait intéressant, les indicateurs « antécédents de travail caractérisés par l'instabilité » et « sans emploi 50 % du temps ou plus » ont reçu l'appui le plus solide dans les

trois groupes. De plus, Gendreau et coll. [1998] ont signalé que les « antécédents d'emploi » étaient l'un des meilleurs prédictors de la récidive.

Compte tenu des travaux de recherche, des résultats des consultations et des règles de décision opérationnelles (p. ex. « peu c'est mieux»; « respecter la distinction conceptuelle »), les indicateurs « sans emploi 90 % du temps », « sans emploi 50 % du temps » et « antécédents de travail caractérisés par l'instabilité » ont été regroupés en un seul indicateur composé : « a des antécédents d'emploi instable ». Le message d'aide a été modifié selon les recommandations proposées par le personnel (p. ex. répondre aux besoins des délinquants plus jeunes, et des délinquantes). De même, les indicateurs suivants ont été conservés : « sans emploi au moment de l'arrestation » et « n'a pas d'antécédents d'emploi » (voir les annexes B et C). Il convient de noter que l'indicateur « n'a pas d'antécédents d'emploi » a été reformulé pour le rendre plus clair¹.

Rendement au travail (indicateurs 21 à 24)

Les participants à chaque séance de consultation générale ont exprimé leurs préoccupations au sujet de l'utilisation de l'indicateur 21 « arrive souvent en retard au travail » et de l'indicateur 22 « n'est pas assidu au travail ». Par exemple, les participants à certaines séances ont suggéré de supprimer les deux indicateurs (40 %), de les regrouper en un seul (10 %) ou de les reformuler pour tenir compte des attitudes négatives à l'égard du travail (40 %). Les participants à l'autre séance ont recommandé de conserver les deux indicateurs. Toutefois, ils ont reconnu qu'il est difficile de coter avec fiabilité les deux indicateurs. De même, les participants aux trois séances axées sur les délinquantes ont recommandé de supprimer les indicateurs 21 et 22, ou du moins, de les regrouper dans un indicateur composé.

D'un point de vue empirique, nous n'avons recensé aucune étude externe pouvant montrer ou non si les variables relatives au rendement au travail étaient des prédictors de la récidive. L'examen psychométrique a montré qu'il y avait un faible rapport entre l'indicateur « arrive souvent en retard au travail » et la réincarcération ($r = ,08, p < ,001$) pour les hommes, mais un rapport nul entre cet indicateur et la réincarcération chez les délinquantes et les délinquants autochtones. Il y avait un rapport modéré entre l'indicateur « n'est pas assidu au

¹Le personnel estimait que la meilleure façon de réduire l'ambiguïté était d'éviter les doubles négatives. Par exemple, il a indiqué que le fait de demander de répondre « oui » ou « non » à des indicateurs qui utilisent le mot « non » dans leur formulation entraîne parfois de la confusion. Par conséquent, tous les indicateurs ont été reformulés de manière à ne plus contenir le mot « non ».

travail » et la récidive ($r = ,11, p < ,001$) pour les hommes et les délinquantes ($r = ,12$), mais la corrélation n'était pas significative pour les délinquantes. Ni l'un ni l'autre des indicateurs n'a apporté une contribution particulière aux analyses de régression par degrés.

Quatre-vingt pour cent des participants aux séances de consultation générales ont fait remarquer que l'indicateur 23 « a de la difficulté à satisfaire aux exigences liées à la charge de travail » est difficile à évaluer. Par conséquent, les participants à la majorité des consultations ont recommandé de supprimer cet indicateur. De même, les participants aux séances axées sur les délinquantes estimaient que l'indicateur était redondant ou non important. Ils ont donc recommandé de supprimer complètement l'indicateur ou de le fusionner aux indicateurs 21 et 22. D'un point de vue empirique, nous n'avons recensé aucune étude externe portant sur cet indicateur. De plus, l'examen psychométrique a montré qu'il y avait un rapport faible entre l'indicateur et la réincarcération ($r = ,09, p < ,001$) chez les hommes. De plus, les corrélations n'étaient pas significatives pour les délinquantes et les délinquants autochtones.

Les participants à la plupart (70 %) des séances de consultation générales ont recommandé de conserver l'indicateur 24 « manque d'initiative ». Toutefois, le personnel des régions a proposé de reformuler l'indicateur pour tenir compte de l'attitude et(ou) de la motivation à l'égard du travail. De même, les participants à deux des trois séances axées sur les délinquantes ont recommandé de conserver l'indicateur, mais avec certaines modifications. Plus précisément, ils estimaient qu'il était important que cet indicateur reflète le choix (p. ex. la paresse par rapport à l'incapacité de faire preuve d'initiative en raison de la maladie mentale ou d'un faible QI).

D'un point de vue empirique, il y avait un rapport modéré entre le « manque d'initiative » et la réincarcération pour les trois cohortes de délinquants au niveau à une variable; toutefois, cela n'a pas contribué à une variance significative dans n'importe quelle des analyses de régression par degrés. Gendreau et coll. [1998] ont signalé que les indicateurs fondés sur la motivation étaient de bons prédicteurs de la récidive ($r > ,20$). Cependant, nous n'avons recensé aucune étude externe portant précisément sur l'importance du « manque d'initiative ».

Compte tenu des résultats des consultations, des recommandations de l'extérieur, des études réputées sur l'emploi concernant la motivation intrinsèque et la participation au travail (p. ex. Warr, Cooke et Wall [1979]; Kanungo [1982]) et des règles de décision sur la simplification (p. ex. « promouvoir la clarté conceptuelle » et « le moins vaut le plus »), une

nouvelle composante pour le domaine de l'emploi intitulée « attitude à l'égard du travail » a été créée. Elle comprend deux indicateurs : « n'accorde pas de valeur à la qualité du rendement au travail » et « a une piètre éthique du travail ». De plus, les messages d'aide concrets concernant le comportement, y compris des indicateurs fondés sur le rendement (p. ex. « manque d'initiative », « a été congédié », « arrive souvent en retard ») et les indicateurs relatifs au licenciement et au départ ont été ajoutés pour améliorer la cote de fiabilité de cet indicateur. La justification de l'inclusion des indicateurs relatifs au licenciement et au départ dans les messages d'aide révisés est examinée à la section suivante.

Licenciement/départ (indicateurs 25 à 27)

Les participants à la plupart (70 %) des séances de consultation générales ont recommandé de conserver l'indicateur 25 « a démissionné d'un emploi sans en avoir un autre » sous une forme ou une autre. Par exemple, les participants à trois séances ont recommandé de conserver l'indicateur sous sa forme actuelle tandis que les participants à quatre séances ont recommandé de le fusionner avec des indicateurs de conception semblable comme « a été licencié » et « a été congédié ». Chose intéressante, les participants aux trois séances qui ont recommandé de supprimer cet indicateur estimaient qu'il devrait être ajouté au message d'aide actuel concernant les antécédents de travail caractérisés par l'instabilité. Par contre, les participants à toutes les séances axées sur les délinquantes ont recommandé de supprimer cet indicateur complètement ou de le fusionner avec d'autres indicateurs semblables.

Les participants à 60 % des séances générales ont suggéré de supprimer l'indicateur 26 « a été licencié » tandis que les autres ont proposé de fusionner tous les indicateurs relatifs au licenciement ou au départ en un seul indicateur composé ou de fusionner tous les indicateurs relatifs au licenciement à certains des indicateurs relatifs au rendement de travail avec un message d'aide amélioré. De même, les participants à toutes les séances axées sur les délinquantes ont recommandé de supprimer complètement cet indicateur.

Même si les participants à 40 % des séances générales ont recommandé de supprimer l'indicateur « a été congédié » parce qu'il était jugé trop difficile à coter avec fiabilité, les participants aux autres séances ont recommandé de conserver l'indicateur sous sa forme actuelle (20 %) ou sous forme d'indicateur composé fusionné avec d'autres indicateurs contenus dans la sous-composante sur le licenciement/départ et(ou) la sous-composante sur le rendement (40 %).

Des stratégies de révision semblables ont été proposées pendant les séances de consultation axées sur les délinquantes.

D'un point de vue empirique, tous les indicateurs relatifs au licenciement/départ ont obtenu un appui allant de faible à modéré dans la cohorte des délinquants de sexe masculin au niveau à une variable. En outre, aucun des indicateurs n'a prédit la réincarcération dans la cohorte des délinquants autochtones. De même, un seul des indicateurs (« a démissionné d'un emploi sans en avoir un autre ») a joué un rôle important ($r = ,14$, ns) dans la prédiction de la réincarcération dans la cohorte des délinquantes. Toutefois, aucun des indicateurs n'est entré dans le modèle final de régression par degrés pour l'une des cohortes quelle qu'elle soit. De plus, l'examen externe n'a pas permis de recenser des études portant précisément sur ces indicateurs. Par conséquent, pour des raisons de simplification, les indicateurs 25, 26 et 27 ont été supprimés. Toutefois, l'indicateur 26 « a été licencié » et l'indicateur 27 « a été congédié » ont été incorporés dans les messages d'aide pour les indicateurs nouvellement créés suivants : « piètre éthique du travail » et « n'accorde pas de valeur à la qualité du rendement au travail » tandis que l'indicateur 25 « a démissionné d'un emploi sans en avoir un autre » a été incorporé dans le message d'aide pour l'indicateur « Impulsif », qui se trouve actuellement dans le domaine de la vie personnelle et affective.

Récompenses (indicateurs 28 à 30)

Fait intéressant, les participants à 90 % des séances de consultation générales ont recommandé de supprimer les indicateurs « a touché un salaire insuffisant » et « a occupé des emplois n'offrant pas d'avantages sociaux ». De même, les participants à toutes les séances axées sur les délinquantes ont recommandé soit de supprimer tous ces indicateurs, soit de les regrouper dans un indicateur composé.

Les résultats n'étaient pas aussi clairs en ce qui concerne l'indicateur « a occupé des emplois n'offrant aucune sécurité ». Alors que les participants à 50 % des séances générales ont recommandé de le conserver, les participants à 40 % des séances ont recommandé de le supprimer. De plus, les participants à l'autre séance ont suggéré de l'intégrer à un nouvel indicateur composé créé par la fusion des indicateurs actuels figurant dans les sous-composantes des antécédents de travail, du licenciement/départ et des gains économiques. De même, les participants aux séances axées sur les délinquantes ne sont pas parvenus à un consensus, car certains ont recommandé de le conserver et d'autres, de le supprimer.

D'un point de vue empirique, nous n'avons recensé aucune étude externe qui a jeté de la lumière sur la valeur prédictive de ces indicateurs. L'examen psychométrique a montré qu'il y avait un rapport modéré entre ces indicateurs et la réincarcération des délinquants et, dans une certaine mesure, des délinquants autochtones au niveau à une variable. Toutefois, il n'y avait aucun rapport entre ceux-ci et la réincarcération des délinquantes. De plus, aucun des indicateurs n'a apporté une contribution particulière à l'une des analyses de régression par degrés. Par conséquent, par souci de simplification, ces indicateurs ont été supprimés. Toutefois, ils ont été incorporés dans le message d'aide qui correspond à l'indicateur « insatisfait des aptitudes professionnelles ».

Relations (indicateurs 31 et 32)

Les participants aux séances de consultation générales avaient des opinions très différentes quant à savoir s'il fallait conserver, supprimer, modifier ou placer dans un autre domaine les indicateurs 31 « A des problèmes avec ses collègues de travail » et 32 « A des problèmes avec les surveillants ». Les participants à trois séances ont recommandé de fusionner les indicateurs en un seul, mais les participants à deux séances estimaient qu'il fallait les conserver tels quels. Toutefois, les participants à une séance croyaient qu'il faudrait placer les deux indicateurs dans le domaine de la vie personnelle et affective. De plus, les participants à 30 % des séances étaient d'avis qu'il faudrait les supprimer complètement pour des raisons de fiabilité. Les participants aux autres séances n'ont pu parvenir à un consensus au sujet de la meilleure ligne de conduite à suivre.

Les participants aux séances axées sur les délinquantes n'ont pas pu eux non plus en arriver à un consensus. Les participants à une séance ont recommandé de supprimer l'indicateur 31 et de conserver l'indicateur 32; les participants à une autre séance ont recommandé de conserver l'indicateur 31 et de supprimer l'indicateur 32. De plus, les participants à la troisième séance ont recommandé de fusionner les indicateurs 31 et 32 en un seul indicateur composé.

Faute de consensus chez le personnel des régions et en raison du faible appui empirique, ces indicateurs ont été supprimés. Toutefois, compte tenu des consultations auprès de CORCAN, il a été décidé de conserver un indicateur composé qui reflète l'incapacité d'une personne de bien travailler avec ses collègues : « a de la difficulté à travailler avec les autres ».

Interventions (indicateurs 33 à 35)

Fait intéressant, les participants à toutes les séances de consultation générales ont convenu à l'unanimité qu'il faudrait supprimer les indicateurs relatifs aux interventions « a déjà subi des évaluations professionnelles », « a participé à des programmes d'emploi » et « a terminé un programme de perfectionnement professionnel ». Parmi les suggestions de rechange figuraient la reformulation des indicateurs pour tenir compte de la piètre motivation et la saisie des données ailleurs. De même, les participants à la majorité des séances axées sur les délinquantes ont recommandé de supprimer les indicateurs 33 à 35. Cependant, les participants à une séance ont recommandé de conserver les indicateurs 34 et 35.

D'un point de vue empirique, il n'y avait pas de preuves à l'appui de la conservation de ces indicateurs sous leur forme actuelle. Nous souscrivons donc à la recommandation des régions selon laquelle il faudrait supprimer ces indicateurs et les remplacer par deux indicateurs axés sur la motivation concernant la scolarité et l'emploi (voir les annexes B et C).

Résumé des modifications au domaine de l'emploi

En somme, le domaine de l'emploi est passé de six composantes principales, 10 sous-composantes et 35 indicateurs à quatre composantes : antécédents scolaires, antécédents professionnels, compétences professionnelles et attitude à l'égard du travail, et à 11 indicateurs. De plus, les messages d'aide ont été étoffés conformément aux recommandations formulées par les experts de l'extérieur et le personnel du SCC. Lorsqu'il y avait lieu, les différences relatives aux délinquantes, aux délinquants autochtones et aux délinquants plus jeunes ont été incorporées dans les messages d'aide individuels. Des questions d'entrevue suggérées ont également été ajoutées à chaque indicateur pour promouvoir l'application uniforme du protocole d'évaluation dans tout le pays.

En plus des changements susmentionnés, quatre modifications supplémentaires ont aussi été apportées. Les deux premiers changements sont relativement importants et se rapportent à la composante principale relative à l'intervention ainsi qu'à la cote globale concernant les besoins en matière d'emploi. Par contre, la troisième et la quatrième modifications sont relativement mineures et se rapportent à l'analyse du domaine ainsi qu'au niveau d'intervention fondé sur les facteurs dynamiques. Il convient de noter que les changements qui seront décrits touchent non

seulement le domaine de l'emploi, mais aussi chacun des six autres domaines (p. ex., relations conjugales et familiales, toxicomanie, comportement dans la collectivité, etc.).

À l'heure actuelle, chaque domaine (sauf l'attitude générale et les fréquentations) contient une composante principale relative aux « interventions » comprenant de trois à six indicateurs qui reflètent les antécédents en matière de traitement du domaine en question. Par suite des consultations auprès du personnel des régions, des travaux des experts de l'extérieur et des progrès récents dont fait état la littérature sur la motivation (voir Miller et Rollnick [1999]; Prochaska, DiClemente et Norcross [1992]; Serin et Kennedy [1997]; Serin [2001]; Tellier [1999]), chaque composante relative aux interventions a été supprimée et remplacée par deux nouvelles composantes relatives à la réceptivité : les antécédents en matière de traitement et le niveau de motivation actuel. De plus, chaque nouvelle composante comprend une ou deux échelles de cotation qui traduisent le rendement antérieur en matière de traitement ainsi que le niveau de motivation actuel se rapportant au domaine en question. Le nombre d'échelles de cotation varie en fonction du nombre de programmes éventuels associés à un domaine donné. Par exemple, le domaine de l'emploi couvre essentiellement deux domaines d'intervention éventuels : l'emploi et la scolarité. Par conséquent, la composante relative aux antécédents en matière de traitement comprend deux échelles de cotation, l'une qui se rapporte au rendement antérieur en ce qui concerne les interventions relatives à l'emploi (c.-à-d. très faible, faible, moyen et supérieur à la moyenne) et l'autre qui se rapporte au rendement antérieur des interventions relatives à la scolarité (c.-à-d. très faible, faible, moyen et supérieur à la moyenne). De même, la composante actuelle relative au niveau de motivation actuel comprend deux cotes, l'une qui se rapporte au niveau de motivation actuel à l'égard de l'emploi (c.-à-d. faible, moyen, élevé) et l'autre, au niveau de motivation actuel à l'égard des études (c.-à-d. faible, moyen, élevé). Ces changements ont été appliqués à chacun des domaines. Des lignes directrices détaillées en matière de cotation ont également été incluses pour promouvoir l'uniformité des cotes au fil du temps et d'un évaluateur à l'autre. Voir aux annexes B et C un aperçu complet.

Le deuxième changement important a trait à la cote globale des besoins en matière d'emploi. À l'heure actuelle, la cote des besoins en matière d'emploi comprend quatre niveaux : « facteur considéré comme un élément de succès en vue de la réinsertion sociale », « aucune amélioration immédiate nécessaire », « une certaine amélioration à apporter » et « amélioration considérable à apporter ». La cote révisée des besoins en matière d'emploi comprend maintenant

cinq niveaux : « facteur considéré comme un élément de succès en vue de la réinsertion sociale », « aucune amélioration immédiate nécessaire », « une certaine amélioration à apporter », « *amélioration modérée à apporter* » et « amélioration considérable à apporter ». La seule différence, c'est qu'une nouvelle catégorie, « *amélioration modérée à apporter* » a été ajoutée. Cet ajout visait à faire correspondre le processus d'évaluation aux programmes actuels offerts par le SCC, qui comprennent maintenant trois niveaux d'intensité : faible, moyen et élevé. Le changement est conforme à la règle de décision « améliorer le processus d'aiguillage vers les programmes ». Encore une fois, il convient de noter que ce changement touche tous les domaines, et non uniquement l'emploi. Par conséquent, il faudra apporter une légère modification aux lignes directrices concernant la cotation, en particulier l'ajout de nouvelles lignes directrices pour la cotation de la catégorie « modérée ».

La troisième modification consiste à fournir au personnel des lignes directrices « propres au domaine » pour l'analyse du domaine au lieu d'une ligne directrice globale qui s'applique également à tous les domaines. Les lignes directrices varient d'un domaine à l'autre, mais elles font généralement ressortir la nécessité de mettre en évidence les atouts et les points forts (le cas échéant) ainsi que les facteurs relatifs au sexe et à la diversité culturelle qui peuvent être pertinents. De plus, nous avons donné suite à un certain nombre de recommandations formulées pendant les consultations auprès du personnel des régions en révisant les lignes directrices en matière d'analyse des domaines.

Domaine des relations conjugales et familiales

Observations générales

Dans l'ensemble, les séances de consultation ont révélé que ce domaine est extrêmement important aux yeux du personnel. Toutefois, selon les participants à certaines séances, en particulier ceux de la région du Pacifique, il faut simplifier le domaine des relations conjugales et familiales en supprimant les indicateurs actuels qui chevauchent les éléments du Guide d'évaluation du risque de violence conjugale (inventaire ERVC) (Kropp, Hart, Webster et Eaves [1999]). Certains ont même proposé de remplacer tout le domaine des relations conjugales et familiales par l'inventaire ERVC.

Les participants aux séances de consultation ont également fait état de leurs préoccupations au sujet du système par défaut actuel. Par exemple, les délinquants qui

n'assument pas de responsabilités parentales dans l'immédiat se voient attribuer automatiquement la cote « non » pour les huit indicateurs relatifs aux compétences parentales. Certains participants ont indiqué que cette caractéristique par défaut pose un problème, car elle ne permet pas de coter les délinquants qui peuvent avoir déjà assumé des responsabilités parentales.

Les participants aux séances de consultation ont également proposé d'incorporer les indicateurs suivants dans le domaine révisé : « a fait l'objet d'une enquête par le service de protection de l'enfance », « a fréquenté un pensionnat », « a été victime d'une agression sexuelle par un membre de la famille », « a un système de soutien familial prosocial » et « a été victime de violence pendant l'enfance ». Il a également été noté que la « famille » doit comprendre les membres de la famille élargie. Enfin, le personnel estimait qu'il était important de tenir compte des preuves non officielles de violence familiale (p. ex. absence de condamnation officielle, mais indications de violence conjugale évidente dans les rapports de police) dans les cotes du domaine.

Observations générales concernant les délinquantes

En somme, les observations formulées au cours des consultations axées sur les délinquantes correspondaient à celles des consultations générales. Par exemple, les participants ont indiqué qu'il fallait préciser la nature exacte de la violence subie pendant l'enfance (p. ex. genre de violence, relations entre la victime et l'auteur de la violence). Toutefois, il y a eu un long débat pour déterminer, s'il était opportun de demander au personnel chargé de l'évaluation initiale de poser des questions directes sur la violence subie pendant l'enfance. Même si certains ont recommandé de diriger immédiatement ces délinquants vers les psychologues, il n'y a pas eu de consensus sur la meilleure ligne de conduite à adopter.

Les participants ont également indiqué qu'il fallait modifier le domaine des responsabilités parentales. Plus précisément, le personnel des régions a fait remarquer qu'il était important d'indiquer si la Société d'aide à l'enfance était déjà intervenue (p. ex. « a fait l'objet d'une enquête des services de protection de l'enfance parce qu'on le soupçonnait de violence envers les enfants et(ou) de négligence »). De plus, le personnel a indiqué qu'il était important de mettre sur papier les arrangements visant la garde (dans le cas des femmes ayant des enfants), y compris les décisions judiciaires en instance pendant le processus d'évaluation initiale. Enfin, les

participants ont indiqué qu'il faut des documents au moment de l'évaluation initiale sur le statut des délinquants partenaires des femmes (p. ex. membre d'un gang, accusé, condamné, incarcéré).

Réponse aux propositions des experts – en général ou concernant les femmes en particulier

Les experts de l'extérieur qui ont examiné le domaine des relations conjugales et familiales n'ont pas formulé de propositions pour améliorer celui-ci.

Modifications proposées aux indicateurs relatifs aux relations conjugales et familiales

Antécédents familiaux (indicateurs 1 à 10)

De 60 à 100 % des participants aux séances générales ont recommandé de conserver 8 des 10 indicateurs actuels faisant partie de la composante principale des antécédents familiaux. Toutefois, les stratégies suivantes visant à améliorer la clarté et à réduire la redondance ont été proposées : 1) remplacer les indicateurs par des messages d'aide s'il y a lieu; 2) définir les « relations négatives » de façon plus précise pour inclure diverses formes de violence; 3) définir la violence conjugale plus clairement; 4) regrouper les indicateurs semblables sur le plan conceptuel. De plus, les participants à 70 et 80 % des séances ont recommandé de supprimer les indicateurs « relations négatives avec les frères et sœurs durant l'enfance » et « relations négatives avec d'autres membres de la famille durant l'enfance », respectivement.

Aspect intéressant, les résultats des séances axées sur les délinquantes correspondaient à ceux des séances générales. Par exemple, les participants à chaque séance axée sur les délinquantes ont recommandé de conserver la plupart des indicateurs relatifs aux antécédents familiaux. Toutefois, comme les participants aux séances générales, les participants à la majorité des séances axées sur les délinquantes (deux sur trois) ont recommandé de supprimer les indicateurs 8 et 9 (« relations négatives avec les frères et sœurs durant l'enfance » et « relations négatives avec d'autres membres de la famille durant l'enfance »). En outre, les suggestions précises concernant la simplification et l'amélioration de la clarté étaient très semblables à celles formulées pendant les séances générales. Par exemple, les participants aux séances ont indiqué qu'il était important d'établir une définition très générale des termes « famille », « mère » et « père » (p. ex., substitut maternel pour la mère) afin de tenir compte du rôle des familles élargies. Ils ont souligné l'importance des familles élargies dans le cas des délinquantes autochtones. De plus, ils ont recommandé de mieux définir les termes « négatif », « dysfonctionnel » et « violence conjugale ». En ce qui concerne la violence subie pendant

l'enfance, ils semblaient diverger d'opinion quant à savoir s'il fallait ou non l'inclure. Certains estimaient qu'elle était importante pour permettre une identification précise; d'autres croyaient qu'elle pouvait avoir pour effet de revictimiser les femmes si des membres du personnel non qualifiés procédaient aux entrevues de l'évaluation initiale. Enfin, certains des membres du personnel ont indiqué que cette section particulière était très utile pour l'établissement d'une relation thérapeutique entre le délinquant et le personnel.

En général, les résultats empiriques corroborent les résultats des consultations. Par exemple, il y avait une corrélation modérée entre un certain nombre d'indicateurs et la réincarcération ($r > .10$), même si cette tendance était plus évidente chez les délinquants que chez les délinquantes ou les délinquants autochtones. Fait intéressant, au moins un indicateur relatif aux antécédents familiaux a été entré dans l'équation de l'analyse de régression par degrés pour chaque cohorte de délinquants : hommes, femmes et Autochtones. Les examens des méta-analyses externes ont également confirmé l'importance des caractéristiques négatives des antécédents familiaux, de la famille d'origine désintégrée et de la criminalité familiale dans la prédiction de la récidive. Compte tenu des consultations et des résultats empiriques, les 10 indicateurs relatifs aux antécédents familiaux ont été regroupés en cinq (voir les annexes B et C). De plus, nous avons incorporé les suggestions formulées par le personnel des régions concernant l'amélioration de la clarté².

État matrimonial (indicateurs 11 et 12)

Les participants à 60 % des séances de consultation générales ont recommandé de supprimer l'indicateur « actuellement célibataire », étant donné qu'il figure déjà dans les données de base et qu'il n'est généralement pas considéré comme utile pour l'aiguillage vers les programmes. Les participants aux autres séances ont recommandé de conserver l'indicateur tel quel (20 %) ou de le reformuler de la façon suivante : « a actuellement des relations intimes avec une autre personne ». De plus, les participants à 80 % des séances ont recommandé de supprimer l'indicateur « a été marié ou a vécu dans une union de fait » ou de reformuler l'indicateur pour tenir compte de l'instabilité de la relation.

² Une stratégie de rechange consisterait à intégrer les 5 indicateurs relatifs aux antécédents dans un nouveau domaine des « antécédents sociaux » étant donné qu'ils sont de toute évidence statiques et qu'on peut soutenir qu'ils n'ont aucun lien direct avec l'aiguillage vers les programmes. Si un nouveau domaine des antécédents sociaux était adopté, des composantes supplémentaires concernant les preuves d'agression pendant l'enfance et la criminalité pourraient aussi être évaluées.

Encore une fois, les participants aux séances axées sur les délinquantes avaient des points de vue semblables à ceux des séances concernant les hommes. Les participants aux trois séances ont recommandé de supprimer les indicateurs 11 et 12 pour les mêmes raisons que celles invoquées au cours des séances générales (p. ex. ils figurent dans les données de base). Toutefois, les participants à une séance ont indiqué qu'il était important de tenir compte de l'instabilité matrimoniale.

Les résultats des analyses au premier degré et au deuxième degré ont montré que l'état matrimonial était un prédicteur modéré de la récidive chez les hommes. Toutefois, l'analyse au deuxième degré n'a pas permis de constater que le fait d'être « actuellement célibataire » était un prédicteur chez les délinquantes ou les délinquants autochtones. De même, l'analyse au deuxième degré n'a pas montré que l'indicateur « a été marié ou a vécu dans une union de fait » est un prédicteur de la réincarcération. Cette constatation était uniforme pour les trois cohortes de délinquants. Enfin, nous n'avons recensé aucune étude externe qui pourrait confirmer ou nier l'importance des relations matrimoniales antérieures dans la récidive criminelle.

Compte tenu des suggestions du personnel des régions et des données des travaux de recherche, nous recommandons de supprimer les deux indicateurs et de les remplacer par un indicateur composé qui tient compte de l'instabilité matrimoniale, de l'« incapacité de maintenir une relation intime durable ». Même si l'indicateur « actuellement célibataire » est un prédicteur de la récidive criminelle, il convient de noter que l'Échelle d'information statistique sur la récidive (Nuffield [1982]) contient déjà l'indicateur. Voir aux annexes B et C le message d'aide révisé et les questions incitatives d'entrevue suggérées qui accompagnent maintenant cet indicateur.

Qualité des relations conjugales (indicateurs 13 à 16)

Fait intéressant, les participants à 50 % des séances générales ont recommandé de supprimer les indicateurs « insatisfait de la relation actuelle », « incidence de problèmes financiers sur les relations passées/actuelles », « incidence de problèmes sexuels sur les relations » et « incidence de problèmes de communication sur les relations ». Alors que les participants à une seule séance ont recommandé de conserver ces indicateurs sous leur forme actuelle, les participants aux autres séances n'ont pu en arriver à un consensus pour déterminer s'il fallait conserver, supprimer ou modifier les indicateurs actuels ou ils ont recommandé de

regrouper les indicateurs en un seul indicateur composé représentant les relations dysfonctionnelles.

Les participants à toutes les séances axées sur les délinquantes ont recommandé de supprimer l'indicateur 13 « insatisfait de la relation actuelle » et de le remplacer par un indicateur qui révèle la relation qu'on peut le mieux décrire comme malsaine ou dysfonctionnelle au sens où les deux personnes sont codépendantes ou plus précisément, le partenaire de la femme a des activités criminelles. De plus, les participants à deux des trois séances ont recommandé de supprimer tous les indicateurs (14 à 16 inclusivement) relatifs aux problèmes d'argent, sexuels ou de communication.

L'analyse au deuxième degré a montré qu'il n'y avait pas de rapport ou qu'il y avait un rapport légèrement négatif entre tous ces indicateurs et la réincarcération. Toutefois, la méta-analyse externe a permis de recenser quatre études externes montrant qu'il y a un rapport entre la « faible qualité des relations conjugales » et la récidive ($M_z^+ = ,10$).

En nous fondant sur les preuves collectives ci-dessus, nous recommandons de créer l'indicateur composé « les relations intimes ont été problématiques ». Le message d'aide comprend maintenant des suggestions précises formulées pendant les séances axées sur les délinquantes concernant la définition d'une relation intime problématique ou malsaine. De plus, l'« esprit » des quatre indicateurs actuels relatifs à la qualité des relations a aussi été incorporé au message d'aide. Enfin, un nouvel indicateur révélant si le délinquant a actuellement ou a eu récemment un partenaire criminel a été ajouté au domaine des fréquentations.

Violence conjugale (indicateurs 17-18)

Les participants à 90 % des séances générales ont recommandé de conserver l'indicateur « auteur d'actes de violence conjugale ». Cependant, ils ont formulé plusieurs suggestions pour améliorer la clarté et la signification de l'indicateur. En outre, 50 % ont recommandé de supprimer complètement l'indicateur « victime de violence conjugale » ou du moins de réserver la discussion de l'indicateur à l'analyse du domaine. Les autres (50 %) n'ont pu parvenir à un consensus pour déterminer s'il fallait conserver ou supprimer (20 %) l'indicateur ou ils voulaient clairement (30 %) conserver l'indicateur, mais en le modifiant légèrement (c.-à-d. inclure les relations entre personnes du même sexe ou adopter le terme « partenaire » au lieu de « conjoint »).

Tout comme les participants aux séances générales, les participants à 100 % des séances axées sur les délinquantes ont recommandé de conserver l'indicateur 17 « auteur d'actes de violence conjugale ». Par contre, les participants à toutes les séances axées sur les délinquantes ont fortement recommandé de conserver l'indicateur « victime de violence conjugale ». Le personnel a également indiqué que la traduction de ces indicateurs en particulier doit faire l'objet d'un examen plus approfondi.

D'un point de vue empirique, l'analyse au premier degré a révélé qu'il n'y avait pas de rapport entre ni l'un ni l'autre des indicateurs et la réincarcération chez les hommes ou les délinquants autochtones. Fait intéressant, toutefois, il y avait certaines preuves indiquant que les délinquantes qui usent de violence envers leur conjoint sont plus susceptibles d'être réincarcérées que celles qui ne le font pas ($r = ,13^*$, $p < ,002$). De plus, il semble y avoir des études donnant à penser que la victimisation contribue à la criminalité des femmes. Par conséquent, à la lumière de toutes les données disponibles, nous recommandons de conserver les deux indicateurs; cependant, les messages d'aide ont été révisés conformément aux suggestions formulées pendant les séances de consultation générales et les séances axées sur les délinquantes.

Personnes à charge (indicateur 19)

Dans l'ensemble, les participants à 80 % des séances de consultation générales ont recommandé de conserver l'indicateur « absence de responsabilités parentales », mais ils ont fait plusieurs mises en garde en vue d'une amélioration. Par exemple, les participants à une séance ont recommandé que le système englobe les responsabilités parentales antérieures et actuelles. De plus, les participants à deux autres séances ont indiqué qu'il faudrait établir une distinction entre les personnes sans enfants et les personnes qui ont des enfants, mais qui ne s'acquittent pas de leurs responsabilités parentales. Enfin, les participants à une séance ont recommandé d'améliorer le message d'aide de telle sorte que les personnes à charge comprennent les enfants biologiques et les enfants issus d'un mariage antérieur du conjoint.

De même, les participants à la majorité des séances axées sur les délinquantes ont aussi recommandé de conserver cet indicateur. Cependant, les participants à une séance ont recommandé de supprimer l'option par défaut qui entraîne une réponse automatique « non » par défaut pour les indicateurs 20 à 28 inclusivement, même si le délinquant n'a pas actuellement de personnes à charge. Ils estimaient que l'indicateur devrait refléter les responsabilités parentales actuelles et antérieures.

L'analyse au deuxième degré a révélé qu'il y avait un rapport modéré entre cet indicateur et la réincarcération chez les délinquants de sexe masculin ($r = ,11^*$) et les délinquants autochtones ($r = ,10^*$). Toutefois, il n'y avait pas de rapport entre cet indicateur et la réincarcération chez les délinquantes. La méta-analyse externe ne comprenait pas d'indicateur relatif aux responsabilités parentales; cependant, selon les études disponibles, la présence d'enfants joue un rôle dans le processus de désistement (p. ex., Farrington et West [1995]). De plus, il faut reconnaître l'importance des enfants, en particulier dans la vie des délinquantes qui plus souvent qu'autrement ne sont pas les principales pourvoyeuses de soins. Encore une fois, à la lumière des données disponibles, nous recommandons de conserver cet indicateur. Toutefois, on l'a modifié un peu pour en améliorer la clarté. De plus, le message d'aide a été révisé conformément aux suggestions formulées pendant les séances de consultation générales et axées sur les délinquantes.

Compétences parentales (indicateurs 20 à 26)

Les participants aux séances générales étaient indécis quant à savoir s'il fallait supprimer complètement (40 %) l'indicateur 20, « incapacité d'assumer des responsabilités parentales », le conserver tel quel (10 %), le conserver avec de légères modifications (20 %) ou le fusionner avec d'autres indicateurs dans la sous-composante des compétences parentales (20 %). Enfin, les participants à une séance n'ont pu décider s'il fallait conserver, supprimer ou modifier cet indicateur.

Fait intéressant, le personnel des régions était fortement en faveur de la simplification des autres indicateurs relatifs aux compétences parentales. Les participants à 70 % des séances dans les régions ont recommandé de supprimer complètement les indicateurs 21 à 26. De plus, les participants à une séance étaient indécis et se demandaient s'il fallait supprimer ou conserver ces indicateurs, mais ceux des deux autres séances ont suggéré de conserver l'indicateur 26 tout en créant un indicateur composé qui représenterait collectivement les indicateurs 20 à 25.

Les participants à deux des trois séances axées sur les délinquantes ont recommandé de conserver l'indicateur 20 « incapacité d'assumer des responsabilités parentales » sous sa forme actuelle. En ce qui concerne les autres indicateurs relatifs aux responsabilités parentales (21 à 26), ils n'ont pu en arriver à un consensus pour déterminer une façon de les simplifier. Par exemple, les participants à une séance ont recommandé de les supprimer complètement tandis que les participants à une autre étaient indécis. Enfin, les participants à la dernière séance ont

recommandé de les conserver à la condition d'apporter les modifications suivantes : 1) accroître la spécificité de l'indicateur 21 « incapacité de contrôler le comportement d'un enfant de manière appropriée » de façon qu'il reflète le contenu du message d'aide « utilise des moyens de discipline inappropriés (force excessive et intimidation) »; 2) éclaircir la signification de l'indicateur 26 « incapacité de l'unité familiale de s'entendre ».

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a révélé qu'aucun des indicateurs n'était un prédicteur puissant de la réincarcération chez les délinquants de sexe masculin ou les délinquants autochtones. Toutefois, l'« absence de responsabilités parentales » était un prédicteur moyen de la réincarcération chez les délinquants et les délinquants autochtones ($r = ,11^*$ et $,10^*$, respectivement). Fait intéressant, la différence entre les sexes la plus importante qui est apparue au cours de l'analyse au deuxième degré concernait les compétences parentales. En particulier, alors qu'il n'y avait pratiquement pas de rapport entre l'« incapacité d'assumer des responsabilités parentales » et la réincarcération dans le cas des délinquants ou des délinquants autochtones, il s'agissait d'un bon prédicteur de la réincarcération chez les délinquantes. Par exemple, non seulement y avait-il une forte corrélation à une variable avec la réincarcération ($r = ,27^*$, $p < ,002$), mais il figurait aussi dans l'équation de régression finale par degrés chez les délinquantes seulement (il représentait la plus forte proportion de la variance dans le résultat expliqué). De plus, même si un seul autre indicateur relatif aux compétences parentales figurait dans l'équation par degrés pour les délinquantes (c.-à-d. « absence de responsabilités parentales »), il y avait une corrélation modérée entre la réincarcération des délinquantes et les indicateurs suivants relatifs aux compétences parentales : « manque de participation à des activités avec l'enfant », « manque de compréhension du développement de l'enfant » et « incapacité de l'unité familiale de s'entendre » tandis qu'il n'y avait aucun rapport entre ces indicateurs et la réincarcération dans le cas des délinquants et des délinquants autochtones.

Par conséquent, à la lumière de toutes les données disponibles et conformément au principe selon lequel « le moins vaut le plus », la composante relative aux compétences parentales est passée de 8 à 5 indicateurs. Certains des indicateurs ont été reformulés pour qu'ils soient plus clairs. En outre, les messages d'aide et les questions incitatives d'entrevue ont été révisés selon les recommandations formulées par le personnel des régions (voir les annexes B et C).

Violence envers les enfants (indicateurs 27 et 28)

Les participants aux séances de consultation générales n'ont pu déterminer si les indicateurs « arrestation pour violence à l'égard des enfants » et « arrestation pour inceste » devraient être supprimés, conservés ou modifiés. Alors que les participants à 30 % des séances ont proposé de supprimer ces indicateurs, 30 % voulaient qu'ils soient regroupés en un indicateur composé portant sur l'intervention des services de protection de l'enfance par le passé. Les autres participants (40 %) étaient indécis (20 %) ou voulaient que les deux indicateurs soient conservés, moyennant de légères modifications.

Les participants à deux des séances axées sur les délinquantes ont indiqué qu'il faudrait supprimer les deux indicateurs parce qu'ils figurent déjà dans l'évaluation des facteurs statiques du processus d'évaluation initiale des délinquants. Les participants à la troisième séance ont indiqué qu'il faudrait conserver ces indicateurs à condition de modifier le message d'aide. Plus précisément, ils ont soutenu que le concept de l'« arrestation » devrait être élargi pour inclure tout recours à la force physique documenté, qu'il y ait eu ou non une arrestation officielle. Toutefois, le personnel a aussi reconnu qu'il était important de s'assurer que l'indicateur ne produit pas un nombre inacceptable de faux positifs.

D'un point de vue empirique, il n'y avait pas de rapport positif entre l'un ou l'autre des deux indicateurs et la réincarcération. Par contre, l'analyse au deuxième degré a révélé que pour les délinquants en général, il y avait un rapport négatif entre les arrestations précédentes par suite d'un inceste et de violence envers les enfants et la réincarcération. Malgré les résultats empiriques, l'indicateur composé « a fait l'objet d'une enquête officielle en raison de soupçons de violence et(ou) de négligence envers les enfants » sera conservé étant donné l'importance de ce facteur pour les programmes relatifs à la violence familiale et aux compétences parentales.

Interventions (indicateurs 29 à 31)

Les participants à la majorité des séances générales ont recommandé de supprimer les indicateurs « évaluation(s) conjugale(s) ou familiale(s) antérieure(s) » (70 %), « participation à des séances de thérapie conjugale ou familiale » (60 %) et « achèvement d'un programme d'intervention conjugale ou familiale » (60 %). Les participants aux autres séances ont recommandé de n'apporter aucun changement ou de créer un indicateur composé reflétant

l'échec d'un traitement antérieur ou une intervention antérieure par suite de violence et(ou) de négligence envers les enfants.

Les participants à deux des séances axées sur les délinquantes ont recommandé de supprimer l'indicateur 29, mais les participants à l'autre séance estimaient qu'il était important de le conserver à la condition que le message d'aide soit révisé pour y inclure toute intervention antérieure par un organisme de protection de l'enfance. En ce qui concerne les indicateurs 30 à 31, les participants à deux séances étaient d'avis qu'il faudrait les conserver tandis que les participants à une troisième séance ont indiqué qu'il faudrait les supprimer. Néanmoins, les participants aux séances axées sur les délinquantes ont convenu que si ces indicateurs étaient conservés, il faudrait améliorer les messages d'aide.

Aucune donnée empirique ne justifiait l'inclusion de ces indicateurs. Par conséquent, ils seront supprimés et remplacés par deux cotes du niveau de motivation actuel concernant : 1) la violence familiale; 2) les compétences parentales ainsi que deux échelles de cotation du rendement des traitements antérieurs concernant : 1) la violence familiale; 2) les compétences parentales. Voir les annexes B et C pour de plus amples renseignements.

Résumé des modifications proposées au domaine des relations conjugales et familiales

En somme, le domaine des relations conjugales et familiales est passé de 4 composantes principales, 13 sous-composantes et 31 indicateurs à 3 composantes et 15 indicateurs. De plus, non seulement les indicateurs et les messages d'aide ont-ils été révisés conformément aux conclusions des études et aux recommandations du personnel des régions, mais les indicateurs relatifs à la violence familiale ont été modifiés de manière à pouvoir servir à identifier les individus qui doivent faire l'objet d'une évaluation supplémentaire en ce qui concerne la violence familiale (c.-à-d. Guide d'évaluation du risque de violence conjugale (inventaire ERVC)). Quatre nouvelles cotes relatives au niveau de motivation actuel (violence familiale et compétences parentales) et au rendement des traitements antérieurs (violence familiale et compétences parentales) ont également été incluses. Les différences particulières relatives aux délinquantes, aux délinquants autochtones ou aux délinquants plus jeunes ont été examinées dans les messages d'aide et les questions incitatives d'entrevue. Par exemple, le message d'aide correspondant à l'indicateur, « aucun lien avec une unité familiale pendant l'enfance » demande maintenant au personnel de déterminer si un délinquant a été placé dans un pensionnat pendant son enfance. Voir aux annexes B et C un aperçu complet des changements.

Domaine des fréquentations et interactions sociales

Observations générales

En général, le personnel des régions appuie à l'unanimité le maintien de ce domaine. De plus, toutes les questions soulevées pendant les séances de consultation générales et les séances axées sur les délinquantes sont examinées ci-dessous au niveau des indicateurs ou en réponse aux propositions des experts.

Réponse aux propositions des experts – en général ou concernant les femmes en particulier

Les participants aux séances de consultation générales et axées sur les délinquantes ont souscrit à l'unanimité à la première proposition de Goggin et coll. visant à réduire le nombre d'éléments constituant la composante principale. La deuxième proposition a recommandé que le domaine des fréquentations englobe la fréquence des fréquentations de criminels ainsi que la satisfaction perçue et la disponibilité perçue des réseaux de soutien criminels et prosociaux dans l'environnement d'un délinquant. Les participants aux séances de consultation générales et aux séances axées sur les délinquantes ont appuyé en principe la deuxième proposition, mais les participants à certaines séances ont indiqué qu'une telle approche était beaucoup trop détaillée pour l'évaluation initiale. De plus, les participants à certaines séances estimaient que le rôle des réseaux de soutien social doit être incorporé au domaine du comportement dans la collectivité. Par conséquent, les deux groupes n'ont pu en arriver à un consensus pour déterminer si la deuxième proposition de Goggin et coll. [1998] devrait ou non être mise en œuvre et, dans l'affirmative, comment.

Dans leur troisième proposition, Goggin et coll. [1998] ont suggéré d'inclure des renseignements sur la façon dont les modes de socialisation d'un délinquant changent au fil du temps dans la société. Ils ont également recommandé d'incorporer les modes de socialisation en milieu carcéral dans le processus décisionnel prélibératoire. Les participants aux séances de consultation générales ont convenu à l'unanimité que même si cette proposition était intéressante, elle ne convenait pas à l'évaluation initiale. En outre, les participants aux séances axées sur les délinquantes n'ont pu en arriver à un consensus pour déterminer s'il fallait accepter ou rejeter cette proposition.

La quatrième proposition consistait à déterminer si les membres criminels d'une famille devraient faire l'objet d'une évaluation dans le domaine des relations conjugales et familiales ou

le domaine des fréquentations. Goggin et coll. [1998] n'ont pas fait connaître leur préférence, mais ils ont simplement indiqué qu'il faudrait examiner le domaine qui conviendrait à cet élément et que celui-ci devrait mettre l'accent sur la participation actuelle et non sur la participation antérieure. De plus, ils ont recommandé d'examiner l'étendue du comportement criminel. Les participants aux séances de consultation générales ne sont pas parvenus à un consensus concernant le domaine de cet indicateur. Toutefois, les participants à 40 % des séances générales ont recommandé d'examiner la famille de criminels antérieure dans le domaine des relations conjugales et familiales tout en mettant l'accent sur l'activité actuelle dans le domaine des fréquentations. Cependant, les participants à la majorité des séances ont indiqué que la fréquence et la nature des actes illégaux de la famille devraient être prises en considération dans l'évaluation. Fait intéressant, les participants à toutes les séances axées sur les délinquantes ont recommandé de conserver l'évaluation des membres criminels de la famille dans le domaine des relations conjugales et familiales. Cependant, ils estimaient qu'il était plus important de mettre l'accent sur les activités criminelles actuelles que sur les activités criminelles antérieures.

Dans leur cinquième proposition, ils ont recommandé de coter l'indicateur « habite un quartier criminogène » selon la perception du problème par le délinquant. Dans l'ensemble, les participants à la plupart des séances générales (80 %) ont indiqué que cette proposition n'était pas pertinente, et voulaient supprimer cet élément. Par contre, les participants aux séances axées sur les femmes n'ont pu en arriver à un consensus au sujet de cette proposition.

Dans leur dernière proposition, les experts ont suggéré de supprimer les quatre indicateurs constituant la composante principale des relations interpersonnelles. Toutefois, les examinateurs de l'extérieur ont également suggéré de placer ces indicateurs dans un autre domaine comme le domaine de la vie personnelle et affective ou de créer un nouveau domaine spécialement pour ces indicateurs. Les participants aux séances générales et aux séances axées sur les délinquantes n'ont pu parvenir à un consensus concernant cette proposition.

Modifications proposées aux indicateurs relatifs aux fréquentations

Isolé socialement (indicateur 1)

Les participants aux séances générales n'ont pu en arriver à un consensus pour déterminer s'il fallait conserver, supprimer ou modifier cet indicateur. Tandis que les participants à 50 % des séances ont préconisé la conservation de l'indicateur, 30 % en ont recommandé la suppression parce qu'il chevaucherait l'indicateur 7 « aucun lien avec des groupes

communautaires ». Les participants aux deux autres séances n'ont pu parvenir à un consensus dans leurs groupes respectifs. Les participants qui ont appuyé la conservation de l'indicateur ont recommandé de le rendre plus clair. Plus particulièrement, le personnel des régions a indiqué qu'il était important d'établir une distinction entre l'isolement social choisi et l'isolement social forcé. Par exemple, alors que certains individus préfèrent l'isolement social (p. ex. les solitaires), d'autres ne le choisissent pas (p. ex. les agresseurs d'enfants, les Autochtones qui ont été expulsés, les personnes porteuses du VIH).

Les participants à toutes les séances axées sur les délinquantes ont convenu qu'il était important d'évaluer le concept d'isolement social, en particulier dans le cas des victimes de violence. Toutefois, ils ont recommandé de placer l'indicateur dans le domaine du comportement dans la collectivité. De plus, ils estimaient que la portée de l'indicateur est trop restreinte et qu'il faut donc l'élargir pour incorporer les systèmes de soutien prosocial de façon plus générale.

L'examen externe n'a pas permis de recenser des études de prévision portant exclusivement sur le rapport entre l'isolement social et la récidive. De plus, l'analyse au deuxième degré a montré clairement qu'il n'y a absolument aucun rapport entre cet indicateur et la réincarcération, quel que soit le sexe ou le groupe ethnique. Compte tenu des données, cet indicateur a été supprimé. Toutefois, il a été incorporé au message d'aide pour l'indicateur 7 « aucun lien avec des groupes communautaires » qui a été reformulé et placé dans le domaine du comportement dans la collectivité. De plus, on demande maintenant au personnel d'inclure la ou les raisons pour lesquelles le délinquant n'a pas de liens avec la collectivité (s'il y a lieu) dans la section sur les observations narratives du domaine du comportement dans la collectivité.

Fréquentation de toxicomanes (indicateur 2)

Les participants aux séances de consultation générales ont convenu à l'unanimité qu'il était important de conserver l'indicateur 2 « fréquentation de toxicomanes ». Cependant, certains ont proposé de restreindre la définition pour y inclure uniquement les toxicomanes ou seulement les toxicomanes ayant eu des démêlés avec le système de justice pénale. En outre, une petite minorité des personnes ont suggéré de placer cet indicateur dans le domaine de la toxicomanie. De même, les participants aux séances de consultation axées sur les délinquantes ont recommandé à l'unanimité de conserver cet indicateur sans modification.

Même si l'examen externe n'a pas porté précisément sur cet indicateur, l'analyse au deuxième degré a montré clairement l'importance de conserver cet indicateur pour les trois

cohortes de délinquants. Par conséquent, nous recommandons de conserver l'indicateur sous sa forme actuelle.

Fréquentation de milieux criminels et a en majorité des amis délinquants (indicateurs 3 et 4)

Les participants aux séances de consultation générales ont recommandé à l'unanimité de conserver les indicateurs « fréquente de nombreux délinquants » et « a en majorité des amis délinquants ». Toutefois, 80 % du personnel des régions ont recommandé de regrouper les indicateurs en seul indicateur composé. De plus, plusieurs ont indiqué que la distinction entre « de nombreux » et « en majorité » était négligeable et qu'elle prêtait parfois à confusion.

De même, les participants à toutes les séances axées sur les délinquantes ont recommandé de conserver ces indicateurs. Cependant, les participants à deux séances ont recommandé de créer un seul indicateur composé, même si les participants à une séance estimaient qu'il était important de conserver les deux indicateurs. Fait intéressant, les participants aux séances axées sur les délinquantes ont aussi indiqué la distinction entre les expressions « de nombreux » et « en majorité » était subtile et qu'il fallait apporter des corrections en conséquence.

Les travaux de recherche corroborent l'inclusion des deux indicateurs. En fait, ils indiquent que la fréquentation de criminels est peut-être l'un des meilleurs prédicteurs du comportement criminel. En outre, le domaine des fréquentations était le seul qui a produit des indices de fiabilité assez faibles ($\alpha < ,70$), situation fort probablement attribuable au petit nombre d'indicateurs qui constituent actuellement le domaine. Par conséquent, malgré les recommandations du personnel des régions en faveur de la création d'un indicateur composé, nous recommandons de conserver les deux indicateurs actuels, mais d'apporter une petite modification aux termes (c.-à-d. que « a en majorité des amis délinquants » a été remplacé par « a beaucoup d'amis délinquants »). De plus, comme il a été mentionné plus haut, deux autres indicateurs relatifs à la fréquentation de criminels ont été ajoutés à ce domaine (c.-à-d. « a un partenaire criminel » et « a des contacts avec des membres criminels de sa famille ») en réponse aux questions soulevées concernant le domaine des relations conjugales et familiales.

Affiliation à un gang (indicateur 5)

Les participants aux séances générales ont recommandé à l'unanimité de conserver cet indicateur, moyennant une certaine modification. Par exemple, ils ont recommandé de réviser la cotation de l'indicateur conformément à la Directive du commissaire actuelle concernant les

gangs et le crime organisé. De plus, les participants à certaines séances ont indiqué qu'il était important de parler de la diversité des gangs au moment de l'évaluation initiale, notamment le degré de participation, les variations d'une région à l'autre et si le délinquant fait partie d'un gang de rue ou du crime organisé. Néanmoins, ils ont reconnu que même s'il est essentiel d'évaluer l'affiliation à un gang au moment de l'évaluation initiale, le processus peut ne pas être fiable en raison des données limitées.

Fait intéressant, les observations et recommandations formulées pendant les séances axées sur les délinquantes correspondaient à celles formulées pendant les séances générales. Plus précisément, les participants à toutes les séances ont convenu qu'il était important de conserver cet indicateur; toutefois, des lignes directrices plus détaillées concernant la cotation étaient nécessaires. Par exemple, les lignes directrices concernant la cotation doivent tenir compte clairement du crime organisé, des gangs de rue et, plus important encore, de l'importance de l'association.

Nous n'avons recensé aucune étude externe qui portait précisément sur la valeur prédictive de l'appartenance à un gang d'adultes. Toutefois, les données de la littérature sur les jeunes contrevenants indiquent que l'appartenance à un gang contribue à la variance unique de la prédiction de la récidive encore plus fortement la fréquentation de criminels (Thornberry, Krohn, Lizotte et Chard-Wierschheim [1993]). L'analyse au deuxième degré ainsi qu'une étude récente effectuée par Nafekh et Stys [2004] ont révélé qu'il n'y a pas de rapport entre l'affiliation à un gang et la réincarcération. Toutefois, aspect intéressant, Nafekh et Stys [2004] ont montré qu'il y avait un rapport entre l'affiliation à un gang et la nature de la récidive criminelle. Par exemple, même si les membres d'un gang ne sont pas plus susceptibles que leurs homologues non membres d'un gang d'être réincarcérés dans un établissement fédéral, ils risquent plus d'être réincarcérés par suite de possession d'armes et d'infractions en matière de drogue. À la lumière de toutes les données disponibles, nous recommandons de conserver l'indicateur; toutefois, il a été légèrement modifié conformément aux recommandations formulées par le personnel des régions. De plus, le message d'aide a été remanié pour tenir compte des préoccupations supplémentaires soulevées par le personnel des régions.

Quartier crimino-gène (indicateur 6)

Les participants à 60 % des séances générales ont recommandé de supprimer l'indicateur « habite un quartier crimino-gène », car il est subjectif, fait double emploi avec la fréquentation

de criminels et traduit des préjugés socio-économiques. Les participants aux autres séances ont recommandé de conserver l'indicateur (30 %) moyennant de petites modifications ou n'ont pu en arriver à un consensus (10 %).

Par contre, les participants à toutes les séances axées sur les délinquantes ont convenu qu'il faudrait conserver cet indicateur. Cependant, les participants à certaines séances ont indiqué qu'il était particulièrement difficile de coter cet indicateur. Par conséquent, ils ont fortement recommandé d'établir des lignes directrices améliorées concernant la cotation. De plus, ils estimaient que le libellé de l'indicateur devrait être le suivant : « réside dans un quartier où le taux de criminalité est élevé ».

D'un point de vue empirique, les analyses au premier degré et au deuxième degré ont montré qu'il y avait un rapport modéré entre cet indicateur et la récidive criminelle. De plus, l'indicateur était pertinent pour les trois cohortes de délinquants, en particulier pour les délinquantes ($r = ,19, p < ,05$). Par conséquent, cet indicateur a été conservé; toutefois, une modification mineure a été apportée au message d'aide pour favoriser une application uniforme selon les préoccupations soulevées pendant les séances générales et les séances axées sur les délinquantes.

Lien avec des groupes communautaires (indicateur 7)

Les participants aux séances générales ont convenu que l'indicateur « aucun lien avec des groupes communautaires » doit être conservé, moyennant les modifications suivantes. En premier lieu, le personnel des régions se préoccupait du fait que l'indicateur pourrait ne pas traduire les influences positives (p. ex. les délinquants sexuels qui participent aux activités des Scouts). En deuxième lieu, les participants à certaines séances ont noté que l'indicateur fait double emploi avec l'indicateur relatif au comportement dans la collectivité « ne participe pas à des activités organisées ». Par conséquent, les participants à certaines séances ont recommandé de placer l'indicateur dans le domaine du comportement dans la collectivité. En troisième lieu, les participants à certaines séances ont suggéré de fusionner l'indicateur « isolé socialement » avec l'indicateur « aucun lien avec des groupes communautaires » dans un indicateur composé (p. ex. « absence de réseaux sociaux appropriés »). Enfin, le personnel des régions a recommandé de reconnaître la participation des délinquants à des activités moins structurées (p. ex. gymnase, travail sur une voiture, passe-temps).

Les participants à deux des trois séances axées sur les délinquantes ont recommandé de conserver cet indicateur tandis que ceux de l'autre séance ont recommandé de le supprimer, les premiers proposant de le rendre l'indicateur plus spécifique pour qu'il reflète les groupes communautaires prosociaux. De plus, les participants à une séance ont également proposé de fusionner cet indicateur avec l'indicateur « isolé socialement ».

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a montré qu'il y avait une corrélation modérée entre cet indicateur et la réincarcération pour les trois cohortes de délinquants. Par conséquent, à partir des données empiriques et forts de l'appui du personnel des régions, nous recommandons de conserver cet indicateur, moyennant certaines modifications. En premier lieu, l'indicateur a été reformulé de la façon suivante : « le lien avec la collectivité est limité ». De plus, l'indicateur a été placé dans le domaine du comportement dans la collectivité. Enfin, le message d'aide a été révisé conformément à la majorité des suggestions du personnel des régions (voir les annexes B et C).

Comportement prédateur (indicateur 8)

Les participants aux séances de consultation générales n'ont pas réussi à déterminer s'il fallait supprimer, conserver, modifier ou déplacer l'indicateur « comportement prédateur dans ses relations sociales ». Alors que 30 % ont recommandé la suppression, 30 % ont recommandé de le placer dans le domaine de la vie personnelle et affective ou du comportement dans la collectivité. De plus, 20 % ont suggéré de le fusionner avec les indicateurs « facilement influençable » et « difficulté à communiquer avec les autres ». Les autres (20 %) n'ont pu parvenir à un consensus dans leurs groupes respectifs. Les autres suggestions étaient les suivantes : 1) élargir la portée de l'indicateur pour inclure des formes parasitiques du comportement criminel (p. ex. la fraude et le proxénétisme); 2) reformuler l'indicateur pour indiquer si le délinquant se perçoit ou non comme un chef ou un suiveur.

Les participants à deux des trois séances axées sur les délinquantes ont recommandé de supprimer cet indicateur en se fondant sur l'observation selon laquelle les délinquantes sont plus susceptibles d'être victimes que prédatrices. Cependant, ils ont aussi suggéré de reformuler l'indicateur de la façon suivante : « adopte un comportement prédateur dans ses relations sociales ».

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a montré qu'il y avait un rapport entre cet indicateur et la réincarcération. De plus, nous n'avons recensé aucune étude

externe portant sur la valeur de cet indicateur pour ce qui est de prédire la récidive criminelle. Par conséquent, il a été supprimé.

Exploité dans les relations sociales (indicateur 9)

Encore une fois, les participants aux séances générales étaient indécis concernant l'indicateur 9 « a souvent été exploité dans ses relations sociales ». Alors que 40 % ont clairement recommandé de le supprimer, 20 % ont suggéré de regrouper les indicateurs « a souvent été exploité dans ses relations sociales », « comportement prédateur dans ses relations sociales » et « difficulté à communiquer avec les autres » dans un seul indicateur composé. Les participants aux quatre autres séances étaient indécis ou ont proposé de fusionner les indicateurs 9 et 10 ou de placer l'indicateur dans le domaine de la vie personnelle et affective. Le personnel a également indiqué qu'il fallait reformuler l'indicateur pour le rendre plus clair (c.-à-d. « facile à mener et à exploiter »).

Les participants aux séances axées sur les délinquantes ne sont pas parvenus à un consensus. Les participants à une séance ont recommandé de supprimer l'indicateur, tandis que ceux d'une autre séance ont indiqué qu'il faudrait le conserver, mais le modifier. Les participants à la dernière séance ont recommandé de fusionner cet indicateur avec l'indicateur 10 « facilement influençable ».

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a révélé qu'il n'y avait pas de rapport entre cet indicateur et la réincarcération pour les trois groupes. De plus, nous n'avons recensé aucune étude externe portant sur le rôle de cet indicateur dans la récidive criminelle. Compte tenu des consultations et des conclusions des travaux de recherche, cet indicateur a été supprimé.

Facilement influençable (indicateur 10)

Les participants à 80 % des séances générales ont recommandé de conserver l'indicateur « facilement influençable », mais ils ont suggéré plusieurs améliorations à apporter. Les autres (20 %) n'ont pu en arriver à un consensus dans leurs groupes respectifs. Les participants qui ont recommandé de conserver l'indicateur ont présenté les options suivantes : fusionner cet indicateur avec l'indicateur 9, « a souvent été exploité dans ses relations sociales », placer l'indicateur dans le domaine de la vie personnelle et affective ou le domaine du comportement

dans la collectivité ou leifier de façon à indiquer si le délinquant se perçoit comme un chef ou un suiveur.

De même, les participants aux trois séances axées sur les délinquantes ont recommandé de conserver cet indicateur. Toutefois, comme il a été mentionné plus haut, les participants à une séance ont recommandé de le fusionner avec l'indicateur 11 « comportement prédateur dans ses relations sociales ».

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a révélé que l'indicateur était un assez bon prédicteur de la réincarcération pour les délinquants et les délinquants autochtones ($r = ,11$ et $,13$, $p <,005$, respectivement), mais non pour les délinquantes. Cependant, le rapport n'était pas assez élevé pour justifier son inclusion dans l'équation finale de l'analyse par degrés. De plus, nous n'avons recensé aucune étude externe portant sur le rôle de l'indicateur dans la récidive criminelle. Faute de données empiriques solides, cet indicateur a été supprimé par souci de simplification. Toutefois, à la lumière du soutien empirique limité et de la position du personnel des régions, nous avons modifié les lignes directrices concernant la cotation pour que les individus facilement influençables soient identifiés dans la section narrative du domaine des fréquentations.

Difficulté à communiquer avec les autres (indicateur 11)

Les participants à 60 % des séances générales ont recommandé de supprimer l'indicateur « difficulté à communiquer avec les autres ». Cependant, les participants à deux de ces séances ont également fait remarquer que l'indicateur pourrait être placé dans le domaine de la vie personnelle et affective ou le domaine du comportement dans la collectivité. Les participants à deux séances ont recommandé de conserver l'indicateur, mais de le placer dans le domaine de l'emploi, de la vie personnelle et affective ou du comportement dans la collectivité. Enfin, comme il est mentionné plus haut, les participants à deux séances ont recommandé de créer un indicateur composé en regroupant les indicateurs 8, 9 et 11.

Les participants à toutes les séances axées sur les délinquantes ont recommandé de supprimer cet indicateur. Toutefois, les participants à une séance ont suggéré de le placer dans le domaine de la vie personnelle et affective.

Aucune donnée empirique ne justifiait le maintien de cet indicateur. Par conséquent, compte tenu des renseignements ci-dessus, nous recommandons de le supprimer.

Résumé des modifications proposées au domaine des fréquentations

En somme, le domaine des fréquentations et interactions sociales est passé de 2 composantes principales, 17 sous-composantes et 11 indicateurs à 2 composantes et 10 indicateurs. De plus, les messages d'aide ont été étoffés conformément aux recommandations du personnel des régions. Les différences particulières aux délinquantes et aux délinquants autochtones ont été abordées lorsqu'il y avait lieu dans les messages d'aide et les questions incitatives d'entrevues. Enfin, tout comme dans le cas du domaine précédent, deux nouvelles cotes ont été ajoutées qui reflètent le rendement du traitement antérieur ainsi que le niveau de motivation actuel. Voir aux annexes B et C un aperçu complet.

Domaine de la toxicomanie

Observations générales

En somme, le personnel a convenu à l'unanimité que la toxicomanie joue un rôle important dans le cycle de délinquance. De plus, cinq thèmes généraux ont été soulevés pendant les séances de consultation portant sur la toxicomanie. Premièrement, la plupart des participants ont indiqué qu'il était important d'évaluer les problèmes de toxicomanie antérieurs et actuels, que la toxicomanie ait joué ou non un rôle dans la perpétration de l'infraction à l'origine de la peine. Deuxièmement, certains participants ont indiqué que le système par défaut actuel posait un problème³. En particulier, ils estimaient qu'il faudrait supprimer le système par défaut ou à tout le moins le modifier pour qu'une cote négative concernant le « problème de consommation d'alcool » ou la « consommation abusive de drogues » ne déclenche pas automatiquement le système par défaut selon lequel tous les autres indicateurs reçoivent automatiquement la cote « non ». Troisièmement, un certain nombre de participants ont suggéré de simplifier le domaine de la toxicomanie en regroupant les composantes principales relatives à l'alcool et aux drogues, car les programmes pour les toxicomanes ne varient pas en fonction de la consommation de l'alcool ou d'autres drogues ou de ces deux genres de substance. Quatrièmement, le personnel des régions a exprimé des opinions diverses concernant l'utilité du Questionnaire informatisé sur

³ À l'heure actuelle, si le premier indicateur « problème de consommation d'alcool » reçoit la cote « non », tous les autres indicateurs relatifs à l'alcool reçoivent automatiquement la cote « non ». De même, si l'indicateur « problème de consommation de drogue » reçoit la cote « non », tous les autres indicateurs relatifs à la drogue reçoivent la cote « non ».

le mode de vie (QIMV)⁴. Certains l'ont trouvé particulièrement utile, mais d'autres s'interrogeaient sur la validité des données déclarées par les intéressés fondées vu que les délinquants sont souvent portés à nier l'étendue de leurs problèmes de toxicomanie ou d'alcoolisme. Enfin, des participants ont formulé des observations précises sur la nécessité d'ajouter des indicateurs qui reflètent les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF) et des indicateurs relatifs à l'intoxication aux solvants.

Observations générales concernant les délinquantes

En somme, selon les participants aux séances axées sur les délinquantes, la toxicomanie joue un rôle important dans le cycle de délinquance. Toutefois, les participants à une séance ont indiqué qu'il était important de déterminer s'il existe réellement un lien entre la toxicomanie et le cycle de délinquance avant de la considérer celle-ci comme un facteur contributif. Tout comme les participants aux séances de consultation générales, le personnel des régions avait des opinions diverses sur l'utilité du Questionnaire informatisé sur le mode de vie (QIMV). Certains l'ont trouvé particulièrement utile, mais d'autres ont fait remarquer que son application était redondante à la lumière du domaine de la toxicomanie. De plus, les opinions étaient partagées quant à savoir si ce domaine devrait porter ou non sur la consommation abusive actuelle (12 derniers mois) ou antérieure d'alcool ou d'autres drogues. Certains participants ont également indiqué que ce domaine devrait évaluer les aspects suivants : mode de consommation, drogue de prédilection et consommation solitaire d'alcool.

Réponse aux propositions des experts – en général ou concernant les femmes en particulier

Boland et coll. [1998a] ont d'abord proposé d'améliorer la signification et la clarté des indicateurs, en particulier ceux de la sous-composante des tendances. Les participants à la plupart des séances générales (90 %) et aux séances axées sur les délinquantes (2 séances sur 3) ont souscrit à cette proposition. Toutefois les opinions des participants aux séances de consultation générales et axées sur les délinquantes au sujet de la meilleure façon d'atteindre cet objectif étaient très variées. Fait intéressant, toutefois, plusieurs propositions semblables ont été formulées indépendamment pendant les séances générales et les séances axées sur les délinquantes. En fin de compte, on a donné suite à la majorité des suggestions du personnel des

⁴ La mise en oeuvre à l'échelle nationale d'une version révisée du QIMV, le QIT (Questionnaire informatisé sur la toxicomanie), a été approuvée récemment.

régions en modifiant le libellé des indicateurs, en améliorant les messages d'aide et en ajoutant des questions incitatives d'entrevues (voir les annexes B et C).

Boland et coll. [1998a] ont également recommandé de modifier le système par défaut actuel. Il faut se souvenir qu'actuellement, si le premier indicateur « problème de consommation d'alcool » reçoit la cote « non », tous les indicateurs suivants relatifs à l'alcool reçoivent automatiquement la cote « non ». Un processus semblable est ensuite suivi dans le cas de la composante principale relative à la consommation abusive de drogues. Selon la proposition des experts, il faudrait renverser l'approche : les indicateurs « problème de consommation d'alcool » et « consommation abusive de drogues » seraient placés à la fin de leurs composantes principales respectives pour permettre de coter tous les indicateurs relatifs à l'alcool et aux drogues avant de déterminer si le délinquant fait réellement un usage abusif d'alcool et(ou) de drogues. La proposition visait essentiellement à utiliser les indicateurs individuels pour déterminer si le délinquant abuse ou non de l'alcool ou des drogues. Fait intéressant, les participants à la grande majorité (70 %) des séances générales et aux séances axées sur les délinquantes (2 séances sur 3) ont souscrit à cette proposition. Par conséquent, nous avons supprimé le système par défaut. Même si l'emplacement des deux indicateurs touchés « problème de consommation d'alcool » et « consommation abusive de drogues » n'a pas changé, le libellé des deux indicateurs a été amélioré pour les rendre plus clairs et plus précis selon les recommandations formulées pendant les séances générales et axées sur les délinquantes. De plus, tous les indicateurs relatifs à la toxicomanie seront encore cotés indépendamment les uns des autres pour que le domaine de la toxicomanie soit coté de la même manière que les autres domaines (voir les annexes B et C).

Boland et coll. [1998a] ont également recommandé de supprimer les sous-composantes relatives à la situation en matière de consommation d'alcool et de drogues, car les indicateurs comprenant ces composantes (p. ex. « consommation abusive d'alcool durant les loisirs » et « consommation abusive d'alcool en société ») sont habituellement évalués de manière plus approfondie pendant le processus de traitement. En somme, les participants à seulement 30 % des séances générales ont appuyé la proposition, et les participants aux séances axées sur les délinquantes ne l'ont pas fait. Toutefois, les participants aux deux genres de séances de consultation ont reconnu que les sous-composantes relatives à la situation pourraient être réduites. Malgré l'hésitation du personnel des régions à supprimer ces sous-composantes, elles ont été éliminées à la lumière des données empiriques. Une justification supplémentaire de la

suppression de ces indicateurs (3 ayant trait à l'alcool et 3 aux drogues) figure ci-dessous au niveau des indicateurs.

Boland et coll. [1998a] ont aussi recommandé d'ajouter les deux indicateurs suivants aux sous-composantes sur les effets nuisibles : « nuit à la santé mentale » et « nuit aux finances ». En somme, les participants aux séances de consultation générales ou aux séances axées sur les délinquantes n'ont pu parvenir à un consensus. Par exemple, alors que les participants aux séances générales ne souscrivaient pas du tout à la proposition, d'autres n'appuyaient que l'ajout d'un indicateur relatif à l'effet nuisible sur les finances. Fait intéressant, les participants à certaines séances ont recommandé de fusionner tous les indicateurs actuels ayant trait aux effets nuisibles en un seul indicateur composé reflétant tous les aspects des effets nuisibles sur la vie (c.-à-d. emploi, santé physique, santé mentale, relations et finances). De même, les participants aux séances axées sur les délinquantes ont proposé diverses stratégies pour simplifier la composante sur les effets nuisibles, y compris la création d'un seul indicateur composé. La composante sur les effets nuisibles a été conservée; toutefois elle a été simplifiée conformément aux recommandations formulées par le personnel des régions ainsi que par les experts de l'extérieur (voir les annexes B et C).

Dans la dernière proposition, les experts ont recommandé de conserver la composante principale sur les interventions, car en théorie, l'évaluation antérieure et le traitement des problèmes de toxicomanie devraient être un bon indicateur d'un problème existant. Les participants aux séances de consultation générales et aux séances axées sur les délinquantes ont appuyé en principe cette proposition; toutefois, ils ont proposé des stratégies divergentes pour améliorer cette composante principale, allant de la fusion des trois indicateurs en un seul indicateur composé au placement de cette composante principale dans un domaine entièrement nouveau qui porterait sur le rendement du traitement antérieur et le niveau de motivation actuel de façon plus générale. Conformément aux modifications apportées aux domaines précédents, cette composante principale a été remplacée par deux échelles de cotation qui portent sur le rendement du traitement antérieur de la toxicomanie et le niveau de motivation actuel concernant le traitement de la toxicomanie (s'il y a lieu) (voir les annexes B et C).

Boland et coll. [1998a] ont également présenté plusieurs propositions mineures concernant des indicateurs précis. Par exemple, ils ont suggéré de supprimer l'indicateur « a commencé à boire très jeune » parce que dans certaines cultures (p. ex. la communauté juive), on

commence à consommer de l'alcool très tôt. De même, Boland et coll. [1998a] notent que le fait de commencer à boire très jeune est souvent plus évident chez les hommes que chez les femmes; par conséquent, cet indicateur devrait être supprimé. Fait intéressant, les participants à 70 % des séances générales et à 100 % des séances axées sur les délinquantes ne souscrivaient pas à cette proposition. Toutefois, le personnel a formulé des propositions précises pour améliorer cet indicateur, notamment la prise en considération de l'étendue et de la durée du problème. Comme nous le démontrerons plus loin, cet indicateur n'a pas été supprimé. Toutefois, le message d'aide a été modifié conformément aux suggestions de certains des experts et à celles du personnel des régions (voir ci-dessous).

Boland et coll. [1998a] ont également suggéré de remplacer l'indicateur « boit régulièrement » par son message d'aide correspondant « boire fait partie du mode de vie du délinquant ». Les participants aux séances générales et aux séances axées sur les délinquantes ne sont pas parvenus à s'entendre sur cette proposition. Afin d'améliorer la clarté et la signification des indicateurs, on a adopté la proposition de Boland et coll. [1998a]; toutefois, le libellé de l'indicateur a été modifié légèrement d'après la rétroaction supplémentaire du personnel des régions. De plus, le message d'aide a été rendu plus précis en fonction des observations reçues du personnel des régions (voir ci-dessous « *boit régulièrement* » - (indicateur 3) et les annexes B et C).

Boland et coll. [1998a] ont également suggéré d'améliorer la signification de « a des antécédents de cuite » et « consommation abusive de drogues à l'occasion » en incorporant les définitions utilisées par le QIMV dans le message d'aide. Les participants à la majorité (70 %) des séances générales et à 100 % des séances axées sur les délinquantes ont souscrit en principe à cette suggestion. Toutefois, les participants à certaines séances de consultation des deux groupes ont recommandé d'utiliser les définitions fournies par la Fondation de la recherche sur la toxicomanie plutôt que celles du QIMV. Par conséquent, les messages d'aide ont été améliorés selon les lignes directrices adaptées du Questionnaire informatisé sur la toxicomanie (QIT), auparavant le QIMV (voir ci-dessous « *a des antécédents de cuite* » - indicateur 4 et « *consommation abusive de drogues à l'occasion* » - indicateur 17 et annexes B et C).

Les experts de l'extérieur ont également suggéré de modifier l'indicateur « a consommé de l'alcool et des drogues ensemble » en incorporant la fréquence de la consommation (p. ex. rarement, occasionnellement et régulièrement). Fait intéressant, les participants aux séances de

consultation générales ne sont pas parvenus à s'entendre au sujet de cette proposition. Par exemple, les participants à quatre séances ont recommandé de supprimer complètement l'indicateur tandis que les participants à quatre autres séances ne souscrivaient tout simplement pas à la proposition. Les participants aux deux autres séances ont indiqué que le caractère récent plutôt que la fréquence était plus pertinent. Par contre, les participants aux trois séances axées sur les délinquantes ont appuyé la proposition. Il convient de noter que cette proposition a été adoptée (voir les messages d'aide à l'annexe C concernant les indicateurs touchés relatifs à la toxicomanie).

Enfin, Boland et coll. [1998a] ont également suggéré d'ajouter deux indicateurs à la sous-composante sur l'alcool pour tenir compte du fait de boire le matin et de boire seul. Fait intéressant, ni les participants aux séances générales, ni ceux aux séances axées sur les délinquantes n'en sont arrivés à un consensus au sujet de cette proposition. Étant donné l'absence d'un appui solide du personnel des régions et la règle de décision opérationnelle « le moins vaut le plus », ces indicateurs supplémentaires n'ont pas été ajoutés. Toutefois, le fait de boire seul et le fait de boire le matin ont été incorporés dans le message d'aide pour l'indicateur « la consommation excessive d'alcool fait partie du mode de vie du délinquant » comme exemples concrets d'un problème de consommation d'alcool.

Modifications proposées aux indicateurs relatifs à la toxicomanie

Problème de consommation d'alcool (indicateur 1)

Les participants à 90 % des séances de consultation générales ont recommandé de conserver l'indicateur « problème de consommation d'alcool », mais d'y apporter des précisions. Par exemple, les participants à certaines séances ont recommandé de déterminer si l'alcool avait nui à l'un des aspects figurant dans la sous-composante des effets nuisibles comme preuve d'une réponse positive à cet indicateur. Il convient aussi de noter le désaccord persistant au sujet de la question de savoir s'il faudrait coter cet indicateur strictement en fonction de comportements adoptés dans les 12 mois précédant l'arrestation ou s'il faudrait aussi inclure les comportements antérieurs à la période de 12 mois.

De même, les participants à toutes les séances axées sur les délinquantes ont convenu qu'il fallait conserver cet indicateur, mais la majorité ont souscrit à la recommandation de

l'expert de l'extérieur selon laquelle le fait de coter « oui » pour cet indicateur devrait être fondé sur les réponses à la composante relative aux effets nuisibles.

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a révélé qu'il y avait un rapport modéré entre cet indicateur et la réincarcération pour les délinquants ($r = ,15^*$, $p < ,002$), mais un rapport étroit entre cet indicateur et la réincarcération chez les délinquantes ($r = ,21^*$, $p < ,002$). Chose intéressante, il n'y avait aucun rapport entre cet indicateur et la réincarcération dans la cohorte des délinquants autochtones ($r = ,01$). Cependant, il est probable que la variance restreinte explique cette conclusion (c.-à-d. que presque 90 % de la cohorte des délinquants autochtones a reçu la cote « oui » pour cet indicateur). L'examen méta-analytique externe a aussi montré que l'abus d'alcool est un prédicteur de la récidive, mais davantage dans le cas des délinquants que des délinquantes.

Compte tenu de toutes les données disponibles, cet indicateur a été conservé, mais les modifications suivantes ont été apportées. Premièrement, il a été reformulé dans les termes suivants : « la consommation excessive d'alcool fait partie du mode de vie du délinquant » selon la suggestion de Boland et coll. [1998a] visant à rendre l'indicateur plus clair en substituant des messages d'aide aux indicateurs. Deuxièmement, selon la recommandation de Boland et coll. [1998a] et l'acceptation de cette recommandation par le personnel des régions, l'indicateur a été placé à la fin de la composante relative à l'alcool. Par conséquent, il n'est plus utilisé comme indicateur par défaut; le fait que le délinquant reçoive ou non une cote « oui » pour cet indicateur dépend en grande partie de la cote accordée pour les cinq indicateurs précédents (voir les annexes B et C).

A commencé à boire très jeune (indicateur 2)

Les participants à la majorité des séances générales (80 %) ont recommandé de conserver cet indicateur, mais de le rendre plus clair. Par exemple, les participants à la plupart des séances estimaient que l'indicateur devrait porter sur la consommation régulière et excessive d'alcool à un jeune âge (p. ex. qui mène à l'intoxication). De plus, beaucoup membres du personnel ne s'entendaient pas sur ce que constitue un « jeune âge ».

Les résultats des séances axées sur les délinquantes correspondaient en gros à ceux des séances générales. Par exemple, les participants à la majorité des séances (deux sur trois) ont recommandé de conserver l'indicateur à condition de modifier le message d'aide pour tenir compte de la régularité et de la gravité de la consommation à un jeune âge.

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a révélé que le fait de boire à un jeune âge était un prédicteur de la réincarcération pour les délinquants ($r = ,12^*$, $p < ,002$) et les délinquants autochtones ($r = ,11$, $p < ,002$). Toutefois, le rapport n'était pas élevé dans le cas des délinquantes ($r = ,07$, ns). Compte tenu des données collectives, cet indicateur a été conservé, mais le message d'aide a été modifié selon les suggestions formulées par les experts de l'extérieur et le personnel des régions.

Boit régulièrement (indicateur 3)

Les participants aux séances de consultation générales n'ont pas réussi à déterminer s'il fallait conserver ou supprimer cet indicateur. Alors que les participants à 50 % des séances ont recommandé de conserver l'indicateur à la condition d'améliorer les messages d'aide, les autres participants ont recommandé de le supprimer complètement l'indicateur en raison de la subjectivité qu'il inspire et parce qu'il fait double emploi avec l'indicateur « problème de consommation d'alcool ».

De même, les participants aux séances axées sur les délinquantes n'en sont pas arrivés non plus à un consensus. Les participants à une séance ont recommandé de conserver l'indicateur sous sa forme actuelle tandis que les participants à une autre ont recommandé de le supprimer. Enfin, les participants à la dernière séance ont recommandé de conserver l'indicateur, mais de le reformuler de la façon suivante : « boit trop de façon régulière ».

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a révélé qu'il n'y avait qu'un faible rapport entre cet indicateur et la réincarcération dans les trois cohortes de délinquants ($r < ,10$). De plus, l'examen méta-analytique n'a pas permis de recenser d'études portant précisément sur la valeur prédictive de cet indicateur; toutefois, le concept plus global de « problème de consommation d'alcool » était un prédicteur de la récidive criminelle.

Compte tenu des données collectives et par souci de simplification, cet indicateur a été supprimé sous sa forme actuelle. Toutefois, en réalité, il a été fusionné avec l'indicateur 1 « problème de consommation d'alcool »⁵. Il faut se rappeler que l'indicateur 1 a été conservé, mais reformulé de la façon suivante : « la consommation excessive d'alcool fait partie du mode de vie du délinquant ». De plus, le message d'aide pour l'indicateur 3 « boit régulièrement » est

⁵ Il y avait une forte corrélation entre les indicateurs « problème de consommation d'alcool » et « boit régulièrement » pour les trois cohortes de délinquants (r variait de ,55 à ,70), ce qui justifiait la fusion du point de vue empirique.

« l'alcool fait partie du mode de vie du délinquant ». Par conséquent, l'esprit de cet indicateur a été conservé, pour ainsi dire, conformément au protocole révisé (voir les annexes B et C).

A des antécédents de cuite (indicateur 4)

Les participants à 70 % des séances de consultation générales ont recommandé de conserver cet indicateur à la condition qu'on précise davantage la définition d'une cuite (p. ex. incorporer les définitions utilisées par le QIMV ou la Fondation de la recherche sur la toxicomanie). De même, les participants à toutes les séances axées sur les délinquantes ont convenu qu'il fallait conserver cet indicateur. Toutefois, les participants à toutes les séances ont également indiqué qu'il fallait définir le terme « cuite ». Même si, d'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a révélé que cet indicateur était un prédicteur faible ou nul de la réincarcération chez les cohortes de délinquants, il sera conservé parce que le personnel des régions et l'expert externe estimaient qu'il fallait le conserver. Toutefois, le message d'aide a été amélioré pour le rendre plus clair (voir les annexes B et C).

A consommé de l'alcool et des drogues ensemble (indicateur 5)

Les participants ne sont pas parvenus à un consensus au sujet de cet indicateur. Par exemple, les participants à cinq des séances générales ont recommandé de le conserver. Les participants à deux autres séances ont recommandé de le supprimer ou de le fusionner à l'indicateur « a consommé différentes drogues en même temps ». Enfin, les participants à trois des séances générales ont recommandé de supprimer complètement l'indicateur. Fait intéressant, les participants à toutes les séances axées sur les délinquantes ont recommandé de conserver cet indicateur sous sa forme actuelle.

D'un point de vue empirique, l'indicateur était un prédicteur allant de modéré à élevé de la réincarcération pour les trois groupes (r variant de ,12 à ,18). Chose intéressante, il s'agissait du seul indicateur qui figurait dans l'analyse de régression finale par degrés pour les *trois* cohortes de délinquants lorsque tous les indicateurs relatifs à l'alcool figuraient dans l'équation de régression pour les personnes considérées comme des buveurs excessifs (c.-à-d. que l'indicateur 1 a reçu la cote « oui »). De plus, l'examen méta-analytique externe a montré que la consommation simultanée d'alcool et de drogues était un bon prédicteur de la récidive criminelle chez les hommes (nous n'avons recensé aucune étude concernant les délinquantes ou les délinquants autochtones). Compte tenu de toutes les données disponibles, en particulier les données empiriques, cet indicateur a été conservé sous sa forme actuelle.

Alcool : sous-composante relative à la situation (indicateurs 6 à 8)

Les participants aux séances de consultation générales n'ont pu s'entendre pour déterminer s'il fallait supprimer, conserver ou modifier les trois indicateurs de la sous-composante relative à la situation. Par exemple, alors que les participants à deux séances ont recommandé d'incorporer les indicateurs « consommation abusive d'alcool durant les loisirs » et « consommation abusive d'alcool en société » dans le message d'aide pour l'indicateur révisé « la consommation excessive d'alcool fait partie du mode de vie du délinquant », les participants à trois séances ont recommandé de fusionner l'indicateur « consommation abusive d'alcool durant les loisirs » et l'indicateur « consommation abusive d'alcool en société ». De plus, les participants à une séance ont recommandé de remplacer l'indicateur « consommation abusive d'alcool durant les loisirs » par « boit seul » et « consommation abusive d'alcool en société » par « consommation abusive d'alcool avec d'autres personnes ». Les participants aux autres séances ont recommandé de supprimer complètement les deux indicateurs ou de regrouper tous les indicateurs relatifs à la situation et aux effets nuisibles dans un indicateur composé (p. ex. « la consommation d'alcool nuit à la vie »).

Les participants à toutes les séances axées sur les délinquantes ont recommandé de conserver l'indicateur « consommation abusive d'alcool en société » sous sa forme actuelle. De plus, alors que les participants à deux séances ont aussi recommandé de conserver l'indicateur « consommation abusive d'alcool durant les loisirs » sous sa forme actuelle, les participants à une séance ont suggéré de reformuler l'indicateur : « consommation abusive d'alcool en solitaire ».

Encore une fois, les participants ne s'entendaient pas du tout au sujet de l'autre indicateur, soit « boit pour se libérer du stress ». Tandis que les participants à certaines séances ont recommandé de fusionner cet indicateur avec les indicateurs précédents relatifs à la situation, les participants à d'autres séances ont recommandé de supprimer complètement l'indicateur, de le conserver tel quel ou, enfin, d'en élargir la portée pour englober des facteurs comme « boit dans les moments de colère, de solitude ou de dépression ».

De même, les participants à toutes les séances axées sur les délinquantes ont convenu qu'il était important de mesurer la sous-composante relative à la situation. Toutefois, ils ont proposé diverses stratégies pour simplifier celle-ci et la rendre plus claire. Par exemple, les participants à toutes les séances estimaient qu'il était important de s'assurer que l'indicateur

« boit pour se libérer du stress » reflète le fait que boire constitue un mécanisme d'adaptation pour les femmes.

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a révélé qu'il n'y avait pas de rapport entre tous les indicateurs relatifs à la situation et la réincarcération dans chacune des cohortes. De plus, les experts de l'extérieur ont recommandé de supprimer ces indicateurs étant donné qu'ils font habituellement l'objet d'un examen ultérieurement dans le cadre du processus de traitement. Même si le personnel des régions appuyait généralement le maintien de ces indicateurs, ceux-ci ont été supprimés pour favoriser l'efficacité du processus d'évaluation.

Alcool : sous-composante relative aux effets nuisibles (indicateurs 9-13)

Les participants à la plupart des séances générales ont convenu que la sous-composante relative aux effets nuisibles pourrait être condensée, mais ils ne s'entendaient pas du tout sur la meilleure façon de le faire. En somme, les participants à deux séances ont suggéré de regrouper tous les indicateurs relatifs aux effets nuisibles (p. ex. le fait de boire nuit à l'emploi, aux relations conjugales et familiales, aux relations sociales et à la santé et le fait de boire a conduit à des infractions à la loi) en un indicateur composé. Fait intéressant, les participants à une séance ont recommandé de regrouper tous les indicateurs des sous-composantes relatives aux effets nuisibles et à la situation dans un seul indicateur. En outre, les participants à deux séances ont recommandé de supprimer les indicateurs relatifs à l'emploi, aux relations conjugales et familiales et aux relations sociales, car ils devraient être considérés comme faisant partie du message d'aide révisé pour l'indicateur révisé « problème de consommation d'alcool ». Les autres suggestions allaient de garder chacun des indicateurs à la condition qu'ils soient plus clairs, à les supprimer complètement. Aspect intéressant, il semblait y avoir un consensus concernant l'indicateur « boire nuit à la santé physique », car les participants à 50 % des séances ont recommandé de le supprimer. De plus, les participants à 40 % des séances ont indiqué qu'il était important de conserver l'indicateur « le fait de boire a conduit à la loi » comme indicateur indépendant, mais d'améliorer le message d'aide. Enfin, les participants à deux séances ont recommandé d'incorporer l'incidence du fait de boire sur les finances.

En somme, les participants à toutes les séances axées sur les délinquantes ont proposé de regrouper tous les indicateurs relatifs aux effets nuisibles (p. ex. le fait de boire nuit à l'emploi, aux relations conjugales et familiales, aux relations sociales et à la santé et le fait de boire a

conduit à la loi) en un seul indicateur composé. Toutefois, les participants à une séance ont recommandé de supprimer l'indicateur « nuit à la santé ».

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a révélé qu'aucun des indicateurs relatifs aux effets nuisibles n'était un bon prédicteur de la réincarcération dans les trois cohortes de délinquants, même s'il y avait un rapport modéré entre les indicateurs et la réincarcération dans la cohorte des délinquants de sexe masculin (r variant de ,04 à ,09, $p < ,002$). De plus, il y avait un rapport plus élevé entre l'indicateur « le fait de boire nuit à l'emploi » et la réincarcération dans le cas des délinquantes ($r = ,16$, ns) que dans celui des délinquants ($r = ,09$, $p < ,002$) ou des délinquants autochtones ($r = ,05$, ns). De plus, les analyses de régression par degrés concernant le sous-ensemble d'indicateurs relatifs à l'alcool ont révélé que le seul indicateur relatif à l'alcool qui figurait dans l'équation finale en plus de l'indicateur « l'usage combiné d'alcool et de drogues » était l'indicateur « le fait de boire nuit-il à l'emploi? ». De plus, cette constatation ne s'appliquait qu'à la cohorte des délinquantes. Par conséquent, l'analyse à une variable et l'analyse à variables multiples ont confirmé que l'indicateur « le fait de boire nuit à l'emploi » s'applique particulièrement aux délinquantes.

En résumé, les participants aux séances de consultation générales et aux séances axées sur les délinquantes ont recommandé de conserver une version plus parcimonieuse de la sous-composante relative aux effets nuisibles. Fait intéressant, Boland et coll. ont recommandé d'ajouter deux autres indicateurs relatifs aux effets nuisibles : « nuit à la santé mentale » et « nuit aux finances ». À quelques exceptions près, les données empiriques ne corroboraient pas cette sous-composante. Compte tenu de toutes les données disponibles, nous avons réduit de cinq à trois le nombre d'indicateurs relatifs aux effets nuisibles. De plus, l'un des indicateurs, « le fait de boire a conduit à des infractions à la loi », a été fusionné avec l'indicateur « consommer de la drogue a conduit à enfreindre la loi » et placé dans une nouvelle composante intitulée « lien entre la toxicomanie et le crime ». De plus, les indicateurs 10 et 11 ont été regroupés en un indicateur composé (c.-à-d. « la consommation d'alcool nuit aux relations interpersonnelles »). De plus, l'indicateur « boire nuit à la santé » a été reformulé de la façon suivante : « boire nuit au bien-être physique et(ou) émotionnel ». Enfin, les messages d'aide ont été améliorés (p. ex. certains questionnaires informatisés sur la toxicomanie (QIT) ont été incorporés dans les messages d'aide comme « questions incitatives d'entrevues suggérées ») pour obtenir des cotes fiables au fil du temps et d'une région à l'autre (voir les annexes B et C).

Consommation abusive de drogues (indicateur 14)

Les participants à 70 % des séances générales ont recommandé de conserver l'indicateur « consommation abusive de drogues » à condition que le message d'aide soit amélioré. Plus précisément, les participants à la majorité des séances ont recommandé d'utiliser les résultats de la sous-composante relative aux effets nuisibles comme preuve de la consommation abusive de drogues. Fait intéressant, les participants à deux séances ont recommandé de fusionner l'indicateur « Consommation abusive de drogues » avec l'indicateur « problème de consommation d'alcool » tandis que les participants à une séance ont recommandé de supprimer complètement cet indicateur ou de le placer à la fin des autres indicateurs relatifs à l'alcool en raison de sa redondance.

De même, les participants à toutes les séances axées sur les délinquantes ont recommandé de conserver cet indicateur et d'établir des lignes directrices améliorées en matière de cotation mettant l'accent sur la consommation abusive actuelle plutôt que sur la consommation antérieure. De plus, les participants à deux séances ont indiqué que les données sur la consommation abusive de drogues devraient être fondées sur les réponses aux indicateurs relatifs aux drogues qui suivent cet indicateur.

D'un point de vue empirique, les analyses au premier degré et au deuxième degré ont montré que cet indicateur était l'un des meilleurs prédicteurs de la réincarcération pour les trois cohortes, en particulier les délinquantes ($r = ,34, p < ,002$). En fait, selon les données empiriques, l'abus de drogues était un prédicteur relativement plus solide de la récidive criminelle que l'abus d'alcool. À la lumière des données collectives, cet indicateur a été conservé; toutefois, il a été reformulé et placé ailleurs sur la base de la même justification et de la même méthodologie que celles utilisées auparavant pour l'indicateur « problème de consommation d'alcool » (voir les annexes B et C).

A commencé à consommer des drogues très jeune (indicateur 15)

Les participants à 60 % des séances générales ont recommandé de conserver cet indicateur, mais d'y apporter des précisions. Comme dans le cas de l'abus d'alcool, le personnel des régions a généralement convenu qu'il était essentiel d'identifier les personnes qui ont consommé des drogues à un jeune âge; toutefois, il estimait qu'il fallait mettre l'accent sur la *régularité* de la consommation de drogues à un jeune âge plutôt que sur la seule consommation à un jeune âge. De plus, les membres du personnel n'ont pas pu s'entendre sur la définition du mot

« jeune », les âges suggérés allant de 12 à 16 ans. Fait intéressant, les participants à deux séances ont recommandé de fusionner cet indicateur avec sa contrepartie de la composante principale relative à l'alcool tandis que les participants à deux séances ont recommandé de le supprimer complètement parce qu'ils estimaient qu'il fait double emploi avec le QIMV et qu'il est trop difficile à coter avec fiabilité. De même, les participants aux trois séances axées sur les délinquantes ont convenu qu'il fallait conserver l'indicateur; toutefois ils ont proposé des stratégies différentes pour le rendre plus clair.

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a montré que la consommation de drogues à un jeune âge est un prédicteur de la réincarcération chez les trois cohortes de délinquants ($r > ,10$). Compte tenu des données collectives, cet indicateur a été conservé; cependant, le message d'aide a été modifié selon les suggestions du personnel des régions (voir les annexes B et C).

Consommation régulière de drogues (indicateur 16)

Fait intéressant, il n'y avait guère de consensus au sujet de cet indicateur. Les participants à quatre séances ont recommandé de conserver l'indicateur « consommation régulière de drogues », mais de le préciser davantage (p. ex. consomme des drogues tous les jours ou presque) tandis que les participants à deux séances étaient d'avis qu'il fallait le fusionner avec l'indicateur correspondant relatif à l'alcool. De plus, les participants à quatre séances estimaient que l'indicateur pouvait être supprimé complètement.

À l'instar des participants aux séances générales, les participants aux séances axées sur les délinquantes n'ont pu s'entendre sur cet indicateur; les participants à une séance voulaient le supprimer tandis que les participants à une autre séance ont recommandé de le conserver tel quel. Enfin, les participants à la dernière séance ne se sont prononcés ni dans un sens ni dans l'autre.

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a révélé qu'il y avait un rapport modéré entre cet indicateur et la réincarcération chez les trois cohortes ($r < ,10$). Chose intéressante, le rapport était le plus élevé dans le cas de la cohorte des délinquantes ($r = ,18$, $p < ,002$). De plus, l'examen méta-analytique n'a pas permis de recenser d'études portant précisément sur la valeur prédictive de cet indicateur; cependant le concept plus global de « consommation abusive de drogues » était un prédicteur de la récidive criminelle.

Compte tenu des données collectives et par souci de simplification, cet indicateur a été supprimé sous sa forme actuelle. Toutefois, en réalité, il a été fusionné avec l'indicateur 14

« consommation abusive de drogues »⁶. Il faut se rappeler que l'indicateur 14 a été conservé, mais reformulé de la façon suivante : « la consommation abusive de drogues fait partie du mode de vie du délinquant ». En outre, le message d'aide pour l'indicateur 16 « consommation régulière de drogues » est « la consommation de drogues fait partie du mode de vie du délinquant ». Par conséquent, l'esprit de cet indicateur a pour ainsi dire été conservé dans le protocole révisé (voir les annexes B et C).

Consommation abusive de drogues à l'occasion (indicateur 17)

Les participants à 60 % des séances générales ont recommandé de conserver cet indicateur pourvu qu'on définisse l'expression « à l'occasion » dans le message d'aide. Les participants aux autres séances ont recommandé de fusionner cet indicateur avec l'indicateur relatif à l'alcool ou de le supprimer.

Les participants à une des séances axées sur les délinquantes ont recommandé de supprimer cet indicateur tandis que les participants à une autre séance ont recommandé de le fusionner avec l'indicateur 4 « a des antécédents de cuite ». Les participants à la troisième séance n'ont pu en arriver à un consensus sur la façon d'améliorer cet indicateur.

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a montré que cet indicateur était un prédicteur de la réincarcération pour les trois cohortes, en particulier les délinquantes ($r = ,21, p < ,002$). De plus, il s'agissait de l'un des quelques indicateurs relatifs à la toxicomanie qui figuraient dans l'équation de régression finale par degrés pour les délinquants et les délinquantes. Compte tenu des données collectives, cet indicateur a été conservé; cependant le message d'aide a été modifié selon la recommandation du personnel des régions concernant l'éclaircissement de la définition de l'expression « à l'occasion » (voir les annexes B et C).

A consommé différentes drogues en même temps (indicateur 18)

Encore une fois, les participants aux séances générales ne sont pas parvenus à un consensus au sujet de cet indicateur. Alors que les participants à 30 % des séances ont recommandé de conserver cet indicateur, les participants aux autres séances ont recommandé de le fusionner avec l'indicateur « a consommé de l'alcool et des drogues en même temps » (30 %) ou de le supprimer complètement (30 %). Les participants à une séance étaient indécis.

⁶ Il y avait une forte corrélation entre les indicateurs « consommation abusive de drogues » et « consommation régulière de drogues » pour les trois cohortes de délinquants (r variant de ,59 à ,76), ce qui justifiait la fusion du point de vue empirique.

Les participants à deux des séances axées sur les délinquantes n'ont pas formulé d'observations particulières concernant cet indicateur. Toutefois, les participants à l'autre séance ont recommandé de le conserver sous sa forme actuelle à la condition de le faire, figure dans la nouvelle sous-composante « antécédents » du domaine de la toxicomanie.

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a montré que cet indicateur était un prédicteur modéré de la réincarcération chez les trois cohortes ($r > ,10$ et statistiquement significatif). Par conséquent, compte tenu de toutes les données disponibles, cet indicateur a été conservé; toutefois, le message d'aide a été modifié pour rendre les cotes plus fiables au fil du temps et d'une région à l'autre (voir les annexes B et C).

Drogues : sous-composante relative à la situation (indicateurs 19 à 21)

Les participants à 80 % des séances générales ont convenu qu'il fallait conserver, mais réduire, la sous-composante relative aux effets nuisibles et à la situation. Fait intéressant, les participants à presque toutes les séances ont proposé une stratégie légèrement différente pour simplifier cette sous-composante. Par exemple, les participants à quelques séances ont recommandé de supprimer complètement tous les indicateurs relatifs à la situation tandis que d'autres ont proposé de créer un indicateur universel. De plus, les participants à certaines séances ont recommandé de regrouper tous les indicateurs relatifs à la situation et aux effets nuisibles en un seul indicateur. Enfin, les participants à certaines séances étaient indécis ou croyaient qu'il conviendrait d'utiliser les indicateurs relatifs à la situation dans le cadre du message d'aide pour l'indicateur « consommation excessive de drogues ». Fait intéressant, les participants à trois séances ont recommandé de conserver l'indicateur suivant : « consomme des drogues pour se libérer du stress » à la condition qu'il soit élargi pour englober les comportements en matière de capacité d'adaptation en général.

En principe, les participants à toutes les séances axées sur les délinquantes voulaient conserver cette composante. En ce qui concerne les indicateurs précis, les observations suivantes ont été formulées. Les participants à l'une des séances axées sur les délinquantes ont recommandé que l'indicateur « consommation de drogues durant les loisirs » soit changé pour devenir « consommation de drogues en solitaire » tandis que les participants à une autre séance ont recommandé de cibler cet indicateur sur la consommation de drogues en solitaire. Les participants à l'autre séance n'ont pas exprimé d'opinion dans un sens ou dans l'autre. Fait intéressant, les participants à toutes les séances axées sur les délinquantes ont suggéré de

conserver l'indicateur « consommation de drogues en société ». Enfin, ils ont indiqué qu'il était important de conserver l'indicateur « consomme des drogues pour se libérer du stress »; toutefois, l'accent devrait être mis sur la consommation de drogues comme mécanisme d'adaptation.

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a révélé qu'il n'y avait pas de rapport ou que le rapport était faible entre tous les indicateurs relatifs à la situation et la réincarcération dans chacune des trois cohortes. De plus, l'expert de l'extérieur a recommandé de supprimer ces indicateurs, car ils sont généralement examinés ultérieurement pendant le processus de traitement. Compte tenu de toutes les données disponibles et par souci de simplification, ces indicateurs ont été supprimés. Toutefois, des directives ont été incorporées au domaine narratif où l'on demande aux évaluateurs de tenir compte du rôle de la toxicomanie comme moyen d'adaptation (s'il y a lieu).

Drogues : sous-composante relative aux effets nuisibles (indicateurs 22 à 26)

En somme, les participants à toutes les séances de consultation générales ont convenu qu'il faudrait conserver la sous-composante relative aux effets nuisibles à la condition d'en réduire la longueur. Toutefois, les participants à presque toutes les séances ont présenté une stratégie différente pour atteindre cet objectif. Par exemple, les participants à certaines séances étaient d'avis qu'il fallait conserver tel quel chaque indicateur relatif aux effets nuisibles, sauf l'indicateur « consommer de la drogue nuit à la santé » (les participants à 50 % des séances ont recommandé de supprimer complètement cet indicateur). De plus, les participants à certaines séances ont recommandé de fusionner chaque indicateur relatif aux effets nuisibles des drogues avec chaque indicateur correspondant relatif aux effets nuisibles de l'alcool. De plus, les participants à certaines séances ont recommandé de regrouper la sous-composante relative aux effets nuisibles dans un seul indicateur composé ou avec les indicateurs de la sous-composante relative à la situation. Enfin, les participants à certaines séances ont recommandé d'utiliser les indicateurs relatifs aux effets nuisibles dans le cadre du message d'aide pour l'indicateur révisé concernant la « consommation excessive de drogues ».

Les participants à l'une des séances axées sur les délinquantes ont recommandé que tous les indicateurs relatifs aux effets nuisibles des drogues soient regroupés avec tous les indicateurs relatifs aux effets nuisibles de l'alcool dans un seul indicateur composé intitulé « la consommation d'alcool et de drogues nuit à la vie ». De même, les participants aux deux autres

séances ont indiqué que tous les indicateurs relatifs aux effets nuisibles des drogues devraient être regroupés dans un seul indicateur composé intitulé « la consommation de drogues nuit à la vie ».

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a révélé que la majorité des indicateurs relatifs aux effets nuisibles des drogues étaient des prédicteurs de la réincarcération chez les délinquants et les délinquantes et, dans une moindre mesure, chez les délinquants autochtones. Fait intéressant, l'indicateur « consommer de la drogue nuit à la santé » était un très bon prédicteur de la réincarcération chez les délinquantes ($r = ,18, p < ,002$).

En résumé, les participants aux séances générales et aux séances axées sur les délinquantes ont recommandé de conserver une version plus épurée de la composante relative aux effets nuisibles. Chose intéressante, Boland et coll. ont recommandé d'ajouter deux autres indicateurs relatifs aux effets nuisibles : la consommation de drogues nuit à la santé mentale et nuit aux finances. À quelques exceptions près, les données empiriques appuyaient le maintien de cette composante. Compte tenu de toutes les données disponibles, nous avons fait passer de cinq à trois le nombre d'indicateurs relatifs aux effets nuisibles. De plus, l'un des indicateurs « consommer de la drogue a conduit à enfreindre la loi » a été fusionné avec l'indicateur « le fait de boire a conduit à des infractions à la loi » et placé dans une nouvelle composante intitulée « lien entre la toxicomanie et le crime ». De plus, les indicateurs 23 et 24 ont été regroupés dans un indicateur composé (c.-à-d. « la consommation de drogues nuit aux relations interpersonnelles »). De plus, l'indicateur « consommer de la drogue nuit à la santé » a été reformulé de la façon suivante « la consommation de drogues nuit au bien-être physique et(ou) émotionnel ». Enfin, les messages d'aide ont été améliorés (p. ex. certains questionnaires informatisés sur la toxicomanie (QIT) ont été incorporés dans les messages d'aide comme « questions incitatives d'entrevues suggérées ») pour obtenir des cotes fiables au fil du temps et d'une région à l'autre (voir les annexes B et C).

Interventions (Indicateurs 27-29)

Les participants ne sont pas parvenus à un consensus au sujet de la composante des interventions. Les participants à certaines séances ont recommandé de supprimer complètement la sous-composante des interventions tandis que d'autres ont recommandé de regrouper cette sous-composante dans un ou deux indicateurs composés. Les participants à toutes les séances ont néanmoins proposé diverses méthodes pour rendre les indicateurs plus clairs comme mettre

l'accent sur les raisons pour lesquelles un délinquant pourrait ne pas avoir terminé un traitement (p. ex. abandon, on lui a demandé de partir).

Les participants à toutes les séances axées sur les délinquantes ont convenu qu'il faudrait conserver cette sous-composante, mais avec des modifications. Toutefois, ils n'ont pu en arriver à un consensus sur la meilleure façon d'y parvenir. Par exemple, les participants à une séance ont recommandé de regrouper tous les indicateurs dans l'indicateur composé « a participé à des programmes de traitement de la toxicomanie » tandis que les participants à une autre séance ont proposé de créer l'indicateur composé « a mené un traitement pour toxicomanes à terme ». Les participants à la dernière séance n'ont pu parvenir à un consensus sur la façon de modifier cette composante.

D'un point de vue empirique, tous les indicateurs relatifs aux interventions ont affiché certains des taux de corrélation à une variable les plus élevés avec la réincarcération (p. ex. r entre ,17 et ,31) jusqu'à maintenant. Toutefois, cette constatation se limitait aux cohortes des délinquants et des délinquantes. Par contre, les taux de corrélation étaient beaucoup plus faibles dans la cohorte des délinquants autochtones (les r étaient généralement élevés, mais inférieurs à ,10).

Compte tenu de toutes les données disponibles, l'esprit de cette composante a été conservé comme il a été montré plus haut. Par exemple, deux nouvelles cotes ont été ajoutées, qui traduisent le rendement du traitement antérieur ainsi que le niveau de motivation actuel concernant la toxicomanie. Voir aux annexes B et C un aperçu complet.

Sommaire des modifications proposées au domaine de la toxicomanie

En somme, le domaine de la toxicomanie est passé de trois composantes principales, 7 sous-composantes et 29 indicateurs à 3 composantes (consommation d'alcool, consommation de drogues et lien entre la toxicomanie et le crime) et 17 indicateurs. La troisième composante est nouvelle et vise à évaluer le lien direct entre la toxicomanie et le crime. Les messages d'aide ont été étoffés conformément aux recommandations du personnel des régions et des experts de l'extérieur. Les différences précises applicables aux délinquantes et aux délinquants autochtones ont été examinées lorsqu'il y avait lieu dans les messages d'aide et les questions incitatives d'entrevues. Enfin, comme pour le domaine précédent, on a ajouté deux nouvelles cotes propres à la toxicomanie qui indiquent le rendement du traitement antérieur ainsi que le niveau de motivation actuel. Voir aux annexes B et C un examen complet.

Il convient de noter que l'idée de regrouper les indicateurs relatifs à l'alcool et aux drogues a fait l'objet d'un examen attentif. Cependant, après un examen approfondi des données empiriques, cette idée a été rejetée parce que, même si les données empiriques montrent qu'il y a un rapport entre la consommation d'alcool et de drogues et un comportement criminel, l'ampleur du rapport est particulièrement grande dans le cas de l'abus de drogues. Par conséquent, il a été décidé de conserver les indicateurs relatifs à la consommation abusive de drogues.

Domaine du comportement dans la collectivité

Observations générales

Toutes les questions soulevées au cours des séances de consultation générales font l'objet d'un examen ci-dessous pour chacun des indicateurs.

Observations générales concernant les délinquantes

En résumé, la majorité des questions soulevées dans les séances axées sur les délinquantes font l'objet d'un examen ci-dessous pour chacun des indicateurs. Toutefois, certaines observations générales ne s'appliquaient pas à un « indicateur en particulier ». Par conséquent, elles sont examinées ici. Premièrement, les séances axées sur les délinquantes ont révélé qu'il était important de déterminer si les délinquantes dépendaient d'autres personnes pour leur logement. De plus, il y a eu une longue discussion sur la nécessité d'identifier les délinquantes qui ont *choisi de ne pas* recourir aux ressources communautaires disponibles par rapport aux délinquantes qui n'ont pas accès aux ressources communautaires. Il vaut aussi la peine de noter que les participants à une séance ont recommandé de supprimer complètement le domaine.

Réponse aux propositions des experts – en général ou concernant les femmes en particulier

Dans sa première proposition, l'expert a recommandé de conserver les indicateurs jouissant d'un appui modéré ou solide. Les participants aux séances générales ont accepté en principe à l'unanimité cette proposition. Cependant, il y avait des exceptions, qui sont examinées ci-dessous pour chacun des indicateurs. Fait intéressant, les résultats obtenus pendant les séances axées sur les délinquantes correspondaient à ceux des séances générales. En général, cette proposition a été acceptée pour tous les indicateurs. Cependant, les exceptions sont notées plus bas au niveau de l'indicateur.

Dans sa deuxième proposition, l'expert a recommandé de simplifier la composante relative aux finances pour en faire un seul indicateur composé représentant une piètre gestion financière. Les participants à toutes les séances générales et à la majorité des séances axées sur les délinquantes (2 séances sur 3) ont souscrit à l'unanimité à cette proposition. Les participants à l'autre séance axée sur les délinquantes ont recommandé de conserver deux indicateurs au lieu d'un : 1) difficulté à gérer un budget; 2) manque de connaissances sur le système financier. En résumé, cette proposition a été incorporée dans le protocole révisé (voir l'examen des indicateurs ci-dessous et les annexes B et C).

Dans sa dernière proposition, l'expert a suggéré de fusionner les domaines du comportement dans la collectivité et des fréquentations. Dans l'ensemble, les participants à 90 % des séances de consultation générales ont souscrit à cette proposition. Fait intéressant, les participants à une séance voulaient supprimer complètement le domaine du comportement dans la collectivité, sauf la composante relative aux loisirs.

Les résultats des séances axées sur les délinquantes correspondaient à ceux des séances générales. Alors que les participants à une séance ont recommandé de supprimer complètement le domaine du comportement dans la collectivité, les participants aux deux autres séances ont appuyé la proposition.

Enfin, après consultation du personnel des programmes à l'administration centrale et compte tenu des résultats empiriques, ce domaine a été conservé, mais il a été réduit considérablement (de 21 à 6 indicateurs). Un examen détaillé de la justification des modifications est présenté ci-dessous.

Modifications proposées aux indicateurs relatifs au comportement dans la collectivité

Stabilité du logement (Indicateur 1)

Les participants aux séances de consultation générales ne sont pas parvenus à un consensus pour déterminer s'il fallait conserver, supprimer ou modifier cet indicateur. Quarante pour cent ont recommandé de le conserver, 30 % ont recommandé de le supprimer et 30 % étaient indécis. Toutefois, le personnel des régions a indiqué que si l'indicateur était conservé, le message d'aide devrait être modifié pour des raisons d'uniformité avec l'indicateur sur l'instabilité du mode de vie qui fait actuellement partie de l'échelle de classement par niveau de sécurité.

Les participants aux trois séances axées sur les délinquantes ont recommandé de conserver cet indicateur, mais les participants à deux séances ont recommandé de le placer dans un autre domaine (p. ex. les relations conjugales et familiales).

Les données empiriques montrent clairement qu'il faut conserver l'indicateur relatif à la stabilité du logement. L'analyse au deuxième degré indique que les changements fréquents de logement sont un bon prédicteur ou un prédicteur modéré de la réincarcération chez les délinquants, les délinquantes et les délinquants autochtones. Non seulement l'étendue des corrélations dépasse ,17 pour les trois groupes, mais l'indicateur figure dans l'équation de régression par degrés finale pour chaque cohorte. L'examen méta-analytique externe a également montré que les changements fréquents de logement étaient un prédicteur modéré de la récidive criminelle. Par conséquent, l'indicateur a été conservé, mais le message d'aide a été amélioré (voir les annexes B et C).

Entretien du logement (indicateur 2)

Les participants à la plupart des séances de consultation générales (80 %) ont recommandé de supprimer l'indicateur « logement mal entretenu » tandis que les participants aux autres séances (20 %) étaient indécis. De même, les participants à toutes les séances axées sur les délinquantes ont fortement recommandé de supprimer cet indicateur. D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a révélé que cet indicateur n'était qu'un prédicteur faible de la réincarcération chez les délinquants et qu'il n'y avait aucun rapport entre celui-ci et la réincarcération dans le cas des délinquants autochtones. Alors que l'ampleur de la corrélation était modérée pour les délinquantes ($r = ,10$), la corrélation n'était pas significative. Nous n'avons recensé aucune étude externe portant sur le rôle de cet indicateur dans la récidive criminelle. Compte tenu des données disponibles, l'indicateur a été supprimé.

Tenue et santé (indicateurs 3 à 7)

En résumé, les participants aux séances de consultation générales ont convenu à l'unanimité qu'il faut simplifier les composantes principales relatives à la tenue (c.-à-d. « a une mauvaise présentation », « a une mauvaise hygiène personnelle ») et à la santé (c.-à-d. « a des problèmes physiques », « a des problèmes dentaires », « a des problèmes d'alimentation »). Ils ont proposé diverses méthodes pour ce faire. Les participants à la majorité des séances (60 %) ont recommandé de regrouper les cinq indicateurs actuels dans un seul indicateur composé qui

traduirait une piètre tenue. Ils ont aussi suggéré de placer cet indicateur composé dans un autre domaine ou dans la composante de l'évaluation préliminaire du processus d'évaluation initiale. Les participants aux autres séances ont recommandé de supprimer complètement les indicateurs relatifs à la tenue et à la santé (30 %) ou de regrouper les cinq indicateurs actuels dans deux indicateurs : 1) a des problèmes physiques; 2) piètre présentation.

Fait intéressant, les participants à toutes les séances axées sur les délinquantes ont convenu que les indicateurs relatifs à la tenue et à la santé ne sont pas des facteurs contributifs et ne doivent donc pas figurer dans l'IDAFD. Cependant, les participants à deux séances ont fait remarquer que les indicateurs jouaient un rôle important dans le processus de réinsertion sociale en général.

Il n'y avait pas de données empiriques justifiant l'inclusion de ces indicateurs chez les cohortes de délinquants, sauf dans un cas. Il semble que l'indicateur « a des problèmes dentaires » était un prédicteur de la réincarcération chez les délinquantes seulement. Non seulement cet indicateur était-il un prédicteur modéré de la réincarcération des délinquantes ($r = ,15, p < ,002$), mais il a aussi contribué à la variance unique du résultat dans l'analyse de régression par degrés. Ce résultat était imprévu et non conforme à la théorie actuelle. Il est plausible que l'indicateur « a des problèmes dentaires » soit un facteur réellement criminogène chez les délinquantes, mais il est plus probable qu'il soit une variable de médiation du rapport entre la toxicomanie et le crime (p. ex. la toxicomanie, en particulier la consommation de certains genres de drogues entraîne des problèmes dentaires). Il faut se rappeler que les indicateurs relatifs à la toxicomanie étaient de très bons prédicteurs de la récidive chez les délinquantes. Il faut néanmoins poursuivre les recherches.

En résumé, les données empiriques et le personnel des régions appuient l'élimination des indicateurs relatifs à la santé et à la tenue (à l'exception possible des problèmes dentaires chez les délinquantes). Toutefois, il importe de noter que le Service a le mandat, en vertu de la loi, d'assurer la « prise en charge » et la « réinsertion sociale » des délinquants (*Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, 1992). De plus, la proportion des délinquants ayant des problèmes de santé physique continuera de croître au fur et à mesure du vieillissement de la population carcérale (Uzoaba [1998]). De plus, la santé physique peut influencer directement sur les efforts déployés en matière de programmes et doit donc être considérée comme un facteur de réceptivité. Par conséquent, nous recommandons les changements qui suivent. D'abord, nous

recommandons que le domaine de la réceptivité contienne au moins un indicateur qui traduit les problèmes de santé physique. En fait, cela a déjà été fait. Par suite des modifications apportées au domaine de l'emploi, l'indicateur « les obstacles physiques nuisent à l'apprentissage, au travail ou aux interventions » a déjà été incorporé au nouveau domaine de la réceptivité (voir les annexes B et C). Nous recommandons également de réviser la composante du processus d'évaluation initiale relative aux besoins immédiats pour diviser la section médicale en deux parties : 1) préoccupations immédiates en matière de santé; 2) préoccupations non immédiates en matière de santé (p. ex. problèmes dentaires ou d'alimentation).

Finances (indicateurs 8 à 12)

En somme, les participants à la plupart des séances de consultation générales (90 %) ont recommandé de regrouper les cinq indicateurs financiers (c.-à-d. « difficulté à payer ses factures », « a des dettes », « n'a pas de compte en banque », « n'a pas de crédit » et « n'a pas de biens en garantie ») en un seul indicateur composé. Fait intéressant, les participants à trois séances ont également suggéré de placer l'indicateur révisé sur la gestion financière dans le domaine de l'emploi.

De même, les participants à deux des séances axées sur les délinquantes ont recommandé de regrouper tous les indicateurs financiers dans un seul indicateur composé tandis que les participants à l'autre séance ont indiqué qu'il faudrait évaluer la gestion financière au moyen des deux indicateurs suivants : « difficulté à gérer un budget » et « manque de connaissances sur le système financier ».

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a révélé que les deux indicateurs relatifs à la gestion financière « n'a pas de compte en banque » et « n'a pas de crédit » étaient des prédicteurs modérés de la réincarcération pour les trois cohortes. De plus, il n'y avait pas de rapport entre l'indicateur « a des dettes » et la réincarcération dans n'importe quelle des cohortes tandis que l'indicateur « n'a pas de biens en garantie » était un prédicteur modéré chez les délinquants et les délinquants autochtones, mais non chez les délinquantes. En outre, l'examen méta-analytique externe a montré qu'une mesure globale d'une piètre gestion financière était un prédicteur modéré de la récidive criminelle.

Compte tenu des données collectives, nous avons créé un indicateur composé de la gestion financière, « instabilité financière ». De plus, le message d'aide porte en grande partie sur

les indicateurs qui étaient des prédicteurs pour les trois groupes de délinquants (p. ex. « n'a pas de compte en banque », « n'a pas de crédit ») (voir les annexes B et C).

Communication (indicateurs 13 et 14)

Les participants à 70 % des séances générales ont recommandé de supprimer les indicateurs « a des problèmes de communication écrite » et « incapable de communiquer verbalement ». Les participants aux trois autres séances ont proposé l'une des solutions suivantes : 1) créer un indicateur composé qui tienne compte des obstacles linguistiques; 2) conserver les indicateurs sous leur forme actuelle ou 3) conserver l'indicateur « incapable de communiquer verbalement » et supprimer l'indicateur « a des problèmes de communication écrite ». Chose intéressante, les participants à toutes les séances axées sur les délinquantes ont recommandé de supprimer les trois indicateurs.

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a révélé qu'il n'y avait pas de rapport entre ni l'un ni l'autre des indicateurs relatifs à la communication et la réincarcération pour les trois cohortes de délinquants. Compte tenu des données, les deux indicateurs ont été supprimés du domaine du comportement dans la collectivité. Toutefois, il convient de noter que l'esprit des deux indicateurs figure déjà dans le domaine de la réceptivité par suite de l'inclusion des indicateurs suivants : « les obstacles linguistiques nuisent à l'apprentissage, au travail ou aux interventions » et « les compétences de base en lecture et(ou) écriture sont problématiques » (voir les annexes B et C).

Loisirs (indicateurs 15 et 16)

Les participants aux séances de consultation générales ont recommandé à l'unanimité de fusionner l'indicateur « pas de passe-temps » et « ne participe pas à des activités organisées ». De plus, les participants à certaines séances ont aussi recommandé de placer l'indicateur composé révisé dans le domaine des fréquentations. De même, les participants à deux des trois séances axées sur les délinquantes ont recommandé de fusionner les indicateurs 15 et 16 tandis que les participants à l'autre séance ont recommandé de supprimer les deux indicateurs.

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a révélé que les deux indicateurs relatifs aux loisirs étaient des prédicteurs modérés (chez les délinquantes et les délinquants) ou au moins faibles (délinquants autochtones) de la réincarcération. De plus, l'examinateur externe a insisté fortement sur le rôle que les activités de loisirs non structurées

jouent dans la prédiction de la récidive criminelle. Par conséquent, les indicateurs 15 et 16 ont été fusionnés dans un indicateur composé (voir les annexes B et C).

Ignorant des services sociaux (indicateur 17)

Les participants aux séances de consultation générales ne sont pas parvenus à un consensus au sujet de cet indicateur. Par exemple, 50 % ont recommandé de le supprimer, 30 % étaient indécis tandis que les autres (20 %) ont recommandé de le conserver, mais de le modifier. Plus précisément, les participants aux deux séances qui ont recommandé une modification ont suggéré que l'indicateur fasse une distinction entre les personnes qui connaissent les services sociaux, mais qui choisissent de ne pas y recourir et celles qui ne connaissent pas les ressources disponibles. Enfin, les participants à certaines séances croyaient que l'indicateur devrait comprendre une gamme étendue de ressources communautaires (p. ex. banques alimentaires, centres communautaires).

De même, les participants aux séances axées sur les délinquantes ne sont pas parvenus non plus à un consensus. Par exemple, les participants à une séance ont recommandé de supprimer complètement l'indicateur tandis que les participants à une autre séance ont recommandé de le conserver sous sa forme actuelle. Enfin, les participants à l'autre séance ont recommandé de fusionner l'indicateur avec l'indicateur « isolé socialement » du domaine des fréquentations. Fait intéressant, les participants aux séances axées sur les délinquantes ont soulevé des préoccupations semblables concernant la nécessité d'établir une distinction entre les personnes qui connaissent les services disponibles, mais qui choisissent de ne pas y recourir et les personnes qui ne connaissent pas ces services ou qui n'y ont pas accès.

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré n'a pas corroboré l'inclusion de cet indicateur sous sa forme actuelle. De plus, la majorité des études incluses dans l'examen méta-analytique externe portaient sur le recours aux services sociaux plutôt que sur la connaissance de ceux-ci. Même si le personnel des régions n'est pas parvenu à un consensus concernant cet indicateur et que les données empiriques ne justifient pas son maintien, nous en avons conservé une version modifiée (devenue « a rarement recours aux ressources communautaires ») fondée en grande partie sur les suggestions formulées pendant les deux genres de séances de consultation. De plus, cet indicateur doit être inclus pour faciliter le processus d'aiguillage vers le Programme d'intégration communautaire, qui est remanié actuellement par le Service.

Services sociaux (indicateur 18)

Les participants aux séances générales ont convenu à l'unanimité qu'il faut conserver l'indicateur « a eu recours aux services sociaux », au moins en principe. Toutefois, le personnel des régions a indiqué qu'il était important d'identifier les délinquants autochtones qui bénéficient d'une aide sociale tout en travaillant pour la bande. De plus, les participants à certaines séances ont suggéré de fusionner cet indicateur avec l'indicateur composé relatif à la gestion financière. Enfin, les participants à certaines séances ont également indiqué qu'il était important d'établir une distinction entre les personnes qui semblent recourir systématiquement à l'aide sociale comme mode de vie et celles qui y ont recours par nécessité.

De même, les participants aux trois séances axées sur les délinquantes ont convenu qu'il faut conserver cet indicateur. Toutefois, les participants à deux séances ont recommandé de le placer dans le domaine de l'emploi.

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a montré que cet indicateur était un prédicteur modéré de la réincarcération tant pour les délinquants que pour les délinquantes ($r = ,15$, $p < ,002$). Toutefois, il n'y avait pas de rapport entre l'indicateur et la réincarcération dans la cohorte des délinquants autochtones mis en liberté ($r = -,01$). Cependant, la variance restreinte peut expliquer la dernière constatation (p. ex. près de 90 % de la cohorte des délinquants autochtones mis en liberté a reçu la cote « oui » pour cet indicateur). L'examen méta-analytique externe a aussi montré aussi que l'indicateur était un prédicteur modéré de la récidive criminelle. Par conséquent, l'indicateur a été conservé; cependant, il a été placé dans la composante relative aux finances pour des raisons conceptuelles et empiriques⁷.

Interventions (Indicateurs 19 à 21)

En somme, les participants à 70 % des séances générales ont recommandé de supprimer les indicateurs « évaluation antérieure pour comportement dans la collectivité », « a participé à un programme d'acquisition de compétences psychosociales » et « programme d'acquisition de compétences psychosociales mené à terme ». Alors que les participants à 20 % des séances étaient indécis, les participants à 10 % des séances ont indiqué que les renseignements étaient valables, mais qu'ils devraient être recueillis ailleurs.

⁷ Il y avait une corrélation significative entre l'indicateur « a eu recours aux services sociaux » et les indicateurs relatifs aux finances « n'a pas de compte en banque », « n'a pas de crédit » et « n'a pas de biens en garantie » pour les trois cohortes de délinquants (r variait de ,12 à ,25).

Les participants à deux des séances axées sur les délinquantes ont recommandé de supprimer tous les indicateurs relatifs aux interventions. Les participants à l'autre séance ont recommandé de supprimer l'indicateur 19 « évaluation antérieure pour comportement dans la collectivité », mais de conserver les indicateurs 20 et 21.

D'un point de vue empirique, il y avait un faible rapport entre tous les indicateurs relatifs aux interventions et la réincarcération (délinquants) ou il n'y avait aucun rapport entre ces indicateurs et la réincarcération (délinquantes et délinquants autochtones). De plus, l'examineur de l'extérieur n'a recensé aucune étude portant précisément sur la valeur prédictive de ces indicateurs. Comme il a été mentionné plus haut pour les domaines précédents, ces indicateurs ont été supprimés en faveur de deux échelles de cotation portant sur les antécédents en matière de traitement et le niveau de motivation actuel (voir les annexes B et C).

Résumé des modifications proposées au domaine du comportement dans la collectivité

En résumé, le domaine du comportement dans la collectivité est passé de huit composantes principales, 18 sous-composantes et 21 indicateurs à quatre composantes (logement, finances, loisirs et comportement dans la collectivité) et 6 indicateurs. Les messages d'aide ont été étoffés conformément aux recommandations du personnel des régions et des experts de l'extérieur. Les différences concernant les délinquantes et les délinquants autochtones ont été abordées lorsqu'il y avait lieu dans les messages d'aide et les questions incitatives d'entrevues. Enfin, comme pour le domaine précédent, deux nouvelles échelles de cotation ont été ajoutées pour tenir compte du rendement du traitement antérieur et du niveau de motivation actuel, qui sont spécifiques à ce domaine. Voir l'examen complet aux annexes B et C.

Domaine de la vie personnelle et affective

Observations générales

Dans l'ensemble, les participants aux séances générales étaient d'accord pour conserver le domaine de la vie personnelle et affective. Toutefois, ils ont formulé un certain nombre de suggestions afin d'améliorer le domaine, qui font l'objet d'un examen ci-dessous. Il convient de noter que ce domaine était considéré comme l'un des plus difficiles à coter; par conséquent, le personnel a fortement recommandé d'inclure des messages d'aide détaillés assortis d'une formation. De plus, les participants à de nombreuses séances ont exprimé leurs préoccupations

au sujet de l'applicabilité de certains indicateurs de ce domaine à la population carcérale autochtone.

Observations générales concernant les délinquantes

Dans l'ensemble, les participants aux séances axées sur les délinquantes ont souscrit sans réserve au maintien du domaine de la vie personnelle et affective. Tous les changements recommandés font l'objet d'un examen ci-dessous au niveau des indicateurs, sauf dans le cas suivant. Certains ont suggéré de créer une nouvelle composante de la « perception de soi » qui comprendrait les indicateurs suivants : « piètre image corporelle », « trouble de l'alimentation » et « faible estime de soi ». Certaines personnes ont également indiqué qu'il était important d'indiquer si le délinquant souffrait ou non de trouble de stress post-traumatique ou s'il était prédisposé à l'automutilation, y compris des tentatives de suicide. Il convient de noter que la majorité de ces recommandations ont été examinées dans le nouveau domaine de la réceptivité (voir les annexes B et C).

Réponse aux propositions des experts – en général ou concernant les femmes en particulier

Les experts de l'extérieur (Robinson, Porporino et Beal [1998; 2000]) ont proposé de restructurer le domaine de la vie personnelle et affective en quatre composantes (facultés cognitives, maîtrise de soi, relations interpersonnelles et agressivité). Ils ont aussi proposé de subdiviser chacune de ces composantes en deux sous-composantes. Par exemple, la composante facultés cognitives comprendrait les sous-composantes « aptitude à résoudre les problèmes » et « modes de pensée » tandis que la composante de la maîtrise de soi comprendrait les sous-composantes « impulsivité » et « planification insuffisante de la vie ». De même, la composante des relations interpersonnelles comprendrait les sous-composantes « résolution des problèmes interpersonnels » et « empathie » alors que la composante de l'agressivité inclurait les sous-composantes « tendance à l'agressivité » et « colère » (voir les définitions au tableau 46).

Tableau 46 : Réorganisation proposée du domaine de la vie personnelle et affective

Composante principale	Sous-composante
Facultés cognitives	<u>Aptitude à résoudre les problèmes</u> - capacité de générer des choix. <u>Modes de pensée</u> - comprend les modes de pensée étroits et rigides et les modes de pensée concrets par rapport à abstraits.
Maîtrise de soi	<u>Impulsivité</u> - fait de ne pas penser avant d'agir; concerne les résultats immédiats du comportement. <u>Planification insuffisante de la vie</u> - tendance à éviter de planifier et d'établir des objectifs pour divers aspects de la vie.
Relations interpersonnelles	<u>Résolution des problèmes</u> interpersonnel - incapacité de résoudre les conflits et de négocier efficacement avec les autres les résultats souhaités. Empathie - absence de préoccupation à l'égard des besoins et des désirs des autres.
Agressivité	<u>Tendance à l'agressivité</u> - tendance à réagir de manière agressive dans diverses situations. <u>Colère</u> - accès de colère fréquents qui se traduisent par une hostilité et des réactions colériques permanentes à l'endroit des autres.

Les participants aux séances générales et aux séances axées sur les délinquantes ont appuyé dans de fortes proportions (90 % et 100 % respectivement) la réorganisation proposée. Ils estimaient qu'elle correspondait davantage aux programmes en vigueur et aux pratiques actuelles en matière d'évaluation du risque et des besoins. Toutefois, les participants à certaines séances craignaient que les deux sous-composantes portant sur la résolution des problèmes ne suscitent la confusion et ont donc demandé de les reformuler pour éviter toute ambiguïté. Les suggestions suivantes ont aussi été formulées : faire la distinction entre violence instrumentale et violence expressive, simplifier la terminologie des indicateurs et faire en sorte que les noms des composantes correspondent aux modules du raisonnement et de la réadaptation, que les lignes directrices sur l'évaluation de l'agressivité soient claires et simples et que les composantes de la maîtrise de soi et de l'agressivité soient définies clairement.

Compte tenu de son acceptation par la plupart des membres du personnel des régions, la réorganisation proposée a été incorporée dans le protocole révisé. Cependant, certaines modifications mineures ont été apportées pour que les changements au domaine de la vie personnelle et affective soient conformes aux modifications apportées jusqu'à présent aux autres domaines. Plus précisément, comme il n'y a plus de sous-composantes et qu'il n'y a que des composantes principales, le domaine révisé de la vie personnelle et affective comprendra les six composantes principales suivantes : 1) aptitude générale à résoudre les problèmes (comprend

l'aptitude à résoudre les problèmes et les modes de pensée); 2) impulsivité (comprend le comportement impulsif et la recherche de sensations fortes, et le jeu); 3) capacité de planifier la vie (comprend la planification insuffisante de la vie, dont la mauvaise gestion du temps et le piètre établissement d'objectifs); 4) aptitudes interpersonnelles (comprennent les aptitudes interpersonnelles insuffisantes, une faible empathie et la manipulation); 5) agressivité (comprend l'agressivité, la colère, une faible tolérance à la frustration et l'attribution d'une intention hostile); 6) agressivité sexuelle (comprend les préférences sexuelles déviantes et les attitudes sexuelles déviantes). Par conséquent, toutes les sous-composantes proposées à l'origine par les experts ont été incluses dans le protocole révisé. Voir l'examen ci-dessous ainsi que les annexes B et C pour de plus amples renseignements.

Les experts ont aussi proposé de créer des indicateurs détaillés, en particulier des indices comportementaux et des questions incitatives d'entrevues pour aider les agents de libération conditionnelle à coter chacun des éléments. Les participants aux séances générales et aux séances axées sur les délinquantes ont souscrit à l'unanimité à cette proposition. Par conséquent, nous avons accepté la proposition (voir l'annexe C).

Robinson et coll. [1998; 2000] ont également proposé d'enlever la composante principale sur le comportement sexuel du domaine de la vie personnelle et affective. De plus, ils ont recommandé de réserver exclusivement l'analyse du comportement sexuel aux délinquants sexuels. Les participants aux séances générales et aux séances axées sur les délinquantes ont accepté à l'unanimité cette proposition. D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a corroboré cette proposition, car il n'y avait pas de rapport ou il y avait un rapport négatif entre tous les indicateurs relatifs aux délinquants sexuels et la réincarcération générale pour les trois cohortes. Toutefois, les examens externes de la récidive des délinquants sexuels (voir Hanson et Morton-Bourgon [2004]) montrent clairement que les préférences sexuelles déviantes sont des prédicteurs de la récidive sexuelle dans les échantillons de délinquants sexuels connus. Pour le moment, nous recommandons de conserver les deux indicateurs relatifs aux délinquants sexuels (préférences et attitudes sexuelles déviantes) dans le domaine de la vie personnelle et affective (voir l'examen ci-dessous). Le plus important, toutefois, c'est que ces indicateurs ne seront cotés (oui ou non) *que* dans le cas des individus que le SCC a désignés comme des délinquants sexuels. Ces indicateurs seront laissés en blanc (les délinquants autres que les

délinquants sexuels ne recevront pas automatiquement la cote « non ») dans le cas de tous les délinquants autres que les délinquants sexuels.

Robinson et coll. ont proposé de supprimer les composantes principales relatives à l'« habileté mentale » et à la « santé mentale ». Fait intéressant, les participants aux séances générales (90 %) et aux séances axées sur les délinquantes (100 %) se sont opposés fortement à cette proposition. Cependant, les participants à la plupart des séances ont indiqué que les facteurs relatifs à la santé mentale ne devraient pas être évalués dans le domaine de la vie personnelle et affective, mais dans un domaine entièrement nouveau ou dans la section des besoins immédiats du processus d'évaluation. D'un point de vue empirique, rien n'indiquait que les indicateurs relatifs à la santé mentale étaient des prédicteurs de la récidive criminelle. Compte tenu des données disponibles, nous avons enlevé les indicateurs relatifs à la santé mentale du domaine de la vie personnelle et affective et nous les avons placés dans le nouveau domaine de la réceptivité. De plus, les 10 indicateurs actuels relatifs à la santé mentale ont été regroupés dans trois indicateurs (diagnostic de troubles mentaux, intervention antérieure en matière de santé mentale et délinquant ayant une déficience intellectuelle (voir les annexes B et C).

Robinson et coll. [1998; 2000] ont également recommandé de supprimer le domaine de l'intervention, lequel est fondé sur l'argument théorique voulant qu'il y ait un rapport positif ou négatif entre la participation au traitement et la récidive. Par ailleurs, ils ont recommandé d'évaluer le niveau de motivation actuel ou la réceptivité au changement. Les participants aux séances générales et aux séances axées sur les délinquantes ont souscrit fortement à cette recommandation. Par conséquent, quatre nouvelles cotes relatives au niveau de motivation actuel (apprentissage cognitif des compétences et programmes de lutte contre la violence) et au rendement du traitement antérieur (apprentissage cognitif des compétences et programmes de lutte contre la violence) ont été incorporées (voir les annexes B et C).

Modifications proposées aux indicateurs relatifs à la vie personnelle et affective

Vie personnelle (indicateurs 1-2)

Les participants aux séances générales ne sont pas parvenus à un consensus concernant la sous-composante de la vie personnelle qui comprend les deux indicateurs suivants : « se sent particulièrement important » et « problème lié à l'adresse ». Tandis que les participants à 50 %

des séances ont recommandé de supprimer cette sous-composante, les participants aux autres (50 %) étaient indécis ou ont recommandé de conserver les deux indicateurs.

Par contre, les participants à toutes les séances axées sur les délinquantes ont convenu qu'il faudrait supprimer l'indicateur « problème lié à l'adresse ». De même, les participants à la majorité (2/3) des séances axées sur les délinquantes ont aussi convenu que l'indicateur « se sent particulièrement important » devrait être supprimé. Fait intéressant, les participants dissidents de l'autre séance ont recommandé, si l'indicateur « se sent particulièrement important » était supprimé, au moins de le fusionner avec l'indicateur « n'a pas de considération pour les autres ».

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré n'a pas corroboré du tout l'un ou l'autre des indicateurs. De plus, cette conclusion était la même pour les trois cohortes. Même si les experts de l'extérieur ont recommandé de supprimer l'indicateur « problème lié à l'adresse », ils ont recommandé de conserver l'indicateur « se sent particulièrement important » en se fondant sur l'argument théorique voulant que l'indicateur puisse être pertinent pour déterminer l'empathie. Les experts de l'extérieur n'ont pas recensé d'études précises portant sur le rapport prédictif entre l'indicateur « se sent particulièrement important » et la récidive criminelle.

Comme les deux indicateurs n'ont pas été corroborés par des données empiriques, ils ont été supprimés. Même si les experts de l'extérieur ont recommandé de conserver l'indicateur « se sent particulièrement important » pour des raisons théoriques (p. ex. en raison du lien conceptuel avec la faible empathie) et de placer cet indicateur dans une nouvelle sous-composante de l'« empathie » (examinée plus loin), nous avons décidé de supprimer celui-ci pour des raisons de simplification. De plus, il importe de noter que deux indicateurs relatifs à l'empathie seront conservés dans le protocole révisé (voir la discussion ci-dessous à la section sur les *facultés cognitives* et les annexes B et C).

Liens familiaux (indicateur 3)

Les participants à 70 % des séances générales étaient en faveur du maintien de l'indicateur « les liens familiaux sont problématiques » pourvu qu'il s'accompagne d'un message d'aide détaillé. De plus, les participants à plusieurs séances ont souscrit à l'idée de placer l'indicateur dans le domaine des relations conjugales et familiales. Enfin, les participants à certaines séances ont aussi recommandé de mettre l'accent sur les relations familiales actuelles et non sur les relations antérieures.

De même, les participants à la majorité des séances axées sur les délinquantes (2 sur 3) ont recommandé de conserver l'indicateur, assorti d'un message d'aide amélioré. Les participants dissidents de l'autre séance ont recommandé de le supprimer parce qu'ils estimaient qu'il faisait double emploi avec le domaine des relations conjugales et familiales.

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a montré qu'il y avait un rapport modéré entre l'indicateur et la réincarcération chez les délinquants et les délinquantes, mais non chez les délinquants autochtones. Chose intéressante, les experts de l'extérieur ont recommandé de supprimer l'indicateur parce qu'il figure déjà dans le domaine des relations conjugales et familiales.

Bien que le personnel des régions ait recommandé de conserver cet indicateur et que les données empiriques appuyent son maintien, à des fins de simplification, il a été supprimé du domaine de la vie personnelle et affective, car il est déjà représenté par 10 indicateurs différents (7 dans le domaine des relations conjugales et familiales et 3 dans le domaine des fréquentations) (voir les annexes B et C).

Appartenance ethnique et religion (indicateurs 4-5)

Les participants à 80 % des séances générales ont recommandé de supprimer les indicateurs « l'appartenance ethnique est problématique » et « sa religion est problématique ». De même, les participants à deux des trois séances axées sur les délinquantes ont recommandé de supprimer complètement ces indicateurs.

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a montré qu'il n'y avait pas de rapport entre les deux indicateurs et la réincarcération. Ce résultat était constant pour les trois cohortes de délinquants. De plus, les experts de l'extérieur ont recommandé de placer ces indicateurs dans le domaine de l'attitude générale.

Vu l'absence de données empiriques à l'appui et les conclusions des consultations, ces indicateurs ont été supprimés.

Affilié à un gang (indicateur 6)

Les participants aux séances générales ont convenu à l'unanimité de conserver l'indicateur « affilié à un gang ». Toutefois, les participants à 60 % des séances ont fait remarquer que l'indicateur ne devrait pas faire partie du domaine de la vie personnelle et affective. De plus, les participants à quatre séances ont recommandé de placer l'indicateur dans

le domaine des fréquentations. De même, les participants à toutes les séances axées sur les délinquantes et l'expert de l'extérieur ont recommandé de supprimer cet indicateur du domaine de la vie personnelle et affective, car il figure déjà dans le domaine des fréquentations. Nous souscrivons aux recommandations formulées par l'expert de l'extérieur et les participants aux séances axées sur les délinquantes. Par conséquent, l'indicateur a été supprimé du domaine de la vie personnelle et affective, mais conservé dans le domaine des fréquentations. Comme il est mentionné plus haut, le message d'aide relatif à un « gang » a été étoffé dans le protocole révisé (voir l'annexe C).

Facultés cognitives (indicateurs 7 à 16)

Les participants à entre 60 et 80 % des séances de consultation générales ont recommandé de conserver les 10 indicateurs de la sous-composante relative aux facultés cognitives. Toutefois, les participants à chaque séance ont formulé diverses suggestions pour améliorer la signification et la clarté des indicateurs, notamment reformuler certains indicateurs et créer des messages d'aide détaillés (nous avons tenu compte de ces suggestions dans la mesure du possible). De plus, comme il est mentionné plus haut, les participants à 90 % des séances de consultation générales ont appuyé la réorganisation proposée par les experts de l'extérieur pour ce domaine.

De même, les participants à toutes les séances axées sur les délinquantes ont convenu de conserver neuf des dix indicateurs. Cependant, les participants à deux séances ont recommandé de supprimer l'indicateur « établit des objectifs irréalistes ». De plus, les participants à certaines séances ont suggéré de fusionner certains indicateurs pour des raisons de simplification (p. ex. fusionner l'indicateur « impulsif » avec l'indicateur « inconscient des conséquences » et l'indicateur « se sent particulièrement important » avec l'indicateur « n'a pas de considération pour les autres »). Enfin, les participants ont formulé diverses suggestions pour rendre les cotes plus claires.

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a révélé que l'indicateur « impulsif » était le seul à obtenir un appui solide ou modéré pour les trois cohortes de délinquants ($r > ,10$). De plus, il s'agissait du seul indicateur relatif aux facultés cognitives qui figurait dans l'analyse de régression finale par degrés pour les trois cohortes. De plus, cinq des dix indicateurs (c.-à-d. « a de la difficulté à résoudre des problèmes interpersonnels », « incapable de se donner des choix », « établit des objectifs irréalistes », « n'a pas de

considération pour les autres », « impulsif ») étaient de bons prédicteurs ou des prédicteurs modérés de la réincarcération (r dépassait ,10) dans la cohorte des délinquants tandis que les cinq autres indicateurs étaient des prédicteurs faibles ou n'étaient pas des prédicteurs ($r < ,10$). Dans la cohorte des délinquantes, trois indicateurs (c.-à-d. « impulsive », « a de la difficulté à résoudre des problèmes interpersonnels », « n'a pas de considération pour les autres ») étaient des prédicteurs modérés (r variait de ,10 à ,20) tandis que les sept autres indicateurs étaient des prédicteurs faibles ou n'étaient pas des prédicteurs. Enfin, un seul indicateur était un prédicteur modéré dans la cohorte des délinquants autochtones (c.-à-d. « impulsif »). Tous les autres indicateurs cognitifs étaient des prédicteurs faibles ou nuls.

À l'instar des participants aux séances de consultation générales et aux séances axées sur les délinquantes, les experts de l'extérieur ont recommandé de conserver tous les indicateurs relatifs aux facultés cognitives à la condition qu'ils soient remaniés conformément à la réorganisation qu'ils ont proposée (voir plus haut). Toutefois, la justification du maintien des indicateurs était théorique plutôt qu'empirique, sauf dans le cas de deux indicateurs (c.-à-d. « impulsif » et « a de la difficulté à résoudre des problèmes interpersonnels »). D'un point de vue empirique, les experts de l'extérieur ont recensé des études montrant qu'il y a un rapport entre l'impulsivité et la difficulté à résoudre des problèmes interpersonnels et la récurrence criminelle.

Même si les résultats de l'analyse au deuxième degré corroborent la suppression d'au moins la moitié des indicateurs relatifs aux facultés cognitives, tous les indicateurs ont été conservés (mais trois ont été regroupés dans un seul indicateur composé - voir ci-dessous) pour les raisons suivantes : 1) le personnel appuie fortement leur maintien; 2) les experts de l'extérieur recommandent fortement de les conserver (en principe); 3) les indicateurs jouent un rôle crucial dans le processus d'aiguillage vers les programmes, particulièrement en ce qui concerne l'un des programmes correctionnels de base du SCC, à savoir le raisonnement et la réadaptation.

Toutefois, il convient de noter que les trois indicateurs qui représentent actuellement la notion d'empathie (« inconscient des autres », « n'a pas de considération pour les autres » et « incapable de comprendre les sentiments des autres ») ont été regroupés en un indicateur pour des raisons empiriques, théoriques et d'utilité pratique (accroissement de l'efficacité). D'un point de vue empirique, il y avait un rapport étroit entre chacun des trois indicateurs pour les trois cohortes de délinquants (p. ex., r variait de ,32 à ,47). De plus, Motiuk et Brown [1993] ont montré dans une étude précédente qu'il y avait un rapport élevé entre un seul indicateur intitulé « faible

empathie » et la suspension de la mise en liberté sous condition ($r = ,20$) dans un échantillon de 604 délinquants sous responsabilité fédérale dans la région de l'Ontario. De plus, les experts de l'extérieur soutiennent de façon convaincante que ces trois indicateurs représentent ensemble la notion d'empathie. Enfin, la fusion de ces indicateurs favorise la parcimonie sans sacrifier la fiabilité ou la validité du protocole révisé.

En somme, les indicateurs relatifs aux facultés cognitives « idées étroites et rigides », « capacité limitée de reconnaître ses problèmes », « capacité limitée de générer des choix » et « capacité limitée d'établir un lien entre les actions et les conséquences » ont été placés dans la composante « capacité de résoudre des problèmes »; les indicateurs « n'a pas de considération pour les autres », « inconscient des autres » et « incapable de comprendre les sentiments des autres » ont été regroupés dans l'indicateur composé « capacité d'empathie limitée » et placés dans la composante des « aptitudes interpersonnelles » avec « a de la difficulté à résoudre des problèmes interpersonnels »; l'indicateur « impulsif » a été placé dans la composante « impulsivité »; enfin, l'indicateur « établit des objectifs irréalistes » a été placé dans la composante « capacité de planifier la vie ». Voir un aperçu complet aux annexes B et C.

Agressivité (indicateur 17)

Les participants à la majorité des séances de consultation générales (70 %) ont convenu que cet indicateur devrait être conservé avec un message d'aide révisé qui en orise la clarté. De même, les participants aux trois séances axées sur les délinquantes ont convenu de conserver cet indicateur avec un message d'aide amélioré.

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a révélé que l'indicateur était un prédicteur modéré chez les délinquants ($r = ,12$) et les délinquantes ($r = ,16$); toutefois, il n'était pas un prédicteur dans le cas de la cohorte des délinquants autochtones ($r = ,04$). De plus, les experts de l'extérieur ont présenté des données empiriques corroborant le maintien de l'indicateur relatif à l'agressivité.

Fait intéressant, les experts de l'extérieur ont également signalé des ressemblances conceptuelles et opérationnelles entre les notions d'agressivité, de colère, d'hostilité et de faible tolérance à la frustration. De plus, ils ont noté que la colère et l'hostilité sont souvent utilisées de manière interchangeable dans la littérature (la colère étant utilisée plus souvent ces dernières années). Par contre, la notion d'agressivité semble qualitativement différente de la colère et de l'hostilité.

Compte tenu des données disponibles, l'indicateur « agressivité » a été conservé; toutefois il a été reformulé tout comme le message d'aide pour rendre les cotes plus claires. Le manuel du Service concernant le Programme de prévention de la violence facilite ce processus (voir les annexes B et C).

Difficulté à s'affirmer (indicateur 18)

Les participants à toutes les séances générales et à toutes les séances axées sur les délinquantes ont convenu que cet indicateur devrait être conservé. Cependant, les participants à la plupart des séances se préoccupaient du bien-fondé de cet indicateur dans le cas des délinquants autochtones.

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a révélé que cet indicateur était un prédicteur faible (cohorte des délinquants) ou nul (délinquantes et délinquants autochtones). En outre, les experts de l'extérieur ont présenté des arguments théoriques et des données empiriques à l'appui de la conservation de cet indicateur.

Par conséquent, l'indicateur a été conservé et placé dans la composante des aptitudes interpersonnelles. Toutefois, le message d'aide a été considérablement étoffé. De plus, une mise en garde concernant la diversité culturelle a aussi été incluse.

Problème de maîtrise du stress (indicateur 19)

Encore une fois, les participants à la majorité des séances (60 %) ont convenu de conserver cet indicateur. Cependant, les participants à certaines séances ont indiqué qu'il faut préciser la signification exacte du mot « stress ». Les participants aux trois séances axées sur les délinquantes ont convenu à l'unanimité de conserver cet indicateur sous sa forme actuelle.

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a corroboré cet indicateur dans le cas des délinquants ($r = ,14$) et des délinquantes ($r = ,22$). Toutefois, on n'a constaté aucun rapport dans le cas des délinquants autochtones ($r = ,02$). Les experts de l'extérieur (communication personnelle) ont recommandé de conserver cet indicateur pour des raisons théoriques et empiriques.

Par conséquent, l'indicateur a été conservé et placé dans la composante de l'aptitude générale à résoudre les problèmes (voir les annexes B et C).

Difficulté à résoudre des situations conflictuelles (indicateur 20)

Les participants à la majorité des séances générales (70 %) et à toutes les séances axées sur les délinquantes ont recommandé de conserver cet indicateur. Les participants à certaines séances ont fait remarquer toutefois que l'indicateur est semblable, sur le plan conceptuel, aux indicateurs « problème de maîtrise du stress » et « a de la difficulté à résoudre des problèmes interpersonnels ». Par conséquent, le personnel des régions a recommandé d'améliorer les messages d'aide.

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a montré un appui modéré dans le cas des délinquants et un appui faible dans le cas des délinquantes. Encore une fois, il n'y avait pas de rapport entre l'indicateur et la réincarcération dans la cohorte des délinquants autochtones ($r = ,04$). Les experts de l'extérieur ont recommandé de conserver cet indicateur pour des raisons théoriques. De plus, ils ont recommandé de déplacer cet indicateur de la sous-composante relative à la capacité d'adaptation à la nouvelle composante sur les aptitudes interpersonnelles.

Au début, les indicateurs « difficulté à résoudre des situations conflictuelles » et « a de la difficulté à résoudre des problèmes interpersonnels » ont été conservés comme indicateurs individuels. Toutefois, on s'est vite rendu compte que le chevauchement conceptuel entre les deux indicateurs était aussi évident sur le plan opérationnel. Plus particulièrement, les tentatives visant à créer des messages d'aide qui établiraient clairement une distinction entre les deux indicateurs (selon les recommandations du personnel) ont échoué. De plus, il y avait une forte corrélation entre chacun des deux indicateurs ($r = ,59$). Par conséquent, selon le principe selon lequel « peu c'est mieux », l'esprit de cet indicateur a été incorporé dans l'indicateur « a de la difficulté à résoudre des problèmes interpersonnels » (voir les annexes B et C).

Gère mal le temps (indicateur 21)

Les participants à 80 % des séances générales ont recommandé de conserver cet indicateur. Toutefois, les participants à toutes les séances ne savaient pas exactement si cet indicateur s'appliquait également à toutes les cultures. De plus, les participants à plusieurs séances ont indiqué qu'il fallait modifier le message d'aide.

Les participants aux trois séances axées sur les délinquantes ont exprimé leurs préoccupations au sujet de cet indicateur. Par exemple, les participants à deux séances ont fait

remarquer que la signification de l'indicateur n'était pas claire tandis que les participants à la troisième séance ont recommandé de supprimer complètement l'indicateur.

Fait intéressant, malgré l'hésitation exprimée par le personnel des régions, l'analyse au deuxième degré a montré qu'il s'agissait de l'un des rares indicateurs du domaine de la vie personnelle et affective qui était un prédicteur constant de la réincarcération chez les trois cohortes de délinquants (r variait de ,15 à ,21). De plus, les experts de l'extérieur ont recommandé de conserver l'indicateur pour des raisons théoriques.

Compte tenu des données, l'indicateur a été conservé et placé dans la composante de l'impulsivité (voir les annexes B et C).

Problème de jeu (indicateur 22)

Les participants à toutes les séances générales ont recommandé de conserver cet indicateur; toutefois les participants à plusieurs séances ont recommandé de le placer celui-ci dans le domaine de la toxicomanie. Ils ont aussi formulé plusieurs suggestions pour améliorer le message d'aide.

Les participants à deux des séances axées sur les délinquantes ont recommandé de conserver l'indicateur, mais les participants à une de ces séances ont proposé de le placer dans le domaine de la toxicomanie. Les participants à l'autre séance ont recommandé de le supprimer complètement.

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré n'a pas corroboré le maintien de cet indicateur quelle que soit la cohorte. Fait intéressant, les experts de l'extérieur ont recommandé de le server, mais de le placer dans la composante de l'impulsivité. Compte tenu de l'appui considérable du personnel des régions et de la recommandation des experts, cet indicateur a été conservé.

A une tolérance limitée aux frustrations (indicateur 23)

Les participants à 70 % des séances générales et à 100 % des séances axées sur les délinquantes ont recommandé de garder cet indicateur. Chose intéressante, ils ont fait très peu de mises en garde concernant l'amélioration de l'indicateur. Toutefois, certaines lignes directrices particulières visant à améliorer le message d'aide ont été proposées pendant les séances axées sur les délinquantes.

D'un point de vue empirique, les analyses au premier et au deuxième degré appuient le maintien de cet indicateur. Il convient de noter la corrélation particulièrement forte entre celui-ci et la réincarcération dans la cohorte des délinquantes ($r = ,24$). Par conséquent, l'indicateur a été conservé et placé dans la sous-composante de l'agressivité conformément à la recommandation de l'expert de l'extérieur (voir les annexes B et C).

Problème d'hostilité (indicateur 24)

Les participants à la plupart des séances générales (90 %) ont recommandé de conserver cet indicateur à la condition d'en améliorer considérablement le message d'aide de manière à le distinguer clairement de l'« agressivité ». De plus, les participants à deux des séances axées sur les délinquantes ont recommandé de le conserver (les participants à la troisième séance ont recommandé de le supprimer) à la condition de le préciser davantage.

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a révélé que cet indicateur était un prédicteur modéré de la réincarcération chez les délinquants ($r = ,10$, $p < ,001$). Toutefois, il n'y avait pas de rapport significatif entre cet indicateur et la réincarcération chez les délinquantes ($r = ,08$) ou les délinquants autochtones ($r = ,04$). L'examineur de l'extérieur appuie le maintien de cet indicateur, mais a aussi souligné le chevauchement conceptuel et opérationnel entre les notions de la colère, de l'hostilité et de l'agressivité. De plus, l'examineur de l'extérieur a démontré la tendance dans les comptes rendus de recherche à concevoir la colère et l'hostilité comme des notions semblables qui sont différentes de l'agressivité sur le plan qualitatif. Enfin, il a noté l'évolution, ces dernières années, de la terminologie des chercheurs, qui utilisent plus le terme « colère » que le terme « hostilité ».

Compte tenu des données disponibles, l'esprit de cet indicateur sera conservé, mais il y aura dorénavant deux indicateurs relatifs à la colère : « réprime souvent la colère » et « ressent souvent une forte colère ». Ces indicateurs ont été choisis pour promouvoir l'uniformité entre le processus d'évaluation initiale et le Programme de prévention de la violence du Service.

Craintes irraisonnées (indicateur 25)

Les participants à cinq des séances générales ont fortement recommandé de supprimer cet indicateur, tandis que les participants aux cinq autres séances ont simplement fait état de leurs préoccupations au sujet de sa clarté. Les participants à deux des séances axées sur les

délinquantes ont recommandé de conserver cet indicateur à la condition qu'il soit fusionné avec l'indicateur « problème de maîtrise du stress ».

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a montré que cet indicateur n'était ni un bon prédicteur ni un prédicteur modéré de la réincarcération pour n'importe quelle des trois cohortes de délinquants. De plus, l'examineur de l'extérieur a recommandé de supprimer cet indicateur. Par conséquent, il a été supprimé.

Prend des risques inconsidérés et recherche les sensations fortes (indicateurs 26 et 27)

Les participants aux séances générales ne sont pas parvenus à un consensus au sujet de l'indicateur « prend des risques inconsidérés ». Par exemple, les participants à quatre séances ont recommandé de le supprimer tandis que les participants à deux séances ont recommandé de le conserver (avec un message d'aide modifié). En outre, les participants à trois séances ont recommandé de fusionner l'indicateur « prend des risques inconsidérés » et l'indicateur « recherche les sensations fortes » pourvu que ce dernier demeure le principal élément de l'indicateur. Enfin, les participants à une séance ont suggéré de fusionner ces indicateurs avec l'indicateur « inconscient des conséquences ».

Fait intéressant, les participants à toutes les séances générales ont convenu que l'indicateur « recherche les sensations fortes » devrait être conservé sous une forme ou sous une autre (p. ex. le conserver tel quel, le fusionner avec les indicateurs « prend des risques inconsidérés » et « inconscient des conséquences »). Toutefois, les participants à la majorité des séances étaient d'avis que l'indicateur devrait traduire un comportement qui est lié directement au comportement criminel ou un autre comportement mettant la vie en danger.

Les résultats des séances axées sur les délinquantes correspondaient essentiellement à ceux des séances générales. Par exemple, les participants à deux séances ont recommandé de fusionner les deux indicateurs tandis que les participants à la troisième séance ont recommandé de supprimer l'indicateur « prend des risques inconsidérés » tout en conservant l'indicateur « recherche les sensations fortes ».

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a révélé que les deux indicateurs étaient des prédicteurs modérés de la réincarcération pour les trois cohortes. Toutefois, l'ampleur des résultats était plus grande dans le cas de l'indicateur « recherche les sensations fortes » que dans celui de l'indicateur « prend des risques inconsidérés ». Les experts

de l'extérieur ont également fait état de données empiriques corroborant le maintien de l'indicateur « recherche les sensations fortes ».

Compte tenu des données et pour des raisons de simplification, l'indicateur « recherche de sensations fortes » a été conservé tandis que l'indicateur « prend des risques inconsidérés » a été supprimé. Les autres modifications au message d'aide figurent à l'annexe C.

Irréfléchi (indicateur 28)

Les participants à 90 % des séances générales ont recommandé de conserver cet indicateur. Toutefois, les participants à plusieurs séances ont indiqué qu'il fallait préciser le message d'aide. Par contre, les participants aux séances axées sur les délinquantes n'ont pu en arriver à un consensus. Alors que les participants à une séance ont recommandé de fusionner cet indicateur avec les indicateurs « inconscient des conséquences » et « impulsif », les participants à une autre séance ont recommandé de le supprimer. Les participants à la dernière séance ont recommandé de conserver l'indicateur, mais de le reformuler dans les termes suivants : « n'essaie pas de se souvenir de son propre comportement ».

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a montré que cet indicateur était un prédicteur modéré de la réincarcération chez les délinquants ($r = ,13$), mais non chez les délinquantes ou les délinquants autochtones. Les experts de l'extérieur ont recommandé de conserver l'indicateur pour des raisons théoriques plutôt qu'empiriques. En outre, ils ont recommandé de le placer l'indicateur dans la composante relative à l'impulsivité.

Cet indicateur a d'abord été conservé. Cependant, il est rapidement devenu évident que la ressemblance conceptuelle entre les indicateurs « irréfléchi » et « impulsif » était aussi opérationnelle. Plus précisément, les tentatives visant à créer des messages d'aide qui établiraient une distinction adéquate entre les deux indicateurs ont échoué. De plus, il y avait une corrélation modérée entre les deux indicateurs ($r = ,26$). Par conséquent, compte tenu de principe « peu c'est mieux », cet indicateur a été incorporé dans l'indicateur « impulsif » (voir les annexes B et C).

Peu consciencieux (indicateur 29)

Encore une fois, les participants à toutes les séances générales ont recommandé de garder cet indicateur. Cependant, les participants à la plupart des séances ont recommandé de le remplacer par le message d'aide « le délinquant ne persiste pas dans l'atteinte de ses objectifs »

ou « renonce rapidement lorsqu'il est mis au défi ». Par contre, les participants aux trois séances axées sur les délinquantes ont recommandé de supprimer cet indicateur.

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a révélé que cet indicateur était un prédicteur modéré chez les délinquants ($r = ,16, p < ,001$), un prédicteur faible, mais significatif chez les délinquants autochtones ($r = ,08, p < ,001$) et un prédicteur non significatif chez les délinquantes ($r = ,11, ns$); toutefois, l'ampleur de la corrélation était modérée. L'examineur de l'extérieur a recommandé de conserver cet indicateur pour des raisons théoriques. Toutefois, il n'a recensé aucune étude empirique portant sur le rapport entre cet indicateur et le comportement criminel.

Compte tenu des données disponibles et des caractéristiques conceptuelles particulières de cet indicateur, il a été conservé et placé dans la composante relative à l'aptitude générale à résoudre les problèmes, du domaine de la vie personnelle et affective (voir les annexes B et C).

Manipulateur (indicateur 30)

Les participants à toutes les séances générales et à toutes les séances axées sur les délinquantes ont recommandé de conserver cet indicateur. D'un point de vue empirique, cet indicateur était un faible prédicteur de la réincarcération chez les délinquants ($r = ,06, p < ,06$), un bon prédicteur chez les délinquantes ($r = ,21, p < ,001$), mais un prédicteur nul dans le cas des délinquants autochtones ($r = ,01$). L'examineur de l'extérieur a recommandé de conserver cet indicateur pour des raisons théoriques.

Compte tenu des données, cet indicateur a été conservé et placé dans la composante des « aptitudes interpersonnelles » (voir les annexes B et C).

Comportement sexuel (indicateurs 31 à 34)

Les participants aux séances générales ne sont pas parvenus à un consensus au sujet de l'indicateur « a des difficultés de performance sexuelle ». Alors que les participants à cinq séances ont recommandé de le supprimer, les participants à quatre séances étaient indécis. Toutefois, les participants à une séance ont recommandé de le garder.

En ce qui concerne l'indicateur « problème d'identité sexuelle », les participants à six des séances générales ont recommandé de le supprimer tandis que les participants aux quatre autres séances étaient indécis. Fait intéressant, les participants à toutes les séances générales ont recommandé de maintenir les indicateurs « préférences sexuelles inappropriées » et « attitude

sexuelle problématique » pourvu que ces indicateurs soient placés dans un autre domaine ou ne s'appliquent qu'aux délinquants sexuels connus (recommandation qui va dans le sens de celle des experts de l'extérieur).

Chose intéressante, les participants à une seule séance axée sur les délinquantes ont recommandé de supprimer tous les indicateurs relatifs au comportement sexuel. Par contre, les participants à une autre séance ont indiqué que les indicateurs ne devraient s'appliquer qu'aux délinquants sexuels connus. Les participants à la dernière séance ont recommandé de regrouper tous les indicateurs relatifs au comportement sexuel dans un seul indicateur composé portant sur le comportement sexuel problématique.

Fait intéressant, il n'y avait aucun rapport ou il y avait un rapport négatif entre les indicateurs relatifs au comportement sexuel et la réincarcération dans chacune des trois cohortes. Les examinateurs de l'extérieur n'ont pas formulé d'observations concernant la « dysfonction sexuelle » ou l'« identité sexuelle », faute d'études dans ce domaine. Toutefois, ils ont signalé qu'il y a des données empiriques selon lesquelles il y a un rapport entre les préférences et les attitudes sexuelles inappropriées et les infractions sexuelles dans des échantillons de délinquants sexuels connus. Toutefois, ils ont recommandé de n'évaluer ces indicateurs que dans le cas de délinquants sexuels connus.

Compte tenu des données disponibles, les indicateurs « problème d'identité sexuelle » et « dysfonction sexuelle » ont été supprimés tandis que les indicateurs « attitudes sexuelles inappropriées » et « préférences sexuelles inappropriées » ont été conservés. Toutefois, les deux indicateurs ne seront cotés que dans le cas de délinquants sexuels connus.

Habilité mentale et santé mentale (indicateurs 35 à 37)

Les participants à 90 % des séances générales ont indiqué que les indicateurs relatifs à l'habilité mentale et à la santé mentale sont nécessaires pour la planification du traitement, l'aiguillage vers les programmes, la surveillance communautaire et l'établissement du plan correctionnel. Cependant, les participants à la plupart des séances ont indiqué qu'il faudrait placer ces indicateurs dans un domaine tout à fait nouveau ou peut-être les utiliser au cours de l'examen des besoins immédiats dans le cadre du processus d'évaluation initiale à condition qu'ils fassent l'objet d'une réévaluation. Les résultats des séances axées sur les délinquantes correspondaient à ceux des séances concernant les hommes. Toutefois, les participants à une

séance ont recommandé de regrouper tous les indicateurs relatifs à la santé mentale et aux interventions dans un ou deux indicateurs.

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a révélé qu'aucun de ces indicateurs n'était un bon prédicteur ou un prédicteur modéré de la réincarcération dans les trois cohortes. De plus, comme il a été mentionné précédemment, Robinson et coll. [1998; 2000] ont proposé de supprimer les composantes principales relatives à l'habileté mentale et à la santé mentale. À la lumière des données disponibles, nous avons enlevé ces trois indicateurs du domaine de la vie personnelle et affective et les avons placés dans le nouveau domaine de la réceptivité. De plus, les trois indicateurs actuels relatifs à l'habileté mentale et à la santé mentale ont été regroupés dans deux indicateurs (diagnostic de troubles mentaux, délinquant ayant une déficience intellectuelle) (voir les annexes B et C).

Interventions (indicateurs 38 à 46)

Les participants à toutes les séances générales ont convenu que la composante relative aux interventions non seulement génère des renseignements importants pour la planification des cas, mais que les indicateurs servent aussi d'utiles questions incitatives d'entrevues. Toutefois, les participants à la plupart des séances ont indiqué qu'il faut recueillir les données dans un autre domaine qui porte davantage sur les antécédents en matière de traitement en général. Quel que soit l'endroit où les renseignements sont conservés, les participants à plusieurs séances ont fait remarquer qu'il faudrait modifier les indicateurs et les messages d'aide pour les rendre plus clairs.

En somme, les participants aux séances axées sur les délinquantes ne sont pas parvenus à un consensus au sujet de cette composante. Par exemple, les participants à une séance ont simplement suggéré de réduire le nombre d'indicateurs et d'améliorer les lignes directrices en matière de cotation. Par ailleurs, les participants à une autre séance ont recommandé de supprimer tous les indicateurs, sauf l'indicateur « participation aux programmes par le passé ». Enfin, le dernier groupe a recommandé de supprimer les indicateurs « évaluation antérieure de la vie personnelle et affective » et « hospitalisation actuellement » et de conserver tous les autres indicateurs relatifs aux interventions.

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a révélé qu'aucun des indicateurs relatifs aux interventions n'était un bon prédicteur ou un prédicteur modéré de la réincarcération. Cependant, quelques corrélations dans la cohorte des délinquants mis en liberté

font ressortir un faible soutien. De même, les experts de l'extérieur ont aussi conclu qu'il faudrait supprimer tous les indicateurs relatifs aux interventions du domaine de la vie personnelle et affective pour des raisons théoriques ou empiriques. Comme il est mentionné ci-dessus, ils ont recommandé d'inclure l'évaluation du niveau de motivation actuel ou de la réceptivité au changement. Les participants aux séances générales et aux séances axées sur les délinquantes étaient fortement en faveur de cette recommandation. Par conséquent, quatre nouvelles cotes relatives au niveau de motivation actuel (apprentissage cognitif des compétences et programmes de lutte contre la violence) et rendement du traitement antérieur (apprentissage cognitif des compétences et programmes de lutte contre la violence) ont été incorporées (voir l'analyse ci-dessous et l'annexe C). Toutefois, un indicateur relatif aux interventions en matière de santé mentale figure dans le domaine de la réceptivité. L'indicateur « intervention antérieure en matière de santé mentale » forme un indicateur composé des six indicateurs suivants : médication prescrite par le passé, médication prescrite en ce moment, hospitalisation par le passé, hospitalisation actuellement, consultations externes par le passé, consultations externes avant l'admission (voir les annexes B et C).

Sommaire des modifications proposées au domaine de la vie personnelle et affective

Le domaine de la vie personnelle et affective est passé de 7 composantes principales, 22 sous-composantes et 46 indicateurs à 6 composantes et 24 indicateurs. Les messages d'aide ont été étoffés selon les recommandations du personnel des régions, des experts de l'extérieur et des programmes actuels du SCC. Lorsqu'il y avait lieu, on a tenu compte des différences particulières relatives aux délinquantes, aux délinquants autochtones et aux autres groupes minoritaires dans les messages d'aide et les questions incitatives d'entrevues. Enfin, tout comme pour les domaines précédents, deux nouvelles cotes ont été ajoutées pour tenir compte du rendement du traitement antérieur et du niveau de motivation actuel propres à ce domaine. Voir un aperçu complet aux annexes B et C.

Domaine de l'attitude générale

Observations générales

En résumé, les séances de consultation générales ont révélé que le personnel des régions est fortement en faveur de l'évaluation continue des attitudes criminelles. Toutefois, le personnel

des régions a beaucoup insisté sur la nécessité d'améliorer la formation et les messages d'aide concernant ce domaine. De plus, il y a eu un long débat pour déterminer si le domaine devrait porter exclusivement sur les attitudes criminelles ou s'il devrait aussi englober l'attitude à l'égard de l'emploi, des femmes et de la violence familiale. Certains ont également suggéré d'évaluer la sensibilisation au traumatisme des victimes et l'état de préparation au traitement dans ce domaine. Ils ont également mentionné que le recours à des indices et(ou) ou des points de référence comportementaux aiderait dans une grande mesure à produire des cotes fiables.

Observations générales concernant les délinquantes

En somme, les participants aux séances axées sur les délinquantes ont recommandé fortement de continuer de tenir compte des attitudes criminelles dans le processus d'évaluation. La plupart des questions soulevées pendant les séances axées sur les délinquantes sont examinées au niveau des indicateurs, sauf dans le cas qui suit. Certains ont proposé d'ajouter des indicateurs qui refléteraient les attitudes à l'égard de l'aide sociale (y compris la protection de l'enfance), de l'immigration et des hommes en position d'autorité.

Réponse aux propositions des experts – en général ou concernant les femmes en particulier

Law [1998] a d'abord proposé de conserver seulement les indicateurs bénéficiant d'un appui empirique modéré ou solide. Dans l'ensemble, les participants à 70 % des séances générales et à 100 % des séances axées sur les délinquantes étaient d'accord en principe; toutefois, des exceptions ont été relevées et sont examinées au niveau des indicateurs. Nous avons accepté cette proposition en principe, mais les exceptions sont dûment notées ci-dessous dans l'examen des indicateurs.

Les participants aux séances générales et aux séances axées sur les délinquantes ont souscrit à l'unanimité à la deuxième proposition de Law, c.-à-d. inclure un indicateur ou deux reflétant la neutralisation. En bref, la neutralisation a trait aux techniques de déni et de minimisation qu'utilisent les délinquants pour justifier, rationaliser ou minimiser la gravité et la nature de leur comportement criminel (Sykes et Matza [1957]). Toutefois, les participants aux deux genres de consultation se sont dits préoccupés du fait que le nouvel indicateur puisse obtenir un taux de réponse positive assez élevé; ils ont donc recommandé de formuler avec soin le message d'aide pour éviter un surclassement. Enfin, les participants ont recommandé de

formuler le nouvel indicateur en des termes non techniques. Cette proposition a été acceptée, et un nouvel indicateur tenant compte de la « neutralisation » a été ajouté (voir les annexes B et C).

Les participants à toutes les séances de consultation générales ont appuyé la dernière proposition de Law visant à inclure un indicateur ou deux reflétant l'auto-efficacité criminelle. En bref, l'auto-efficacité criminelle a trait à la mesure dans laquelle une personne se considère comme un criminel d'expérience et bien renseigné (Brown, Zamble et Conroy [1998]; Brown [2002]). Cependant, encore une fois, on a formulé diverses suggestions pour simplifier les termes du nouvel indicateur proposé (p. ex. « s'enorgueillit de ses exploits criminels », « fortement engagé dans des activités criminelles », « acceptation générale d'un mode de vie criminel »). Le personnel a également recommandé que la stratégie d'évaluation pour cet indicateur porte sur la nature transparente en apparence de l'indicateur. Cette proposition a été acceptée, et un nouvel indicateur reflétant ce concept a été ajouté (voir les annexes B et C)

Contrairement aux participants aux séances générales, les participants aux séances axées sur les délinquantes ne sont pas parvenus à un consensus au sujet de l'ajout proposé d'un nouvel indicateur relatif à l'auto-efficacité criminelle. Les participants à une séance ont appuyé clairement la proposition, mais les participants à une autre séance estimaient que l'indicateur s'appliquait aux hommes, mais non aux femmes. Les participants à l'autre séance étaient indécis. Cette proposition a été acceptée pour le moment. Toutefois, si les indicateurs se révèlent invalides pour les délinquantes après les essais sur le terrain, ils seront supprimés.

Enfin, les participants à 70 % des séances générales ont souscrit à la dernière proposition de Law, c.-à-d. incorporer un indicateur ou deux reflétant les croyances relatives à la violence. Plus particulièrement, le personnel a appuyé l'inclusion ou l'amélioration des indicateurs actuels à la condition qu'ils mesurent les aspects suivants : 1) la mesure dans laquelle le délinquant considère la violence comme un moyen acceptable de faire face aux situations frustrantes; 2) la mesure dans laquelle le délinquant souscrit au recours à la violence en général; 3) la mesure dans laquelle le délinquant souscrit au recours à la violence situationnelle ou impulsive. En somme, les participants à toutes les séances axées sur les délinquantes ont souscrit à la proposition en principe; toutefois, on a noté une certaine hésitation, faute d'exemples concrets de ce que les nouveaux indicateurs relatifs à la croyance dans la violence engloberaient.

Modifications proposées aux indicateurs relatifs à l'attitude générale

Justice (indicateurs 1 à 6)

Dans l'ensemble, les participants aux séances générales sont en faveur du maintien de la composante principale de la justice (indicateurs 1 à 6) du domaine de l'attitude générale. Toutefois, les participants à la majorité des séances de consultation générales (60 %) ont recommandé de regrouper les indicateurs 1 à 4 (attitude négative à l'égard des lois (indicateur 1), de la police (indicateur 2), des tribunaux (indicateur 3) et des services correctionnels (indicateur 4)) en un seul intitulé « attitudes négatives à l'égard du système de justice pénale ». Toutefois, les points de vue étaient partagés lorsqu'il s'agissait de déterminer s'il fallait supprimer, fusionner ou conserver les indicateurs 5 (attitude négative à l'égard de la surveillance communautaire) et 6 (attitude négative envers la réadaptation).

Les participants à seulement deux des trois séances axées sur les délinquantes ont formulé des recommandations précises concernant les indicateurs du domaine de l'attitude générale. Par conséquent, seuls les résultats de ces séances sont examinés. Les résultats des séances axées sur les délinquantes correspondaient à ceux des séances générales. Les deux groupes ont convenu que la composante de la justice pourrait être réduite. Toutefois, des stratégies légèrement différentes ont été proposées. Par exemple, les participants à une séance ont recommandé de fusionner les indicateurs 1 à 3 en un seul indicateur composé et de conserver les indicateurs 4, 5 et 6 sous leur forme originale. Par ailleurs, les participants à la deuxième séance ont fait remarquer que les indicateurs 1 à 4 devraient être fusionnés tandis que les indicateurs 5 et 6 devraient être conservés sous leur forme actuelle. Cependant, les deux groupes ont formulé des suggestions concrètes pour améliorer la signification des indicateurs.

L'analyse au deuxième degré a révélé que quatre des six indicateurs relatifs à la justice étaient des prédicteurs modérés de la réincarcération pour les trois cohortes de délinquants. Les deux indicateurs qui ont obtenu un appui faible ou nul étaient « attitude négative envers les tribunaux » et « attitude négative envers la réadaptation ». L'examen méta-analytique externe a aussi montré qu'il y avait un rapport modéré entre cinq des six indicateurs et la récidive criminelle. Toutefois, nous n'avons recensé aucune étude externe indiquant si les attitudes à l'égard de la surveillance communautaire étaient des prédicteurs de la récidive.

À la lumière des données collectives, les trois premiers indicateurs de la composante de la justice ont été regroupés en un seul indicateur composé « a une attitude négative envers le

système de justice pénale ». De même, les deux indicateurs suivants (attitude négative envers le système correctionnel et la surveillance communautaire) ont été regroupés dans l'indicateur composé suivant : « attitude négative envers le système correctionnel ». De plus, des messages d'aide ont été ajoutés à chaque indicateur (voir les annexes B et C). Même si l'indicateur « attitude négative envers la réadaptation » a été supprimé, l'esprit de l'indicateur a été conservé dans le nouveau domaine de la réceptivité dans la composante générale de la motivation (voir les annexes B et C).

Conventions (indicateurs 7 à 12)

Les participants à 90 % des séances de consultation générales ont recommandé de conserver en principe la sous-composante des conventions. Toutefois, les participants ne s'entendaient pas du tout pour déterminer s'il fallait placer cette composante dans le domaine de l'attitude générale ou si ces attitudes négatives, mais non criminelles, (p. ex. attitude à l'égard de l'emploi, toxicomanie) devraient figurer dans d'autres domaines (p. ex. placer l'attitude à l'égard de l'emploi dans le domaine de l'emploi). De plus, le personnel a recommandé fortement de réduire la redondance d'un domaine à l'autre et dans chaque domaine. Enfin, non seulement les participants à certaines séances ont-ils recommandé de reformuler certains indicateurs sous un jour positif (p. ex. « valorise l'emploi »), mais les participants à la plupart des séances ont recommandé d'améliorer la signification et la clarté des indicateurs en précisant davantage chacun des messages d'aide.

Les participants à deux séances axées sur les délinquantes ne sont pas parvenus à un consensus concernant la sous-composante sur les conventions. Alors que les participants à une séance ont recommandé de supprimer complètement la composante, sauf l'indicateur « le travail n'a pas de valeur », les participants à l'autre séance voulaient la conserver la composante. Toutefois, les participants à cette séance étaient d'avis que les indicateurs actuels ne représentent pas adéquatement les liens avec les conventions prosociales et que, par conséquent, s'ils étaient conservés, il faudrait les réviser en profondeur. De plus, les participants à la première séance qui ont recommandé de conserver l'indicateur « le travail n'a pas de valeur » ont proposé de reformuler celui-ci de la façon suivante : « le travail légal n'a pas de valeur ».

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a révélé que seulement 2 des 6 indicateurs (c.-à-d. « le travail n'a pas de valeur » et « valorise la toxicomanie ») dans cette composante étaient des prédicteurs de la réincarcération. De plus, alors que l'indicateur « le

travail n'a pas de valeur » était un prédicteur modéré pour toutes les cohortes (p. ex., r variait de ,13 à ,15, $p < ,002$), l'indicateur « valorise la toxicomanie » était en fait un bon prédicteur pour la cohorte des délinquantes ($r = ,21$, $p < ,002$), un prédicteur modéré chez les délinquants ($r = ,16$, $p < ,002$) et un prédicteur faible, mais significatif, chez les délinquants autochtones ($r = ,08$, $p < ,002$). L'examen méta-analytique externe a révélé qu'il y avait un rapport modéré entre « l'attitude envers les conventions sociales » et la récidive criminelle. Toutefois, l'importance du rapport est devenue « faible » après que l'effet a été pondéré selon la taille de l'échantillon.

Compte tenu de toutes les données, la sous-composante des conventions a est passée de six à deux indicateurs : « valorise la toxicomanie » et « a une attitude anticonformiste à l'égard des conventions sociales ». Le deuxième indicateur est maintenant un indicateur composé comprenant la majorité des indicateurs actuels du domaine des conventions. Il a été décidé de conserver l'indicateur « valorise la toxicomanie » comme indicateur distinct parce qu'il s'appuie sur des données empiriques solides, en particulier dans le cas des délinquantes. De plus, comme il a été mentionné plus haut, les attitudes à l'égard du travail figurent maintenant dans le domaine de l'emploi tandis que l'« attitude qui encourage la violence familiale » est placée dans le domaine des relations conjugales et familiales. Enfin, les messages d'aide ont été révisés considérablement. Il convient de noter les modifications apportées au message d'aide correspondant à l'indicateur « a une attitude anticonformiste à l'égard des conventions sociales », qui s'applique maintenant à la diversité culturelle (voir les annexes B et C).

Personnes âgées, femmes, hommes et minorités (indicateurs 13 à 17)

Les participants à 60 % des séances de consultation générales ont recommandé de supprimer les indicateurs suivants : « les personnes âgées n'ont pas de valeur », « intolérance ethnique », « intolérance religieuse », « intolérance à l'égard des personnes ayant une déficience ». Cependant, les participants aux quatre autres séances ont recommandé de regrouper ces quatre indicateurs dans un indicateur composé (c.-à-d. « intolérance envers certains groupes »). Fait intéressant, les participants à 90 % des séances ont recommandé de conserver l'indicateur « le rôle des femmes et des hommes est inégal » à la condition d'améliorer le message d'aide. De plus, les participants à certaines séances ont aussi suggéré de combiner l'indicateur « le rôle des femmes et des hommes est inégal » et l'indicateur « encourage la violence familiale » et de placer cet indicateur combiné dans le domaine des relations conjugales et familiales. Chose intéressante, les participants à deux séances axées sur les délinquantes ont

convenu que tous ces indicateurs devraient être supprimés, sauf l'indicateur « le rôle des femmes et des hommes est inégal ».

Nous n'avons recensé aucune étude externe portant sur l'utilité prédictive de l'indicateur « les personnes âgées n'ont pas de valeur », mais l'examen méta-analytique externe (Law [1998]) a révélé qu'il y avait un rapport modéré entre les « attitudes négatives envers les femmes » et les « attitudes négatives envers les groupes minoritaires » et la récidive. Toutefois, il faut interpréter les résultats avec prudence étant donné qu'ils sont fondés sur trois études (deux études sur les attitudes envers les femmes et une sur les attitudes envers les groupes minoritaires).

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré n'a révélé aucun appui (r variait de $-,06$ à $,03$ pour toutes les cohortes) pour le maintien des indicateurs susmentionnés. De plus, les quelques études que nous avons recensées à l'extérieur appuyaient le maintien des indicateurs reflétant les attitudes négatives envers les femmes et les groupes minoritaires. Par conséquent, les données empiriques des analyses au premier et au deuxième degré ont produit des résultats contradictoires.

Compte tenu de toutes les données disponibles et des règles de décision concernant la simplification, tous les indicateurs susmentionnés ont été supprimés. Toutefois, l'indicateur « le rôle des femmes et des hommes est inégal » a été inclus comme question incitative d'entrevue dans l'indicateur « attitude qui encourage la violence familiale » dans le domaine des relations conjugales et familiales. De plus, selon les lignes directrices sur la cotation, les membres du personnel doivent maintenant formuler des observations sur les attitudes négatives du délinquant envers le sexe opposé dans la section narrative du domaine des relations conjugales et familiales. Enfin, selon les lignes directrices sur la cotation des attitudes, le personnel doit indiquer si le délinquant affiche une attitude négative envers les groupes minoritaires (c.-à-d. que le délinquant a été reconnu coupable d'un crime haineux).

Propriété (indicateurs 18 à 20)

Les participants à 50 % des séances générales ont recommandé de conserver les trois indicateurs de la sous-composante de la propriété. Les participants aux autres séances (50 %) ont aussi recommandé de conserver la sous-composante de la propriété à la condition que les trois indicateurs soient regroupés dans un indice composé ou dans deux indicateurs distincts :

« manque de respect à l'égard de la propriété privée » et « manque de respect à l'égard de la propriété publique ou commerciale ».

Les participants à l'une des séances axées sur les délinquantes ont recommandé de supprimer l'indicateur « peu de respect à l'égard de la propriété privée » tandis que les participants à la deuxième séance ont recommandé de le garder à la condition d'en préciser le sens. Fait intéressant, les deux groupes ont convenu qu'il faudrait conserver l'indicateur « manque de respect à l'égard de la propriété publique », mais qu'on pourrait supprimer l'indicateur « manque de respect à l'égard de la propriété commerciale » ou le fusionner avec l'autre indicateur.

D'un point de vue empirique, ces trois indicateurs s'appuient sur certaines des données empiriques les plus solides jusqu'à présent, les trois indicateurs ayant une valeur prédictive allant de modérée à élevée, quelle que soit la cohorte (r variait de ,15 à ,27 pour les trois cohortes). Nous n'avons recensé aucune étude externe portant sur la valeur prédictive de ces indicateurs.

Compte tenu des recommandations du personnel des régions et de l'appui des données empiriques, ces indicateurs ont été conservés. Toutefois, par souci de simplification, les deux indicateurs suivants (« manque de respect à l'égard de la propriété publique » et « manque de respect à l'égard de la propriété commerciale ») ont été regroupés dans un seul indicateur composé : « manque de respect à l'égard de la propriété publique ou commerciale » tandis que l'indicateur « peu de respect à l'égard de la propriété privée » a été conservé comme indicateur distinct (voir les annexes B et C).

Violence (Indicateurs 21-22)

Les participants à la majorité des séances générales (90 %) ont recommandé de conserver les indicateurs 21 « encourage la violence familiale » et 22 « encourage la violence instrumentale ». Toutefois, ils ont recommandé d'améliorer les lignes directrices en matière de cotation relatives au comportement. De plus, les participants à une séance ont recommandé de placer l'indicateur relatif à la violence familiale dans le domaine des relations conjugales et familiales.

Les participants aux séances axées sur les délinquantes ont fait remarquer que l'indicateur « encourage la violence familiale » ne s'applique pas aux délinquantes, car les femmes sont généralement les victimes plutôt que les auteurs des actes de violence familiale. Ils ont suggéré de reformuler l'indicateur dans le cas des délinquantes de la façon suivante : « rationalise ou

accepte la violence conjugale ». Les participants aux séances axées sur les délinquantes ont également convenu de conserver l'indicateur « encourage la violence instrumentale » à la condition d'améliorer le message d'aide ou le libellé de l'indicateur réel pour le rendre plus clair (p. ex. « appuie la violence axée sur un but »).

D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré n'a pas révélé d'appui pour le maintien de l'indicateur « encourage la violence familiale » dans les trois cohortes. De plus, nous n'avons recensé aucune étude portant sur la valeur prédictive des attitudes à la l'égard de la violence familiale et la récidive. Toutefois, l'analyse au deuxième degré a montré que l'indicateur « encourage la violence instrumentale » était un prédicteur de la réincarcération, en particulier chez les délinquantes ($r = ,15, p < ,002$) et, dans une certaine mesure, chez les délinquants ($r = ,09, p < ,002$), mais non chez les délinquants autochtones ($r = ,03$). La méta-analyse externe a également révélé que les attitudes à l'égard de la violence instrumentale étaient un prédicteur modéré de la récidive criminelle.

Compte tenu de toutes les données disponibles, y compris la troisième recommandation formulée par l'expert de l'extérieur (c.-à-d. inclure les indicateurs relatifs à croyance dans la violence), trois indicateurs relatifs à l'attitude à l'égard de la violence ont été inclus dans le protocole révisé (deux indicateurs actuels et un indicateur supplémentaire). Alors que l'indicateur « encourage la violence instrumentale » a été conservé, mais reformulé pour le rendre plus clair, l'indicateur « encourage la violence familiale » a été reformulé et placé dans le domaine des relations conjugales et familiales. Enfin, un indicateur supplémentaire « appuie la violence psychologique ou expressive » a été ajouté conformément aux recommandations formulées par l'expert de l'extérieur (voir les annexes B et C).

Mode de vie (indicateurs 23 et 24)

Les participants aux séances générales et aux séances axées sur les délinquantes ont convenu à l'unanimité qu'il fallait conserver les indicateurs « n'a pas de but » et « anticonformiste ». D'un point de vue empirique, l'analyse au deuxième degré a montré que les deux indicateurs étaient de bons prédicteurs ou des prédicteurs modérés de la réincarcération dans les trois cohortes de délinquants (r variait de ,12 à ,27, $p < ,002$). De même, l'examen méta-analytique externe a montré que l'indicateur « anticonformiste » était un bon prédicteur de la récidive criminelle tandis que l'indicateur « n'a pas de but » en était un prédicteur modéré.

Par conséquent, les deux indicateurs ont été conservés. Toutefois, l'indicateur 23 « n'a pas de but » ainsi que son message d'aide correspondant « le délinquant n'a pas de but dans la vie/ ne se fixe pas d'objectifs » ont été placés dans la nouvelle composante « planification insuffisante de la vie » qui figure actuellement dans le domaine de la vie personnelle et affective. Cet indicateur a été déplacé pour des raisons conceptuelles (l'indicateur convient mieux sur le plan conceptuel à la composante « planification insuffisante de la vie » du domaine de la vie personnelle et affective) et empiriques (il y a une forte corrélation entre l'indicateur et un certain nombre d'indicateurs du domaine de la vie personnelle et affective).

Sommaire des modifications proposées au domaine de l'attitude générale

En somme, le domaine de l'attitude générale est passé de cinq composantes principales, 15 sous-composantes et 24 indicateurs à 3 composantes et 10 indicateurs. Les messages d'aide ont été étoffés conformément aux recommandations du personnel des régions et des experts de l'extérieur. Lorsqu'il y avait lieu, on a tenu compte des différences particulières relatives aux délinquantes, aux délinquants autochtones et aux autres groupes minoritaires, dans les messages d'aide et les questions incitatives d'entrevues. Enfin, tout comme pour le domaine précédent, deux nouvelles cotes ont été ajoutées pour tenir compte du rendement du traitement antérieur et du niveau de motivation actuel propres à ce domaine. Voir un aperçu complet aux annexes B et C.

Domaine de la réceptivité

L'une des modifications les plus importantes au protocole révisé est la création d'un domaine de la réceptivité. En bref, la réceptivité est un principe de base des programmes correctionnels efficaces selon lequel le traitement est le plus efficace lorsque le mode de prestation des services correspond au mode d'apprentissage, à la motivation, aux aptitudes et aux capacités du délinquant. Le principe de la réceptivité comprend deux éléments : la réceptivité générale et la réceptivité particulière. Selon la réceptivité générale, les programmes de traitement qui obéissent aux principes de la théorie de la socialisation (p. ex. les modes de prestation des traitements fondés sur la thérapie cognitivo-comportementale) produisent les réductions les plus importantes de la récidive criminelle alors que, selon la réceptivité particulière, le traitement est le plus efficace lorsqu'on tient compte de facteurs de réceptivité propres à la personne, comme la personnalité, la motivation, l'âge, la langue et la culture (Andrews [2001]; Andrews et Bonta

[2003]). Il faut souligner que même si le protocole révisé comprend un nouveau domaine de la réceptivité, la majorité des indicateurs de ce domaine existent déjà dans l'IDAFD. Ils sont simplement disséminés dans les sept domaines actuels.

Le domaine de la réceptivité dans le protocole révisé évalue les « facteurs relatifs à la réceptivité ». Il comprend une composante qui mesure 14 facteurs propres à la personne. Les indicateurs propres à la personne portent sur une gamme de facteurs comme la langue, la culture et la personnalité qui peuvent influencer sur l'efficacité du traitement. Il importe de souligner que la majorité de ces facteurs n'accroissent pas ou ne diminuent pas le niveau de risque. Enfin, il est important de noter que deux indicateurs applicables aux Autochtones et relatifs au mode de communication (voir Brant [1990] [1993] concernant les modes de communication passifs et la culture autochtone) et à l'identité culturelle ont été ajoutés.

Matrices d'aiguillage vers les programmes

Dans la dernière section du présent rapport, nous examinons brièvement la façon d'améliorer le processus d'aiguillage vers les programmes au moyen de l'IDAFD révisé (IDAFD-R). Pour le moment, nous ne recommandons pas de mettre en œuvre ces changements. Nous aimerions plutôt consulter le personnel au sujet de la possibilité d'apporter les modifications proposées.

En somme, nous soutenons que l'IDAFD-R peut servir à générer un niveau d'intensité recommandé des programmes d'une ou deux façons. Premièrement, la cote du facteur dynamique qui correspond à un facteur dynamique donné (p. ex. toxicomanie) peut être établie par rapport au niveau général d'intervention statique dans une matrice 2 X 2. Ce processus produirait un niveau d'intensité du traitement recommandé (voir le tableau 47). De plus, le processus indiquerait l'un des trois endroits de traitement recommandés : établissement, collectivité ou discrétionnaire (le personnel utilise son pouvoir discrétionnaire pour décider si le programme doit être offert dans l'établissement ou dans la collectivité).

Tableau 47 : Toxicomanie: Matrice d'aiguillage vers les programmes

Cote dynamique	Niveau d'intervention statique		
	Élevé	Moyen	Faible
Aucune	Niveau C Aucun programme nécessaire	Niveau C Aucun programme nécessaire	Niveau C Aucun programme nécessaire
Un peu	Niveau B Choix Endroit : collectivité	Niveau B Choix /PPT Endroit : discrétionnaire	Niveau A Choix Endroit : établissement
Modérée	Niveau B PPT Endroit : discrétionnaire	Niveau A PPT Endroit : établissement	Niveau A PPT Endroit : établissement
Élevée	Niveau B PITT Endroit : établissement	Niveau A PITT Endroit : établissement	Niveau A PITT Endroit : établissement

Une stratégie semblable serait adoptée pour les programmes d'après le nombre d'indicateurs ayant obtenu une réponse positive dans un ou des domaines donnés plutôt que la cote du domaine. Par exemple, l'IDAFD-R contient 5 indicateurs qui serviraient à signaler les lacunes en matière de compétences parentales. Par conséquent, dans le cas des individus pour lesquels il y aurait de trois à cinq occurrences positives et le niveau d'intervention statique serait coté élevé, on leur recommanderait de suivre des programmes d'intensité moyenne au sein de l'établissement (voir le tableau 48).

Tableau 48 : Compétences parentales : Matrice d'aiguillage vers les programmes

Indicateurs relatifs aux compétences parentales	Niveau d'intervention statique		
	Faible	Moyen	Élevé
0 occurrence	Niveau C Aucun programme nécessaire	Niveau C Aucun programme nécessaire	Niveau C Aucun programme nécessaire
1-2 occurrences	Niveau B Faible intensité Endroit : collectivité	Niveau B Faible intensité Endroit : discrétionnaire	Niveau A Faible intensité Endroit : établissement
3-5 occurrences	Niveau B Intensité modérée Endroit : discrétionnaire	Niveau A Intensité modérée Endroit : établissement	Niveau A Intensité modérée Endroit : établissement

Enfin, dans certains cas, des évaluations supplémentaires guideraient le processus d'aiguillage vers les programmes (c.-à-d. voir le tableau 49).

Tableau 49 : Violence familiale : Matrice d'aiguillage vers les programmes

Cote de l'inventaire ERVC	Niveau d'intervention statique		
	Faible	Moyen	Élevé
Faible	Niveau C Aucun programme nécessaire	Niveau C Aucun programme nécessaire	Niveau C Aucun programme nécessaire
Moyenne	Niveau B Faible intensité Endroit : collectivité	Niveau B Faible intensité Endroit : discrétionnaire	Niveau A Faible intensité Endroit : établissement
Élevée	Niveau A Intensité élevée Endroit : établissement	Niveau A Intensité élevée Endroit: établissement	Niveau A Intensité élevée Endroit : établissement

ANALYSE

L'examen de l'IDAFD a permis de présenter les résultats des méta-analyses et des tests psychométriques ainsi que les points de vue des participants aux diverses séances de consultation. Nous avons fait la synthèse des résultats de ces activités susmentionnées et nous présentons un nouvel IDAFD révisé (**IDAFD-R**).

Brièvement, les examens méta-analytiques ont confirmé la validité du contenu de l'IDAFD. Plus particulièrement, l'IDAFD contient tous les facteurs dynamiques définis dans les comptes rendus de recherche comme de bons prédicteurs de la récidive criminelle. De même, à quelques exceptions près (p. ex. dénégaration et minimisation du crime), les examens ont confirmé que l'IDAFD contient tous les facteurs considérés comme des prédicteurs modérés de la récidive criminelle, mais nous avons aussi constaté que l'IDAFD contient plusieurs éléments considérés comme des prédicteurs faibles. En outre, l'examen de l'IDAFD a permis de recenser quelques études empiriques consacrées exclusivement aux délinquantes, aux délinquants autochtones ou aux délinquants d'autres groupes minoritaires.

Il convient de noter en particulier que les experts ont formulé diverses propositions axées sur le processus en vue d'accroître l'efficacité de l'IDAFD. Voici certaines des propositions les plus importantes : 1) conservation des indicateurs soutenus fortement ou moyennement par la recherche et suppression des indicateurs soutenus faiblement ou pas du tout; 2) simplification de la structure générale de l'IDAFD (p. ex. regrouper les indicateurs semblables sur le plan conceptuel); 3) amélioration de la fiabilité (p. ex. élever le niveau de détail lié aux messages d'aide actuels); 4) distinction plus claire entre les facteurs contributifs (« criminogènes ») et non contributifs (non criminogènes).

Dans l'ensemble, la fiabilité statistique (mesurée d'après la cohérence interne) de chaque domaine allait d'acceptable à supérieure pour les trois cohortes de délinquants : hommes, femmes et Autochtones. Toutefois, les estimations de la fiabilité concernant le domaine du comportement dans la collectivité étaient relativement faibles comparativement à celles des autres domaines, en particulier pour les délinquantes et les délinquants autochtones. Des analyses supplémentaires ont de plus révélé que le sous-groupe des indicateurs qui évaluent la qualité matrimoniale affichait une faible fiabilité pour les trois cohortes.

La validité prédictive des domaines de l'IDAFD (p. ex. emploi, relations conjugales et familiales, fréquentations, comportement dans la collectivité, toxicomanie, vie personnelle et affective et attitude générale) variait de modérée à forte pour les trois cohortes de délinquants; par conséquent, les personnes considérées comme ayant des problèmes plus graves dans les sept domaines étaient beaucoup plus susceptibles d'être réincarcérées dans un établissement fédéral au cours de la période de suivi fixe de trois ans.

Les cotes des sept domaines de facteurs dynamiques ainsi qu'un nombre important des indicateurs individuels dans les domaines étaient des prédicteurs de la réincarcération des délinquantes. Alors que les indicateurs relatifs au niveau de scolarité, aux compétences parentales, à la toxicomanie, aux activités de loisirs, à la capacité d'adaptation et à la manipulation étaient des prédicteurs de la réincarcération des délinquants et des délinquantes, le rapport était beaucoup plus élevé chez les femmes que chez les hommes. La tendance prédominait en particulier dans le cas des indicateurs relatifs aux compétences parentales. De plus, en ce qui concerne les indicateurs relatifs aux attitudes et aux fréquentations qui étaient dans une large mesure des prédicteurs de la réincarcération, l'ampleur des résultats était équivalente chez les deux sexes.

De même, les cotes des sept domaines de facteurs dynamiques ainsi qu'un nombre important des indicateurs individuels dans les sept domaines étaient des prédicteurs de la réincarcération des délinquants autochtones. Toutefois le nombre d'indicateurs ayant une validité prédictive variant de modérée à forte était plus faible dans la cohorte des Autochtones que chez l'ensemble des délinquants. Cette constatation était particulièrement évidente en ce qui concerne les relations conjugales et familiales ainsi que la vie personnelle et affective. Il convient de noter que les résultats ont révélé que les indicateurs relatifs au chômage chronique, aux amis criminels, aux attitudes criminelles, à l'impulsivité, à la gestion du temps, à l'instabilité du logement et à la toxicomanie étaient des prédicteurs de la réincarcération des délinquants autochtones dans la même mesure que pour l'ensemble de la population carcérale.

Dans l'ensemble, le personnel des régions a déclaré être satisfait du contenu de l'IDAFD. Toutefois, les participants à certaines séances ont recommandé d'ajouter de nouveaux éléments dans les domaines suivants : survivants à un traumatisme, facteurs de réceptivité (p. ex. l'anglais langue seconde, la diversité culturelle) et plus particulièrement, le niveau de motivation actuel et l'engagement envers le traitement. De plus, il a été recommandé d'ajouter une nouvelle

composante consacrée au rendement du traitement antérieur. Il a également été proposé de souligner les facteurs positifs ou de protection en plus de mettre l'accent sur les faiblesses du délinquant.

Le message uniforme exprimé avec force qui a été transmis au cours des séances de consultation était qu'avant tout, il faut améliorer la clarté et la signification des indicateurs et des messages d'aide pour promouvoir la cohérence d'une période, d'une région et d'une personne à l'autre. Plus particulièrement, le personnel des régions a signalé la nécessité de lignes directrices objectives et claires en matière de cotation qui accompagneraient chacun des indicateurs. Des recommandations relatives aux délinquantes et aux délinquants autochtones ont été formulées et elles figurent dans le rapport.

En somme, les modifications suivantes sont proposées à l'IDAFD-R. Il est proposé de modifier la structure actuelle de l'IDAFD. Il faut se rappeler que l'IDAFD actuel compte sept domaines de facteurs dynamiques, 35 composantes principales, 94 sous-composantes et 197 indicateurs. Pour l'IDAFD-R, il est proposé qu'il y ait huit domaines d'évaluation (les 7 facteurs dynamiques actuels plus un nouveau domaine concernant la réceptivité) ainsi que 27 composantes principales et 107 indicateurs. Il convient de noter ici la suppression des sous-composantes individuelles et la réduction du nombre d'indicateurs, qui passe de 197 à 107. De plus, le domaine de la réceptivité doit être ajouté pour renforcer les efforts de réinsertion sociale. Le nouveau domaine comptera 14 indicateurs portant sur des facteurs propres à la personne comme les obstacles linguistiques, la spiritualité et l'estime de soi. Certains indicateurs nouveaux seront ajoutés pour tenir compte de la diversité culturelle (p. ex. forte identité culturelle, obstacle linguistique), des questions propres aux femmes (p. ex. faible estime de soi) ou des progrès récents dans les comptes rendus de recherche (p. ex. interpréter les situations neutres comme hostiles). Des cotes de la motivation « propre au domaine » et celles du rendement du traitement antérieur seront aussi ajoutées. En tout, 24 échelles de cotation seront incorporées (12 sur le rendement du traitement antérieur et 12 sur le niveau de motivation actuel). Par exemple, dans le domaine de la vie personnelle et affective, il y a trois cotes de rendement du traitement antérieur : programmes d'apprentissage cognitif des compétences, programmes de lutte contre la violence et programmes pour les délinquants sexuels, et trois cotes de motivation correspondantes : programme d'apprentissage cognitif des compétences, programmes de lutte contre la violence et programmes pour les délinquants sexuels.

À l'heure actuelle, chaque domaine de facteur dynamique s'accompagne de 3 ou 4 cotes (élément de succès, aucune amélioration à apporter, une certaine amélioration à apporter ou amélioration considérable à apporter). Un niveau a été ajouté à l'échelle de cotation. Plus particulièrement, un niveau « modéré » a été inséré entre « une certaine amélioration à apporter » et « amélioration considérable à apporter ». Cette modification permettra de tenir compte de la tendance du Service à élaborer des programmes qui varient en fonction de trois niveaux d'intensité. Les messages d'aide ont été améliorés ou ajoutés à chaque indicateur avec des lignes directrices suggérées concernant les entrevues. Au besoin, des messages d'aide spécialisés et des questions incitatives d'entrevue seront incorporés pour les délinquantes, les délinquants autochtones et les délinquants plus jeunes.

Enfin, chaque indicateur est libellé de manière à être plus positif.

En conclusion, le présent rapport recommande de réviser le volet Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques (IDAFD) de l'EID et d'en faire un essai sur le terrain. Les modifications proposées devraient accroître l'efficacité de l'IDAFD, permettre de faire face aux questions relatives au sexe et à la diversité culturelle et, enfin, faire correspondre le protocole aux progrès récents du traitement correctionnel. Enfin, cette initiative fait ressortir clairement la nécessité d'effectuer plus de recherche sur divers domaines comme les délinquantes, la diversité culturelle et le rôle de facteurs de protection dans la renonciation au crime.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDREWS, D. A. « Principes des programmes correctionnels efficaces », dans L.L. Motiuk et R.C. Serin (dir.), *Compendium 2000 des programmes correctionnels efficaces*, Ottawa (Canada), Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 2001, p. 10-19.
- ANDREWS, D. A. et J. BONTA. *The psychology of criminal conduct* (3^e éd.), Cincinnati (Ohio), Anderson, 2003.
- BELL, A. « Délinquantes avec antécédents d'infractions violentes : une comparaison », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 16 n^o1, 2004, p. 22-24.
- BLANCHETTE, K. D. *Classement des délinquantes en vue d'une intervention efficace : évaluation du risque et des besoins à partir de renseignements propres à chaque cas*, thèse de doctorat, Université Carleton, Ottawa (Canada), 2001.
- BLANCHETTE, K. et L. L. MOTIUK. *Female Offender Risk Assessment: The Case Management Strategies Approach*, affiche présentée à la conférence annuelle de la Société canadienne de psychologie, Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), 1995.
- BOE, R. « Le Système de profils et d'indicateurs du climat (SPIC) », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 15, n^o 2, 2003, p. 31-33.
- BOE, R. et B. VUONG. « Les tendances en matière de santé mentale parmi les détenus sous responsabilité fédérale », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 14, n^o 2, 2002, p. 6-9.
- BOLAND, F. J., K. HENDERSON et J. BAKER. *Examen des besoins des délinquants : le domaine de la toxicomanie*, Rapport de recherche n^o R-75, Ottawa (Ontario), Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 1998a.
- BOLAND, F. J., K. HENDERSON et J. BAKER. « Les domaines de besoins du délinquant : évaluation de la toxicomanie », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 10, n^o 3, 1998b, p. 31-33.
- BONTA, J. « Native inmates: Institutional response, risk, and needs », *Canadian Journal of Criminology/Revue canadienne de criminologie*, n^o 31, 1989, p. 49-61.
- BONTA, J., C. LaPrairie et S. Wallace-Capretta. « Risk prediction and re-offending: Aboriginal and non-Aboriginal offenders », *Canadian Journal of Criminology/Revue canadienne de criminologie*, n^o 39, 1997, p. 127-144.
- BONTA, J., B. Pang et S. Wallace-Capretta. « Predictors of recidivism among incarcerated female offenders », *The Prison Journal*, n^o 75, 1995, p. 277-294.

- BRANT, C. « Native ethics and rules of behaviour », *Canadian Journal of Psychiatry/ Revue canadienne de psychiatrie*, n° 35, 1990, p. 534-539.
- BRANT, C. « Communication patterns in Indians: Verbal and non-verbal », *Annals of Sex Research*, n° 6, 1993, p. 259-269.
- BROWN, S. L. *The dynamic prediction of criminal recidivism: A three-wave prospective recidivism study*, dissertation inédite, Université Queen's, Kingston, Canada, 2002.
- BROWN, S. L. et C. DOWDEN. *Marital/family risk factors and criminal recidivism: What do we know?* Symposium présenté à la Second International Conference of the Changing Family and Child Development, Banff, Alberta, juin 1999.
- BROWN, S. L., E. ZAMBLE et P. CONROY. *The criminal self-efficacy scale: Version 2*, test inédit, Université Queens, Kingston (Ontario), Canada, 1998.
- DOWDEN, C. et D. A. ANDREWS. « What works for female offenders: A meta-analytic review », *Crime and Delinquency*, n° 45, 1999, p. 438-452.
- DOWDEN, C. et S. L. BROWN. « Les domaines de besoins du délinquants : « toxicomanie ». *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 10, n° 3, 1998, p. 27-30.
- DOWDEN, C. et S. L. BROWN. « The role of substance abuse factors in predicting recidivism: A meta-analysis », *Psychology, Crime and Law*, n° 8, 2002, p. 243-264.
- FARRINGTON, D. P. et D. J. WEST. « Effects of marriage, separation, and children on offending by adult males », *Current Perspectives on Aging and the Life Cycle*, n° 4, 1995, p. 249-281.
- GATES, M., C. DOWDEN et S. L. BROWN. « Les domaines de besoins du délinquant : « comportement dans la collectivité » », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 10, n° 3, 1998, p. 34-36.
- GENDREAU, P., C. GOGGIN et G. GRAY. « Les domaines de besoins du délinquant : « emploi » », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 10, n° 3, 1998, p. 15-18.
- GENDREAU, P., C. GOGGIN et G. GRAY. *Le domaine de l'emploi dans la détermination des besoins, Rapport de recherche n° R-90*, Ottawa (Ontario), Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 2000.
- GENDREAU, P., C. GOGGIN et P. SMITH. « Obstacles à l'efficacité des programmes correctionnels », dans L. L. Motiuk et R. Serin (dir.), *Compendium 2000 des programmes correctionnels efficaces*, Ottawa, Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 2001, p. 18-21.

- GENDREAU, P., T. LITTLE et C. GOGGIN. « A meta-analysis of the predictors of adult offender recidivism: What works! », *Criminology*, n° 34, 1996, p. 575-607.
- GOGGIN, C., P. GENDREAU et G. GRAY. *Le domaine des fréquentations et des interactions sociales*, Rapport de recherche n° R-77, Ottawa (Ontario), Direction de recherche, Service correctionnel du Canada, 1998a.
- GOGGIN, C., P. GENDREAU et G. GRAY. « Les domaines de besoins du délinquant : « fréquentations et interactions sociales » », *Forum – Recherche sur l’actualité correctionnelle*, vol. 10, n° 3, 1998b, p. 23-26.
- GROVE, W. M. et P. E. MEEHL. « Comparative efficiency of informal (subjective, impressionistic) and formal (mechanical, algorithmic) prediction procedures: The clinical-statistical controversy », *Psychology, Public Policy, and Law*, n° 2, 1996, p. 293-323.
- GROVE, W. M., D. H. ZALD, B. S. LEBOW, B. E. SNITZ et C. NELSON. « Clinical versus mechanical prediction: A meta-analysis », *Psychological Assessment*, n° 12, 2000, p. 19-30.
- HALL, G. C. « Criminal behavior as a function of clinical and actuarial variables in a sexual offender population », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 56, n° 5, 1998, p. 773-775.
- HANSON, K. R. et K. MORTON-BOURGON. *Les prédicteurs de la récidive sexuelle : une méta-analyse à jour*, cahier n° PS3-1/2004-2F-PDF, Sécurité publique et protection civile Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2004.
- KANUNGO, R. N. « Measurement of job and work involvement », *Journal of Applied Psychology*, n° 67, 1982, p. 341-349.
- KRAEMER, H. C., A. E. KAZDIN, D. R. OFFORD, R. C. KESSLER, P. S. JENSEN et D. J. KUPFER. « Coming to terms with the terms of risk », *Archives of General Psychiatry*, n° 54, 1997, p. 337-343.
- KROPP, P. R., S. D. HART, C. D. WEBSTER et D. EAVES. *Manual for the Spousal Assault Risk Assessment Guide* (3^e éd.), Toronto, Canada, Multi-Health Systems, 1999.
- LARIVIÈRE, M. *The Relationship Between Self-esteem, Criminality, Aggression, and Violence: A Meta-analysis*, examen exhaustif inédit, Université Carleton, Ottawa (Ontario), Canada, 1999.
- LAW, M. « Les domaines de besoins du délinquant : « attitudes » ». *Forum – Recherche sur l’actualité correctionnelle*, vol. 10, n° 3, 1998, p. 41-44.

- LAW, M. « Prédicteurs dynamiques du risque chez les femmes purgeant une peine fédérale dans la collectivité », *Forum – Recherche sur l’actualité correctionnelle*, vol. 16, n° 1, 2004, p. 19-21.
- LERNER, K., G. ARLING et S. C. BAIRD. « Client management classification strategies for case supervision », *Crime and Delinquency*, n° 32, 1986, p. 254-271.
- LOUCKS, A. D. et E. ZAMBLE. *Predictors of Criminal Behavior and Prison Misconduct in Serious Female Offenders*, document manuscrit inédit, Université Queen’s, Kingston (Ontario), 2000.
- MACKENZIE, A. et S. JOHNSON. « Un profil des délinquantes membres de gangs incarcérées dans des établissements correctionnels fédéraux au Canada », Rapport de recherche n° R-138, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2003.
- McGUIRE, J. et P. PRIESTLEY. « Reviewing 'What Works': Past, Present and Future », J. McGuire (dir.), *What Works: Reduction reoffending: Guidelines from research and practice*, Chichester, R. -U., John Wiley and Sons, 1995, p. 3-34.
- MILLER, W. R. et S. ROLLNICK. *Motivational Interviewing: Preparing People to Change Addictive Behaviour* (2^e éd.), New York, Guilford Press, 1999.
- MOORE, J. P. et S. TREVETHAN. « Profil des délinquants métis, inuits et des Premières nations incarcérés dans les établissements fédéraux », *Forum – Recherche sur l’actualité correctionnelle*, vol. 14, n° 3, 2002, p. 30-33.
- MOSSMAN, D. « Assessing predictions of violence: Being accurate about Accuracy », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 62, n° 4, 1994, p. 783-792.
- MOTIUK, L. L. « Le point sur la capacité d’évaluer le risque », *Forum – Recherche sur l’actualité correctionnelle*, vol. 5, n° 2, 1993, p. 15-21.
- MOTIUK, L. L. « L’emploi des délinquants : un objectif pour la réduction du risque et des besoins », *Forum – Recherche sur l’actualité correctionnelle*, vol. 8, n° 1, 1996, p. 22-24.
- MOTIUK, L. L. « Système de classification des programmes correctionnels : processus d’évaluation initiale des délinquants », *Forum – Recherche sur l’actualité correctionnelle*, vol. 9, n° 1, 1997, p. 18-22.
- MOTIUK, L. L. « Profil des délinquants sous responsabilité fédérale en liberté sous condition », *Forum – Recherche sur l’actualité correctionnelle*, vol. 10, n° 2, 1998, p. 11-14.
- MOTIUK, L. L. « Utilisation de facteurs dynamiques pour mieux prévoir l’issue de la mise liberté », *Forum – Recherche sur l’actualité correctionnelle*, vol. 10, n° 3, 1998, p. 11-14.

- MOTIUK, L. L. « Utilisation des indicateurs de santé (physique, dentaire, nutritionnelle) obtenus à l'évaluation initiale des délinquants pour déterminer les besoins », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 14, n° 2, 2002, p. 3-5.
- MOTIUK, L. L. et R. BELCOURT. « Profil des délinquants sexuels sous responsabilité fédérale au Canada », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 8, n° 1, 1996, p. 3-8.
- MOTIUK, L. L. et R. BELCOURT. « Le profil des délinquants violents sous responsabilité fédérale », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 9, n° 2, 1997, p. 8-13.
- MOTIUK, L. L. et S.L. BROWN. *La validité du processus de détermination et d'analyse des besoins des délinquants dans la collectivité*, Rapport de recherche n° R-34, Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 1993.
- MOTIUK, L. et K. BLANCHETTE. « Assessing women offenders: What works », dans *Assessment to Assistance: Programs for Women in Community Corrections*, American Correctional Association, Etats-Unis, 2000.
- MOTIUK, L. L. et J. LATIMER. « Profil des jeunes délinquants adultes dans le système correctionnel fédéral », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 11, n° 2, 1999, p. 12-17.
- MOTIUK, L. L. et M. NAFEKH. « Profils de potentiel de réinsertion sociale des délinquantes sous responsabilité fédérale », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 11, n° 3, 1999, p. 13-17.
- MOTIUK, L. L. et M. NAFEKH. « Profil des délinquants autochtones dans les services correctionnels fédéraux », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 12, n° 1, 2000, p. 10-15.
- MOTIUK, L. L. et M. NAFEKH. Profil des délinquants purgeant une peine de longue durée dans le système correctionnel fédéral, *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 12, n° 3, 2000, p. 12-17.
- MOTIUK, L. L. et B. VUONG. « Profil de la population de délinquants condamnés pour une infraction liée à la drogue dans le système correctionnel fédéral canadien », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 13, n° 3, 2001, p. 27-32.
- NELSON CANADA. *Batterie générale de test d'aptitudes*, édition 1986, Scarborough (Ontario), l'auteur, 1986.
- NAFEKH, M. *Étude sur l'appartenance à un gang et sur les jeunes au sein de la population autochtone sous responsabilité fédérale*, Rapport de recherche n° R-121, Ottawa (Ontario), Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 2002.

- NAFEKH, M. et Y. STYS. *Profil et analyse des délinquants membres d'un gang dans la population carcérale fédérale*, Rapport de recherche n° R-154, Ottawa (Ontario), Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 2004.
- NUFFIELD, J. *La libération conditionnelle au Canada : recherches en vue d'une normalisation des décisions*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1982.
- ODDONE PAOLUCCI, E., C. VIOLATO et M. A. SCHOFIELD. « Les domaines de besoins du délinquant : « relations conjugales et familiales » », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 10, n° 3, 1998, p. 19-21.
- ODDONE PAOLUCCI, E., C. VIOLATO et M. A. SCHOFIELD. *Examen des variables liées aux relations conjugales et à la famille et leur rapport avec la récidive criminelle chez les adultes*, Rapport de recherche n° R-92, Ottawa (Ontario), Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 2000.
- PROCHASKA, J. O., C. C. DICLEMENTE et J. C. NORCROSS. « In search of how people change: Application to Addictive Behaviours », *American Psychologist*, vol. 47, n° 9, 1992, p. 1102-1114.
- THE PSYCHOLOGICAL CORPORATION. *Épreuve canadienne de rendement pour adultes*, Canada, Harcourt Brace Jovanovich, Canada, 1993.
- RETTINGER, J. L. *A Recidivism Follow-up Study Investigating Risk and Need Within a Sample of Provincially Sentenced Women*, thèse de doctorat inédite, Université Carleton, Ottawa (Ontario), Canada, 1998.
- ROBINSON, D., F. PORPORINO et C. BEAL. « Les domaines de besoins du délinquant : « orientation personnelle et affective » », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 10, n° 3, 1998, p. 37-40.
- ROBINSON, D., PORPORINO et C. BEAL. *Analyse des besoins du délinquant : étude documentaire sur les indicateurs du domaine personnel et affectif*, Rapport de recherche n° R-76, Ottawa (Ontario), Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 1999.
- SERIN, R. C. « Treatability, treatment responsivity, and risk management », dans K. S. Douglas, C. D. Webster, S. D. Hart, D. Eaves et J. R. P. Ogloff (dir.), *HCR-20 Violence Risk Management Companion Guide*, p. 109-118, Mental Health, Law and Policy Institute, Simon Fraser University, 2001.
- SERIN, R. C. et S. KENNEDY. *La disponibilité et la réceptivité face au traitement et leur contribution à l'efficacité des programmes correctionnels*, Rapport de recherche n° R-54, Ottawa (Ontario), Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 1997.

- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *Rapport final du Groupe de travail sur la réinsertion*, disponible auprès de la Division des programmes de réinsertion sociale, Service correctionnel du Canada, 340, av. Laurier Ouest, Ottawa (Ontario), K1A 0P9, 1997.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *Instructions permanentes : Évaluation initiale et planification correctionnelle (IP 700-04)*, 2003. disponible sur le site www.csc-scc.gc.ca.
- SIOUI, R. et J. THIBAUT. *Pertinence d'une adaptation culturelle de l'Échelle de réévaluation du potentiel de réinsertion sociale (ERPRS) pour les Autochtones*, Rapport de recherche n° R-109, Ottawa (Ontario), Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 2001.
- SYKES, G. M. et D. MATZA. « Techniques of neutralization: A theory of Delinquency », *American Sociological Review*, n° 22, 1957, p. 664-670.
- TAYLOR, K. et J. FLIGHT. « Profil des délinquants sous responsabilité fédérale dans la collectivité », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 16, n° 1, 2004, p. 25-28.
- TELLIER, C. *A dynamic multiconstruct model for conceptualizing motivation for change in corrections*, document exhaustif inédit, Université Carleton, Ottawa (Ontario), 1999.
- THORNBERRY, T. P., M. D. KROHN, A. J. LIZOTTE et D.C CHARD-WIERSCHEIM. « The role of juvenile gangs in facilitating delinquent behaviour », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, n° 300, 1993, p. 55-87.
- TREVETHAN, S., N. CRUTCHER et J. P. MOORE. *Profil des délinquants sous responsabilité fédérale déclarés dangereux ou visés par une ordonnance de surveillance de longue durée*, Rapport de recherche n° R-125, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2002.
- TREVETHAN, S., J. P. MOORE, L. NAQITARVIK, A. WATSON et D. SAUNDERS. *Les besoins des délinquants inuits incarcérés dans les établissements correctionnels fédéraux*, Rapport de recherche n° R-142, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2004.
- TREVETHAN, S., J. P. MOORE et C. RASTIN. « Profil des délinquants autochtones incarcérés dans un pénitencier fédéral ou purgeant leur peine dans la collectivité », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 14, n° 3, 2002, p. 20-23.
- TREVETHAN, S. et C. RASTIN. « Profil des délinquants purgeant leur peine dans la collectivité », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 15, n° 1, 2003, p. 12-15.

UZOABA, J. H. *La gestion des délinquants âgés : où en sommes-nous?* Rapport de recherche n° R-70, Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, Ottawa, 1998.

WARR, P. B., J. COOKE et T. D. WALL. « Scales for the measurement of some work attitudes and aspects of psychological well-being », *Journal of Occupational Psychology*, n° 52, 1979, p. 129-148.

WICHMANN, C., R. SERIN et J. ABRACEN. *Les délinquantes ayant un comportement d'autodestruction : une enquête comparative*, Rapport de recherche n° R-123, Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, Ottawa, 2002.

WORMITH, J. S. et C. S. GOLDSTONE. « The clinical and statistical prediction of recidivism », *Criminal Justice and Behavior*, n° 11, 1984, p. 3-34.

INVENTAIRE BIBLIOGRAPHIQUE

pour

La conception et l'élaboration du volet Instrument de Définition et d'Analyse des Facteurs Dynamiques– révisé (IDAFD-R) de l'Évaluation Initiale des Délinquants (EID)

Codes des domaines :

1. Emploi
 2. Relations conjugales et familiales
 3. Fréquentations et interactions sociales
 4. Toxicomanie
 5. Comportement dans la collectivité
 6. Vie personnelle et affective
 7. Attitude générale
- G = Général
R = Réceptivité
D = Délinquantes
A = Autochtones

- ² ABRAHAMSEN, D. « Family tension, basic cause of criminal behaviour », *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1949, p. 330-343.
- ^G ADAMS, R. et H. J. VETTER. « Probation caseload size and recidivism rate », *British Journal of Criminology*, n° 27, 1971, p. 390-393.
- ^G ADLER, H. et L. LIDBERG. « Characteristics of repeat killers in Sweden », *Criminal Behaviour and Mental Health*, n° 5, 1995, p. 9-13.
- ⁴ ALLEN, J. P. et M. COLUMBUS (dir.). *Assessing alcohol problems: A guide for clinicians and researchers*, Bethesda (Maryland), NIAAA, 1995.
- ⁴ ALLEN, J. P., J. B. FERTIG, R. Z. LITTEN, P. SILLANAUKEE et R. F. ANTON. « Proposed recommendations for research or biochemical markers for problematic drinking », *Alcohol Clinical and Experimental Research*, n° 21, 1997, p. 244-247.
- ^G ALLEN, J. P. et R. M. KADDEN. « Matching clients to alcohol treatments », dans R. K. Hester et W. R. Miller (dir.), *Handbook of alcoholism treatment approaches: Effective alternatives*, p. 278-291, Boston, Allyn and Bacon, 1995.
- ⁷ ALLPORT, G. W. « Attitudes », dans C. Murchison (dir.), *Handbook of social psychology*, Worcester (Mass.), Clark University, 1935.
- ^G AMIR, M. « Aging and aged in organized crime », *Journal of Offender Counselling Services and Rehabilitation*, 1989, p. 61-85.
- ² ANDREW, J. M. « Violence among delinquents by family intactness and size », *Social Biology*, vol. 25, n° 3, 1978, p. 243-250.

- ² ANDREW, J.M. « Delinquency: Correlating variables », *Journal of Clinical Child Psychology*, 1981, p. 136-140.
- ^G ANDREWS, D.A. *The level of supervision inventory (LSI)*, Toronto (Ontario), ministère des Services correctionnels de l'Ontario, 1982.
- ^G ANDREWS, D. A. « The psychology of criminal conduct and effective correctional treatment », dans J. McGuire (dir.), *What works: Reducing reoffending*, p. 35-62, New York, Wiley, 1995.
- ^G ANDREWS, D. A. et J. BONTA. *The psychology of criminal conduct*, Cincinnati (Ohio), Anderson, 1994.
- ^G ANDREWS, D. A. et J. L. BONTA. *LSI-R: The Level of Service Inventory- Revised Manual*, New York, Multi-Health Systems, 1995.
- ^G ANDREWS, D. A. et J. BONTA. *The Psychology of Criminal Conduct*, 3^e édition, Cincinnati (Ohio), Anderson Publishing Co., 2002.
- ^G ANDREWS, D. A., J. BONTA et R. D. HOGE. « Classification for effective rehabilitation: Rediscovering psychology », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 17, n^o 1, 1990, p. 19-52.
- ^G ANDREWS, D. A., J. L. KIESSLING, S. MICKUS et D. ROBINSON. « The construct validity of interview-based risk assessment in corrections », *Canadian Journal of Behavioural Science/Revue canadienne des sciences du comportement*, vol. 18, n^o 1, 1986, p. 460-470.
- ^G ANDREWS, D. A. et D. ROBINSON. *The level of supervision inventory: second report*, Services de recherche et Division des services communautaires du ministère des Services correctionnels de l'Ontario, 1984.
- ^G ANDREWS, D. A., J. S. WORMITH et J. J. KIESSLING. *L'évaluation introspective de la propension au crime et du comportement criminel : les facteurs qui risquent de compromettre la validité de l'évaluation des attitudes et de la personnalité*, Rapport pour spécialistes, Ottawa (Ontario), Solliciteur général Canada, 1985.
- ^G ANDREWS, D. A., I. ZINGER, R. D. HOGE, J. BONTA, P. GENDREAU et F. T. CULLEN. « Does correctional treatment work? A clinically relevant and psychologically informed meta-analysis », *Criminology*, n^o 28, 1990, p. 369-404.
- ^G ANGEL, GREEN, KAUFMAN et LOON. « Prevention detention: An empirical analysis », *Harvard Civil Rights - Civil Liberties Law Review*, n^o 6, 1971, p. 300-396.
- ^G ANGLIKER, C. C. J., B. M. CORMIER, P. BOULANGER et B. MALAMUD. « A therapeutic community for persistent offenders – An evaluation and follow-up study on the first fifty cases », *Canadian Psychiatric Association Journal/Revue de l'Association des psychiatres du Canada*, vol. 18, n^o 4, 1973, p. 289-295.
- ⁴ ANGLIN, M. D. « Alcohol and criminality », dans E. M. Pattison et E. Kaufman (dir.), *Encyclopedic handbook of alcoholism*, p. 383-394, New York, Gardner Press, 1992.
- ⁶ ANNIS, H. M. et D. CHAN. « The differential treatment model: Empirical evidence from a personality typology of adult offenders », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 10, n^o 2, 1983, p. 159-173.
- ⁴ ANNIS, H. M., J. M. GRAHAM et C. S. DAVIS. *Inventory of Drinking Situations (IDS): User's Guide*, Toronto, Fondation de la recherche sur la toxicomanie, 1987.
- ⁴ ANNIS, H. M. et J. M. GRAHAM. *The Situational Confidence Questionnaire User's Guide*, Toronto, Fondation de la recherche sur la toxicomanie, 1988.
- ⁴ ANNIS, H. M. et J. M. GRAHAM. *Inventory of Drug-Taking Situations (IDTSII): User's Guide (Draft)*, Toronto, ARF, 1991.
- ² APPLEFORD, B. *Étude documentaire sur la violence familiale : prévention et traitement*, Rapport de recherche n^o R-03, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1989.

- ⁶ ARBUTHNOT, J. et D. A. GORDON. « Behavioral and cognitive effects of a moral reasoning development intervention for high-risk behavior-disordered adolescents », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 34, n° 2, 1986, p. 208-216.
- ^G ARNOLD, W. R. « A functional explanation of recidivism », *Journal of Criminal Law, Criminology, and Police Science*, n° 56, 1965, p. 210-220.
- ^G ASHFORD, J. B. et C. W. LECROY. « Predicting recidivism. An evaluation of the Wisconsin juvenile probation and aftercare risk instrument », *Criminal Justice and Behaviour*, vol. 15, n° 2, 1988, p. 141-151.
- ^G ASTONE, N. A. « What helps rehabilitation? A survey of research findings », *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 1982, p. 109-120.
- ⁴ BABOR, T. F., J. R. DELA FUENTE, J. SAUNDERS et M. GRANT. *The Alcohol Use Disorders Identification Test: Guidelines for use in primary health care*, Genève, Organisation mondiale de la santé, 1992.
- ^G BABST, D. V., J. A. INCIARDI et D. R. JAMAN. « The uses of configural analysis in parole prediction research », *Canadian Journal of Criminology and Correction/Revue canadienne de criminologie*, n° 13, 1971, p. 200-208.
- ⁶ BANDURA, A. « Self-efficacy: Towards a unifying theory of behavioral change », *Psychological Review*, n° 4, 1977, p.191-215.
- ⁶ BARBAREE, H. E. et W. L. MARSHALL. « Deviant sexual arousal, offence history, and demographic variables as predictors of reoffense among child molesters », *Behavioural Sciences and the Law*, vol. 6, n° 2, 1988, p. 267-280.
- ² BARKER, G. H. « Family factors in the ecology of juvenile delinquency », *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1940, p. 681-691.
- ^G BARTON, R. R. et B. W. TURNBULL. « Evaluation of recidivism data. Use of failure rate regression models », *Evaluation Quarterly*, vol. 3, n° 4, 1979, p. 629-642.
- ^G BAYER, B. M., J. L. BONTA et L. L. MOTIUK. « The PD subscales: An empirical evaluation », *Journal of Clinical Psychology*, n° 41, 1985, p. 780-788.
- ⁴ BEAL, C., J. R. WEEKES, W. A. MILLSON et J. ENO. *Computerized vs. personal interviews for the identification of offender substance abuse problems*, document présenté à la Société canadienne de psychologie, Toronto (Ontario), 1997.
- ^G BEERMAN, K. A., M. M. SMITH et R. L. HALL. « Predictors of recidivism in DUIs », *Journal of Studies on Alcohol*, vol. 49, n° 5, 1988, p. 443-449.
- ^G BEGUN, J. H. « Recidivism », *International Journal of Social Psychiatry*, 1976-77, p. 296-303.
- ⁶ BEIDLEMAN, W. B. « Group assertive training in correctional settings: A review and methodological critique », *Journal of Offender Counseling, Services and Rehabilitation*, vol. 6, n° 12, 1981, p. 69-87.
- ^G BELKIN, J., A. BLUMSTEIN et W. GLASS. « Recidivism as a feedback process: An analytical model and empirical validation », *Journal of Criminal Justice*, n° 1, 1973, p. 7-26.
- ^D BELL, A. « Délinquantes avec antécédents d'infractions violentes : une comparaison ». *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 16, n° 1, 2004, p. 22-24.
- ^G BENCIVENGO, E. P., L. C. MEYER, J. ROMERO et L. S. WRIGHT. *A ten-year follow-up of sex offender recidivism (Report)*, Philadelphie (Penn.), Joseph J. Peters Institute, 1980.
- ^G BENDA, B. B. « Predicting juvenile recidivism: New method, old problems », *Adolescence*, vol. 12, n° 87, 1987, p. 691-704.
- ⁶ BENNETT, L. A. « Self esteem and parole adjustment », *Criminology*, n° 12, 1974, p. 346-363.

- ⁷ BETTMAN, M. *The violence belief survey*, test inédit, Kingston (Ontario), Université Queen's, 1996.
- ⁴ BIRON, L. L., S. BROCHU et L. DESJARDINS. « The issue of drugs and crime among a sample of incarcerated women », *Deviant behaviour: An Interdisciplinary Journal*, n° 16, 1995, p. 25-43.
- ^G BLACKLER, C. « Primary recidivism in adult men: Differences between men on first and second prison sentence », *British Journal of Criminology*, 1966, p. 130-169.
- ^D BLANCHETTE, K. *Évaluation du risque et des besoins chez les délinquantes sous responsabilité fédérale : comparaison des détenues dites «à sécurité minimale», «moyenne» et «maximale»*, Rapport de recherche n° R-58, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1997.
- ^D BLANCHETTE, K. *Classement des délinquantes en vue d'une intervention efficace : évaluation du risque et des besoins à partir de renseignements propres à chaque cas*, thèse de doctorat inédite, Université Carleton, Département de psychologie, 2001.
- ^D BLANCHETTE, K. et G. ELJDUPOVIC-GUZINA. *Résultats d'une étude pilote du Programme d'entraide des délinquantes*, Rapport de recherche n° R-73, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1998.
- ^D BLANCHETTE, K. et L. L. MOTIUK. *Female Offender Risk Assessment: The Case Management Strategies Approach*, affiche présentée à la conférence annuelle de la Société canadienne de psychologie, Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), 1995.
- ^D BLANCHETTE, K. D et L. L. MOTIUK. *Les problèmes graves de santé mentale chez les délinquantes : enquête comparative*, Rapport de recherche n° R-46, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1996.
- ² BLANCHETTE, K. D., C. ROBINSON, C. ALKSNIS et R. SERIN. *Évaluation des résultats du traitement chez les délinquants auteurs de violence familiale : fiabilité et validité d'un ensemble de tests d'évaluation du traitement de la violence familiale*, Rapport de recherche n° R-72, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1998.
- ⁶ BLOCK, J. « On the relation between IQ, impulsivity, and delinquency: Remarks on the Lynam, Moffitt, and Southamer Loeber (1993) interpretation », *Journal of Abnormal Psychology*, vol. 104, n° 2, 1993, p. 395-398.
- ⁴ BLOW, F., J. YOUNG, E. HILL, K. SINGER et T. BERESFORD. *Predictive value of brief alcoholism screening tests in a sample of hospitalized adults*, Fifth annual NIMH international research conference proceedings, Washington (DC), U.S. Government Printing Office, 1991.
- ⁶ BLUM, F. J. et M. CHAGNON. « Extraversion and subsequent recidivism for a selected group of young adult offenders », *Canadian Journal of Corrections/Revue canadienne de criminologie*, n° 9, 1967, p. 94-98.
- ^G BLUMSTEIN, A. et R. C. LARSON. « Problems in modelling and measuring recidivism », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 1971, p. 124-132.
- ¹ BOE, R. *Étude de suivi après deux ans de liberté de délinquants sous responsabilité fédérale qui ont participé au programme de formation de base des adultes (FBA)*, Rapport de recherche n° R-60, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1998.
- ^G BOE, R. « Le Système de profils et d'indicateurs du climat (SPIC) », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 15, n° 2, 2003, p. 31-33.
- ⁶ BOE, R. et B. VUONG. « Les tendances en matière de santé mentale parmi les détenus sous responsabilité fédérale », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 14, n° 2, 2002, p. 6-9.

- ^A BOHM, P. E. et N. SHARMA. *Native addiction training project: Introduction and overview*, Toronto, Fondation de la recherche sur la toxicomanie, mai 1987.
- ⁶ BOHMAN, M., R. CLONINGER, S. SIGVARDSSON et A. VON KNORRING. « Predisposition to petty criminality in Swedish adoptees », *Archives of General Psychiatry*, n° 39, 1982, p. 1233-1241.
- ⁴ BOLAND, F., R. BURRILL, M. DUWYN et J. KARP. *Syndrome d'alcoolisme foetal : répercussions pour le Service correctionnel*, Rapport de recherche n° R-71, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1998.
- ⁴ BOLAND, F.J., K. HENDERSON et J. BAKER. *Examen des besoins des délinquants : le domaine de la toxicomanie*, Rapport de recherche n° R-75, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1998.
- ^G BONTA, J. *Prediction of success in community resource centres*, document présenté à la 34^e conférence annuelle de l'Association de psychologie de l'Ontario, Toronto (Ontario), 1981.
- ^A BONTA, J. « Native inmates: Institutional response, risk, and needs », *Canadian Journal of Criminology/Revue canadienne de criminologie*, n° 31, 1989, p. 49-61.
- ^G BONTA, J. et S. HIGGINBOTTOM. *Parole risk prediction: a pilot project*, affiche présentée au 121^e Congress of Correction of the American Corrections Association, Minneapolis (Minnesota), 1991.
- ^G BONTA, J., C. LAPRAIRIE et S. WALLACE-CAPRETTA. « Risk prediction and re-offending: Aboriginal and non-Aboriginal offenders », *Canadian Journal of Criminology/Revue canadienne de criminologie*, n° 39, 1997, p. 127-144.
- ^G BONTA, J., M. LAW et K. HANSON. « The prediction of criminal and violent recidivism among mentally disordered offenders: A meta-analysis », *Psychological Bulletin*, n° 123, 1998, p. 123-142.
- ^G BONTA, J. et L. L. MOTIUK. *Assessing incarcerated offenders for halfway houses*, document manuscrit inédit, Centre de détention d'Ottawa-Carleton, Ottawa (Ontario), 1982.
- ^G BONTA, J. et L. L. MOTIUK. « Utilization of an interview- based classification instrument: A study of correctional halfway houses », *Criminal Justice and Behavior*, n° 12, 1985, p. 333-352.
- ^D BONTA, J., B. PANG et S. WALLACE-CAPRETTA. « Predictors of recidivism among incarcerated female offenders », *The Prison Journal*, n° 75, 1995, p. 277-294.
- ^G BONTA, J., R. PARKINSON, B. PANG et L. BARKWELL. *Toward a revised Manitoba Classification system*, manuscrit inédit, 1993.
- ^G BORDUIN, C. M., B. J. MANN, L. T. CONE, S. W. HENGGELER, B. R. FUCCI, D. M. BLASKE et R. A. WILLIAMS. « Multisystemic treatment of serious juvenile offenders: Long-term prevention of criminality and violence », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 63, n° 4, 1995, p. 569-578.
- ^G BOUDOURIS, J. « Recidivism as a process », *Journal of Offender Counselling, Services, and Rehabilitation*, vol.8, n° 3, 1984, p. 41-51.
- ⁴ BRADFORD, J. M., D. M. GREENBERG et G. C. MONTAYNE. « Substance abuse and criminal behavior », *Psychiatric clinics of North America*, n° 15, 1992, p. 605-622.
- ^A BRANT, C. « Native ethics and rules of behaviour », *Canadian Journal of Psychiatry/Revue canadienne de psychiatrie*, n° 35, 1990, p. 534-539.
- ^A BRANT, C. « Communication patterns in Indians: Verbal and non-verbal », *Annals of Sex Research*, n° 6, 1993, p. 259-269.
- ⁶ BRATFOS, O., L. EITINGER et T. TAU. « Mental illness and crime in adopted children and adoptive parents », *Acta Psychiatrica Scandinavica*, 1968, p. 376-384.

- ⁴ BRETELER, M. H. M., A. A. VAN DEN HURK, G. M. SCHIPPERS et G. J. MEERKERK. « Enrollment in a drug-free detention program: The prediction of successful behavior changes of drug-using inmates », *Addictive Behaviors*, n° 21, 1996, p. 665-669.
- ^G BROADHURST, R. G. et R. A. MALLER. *Sex offending and recidivism (Report No. 3)*, Nedlands, Australie occidentale, The University of Western Australia, Crime Research Center, 1991.
- ^G BROADHURST, R. G. et R. A. MALLER. « The recidivism of sex offenders in the Western Australian prison population », *British Journal of Criminology*, vol. 32, n° 1, 1992, p. 54-80.
- ^G BROMBERG, W. et B. BERRIAN. « An approach to recidivism », *Bulletin of the American Academy of Psychiatry and Law*, 1973, p. 111-114.
- ⁴ BROOME, K. M., D. K. KNIGHT, K. KNIGHT, M. L. HILLER et D. D. SIMPSON. « Peer, family, and motivational influences on drug treatment process and recidivism for probationers », *Journal of Clinical Psychology*, n° 53, 1997, p. 387-397.
- ⁴ BROWN, S. A., M. S. GOLDMAN, A. INN et L. R. ANDERSON. « Expectations of reinforcement from alcohol: Their domain and relation to drinking patterns », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, n° 48, 1980, p. 419-426.
- ² BROWN, S. L. et C. DOWDEN. *Marital/family risk factors and criminal recidivism: What do we know?*, Symposium présenté lors de la Second International Conference of the Changing Family and Child Development, Banff (Alberta), juin 1999.
- ¹ BROWN, S. L., B. FISHER, Y. STYS, C. WILSON et N. CRUTCHER. *Aide aux délinquants ayant des troubles d'apprentissage : évaluation du Programme d'enseignement de stratégies d'apprentissage en classe (PESAC)*, Rapport de recherche n° R-141, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2003.
- ⁶ BROWN, S. L., E. ZAMBLE et P. CONROY. *The criminal self-efficacy scale: Version 2*, test inédit, Université Queens, Kingston (Ontario), Canada, 1998.
- ⁶ BROWN, S. L., E. ZAMBLE et P. NUGENT. *Criminal self-efficacy scale, unpublished test*, Kingston (Ontario), Université Queen's, 1998.
- ⁶ BRYSON, J. S. et D. L. GROVES. « Correctional recreation and the self esteem of prison inmates », *Psychology and Human Development*, vol. 2, n° 2, 1987, p. 89-101.
- ^G BUIKHUISEN, W. et H. A. HOEKSTRA. « Factors related to recidivism », *British Journal of Criminology*, 1974, p. 63-69.
- ^G BUIKHUISEN, W. et B. W. G. P. MEIJS. « A psychosocial approach to recidivism », dans K. T. Van Dusen et S. A. Mednick (dir.), *Prospective studies of crime and delinquency* (p. 99-113), Boston (Mass), Kluwer-Nijhoff, 1983.
- ² BURGESS, A. W., C. R. HARTMAN et A. McCORMACK. « Abused to abuser: Antecedents of socially deviant behaviours », *Annual Progress in Child Psychiatry and Child Development*, 1987, p. 601-614.
- ⁶ BUSS, A. H. et A. DURKEE. « An inventory for assessing different kinds of hostility », *Journal of Consulting Psychology*, vol. 21, n° 4, 1957, p. 343-349.
- ⁶ BYNNER, J. M., P. M. O'MALLEY et J. G. BACHMAN. « Self esteem and delinquency revisited », *Journal of Youth and Adolescence*, vol. 10, n° 6, 1981, p. 407-441.
- ^G CALLARD, M. P. « Significant differences between recidivists and non-recidivists », *British Journal of Criminology*, n° 4, 1967, p. 93-102.
- ^G CAMASSO, M. J. et R. JAGANNATHAN. « Prediction accuracy of the Washington and Illinois risk assessment instruments: An application of receiver operating characteristic curve analysis », *Social Work Research*, vol. 19, n° 3, 1995, p. 174-183.

- ^G CAMPBELL, A. et S. MUNCER. « Causes of crime. Uncovering a lay model », *Criminal Justice and Behaviour*, vol. 17, n° 4, 1990, p. 410-419.
- ⁴ CANALE, M. D. *La majorité oubliée : guide sur les questions de toxicomanie à l'intention des conseillers qui travaillent auprès des femmes*, Toronto, Fondation de la recherche sur la toxicomanie, 1996.
- ^G CAPALDI, D. M. et G. R. PATTERSON. « Can violent offenders be distinguished from frequent offenders: Prediction from childhood to adolescence », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 33, n° 3, 1996, p. 206-231.
- ³ CAREY, G. « Twin imitation for antisocial behaviour: Implications for genetic and family environment research », *Journal of Abnormal Psychology*, vol. 101, n° 1, 1992, p. 18-25.
- ⁴ CAREY, K. B., K. M. COCCO et C. J. CORREIA. « Reliability and validity of the Addiction Severity Index among outpatients with severe mental illness », *Psychological Assessment*, n° 9, 1997, p. 422-428.
- ^G CARLSON, K. A. « Some characteristics of recidivists in an Ontario institution for adult male first incarcerates », *Canadian Journal of Criminology and Corrections/Revue canadienne de criminologie*, n° 5, 1973, p. 397-409.
- ⁶ CARLSTON, M., A. MARCUS-NEWHALL et N. MILLER. « Evidence for a general construct of aggression », *Personality and Social Psychology Bulletin*, vol. 15, n° 3, 1989, p. 377-389.
- ^G CARNEY, F. J. « Predicting recidivism in a medium security correctional institution », *The Journal of Criminal Law, Criminology, and Police Science*, vol. 58, n° 3, 1967, p. 338-348.
- ⁶ CHEEK, F. E. et J. C. BAKER. « Self control training for inmates », *Psychological Reports*, vol. 41, n° 2, 1977, p. 559-568.
- ^G CHEREK, D. R., F. G. MOELLER, D. M. DOUGHERTY et H. RHOADES. « Studies of violent and nonviolent male parolees: II. Laboratory and psychometric measurements of impulsivity », *Biological Psychiatry*, vol. 41, n° 5, 1997, p. 523-529.
- ⁴ CHERPITEL, C. J. « Comparison of screening instruments for alcohol problems between Black and White emergency room patients from two regions of the country », *Alcoholism: Clinical and Experimental Research*, n° 21, 1997, p. 1391-1397.
- ^G CHOCKALINGAM, K. « Recidivism among adult offenders », *The Indian Journal of Social Work*, XLIV(1), 1983, p. 81-86.
- ⁶ CHRISTENSEN, L. et A. LE UNES. « Discriminating criminal types and recidivism by means of the MMPI », *Journal of Clinical Psychology*, 1974, p. 192-193.
- ⁶ CLARK, J. H. « Application of the MMPI in differentiating A.W.O.L. recidivists from non-recidivists », *The Journal of Psychology*, n° 26, 1948, p. 229-234.
- ^G CLARK, J. H. « Additional applications of the AWOL recidivist scale », *Journal of Clinical Psychology*, 1955, p. 62-64.
- ^D CLONINGER, C. R. et S. B. GUZE. « Female criminals: Their personal, familial, and social backgrounds », *Archives of General Psychiatry*, n° 23, 1970, p. 554-558.
- ⁶ CLONINGER, C. R. et S. B. GUZE. « Psychiatric disorders and criminal recidivism », *Archives of General Psychiatry*, n° 29, 1973, p. 266-269.
- ^G COHN, E. G. « The prediction of police calls for service: The influence of weather and temporal variables on rape and domestic violence », *Journal of Environmental Psychology*, n° 13, 1993, p. 71-83.
- ^D COLE, K. E., G. FISHER et S. S. COLE. « Women who kill: A sociopsychological study », *Archives of General Psychiatry*, n° 19, 1968, p. 1-8.

- ⁴ COLLINS, J. *Drinking and crime: Perspective on the relationship between alcohol consumption and criminal behaviour*, New York, Tavistock, 1982.
- ⁴ COLLINS, R. L. et W. M. LAPP. « The Temptation and Restraint Inventory for measuring drinking restraint », *British Journal of Addiction*, n° 87, 1992, p. 625-633.
- ⁴ COLLINS, R. L., W. M. LAPP, K. M. EMMONS et L. M. ISAAC. « Endorsement and strength of alcohol expectancies », *Journal of Studies on Alcohol*, n° 51, 1990, p. 336-342.
- ⁴ COONEY, N. L., A. ZWEBEN et M. F. FLEMING. « Screening for alcohol problems and at-risk drinking in health-care settings », dans R. K. Hester et W. R. Miller (dir.), *Handbook of alcoholism treatment approaches: Effective alternatives (2^e éd.)*, p. 45-60, Boston, Allyn and Bacon, 1995.
- ^G CORBETT, R. P. et J. PETERSILIA. « Up to speed. A review of research for practitioners », *Federal Probation*, vol. 58, n° 3, 1994, p. 51-57.
- ^D COULSON, G., G. ILACQUA, V. NUTBROWN, D. GIULEKAS et F. CUDJOE. « Predictive utility of the LSI for incarcerated female offenders », *Criminal Justice and Behaviour*, vol. 23, n° 3, 1996, p. 427-439.
- ^G CULLEN, F. T., P. GENDREAU, G. JARJOURA, G. ROGER et J. P. WRIGHT. « Crime and the bell curve: Lessons from intelligent criminology », *Crime and Delinquency*, n° 43, 1997, p. 387-411.
- ⁴ CUNNINGHAM, J. A., L. C. SOBELL, D. R. GAVIN et M. B. SOBELL. « Assessing motivation for change: Preliminary development and evaluation of a scale measuring the costs and benefits of changing alcohol and drug use », *Psychology of Addictive Behaviors*, n° 11, 1997, p. 107-114.
- ⁴ CURRY, S., L. SOUTHWICK et C. M. STEELE. « Restrained drinking: Risk factor for problems with alcohol », *Addictive Behaviors*, n° 12, 1987, p. 73-77.
- ⁶ DAHLBACK, O. « Criminality and risk taking », *Personality and Individual Differences*, vol. 11, n° 3, 1990, p. 265-272.
- ^D DANIEL, A. E. et A. J. ROBINS. « Violent women », *Medical Aspects of Human Sexuality*, 1985, p. 96-108.
- ^G DAVIS, G. F. « A study of adult probation violation rates by means of the cohort approach », *Journal of Criminal Law, Criminology, and Police Science*, n° 55, 1964, p. 70-85.
- ⁶ DEARDORFF, P. A., A. J. FINCH, P. C. KENDALL, F. LIRA et V. INDRISANO. « Empathy and socialization in repeat offenders, first offenders, and normals », *Journal of Counselling Psychology*, vol. 22, n° 5, 1975, p. 453-455.
- ¹ DeFRONZO, J. « Economic assistance to impoverished Americans », *Criminology*, vol. 21, n° 1, 1983, p. 119-136.
- ^G DeJONG, J., M. VIRKKUNEN et M. LINNOILA. « Factors associated with recidivism in a criminal population », *The Journal of Nervous and Mental Disease*, vol. 180, n° 9, 1992, p. 543-550.
- ^A DELL, C. et R. BOE. *Un examen des facteurs liés au risque et aux besoins entre les détenues autochtones et de race blanche*, Rapport de recherche n° R-94, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2000.
- ^D DELL, C., R. SINCLAIR et R. BOE. *Caractéristiques des femmes d'âge adulte purgeant une peine fédérale au Canada : tendances de 1981 à 1998*, Rapport de recherche n° R-99, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2001.
- ^D DELVEAUX, K. et K. BLANCHETTE. *Résultats de l'évaluation du programme de l'Équipe d'entraide des détenues à l'établissement Nova pour femmes*, Rapport de recherche n° R-87, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2000.

- ² DeMARIS, A. et J. K. JACKSON. « Batterers' reports of recidivism after counselling », *Social Casework: The Journal of Contemporary Social Work*, 1987, p. 458-465.
- ¹ DEMPSEY, J. J. « Recidivism and post delivery school withdrawal: Implications of a follow-up study for planning preventive services », *The Journal of School Health*, vol. 42, n° 5, 1972, p. 291-297.
- ⁴ DiCLEMENTE, C. C., J. P. CARBONARI, R. P. G. MONTGOMERY et S. O. HUGHES. « The Alcohol Abstinence Self-Efficacy Scale », *Journal of Studies on Alcohol*, n° 55, 1994, p. 141-148.
- ⁶ DSHION, T. J., R. LOEBER, M. STOUTHAMER LOEBER et G. R. PATTERSON. « Skill deficits and male adolescent delinquency », *Journal of Abnormal Child Psychology*, vol. 12, n° 1, 1984, p. 37-53.
- ⁶ DIVISION DE LA RECHERCHE. *La réadaptation grâce à une réflexion plus lucide : un modèle cognitif d'intervention en milieu correctionnel*, Résumé de recherche B-04, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1990.
- ⁶ DIVISION DE LA RECHERCHE. *Les délinquants (non sexuels) à comportement violent chronique : proposition de programme*, Rapport de recherche n° R-42, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1995.
- ⁶ DODGE, K. A. et C. L. FRAME. « Social cognitive biases and deficits in aggressive boys », *Child Development*, vol. 53, n° 2, 1982, p. 620-635.
- ^D DOWDEN, C. et D. A. ANDREWS. « What works for female offenders: A meta-analytic review », *Crime and Delinquency*, n° 45, 1999, p. 438-452.
- ^D DOWDEN, C. et K. BLANCHETTE. *Analyse des caractéristiques des délinquantes toxicomanes : risque, besoins et résultats après la mise en liberté*, Rapport de recherche n° R-81, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1999.
- ⁶ DOWDEN, C., K. BLANCHETTE et R. SERIN. *Les Programmes de maîtrise de la colère à l'intention des détenus sous responsabilité fédérale : une intervention efficace*, Rapport de recherche n° R-82, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1999.
- ⁴ DOWDEN, C. et S. L. BROWN. « Les domaines de besoins du délinquant : « toxicomanie » », *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 10, n° 3, 1998, p. 27-30.
- ⁴ DOWDEN, C. et S. L. BROWN. « The role of substance abuse factors in predicting recidivism: A meta-analysis », *Psychology, Crime and Law*, n° 8, 2002, p. 243-264.
- ^D DOWDEN, C., R. SERIN et K. BLANCHETTE. *Application de l'Échelle d'intervention communautaire aux délinquantes : constatations préliminaires*, Rapport de recherche n° R-97, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2001.
- ^G DUNHAM, R. E. « Factors related to recidivism in adults », *The Journal of Social Psychology*, n° 39, 1954, p. 77-91.
- ² DUTTON, D. G. et S. D. HART. « Risk markers for family violence in a federally incarcerated population », *International Journal of Law and Psychiatry*, n° 15, 1992, p. 101-112.
- ⁴ EDWARDS, G. et M. M. GROSS. « Alcohol dependence: Provisional description of a clinical syndrome », *British Medical Journal*, n° 1, 1976, p. 1058-1061.
- ^A ELLERBY, L. et P. MacPHERSON. *Profil des délinquants sexuels autochtones : analyse comparative visant à déterminer les caractéristiques des délinquants sexuels autochtones et non autochtones en vue d'améliorer les stratégies d'évaluation et de traitement destinées à cette clientèle*, Rapport de recherche n° R-122, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2002.

- ^G ELLIS, P. L. « Empathy: A factor in antisocial behavior », *Journal of Abnormal Child Psychology*, vol. 10, n° 1, 1982, p. 123-133.
- ^G ELLIS, L. « Criminal behaviour and r/K selection: Evolutionary theory », *Deviant Behaviour*, n° 8, 1987, p. 149-176.
- ¹ ENDICOTT, O. *Personnes souffrant de déficience intellectuelle incarcérées pour des délits criminels : examen de la documentation*, Rapport de recherche n° R-14, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1991.
- ^G EPPERSON, D. L., J. D. KAUL et S. J. HUOT. *Predicting risk of recidivism for incarcerated sex offenders: Updated development on the sex offender screening tool (SOST)*, Document présenté lors de la Fourteenth Annual Research and Treatment Conference of the Association for the Treatment of Sexual Abusers, Nouvelle-Orléans (Louisiane), octobre 1995.
- ⁴ ERDMAN, H., M. H. KLEIN et J. H. GREIST. « The reliability of a computer interview for drug use/abuse information », *Behavior Research Methods and Instrumentation*, n° 15, 1983, p. 66-68.
- ^G ERONEN, M., P. HAKOLA et J. TIIHONEN. « Factors associated with homicide. Recidivism in a 13-year sample of homicide offenders in Finland », *Psychiatric Services*, vol. 47, n° 4, 1996, p. 403-585.
- ^D EWING, H. « Care of women and children in the perinatal period », dans M. F. Fleming (dir.), *Addiction disorders: A practical guide to treatment* (p. 232-248), Chicago, Yearbook Medical Publishers, 1992.
- ⁴ EWING, J. et B. A. ROUSE. *Identifying the hidden alcoholic*. Présenté lors de la 29th International Congress on Alcohol and Drug Dependence, Sydney (NGS), Australie, 1970.
- ⁶ EYSENCK, S. B. et B. J. MCGURK. « Impulsiveness and venturesomeness in a detention center population », *Psychological Reports*, vol. 47, n° 3, 1980, p. 1299-1306.
- ⁶ EYSENCK, S. B. G., P. R. PEARSON, G. EASTING et J. F. ALLSOPP. « Age norms for impulsiveness, venturesomeness and empathy in adults », *Personality and Individual Differences*, vol. 6, n° 5, 1985, p. 613-619.
- ⁶ FABIANO, E., D. ROBINSON et F. PORPORINO. *Efficacité du Programme d'apprentissage cognitif des compétences : du projet pilote au programme d'implantation nationale*, Bulletin de recherche n° B-07, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1991.
- ^G FARRINGTON, D. P. « Long-term prediction of offending and other life outcomes », dans H. Wegner, L. Losel et J. Hisel (dir.), *Criminal behavior and the justice system*, p. 26-39, New York, Springer Verlag, 1989.
- ^G FARRINGTON, D. P., B. GALLAGHER, L. MORLEY, R. J. ST LEDGER et D. J. WEST. « Are there any successful men from criminogenic backgrounds? », *Psychiatry*, n° 51, 1988, p. 116-130.
- ^G FEDEROFF, J. P., R. WISNER-CARLSON, S. DEAN et F. S. BERLIN. « Medroxy-progesterone acetate in the treatment of paraphilic sexual disorders », *Journal of Offender Rehabilitation*, n° 18, 1992, p. 109-123.
- ¹ FERGUSSON, D. M., M. T. LYNKEY et L. J. HORWOOD. « The effects of unemployment of juvenile offending », *Criminal Behaviour and Mental Health*, n° 7, 1997, p. 49-68.
- ⁴ FEUERLEIN, W., C. RINGER, H. KOFNER et K. ANTONS. « Diagnosis of alcoholism. The Munich Alcoholism Test (MALT) », *Mtlnchn Med Wschr*, n° 119, 1977, p. 1275-1282.
- ^G FIELD, G. « The Cornerstone Program: A client outcome study », *Federal Probation*, vol. 49, n° 2, 1985, p. 50-55.
- ^G FIELD, G. « The psychological deficits and treatment needs of chronic criminality », *Federal Probation*, vol. 50, n° 4, 1986, p. 60-66.

- ^R FIELD, G. « A study of the effects of intensive treatment on reducing the criminal recidivism of addictive offenders », *Federal Probations*, n° 53, 1989, p. 51-56.
- ^G FITCH, J. H. « Men convicted of sexual offences against children », *British Journal of Criminology*, n° 3, 1962, p. 18-37.
- ⁴ FLEMING, M. et K. BARRY. « A three-sample test of a masked alcohol screening questionnaire », *Alcohol and Alcoholism*, n° 26, 1991, p. 81-91.
- ¹ FLETCHER, W. L., R. O. HANSSON et L. BAILEY. « Assessing occupational self-efficacy among middle-aged and older adults », *Journal of Applied Gerontology*, n° 11, 1992, p. 489-501.
- ⁴ FLYNN, P. M., R. L. HUBBARD, J. W. LUCKEY, B. H. FORSYTH, J. K. SMITH, C. D. PHILIPS et D. L. FOUNTAIN. « Individual Assessment Profile », présenté pour le *Journal of Substance Abuse Treatment*, 1997.
- ⁴ FONDATION DE LA RECHERCHE SUR LA TOXICOMANIE. *A structured addictions assessment interview for selecting treatment*, Toronto (Ontario), auteur, 1984.
- ⁶ FONDATION DE LA RECHERCHE SUR LA TOXICOMANIE. *Traitement des problèmes liés à l'usage d'alcool et de drogues en Ontario : guide pour les professionnels aidants*, Toronto, auteur, 1994.
- ⁴ FONDATION DE LA RECHERCHE SUR LA TOXICOMANIE. *Assessment Handbook: A Handbook on Procedures for Addictions Assessment*, Toronto, auteur, 1998.
- ⁶ FRANKS, C. M. « Recidivism, psychopathy, and personality », *British Journal of Delinquency*, 1956, p. 192-201.
- ^G FRASER, M. et M. NORMAN. « Chronic juvenile delinquency and the "suppression effect": An exploratory study », *Journal of Offender Counselling, Services, and Rehabilitation*, vol. 13, n° 1, 1988, p. 55-73.
- ⁴ FRENCH, M. T., G. A. ZARKIN, R. L. HUBBARD et J. V. RACHAL. « The effects of time in drug abuse treatment and employment on posttreatment drug use and criminal activity », *American Journal of Drug & Alcohol Abuse*, n° 19, 1993, p. 19-33.
- ^G FRENCH, S. et P. GENDREAU. *Un système correctionnel sûr et humain grâce à des programmes de traitement efficaces*, Rapport de recherche n° R-139, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2003.
- ^G FRISBIE, L. V. et E. H. DONDIS. *Recidivism among treated sex offenders*, Research Monograph n° 5, État de la Californie, Department of Mental Hygiene, 1965.
- ^G FURBY, L., M. R. WEINROTT et L. BLACKSHAW. « Sex offender recidivism: A review », *Psychological Bulletin*, vol. 105, n° 1, 1989, p. 3-30.
- ⁶ FURNHAM, A. et J. SAIPE. « Personality correlates of convicted drivers », *Personality and Individual Differences*, vol. 14, n° 2, 1993, p. 329-336.
- ^G FURR, K. D. « Prediction of sexual or violent recidivism among sexual offenders: A comparison of prediction instruments », *Annals of Sex Research*, n° 6, 1993, p. 271-286.
- ⁵ GABRIELLI, W. F. et S. A. MEDNICK. « Urban environment, genetics, and crime », *Criminology*, n° 22, 1983, p. 645-652.
- ⁵ GATES, M., C. DOWDEN et S. L. BROWN. « Les domaines de besoins du délinquant : « comportement dans la collectivité » », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 10, n° 3, 1998.
- ^G GENDREAU, P., D. ANDREWS, C. GOGGIN et T. CHANTELOUPE. *Prediction of criminal behaviour : A meta-analysis*, document inédit, Université du Nouveau-Brunswick et Université Carleton, 1996.

- ⁴ GENDREAU, P. et C. GOGGIN. *Évaluation des programmes de lutte contre la toxicomanie du Service correctionnel du Canada*, Rapport de recherche n° R-16, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1991.
- ¹ GENDREAU, P., C. GOGGIN et G. GRAY. « Les domaines de besoins du délinquant : « emploi » », *Forum – Recherche sur l’actualité correctionnelle*, vol. 10, n° 3, 1998, p. 15-18.
- ¹ GENDREAU, P., C. GOGGIN et G. GRAY. *Le domaine de l’emploi dans la détermination des besoins*, Rapport de recherche n° R-90, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2000.
- ^G GENDREAU, P., C. GOGGIN et M. LAW. « Predicting prison misconducts », *Criminal Justice and Behavior*, n° 24, 1997, p. 414-431.
- ^G GENDREAU, P., C. GOGGIN et M. PAPAROZZI. « Principles of effective assessment for community corrections », *Federal Probation*, n° 60, 1996, p. 64-70.
- ^G GENDREAU, P., C. GOGGIN et P. SMITH. « Obstacles à l’efficacité des programmes correctionnels », dans L. L. Motiuk et R. Serin (dir.), *Compendium 2000 des programmes correctionnels efficaces*, p. 41-45, Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 2001.
- ⁶ GENDREAU, P., B. A. GRANT et M. LEIPCIGER. « Self esteem, incarceration and recidivism », *Criminal Justice and Behavior/Revue canadienne de criminologie*, vol. 6, n° 1, 1979, p. 67-75.
- ⁶ GENDREAU, P., B. A. GRANT, M. LEIPCIGER et S. COLLINS. « Norms and recidivism rates for the MMPI and selected experimental scales on a Canadian delinquent sample », *Canadian Journal of Behavioural Science/Revue canadienne des sciences du comportement*, vol. 11, n° 1, 1979, p. 21-31.
- ^G GENDREAU, P., T. LITTLE et C. GOGGIN. « A meta-analysis of the predictors of adult offender recidivism: What works! », *Criminology*, vol. 34, n° 4, 1996, p. 575-607.
- ^G GENDREAU, P., P. MADDEN et M. LEIPCIGER. « Norms and recidivism for first incarcerates: Implications for programming », *Canadian Journal of Criminology/Revue canadienne de criminologie*, n° 21, 1979, p. 416-441.
- ¹ GETKATE, M. *Coup d’oeil sur des ateliers industriels novateurs en milieu correctionnel : étude de cas des opérations de CORCAN à l’établissement Warkworth*, Rapport de recherche n° R-32, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1993.
- ¹ GILLIS, C. *The prediction of employment status in a sample of federal offenders on conditional release*, manuscrit en préparation, 1998.
- ³ GLOVER, E. « Prognosis or prediction: A psychiatric examination of the concept of 'recidivism' », *British Journal of Delinquency*, 1955, p. 116-125.
- ³ GOGGIN, C., P. GENDREAU et G. GRAY. *Le domaine des fréquentations et des interactions sociales*, Rapport de recherche n° R-77, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1998.
- ⁴ GOLDSTEIN, P. « The drug/violence nexus: A tripartite conceptual framework », *Journal of Drug Issues*, n° 15, 1985, p. 493-501.
- ⁶ GOLDSTEIN, A. « Psychological skill training and the aggressive adolescent », dans S. Apter & A. Goldstein (dir.), *Youth Violence: Program and Prospects*, New York, Pergamon, 1986.
- ^G GOSHEN, C. E. « Transcultural studies: A state prison population of youthful offenders », *Adolescence*, 1968, p. 401-430.
- ⁴ GOSSOP, DARKE, GRIFFITHS, HANDO, POWIS, HALL et STRANG. « The Severity of Dependence Scale (SDS): Psychometric properties of the SDS in English and Australian samples of heroin, cocaine and amphetamine users », *Addiction*, n° 90, 1995, p. 607-614.

- ^G GOTTFREDSON, M. R., S. D. MITCHELL-HERZFELD et T. J. FLANAGAN. « Another look at the effectiveness of parole supervision », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 1982, p. 277-298.
- ^G GOTTFREDSON, D. M., L. T. WILKINS et P. B. HOFFMAN. *Guidelines for parole and sentencing: A policy control method*, Lexington (Mass), DC Health, 1978.
- ⁴ GRANT, B. F. « DSM-IV, DSM-III-R, and ICD-10 alcohol and drug abuse/harmful use and dependence, United States, 1992: A nosological comparison », *Alcsm Clin. Exp. Res.*, n° 20, 1996, p.1481-1488.
- ⁴ GRANT, B. F. et D. S. HASIN. *The Alcohol Use Disorder and Associated Disabilities Interview Schedule*, Rockville (Maryland), National Institute on Alcohol Abuse and Alcoholism, 1992.
- ¹ GRANT, B., S. JOHNSON, D. CARR et D. HILDERMAN. *Le mariage durant l'incarcération : caractéristiques et relations des conjoints (analyse préliminaire)*, Bulletin de recherche n° B-15. Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1996.
- ⁴ GRANT, B., G. D. KUNIC, P. MacPHERSON, C. T. McKEOWN et E. HANSEN. *Le Programme intensif de traitement de la toxicomanie (PITT) : résultats des programmes pilotes*, Rapport de recherche n° R-140, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2003.
- ⁶ GREENBERG, W. M., P. J. SHAH et M. SEIDE. « Recidivism on an acute psychiatric forensic service », *Hospital and Community Psychiatry*, vol. 44, n° 6, 1993, p. 583-585.
- ⁴ GREENE, B. T. « An examination of the relationship between crime and substance use in a drug/alcohol treatment population », *International Journal of the Addictions*, n° 16, 1981, p. 627-645.
- ^G GRENIER, C. E. et G. A. ROUNDTREE. « Predicting recidivism among adjudicated delinquents: A model to identify high risk offenders », *Journal of Offender Counselling, Services and Rehabilitation*, vol. 12, n° 1, 1987, p. 101-112.
- ^G GROTH, A. N., R. E. LONGO et J. B. McFADIN. « Undetected recidivism among rapists and child molesters », *Crime and Delinquency*, 1982, p. 450-458.
- ^G GROVE, W. M. et P. E. MEEHL. « Comparative efficiency of informal (subjective, impressionistic) and formal (mechanical, algorithmic) prediction procedures: The clinical-statistical controversy », *Psychology, Public Policy, and Law*, n° 2, 1996, p. 293-323.
- ^G GROVE, W. M., D. H. ZALD, B. S. LEBOW, B. E. SNITZ et C. NELSON. « Clinical versus mechanical prediction: A meta-analysis », *Psychological Assessment*, n° 12, 2000, p. 19-30.
- ^G GRUBIN, D. et S. WINGATE. « Sexual offence recidivism: Prediction versus understanding », *Criminal Behaviour and Mental Health*, n° 6, 1996, p. 349-359.
- ^G GRUNFELD, B. et K. NOREIK. « Recidivism among sex offenders: A follow-up study of 541 Norwegian sex offenders », *International Journal of Law and Psychiatry*, n° 9, 1986, p. 95-102.
- ^G GRYGIER, T., F. BLUM et R. POREBSKI. « Decision and outcome: studies in parole prediction », *Canadian Journal of Criminology and Corrections/Revue canadienne de criminologie*, n° 13, 1971, p. 133-146.
- ⁶ GUERRA, N. G. et R. G. SLABY. « Cognitive mediators of aggression in adolescent offenders: II. Intervention », *Developmental Psychology*, vol. 26, n° 2, 1990, p. 269-277.
- ^G GUIN, C. C. *Juvenile to adult criminality*, manuscrit inédit, University of Texas at Arlington, 1991.
- ^G GUZE, S. B. « A study of recidivism based upon a follow-up of 217 consecutive criminals », *Journal of Nervous and Mental Disease*, 1964, p. 575-580.
- ⁴ GUZE, S. B. et D. P. CANTWELL. « Alcoholism, parole observations and criminal recidivism: A study of 116 parolees », *American Journal of Psychiatry*, 1965, p. 436-439.

- ² GUZE, S. B., D. W. GOODWIN et J. B. CRANE. « A psychiatric study of the wives of convicted felons: An example of assortative mating », *American Journal of Psychiatry*, vol. 126, n° 2, 1970, p. 1773-1776.
- ⁶ GUZE, S. B., D. W. GOODWIN et J. B. CRANE. « Criminal recidivism and psychiatric illness », *American Journal of Psychiatry*, vol. 127, n° 6, 1970, p. 832-835.
- ² GUZE, S. B., E. D. WOLFGRAM, J. K. MCKINNEY et D. P. CANTWELL. « Psychiatric illness in the families of convicted criminals: A study of 519 first-degree relatives », *Diseases of the Nervous System*, vol. 28, n° 10, 1967, p. 651-659.
- ^{6,2} HAGAN, F. E. et M. B. SUSSMAN. « Deviance and the family: Where have we been and where are we going? », *Marriage and Family Review*, 1988, p. 1-22.
- ⁶ HAINS, A. A. et L. P. HERRMAN. « Social cognitive skills and behavioural adjustment of delinquent adolescents in treatment », *Journal of Adolescence*, vol. 12, n° 3, 1989, p. 323-328.
- ² HAIRSTON, C. F. « Family ties during imprisonment: Important to whom and for what? », *Journal of Sociology and Social Welfare*, 1987, p. 87-104.
- ² HAIRSTON, C. F. « Family ties during imprisonment: Do they influence future criminal activity? », *Federal Probation*, 1988, p. 48-52.
- ^G HALL, G. C. « Criminal behavior as a function of clinical and actuarial variables in a sexual offender population », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 56, n° 5, 1988, p. 773-775.
- ^G HALL, G. C. N. et W. C. PROCTOR. « Criminological predictors of recidivism in a sexual offender population », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 55, n° 1, 1987, p. 111-112.
- ¹ HALLER, A. O. et I. W. MILLER. *The occupational aspiration scale: theory structure and correlates*, Technical Bulletin 288, East Lansing (Michigan), Michigan State University Agricultural Experimental Station, 1963.
- ² HAMBERGER, L. K. et J. E. HASTINGS. « Recidivism following spouse abuse abatement counselling: Treatment program implications », *Violence and Victims*, vol. 5, n° 3, 1990, p. 157-170.
- ⁴ HAMMERSLEY, R., A. FORSYTH, V. MORRISON et J. B. DAVIES. « The relationship between crime and opioid use », *British Journal of Addiction*, n° 84, 1989, p. 1029-1043.
- ² HANSON, C. L., S. W. HENGGELER, W. F. HAEFELE et J. D. RODICK. « Demographic, individual, and family relationship correlates of serious and repeated crime among adolescents and their siblings », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 52, n° 4, 1984, p. 528-538.
- ^G HANSON, K. et M. T. BUSSIÈRE. *Les prédicteurs de la récidive chez les délinquants sexuels : une méta-analyse*, Ottawa (Ontario), Solliciteur général Canada, 1996.
- ^G HANSON, R. K. et M. T. BUSSIÈRE (sous presse). « Predicting relapse: A meta-analysis of sexual offender recidivism studies », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*.
- ^G HANSON, R. K., R. GIZZARELLI et H. SCOTT. « The attitudes of incest offenders: Sexual entitlement and acceptance of sex with children », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 21, n° 2, 1994, p. 187-202.
- ^G HANSON, K. R. et K. MORTON-BOURGON. *Les prédicteurs de la récidive sexuelle : une méta-analyse à jour, cat. n° PS3-1/2004-2F-PDF*, Sécurité publique et Protection civile Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2004.

- ^G HANSON, R. K., H. SCOTT et R. A. STEFFY. « A comparison of child molesters and nonsexual criminals: Risk predictors and long-term recidivism », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 32, n° 3, 1995, p. 325-337.
- ^G HANSON, R. K., R. A. STEFFY et R. GAUTHIER. *Suivi des délinquants sexuels : suivi à long terme des agresseurs d'enfant, prédicteurs de risque et résultats du traitement* (Rapport pour spécialistes n° 1992-02), Ottawa (Ontario), Solliciteur général du Canada, 1992.
- ^G HANSON, R. K., R. A. STEFFY et R. GAUTHIER. « Long-term recidivism of child molesters », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 61, n° 4, 1993, p. 646-652.
- ¹ HARCOURT BRACE JANOVICH. *ÉCRA : Épreuve canadienne de rendement pour adulte*, Toronto, auteur, 1986.
- ⁶ HARRELL, A. V., L. M. HONAKER et E. DAVIS. « Cognitive and behavioral dimensions of dysfunction in alcohol and polydrug abusers », *Journal of Substance Abuse*, n° 3, 1991, p. 415-426.
- ⁶ HARRIS, G. T., M. E. RICE et C. A. CORMIER. « Psychopathy and violent recidivism », *Law and Human Behaviour*, vol. 15, n° 6, 1991, p. 625-637.
- ⁶ HARRIS, G. T., M. E. RICE et V. L. QUINSEY. « Violent recidivism of mentally disordered offenders: The development of a statistical prediction instrument », *Criminal Justice and Behavior*, n° 20, 1993, p. 315-335.
- ⁴ HARRISON, L. et J. GFROERER. « The intersection of drug use and criminal behavior: Results from the National Household Survey on Drug Abuse. Special Issue: Drugs and Crime », *Crime and Delinquency*, n° 38, 1992, p. 422-443.
- ⁴ HARRISON, P. A. et N. G. HOFFMAN. *SUDDS: Substance Use Disorder Diagnosis Schedule manual*, Ramsey Clinic, St. Paul (Minnesota), 1989.
- ² HART, H. H. et S. AXELRAD. « The only-child delinquent contrasted with delinquents in large families », *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1941, p. 42-66.
- ⁶ HART, S.D., P. R. KROPP et R. D. HARE. « Performance of male psychopaths following conditional release from prison », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 56, n° 2, 1988, p. 227-232.
- ^G HASSIN, Y. « Two models for predicting recidivism », *British Journal of Criminology*, n° 26, 1986, p. 270-286.
- ² HATHAWAY, S. R., P. C. REYNOLDS et E. D. MONACHESI. « Follow-up of the later careers and lives of 1,000 boys who dropped out of high school », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 33, n° 3, 1969, p. 370-380.
- ^R HEATHER, N., R. GOLD et S. ROLLNICK. *Readiness to Change Questionnaire: User's manual*, Technical Report 15, Kensington, Australie, National Drug and Alcohol Research Centre, University of New South Wales, 1991.
- ⁴ HEATHER, N., A. STALLARD et J. TEBBUTT. « Importance of substance cues in relapse among heroin users: Comparison of two methods of investigation », *Addictive behaviors*, n° 16, 1991, p. 41-49.
- ⁴ HEATHER, N., J. S. TEBBOTT, R. P. MATTICK et R. ZAMIR. « Development of a scale for measuring impaired control over alcohol consumption: A preliminary report », *Journal of Studies on Alcohol*, n° 54, 1993, p. 700-709.
- ^A HECKBERT, D. et D. TURKINGTON. *Points tournants : étude des facteurs associés à la réinsertion sociale réussie des délinquants autochtones*, Rapport de recherche n° R-112, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2001.

- ^G HEDGES, L. V. et I. OLKIN. *Statistical methods for meta-analysis*, San Diego (Californie), Academic Press, 1985.
- ⁶ HEILBRUN, A. B., L. C. HEILBRUN et K. L. HEILBRUN. « Impulsive and premeditated homicide: An analysis of subsequent parole risk of the murderer », *Journal of Criminal Law and Criminology*, vol. 69, n° 1, 1978, p. 108-114.
- ^G HENDERSON, M. « Self reported assertion and aggression among violent offenders with high or low levels of overcontrolled hostility », *Personality and Individual Differences*, vol. 4, n° 1, 1983, p. 113-115.
- ⁶ HENDERSON, M. « An empirical typology of violent incidents reported by prison inmates with convictions for violence », *Aggressive Behavior*, vol. 12, n° 1, 1986, p. 21-32.
- ² HENGGELER, S. W., C. L. HANSON, C. M. BORDUIN, S. M. WATSON et M. A. BRUNK. « Mother-son relationships of juvenile felons », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 53, n° 6, 1985, p. 942-943.
- ⁶ HERNANDEZ, S. K. et P. A. MAUGER. « Assertiveness, aggressiveness and Eysenck's personality variables », *Personality and Individual Differences*, vol. 1, n° 2, 1980, p. 143-149.
- ⁴ HESTER, R. K. et W. R. MILLER. *Handbook of alcoholism treatment approaches: Effective Alternatives*, 1995.
- ¹ HO, R. et J. LLOYD. « Development of an Australian work ethic scale », *Australian Psychologist*, n° 19, 1984, p. 321-332.
- ⁶ HODGINS, S. « A follow-up study of persons found incompetent to stand trial and/or not guilty by reason of insanity in Quebec », *International Journal of Law and Psychiatry*, n° 6, 1983, p. 399-411.
- ⁶ HODGINS, S. « Men found unfit to stand trial and/or not guilty by reason of insanity: Recidivism », *Canadian Journal of Criminology/Revue canadienne de criminologie*, 1987, p. 51-70.
- ⁴ HODGINS, D. C. et L. O. LIGHTFOOT, « Types of male alcohol and drug-abusing incarcerated offenders », *British Journal of Addiction*, n° 83, 1988, p. 1201-1213.
- ⁴ HODGINS, D. C. et L. O. LIGHTFOOT. « The use of the Alcohol Dependence Scale with incarcerated male offenders », *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, n° 33, 1989, p. 59-67.
- ^G HOFER, P. « Prisonization and recidivism: A psychological perspective ». *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 1988, p. 95-106.
- ^D HOFFMAN, P. B. « Women, recidivism, and salient factor score: A research note ». *Criminal Justice and Behaviour*, vol. 9, n° 1, 1982, p. 121-125.
- ^G HOFFMAN, P. B. « Screening for risk: A revised salient factor score (SFS 81) ». *Journal of Criminal Justice*, n° 11, 1983, p. 539-547.
- ^G HOFFMAN, P. B. et J. L. BECK. « Burnout- age at release from prison and recidivism ». *Journal of Criminal Justice*, n° 12, 1984, p. 617-623.
- ^G HOFFMAN, P. B. et J. L. BECK. « Recidivism among released federal prisoners: Salient factor score and five-year follow-up », *Criminal Justice and Behaviour*, vol. 12, n° 4, 1985, p. 501-507.
- ^G HOGE, R. D., D. A. ANDREWS et A. W. LESCHIED. « Tests of three hypotheses regarding the predictors of delinquency », *Journal of Abnormal Child Psychology*, vol. 22, n° 5, 1994, p. 547-559.
- ⁶ HOLLAND, T. R. et N. HOLT. « Prisoner intellectual and personality correlates of offence severity and recidivism probability », *Journal of Clinical Psychology*, 1975, p. 667-672.

- ^G HOLLAND, T. R., N. HOLT, M. LEVI et G. E. BECKETT. « Comparison and combination of clinical and statistical predictions of recidivism among adult offenders », *Journal of Applied Psychology*, vol. 68, n° 2, 1983, p. 203-211.
- ^G HOLLAND, T. R., N. HOLT et G. E. BECKETT. « Prediction of violent versus nonviolent recidivism from prior violent and nonviolent criminality », *Journal of Abnormal Psychology*, vol. 91, n° 3, 1982, p. 178-182.
- ² HOLLANDER, H. E. et F. D. TURNER. « Characteristics of incarcerated delinquents: Relationship between development disorders, environmental and family factors, and patterns of offence and recidivism », *Journal of the American Academy of Child Psychiatry*, vol. 24, n° 2, 1985, p. 221-226.
- ^G HOLOSKO, M. J. et T. M. CARLSON. « Recidivism among ex-offenders residing at a CRC in St. John's, Newfoundland », *Canadian Journal of Criminology/Revue canadienne de criminologie*, 1986, p. 385-396.
- ⁶ HOPPE, C. M. et R. D. SINGER. « Overcontrolled hostility, empathy, and egocentric balance in violent and nonviolent psychiatric offenders », *Psychological Reports*, vol. 39, n° 3, 1976, p. 1303-1308.
- ⁶ HOPPE, C. M. et R. D. SINGER. « Interpersonal violence and its relationship to some personality measures », *Aggressive Behavior*, vol. 3, n° 3, 1977, p. 261-270.
- ⁴ HORN, J. L., K. W. WANBERG et F. M. FOSTER. *The Alcohol Use Inventory*, Denver (Colorado), Center for Alcohol Abuse Research and Evaluation, 1974.
- ⁴ HORN, J. L., K. W. WANBERG et F. M. FOSTER. *Guide to the Alcohol Use Inventory*, National Computer Systems, Minneapolis (Minnesota), 1987.
- ² HORTON, A. M. et D. M. MEDLEY. « Prediction of recidivism in a criminal population by birth order and family size », *Psychological Reports*, n° 42, 1978, p. 27-30.
- ² HORTON, A. M. et L. J. WHITESELL. « Prediction of recidivism by sex and number of siblings », *Psychological Reports*, n° 45, 1979, p. 98.
- ⁶ HORVATH, P. et M. ZUCKERMAN. « Sensation seeking, risk appraisal, and risky behaviour », *Personality and Individual Differences*, vol. 14, n° 1, 1993, p. 41-52.
- ⁶ HOVERY, H. B. « Behaviour characteristics of antisocial recidivists », *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1942, p. 636-642.
- ⁴ HUBBARD, R. L., R. M. BRAY, M. S. CRADDOCK, E. R. CAVANAUGH, W. E. SCHLENGER et J. V. RACHAL. « Issues in the assessment of multiple drug use among drug treatment clients », dans *Research Monograph Series No. 68*, DHHS Publication No. AOM 86-1453), Rockville (Maryland), National Institute on Drug Abuse, 1986.
- ⁶ HUGHES, G. V. « Anger management program outcomes », *Research on Offender Programming Issues*, vol. 5, n° 1, 1993, p. 5-9.
- ⁴ HUME, L. *Programme de traitement de la toxicomanie : structure proposée*, Rapport de recherche n° R-120. Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2001.
- ^G HUNDLEBY, J. D., K. F. SCAPINELLO et G. A. STASIAK. *Treize à trente ans : étude de suivi réalisée auprès de jeunes garçons dans un centre d'éducation surveillée*, Rapport de recherche n° 1992-01, Ottawa (Ontario), Solliciteur général du Canada, 1992.
- ⁶ HUNTER, D. « Anger management in the prison: An evaluation », *Research on Offender Programming Issues*, vol. 5, n° 1, 1993, p. 3-5.
- ¹ HUNTER, J. E. et R. F. HUNTER. « Validity and utility of alternative predictors of job performance », *Psychological Bulletin*, n° 96, 1984, p. 72-98.

- ² HUTCHINGS, B. et S. A. MEDNICK. « Registered criminality in the adoptive and biological parents of registered male criminal adoptees », dans R. R. Fieve, D. Rosenthal et H. Brill (dir.), *Genetic research in psychiatry*, p.105-122, Baltimore (Maryland), John Hopkins University Press, 1975.
- ^G HUTT, M. L., B. G. DATES et D. M. REID (1977). « The predictive ability of HABGT scales for a male delinquent population », *Journal of Personality Assessment*, vol. 41, n° 5, 1977, p. 492-496.
- ² HUTZLER, J. C. « Family pathology in crime and punishment », *The American Journal of Psychoanalysis*, n° 8, 1978, p. 335-342.
- ^G ILACQUA, G. E., G. E. COULSON, D. GIULEKAS et V. NUTBROWN. *Bonnie & Clyde: A comparison of criminogenic risk, experiences and recidivism of incarcerated male and female young offenders matched with the YO-LSI* (Report), Brampton (Ontario), Vanier Centre for Women, 1995.
- ⁴ INCIARDI, J. A. (dir.). *Drug treatment and criminal justice*, Newbury Park (Californie), Sage Publications, 1993.
- ⁴ INCIARDI, J. A. *Screening and assessment for alcohol and other drug abuse among adults in the criminal justice system*, Rockville (Maryland), Center for Substance Abuse Treatment, 1994.
- ⁴ INCIARDI, J. A. « The therapeutic community: An effective model for corrections-based drug abuse treatment », dans K. C. Haas & G. P. Alpert (dir.), *The dilemma of punishment*, p. 406-417, Prospect Heights (Illinois), Waveland Press, 1995.
- ⁶ INGRAM, J. C., D. N. DIXON et J. A. GLOVER. « Problem solving as a function of race and incarceration », *Journal of Social Psychology*, vol. 120, n° 1, 1983, p. 83-90.
- ⁶ INGRAM, J. C., P. MARCHIONI, G. HILL, E. CARAVEO-RAMOS et B. McNEIL. « Recidivism, perceived problem-solving abilities, MMPI characteristics, and violence: A study of black and white incarcerated male adult offenders », *Journal of Clinical Psychology*, vol. 41, n° 3, 1985, p. 425-432.
- ⁴ INSTITUTE OF MEDICINE. *Broadening the base of treatment for alcohol problems*, Report of a study by a Committee of the Institute of Medicine, Division of Mental Health and Behavioral Medicine, Washington (DC), National Academy Press, 1990.
- ² INSTITUT VANIER DE LA FAMILLE. *Profil des familles canadiennes*, Ottawa (Ontario), 1994.
- ^D IRVING, J., K. TAYLOR et K. BLANCHETTE. *Résultats d'une évaluation du Programme de traitement intensif offert au Centre correctionnel de Burnaby pour femmes*, Rapport de recherche n° R-128, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2002.
- ^D IRVING, J. et C. WICHMANN. *Un examen des facteurs liés à une classification de sécurité accrue des délinquantes*, Rapport de recherche n° R-98, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2001.
- ⁶ IVANOFF, A., N. J. SMYTH, S. GROCHOWSKI et S. J. JANG et coll. « Problem solving and suicidality among prison inmates: Another look at state versus trait », *Journal of Consulting & Clinical Psychology*, vol. 60, n° 6, 1992, p. 970-973.
- ^G JACKSON, K. L. « Differences in the background and criminal justice characteristics of young black, white, and hispanic male federal prison inmates », *Journal of Black Studies*, vol. 27, n° 4, 1997, p. 494-509.
- ^G JACKSON, P. C. « Some effects of parole supervision on recidivism », *British Journal of Criminology*, vol. 23, n° 1, 1983, p. 17-34.
- ^G JACOBS, J. A., H. ARONSON et B. NYSTROM. « Recidivism as a follow-up methodology », *Journal of Community Psychology*, n° 11, 1983, p. 224-227.

- ² JAFFE, L. D. « Delinquency proneness and family anomie », *Journal of Criminal Law, Criminology, and Police Science*, n° 54, 1963, p. 146-153.
- ^G JAKIMIEC, J., F. PORPORINO, S. ADDARIO et C. D. WEBSTER. « Dangerous offenders in Canada, 1977-1985 », *International Journal of Law and Psychiatry*, n° 9, 1986, p. 479-489.
- ⁶ JANOKA, C. et A. SCHECKENBACH. « Empathy training with inmates and staff utilizing the Carkhuff model », *Corrective and Social Psychiatry and Journal of Behavior Technology, Methods and Therapy*, vol. 24, n° 1, 1978, p. 6-12.
- ² JENSEN, G. F. « Parents, peers, and delinquent action: A test of the differential association perspective », *American Journal of Sociology*, n° 78, 1972, p. 562-575.
- ² JOHNSON, S. et B. GRANT. *Examen des questions liées aux actes de violence conjugale grave commis par les délinquants sous responsabilité fédérale*, Rapport de recherche n° R-84, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1999.
- ⁴ JOHNSON, S., J. VAN DEN VEN et B. GRANT. *Le traitement d'entretien à la méthadone en milieu carcéral : incidence sur l'issue de la mise en liberté et le comportement en établissement*, Rapport de recherche n° R-119, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2001.
- ^A JOHNSTON, J. *Profil des délinquants autochtones du nord sous responsabilité fédérale*, Rapport de recherche n° R-36, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1994.
- ^A JOHNSTON, J. *Enquête sur les délinquants autochtones : examen de dossiers et entrevues*, Rapport de recherche n° R-61, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1997.
- ^G JONES, M. « Voluntary revocations and the "elect-to-serve" option in North Carolina probation », *Crime and Delinquency*, vol. 42, n° 1, 1996, p. 36-49.
- ^D JURIK, N.C. « The economics of female recidivism », *Criminology*, vol. 21, n° 4, 1983, p. 603-622.
- ^G KALBFLEISCH, J. D. et R. L. PRENTICE. *The statistical analysis of failure time data*, New York, John Wiley and Sons, 1980.
- ¹ KANUNGO, R. N. « Measurement of job and work involvement », *Journal of Applied Psychology*, n° 67, 1982, p. 341-349.
- ^G KAPLAN, E. H. « Recidivism, crime, and delinquency: A psychoanalyst's perspective », *Journal of Psychiatry and Law*, 1975, p. 61-104.
- ⁷ KAPLAN, M. S., J. V. BECKER et C. E. TENKE. « Assessment of sexual knowledge and attitudes in an adolescent sex offender population », *Journal of Sex Education and Therapy*, vol. 17, n° 3, 1991, p. 217-225.
- ⁶ KAPLAN, P. J. et J. ARBUTHNOT. « Affective empathy and cognitive role taking in delinquent and nondelinquent youth », *Adolescence*, vol. 20, n° 78, 1985, p. 323-333.
- ^D KAROLY, P. « Comparison of "psychological styles" in delinquent and nondelinquent females », *Psychological Reports*, vol. 36, n° 2, 1975, p. 567-570.
- ² KELLY, F. J. et D. J. BAER. « Age of male delinquents when father left home and recidivism », *Psychological Reports*, n° 25, 1969, p. 1010.
- ⁶ KELTNER, A. A., P. MARSHALL et W. L. MARSHALL. « The description of assertiveness in a prison population », *Corrective and Social Psychiatry and Journal of Behavior Technology, Methods and Therapy*, vol. 27, n° 1, 1981, p. 41-47.
- ⁶ KELTNER, A., N. SCHARF et R. SCHELL. « The assessment and training of assertive skills with sexual offenders », *Corrective and Social Psychiatry and Journal of Behavior Technology, Methods and Therapy*, vol. 24, n° 2, 1978, p. 88-92.
- ⁴ KINNEY, J. *Clinical manual of substance abuse (2^e éd.)*, St. Louis. Mosby-Year Book, 1991.

- ² KIRKEGARD-SORENSEN, L. et S. MEDNICK. « A prospective study of predictors of criminality: A description of registered criminality in the high-risk and low-risk families », dans S. A. Mednick & K. O. Christiansen (dir.), *Biological Basis of Criminal Behavior*, New York, Gardner Press Inc, 1975, p. 229-243.
- ^G KITANO, H. H. L. « Japanese-American crime and delinquency », *The Journal of Psychology*, n° 66, 1967, p. 253-263.
- ⁴ KITCHENS, J. M. « Does this patient have an alcohol problem? », *Journal of the American Medical Association*, n° 272, 1994, p. 1782-1787.
- ⁶ KLASSEN, D. et W. A. O'CONNOR. « Assessing the risk of violence in released mental patients: A cross-validation study », *Psychological Assessment: A Journal of Consulting and Clinical Psychology*, n° 1, 1989, p. 75-81.
- ^G KLEIN, N. C., J. F. ALEXANDER et B. B. PARSONS. « Impact of family systems intervention on recidivism and sibling delinquency: A model of Primary prevention and program evaluation », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 45, n° 3, 1977, p. 469-474.
- ^G KLEIN, S. P. et M. N. CAGGIANO. *The prevalence, predictability, and policy implications of recidivism* (Report R-3413-BJS), Washington (DC), Bureau of Justice Statistics, Département de la Justice des États-Unis, 1986.
- ⁶ KLIMECKI, M. R., J. JENKINSON et L. WILSON. « A study of recidivism among offenders with an intellectual disability », *Australia and New Zealand Journal of Developmental Disabilities*, n° 19, 1994, p. 209-219.
- ² KNIGHT, B. J, S. G. OSBORN et D. J. WEST. « Early marriage and criminal tendency in males », *British Journal of Criminology*, n° 17, 1977, p. 348-360.
- ² KOBAYASHI, J., B. D. SALES, J. V. BECKER, A. J. FIGUEREDO et M. S. KAPLAN. « Perceived parental deviance, parent-child bonding, child abuse, and child sexual aggression », *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, vol. 7, n° 1, 1995, p. 25-44.
- ² KOLLER, K. M. et J. N. CASTANOS. « Family background in prison groups: A comparative study of parental deprivation », *British Journal of Psychiatry*, n° 117, 1970, p. 371-380.
- ² KOLVIN, I., F. J. W. MILLER, M. FLEETING et P. A. KOLVIN. « Social and parenting factors affecting criminal-offence rates. Findings from the Newcastle thousand family study (1947-1980) », *British Journal of Psychiatry*, n° 152, 1988, p. 80-90.
- ^G KOMER, B. et D. GALBRAITH. « Recidivism among individuals detained under a warrant of the lieutenant-governor living in the community », *Canadian Journal of Psychiatry/ Revue canadienne de psychiatrie*, vol. 37, n° 10, 1992, p. 694-698.
- ^G KRAEMER, H. C., A. E. KAZDIN, D. R. OFFORD, R. C. KESSLER, P. S. JENSEN et D. J. KUPFER. « Coming to terms with the terms of risk », *Archives of General Psychiatry*, n° 54, 1997, p. 337-343.
- ⁶ KRONER, D. G. et J. R. REDDON. « The Anger Expression Scale and State-Trait Anger Scale: Stability, reliability, and factor structure in an inmate sample », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 19, n° 4, 1992, p. 397-408.
- ⁶ KRONER, D. G., J. R. REDDON et R. C. SERIN. « The Multidimensional Anger Inventory: Reliability and factor structure in an inmate sample », *Educational and Psychological Measurement*, vol. 52, n° 3, 1992, p. 687-693.
- ⁷ KROSMICK, J. « Attitude importance and attitude change », *Journal of Experimental Social Psychology*, vol. 24, n° 3, p. 240-255.

- ⁶ KRUEGER, R. F., P. S. SCHMUTTE, A. CASPI, T. E. MOFFITT et coll. « Personality traits are linked to crime among men and women: Evidence from a birth cohort », *Journal of Abnormal Psychology*, vol. 103, n° 2, 1994, p. 328-338.
- ⁶ KRUTTSCHNITT, C., D. WARD et M. A. SHEBLE. « Abuse-resistant youth: Some factors that may inhibit violent criminal behaviour », *Social Forces*, vol. 66, n° 2, 1987, p. 501-519.
- ⁶ LAGRONE, C. W. « Developmental factors in relation to recidivism and non-recidivism among military delinquents », *American Journal of Orthopsychiatry*, 1947, p. 241-253.
- ^D LAMBERT, L. R. et P. G. MADDEN. « The adult female offender: The road from institution to community life », *Canadian Journal of Criminology and Corrections/Revue canadienne de criminologie*, n° 18, 1976, p. 3-15.
- ^G LANDIS, J. R., S. DINITZ et W. RECKLESS. « Implementing 2 theories of delinquency: Value orientation and awareness of limited opportunity », *Sociology and Social Research*, n° 47, 1963, p. 408-416.
- ^A La PRAIRIE, C. « Aboriginal crime and justice: Explaining the present, exploring the future », *Canadian Journal of Criminology/Revue canadienne de criminologie*, 1992, p. 281-298.
- ^G LAULICHT, J. « Problems of statistical research: Recidivism and its correlates », *Journal of Criminal Law, Criminology, and Police Science*, n° 54, 1963, p. 163-174.
- ⁷ LAW, M. « Les domaines de besoins du délinquant : « attitudes » », *Forum – Recherche sur l’actualité correctionnelle*, vol.10, n° 3, 1998, p. 42-45.
- ⁷ LAW, M. *Les domaines de besoins du délinquants : « attitudes »*, document manuscrit inédit, 1998.
- ^D LAW, M. « Prédicteurs dynamiques du risque chez les femmes purgeant une peine fédérale dans la collectivité », *Forum – Recherche sur l’actualité correctionnelle*, vol. 16, n° 1, 2004, p. 19-21.
- ⁶ LAZARUS, R. S. *Psychological Stress and the Coping Process*, New York, McGraw-Hill, 1966.
- ⁶ LEAK, G. K. « Effects of highly structured versus nondirective group counseling approaches on personality and behavioral measures of adjustment in incarcerated felons », *Journal of Counseling Psychology*, vol. 27, n° 5, 1980, p. 520-523.
- ^G Le BLANC, M. « Family dynamics, adolescent delinquency, and adult criminality », *Psychiatry*, n° 55, 1992, p. 336-353.
- ² Le BLANC, M. « Family, school, delinquency and criminality, the predictive power of an elaborated social control theory for men », *Criminal Behaviour and Mental Health*, n° 4, 1994, p. 101-117.
- ² Le BLANC, M., G. COTE et R. LOEBER. « Temporal paths in delinquency: Stability, regression, and progression analyzed with panel data from an adolescent and a delinquent male sample », *Canadian Journal of Criminology/Revue canadienne de criminologie*, 1991, p. 23-44.
- ¹ Le BLANC, M., É. VALLIÈRES et P. McDUFF. « The prediction of males’ adolescent and adult offending from school experience », *Canadian Journal of Criminology/Revue canadienne de criminologie*, n° 10, 1993, p. 459-478.
- ^G LEE, J., K. P., M. J. PROEVE, M. LANCASTER et H. J. JACKSON. « An evaluation and 1 year follow up study of a community based treatment program for sex offenders », *Australian Psychologist*, vol. 31, n° 2, 1996, p. 147-152.
- ^G LEITER, R. G. « The Leiter Recidivism Scale », *Psychological Service Center Journal*, n° 14, 1974, p. 1-20.
- ^G LERNER, K., G. ARLING et S. C. BAIRD. « Client management classification strategies for case supervision », *Crime and Delinquency*, n° 32, 1986, p. 254-271.
- ⁴ LIGHTFOOT, L. O. *A substance abuse pre-release program for offenders: Treatment manual*, Ottawa, Éducation et ressources personnelles, Service correctionnel du Canada, 1993.

- ⁴ LIGHTFOOT, L. O. « Évaluation et traitement de la toxicomanie chez les délinquants : lignes de conduite pratiques à l'intention des psychologues oeuvrant en milieu correctionnel », dans T. A. Leis, L. L. Motiuk et J. R. P. Ogloff (dir.), *Psychologie médico-légale : politique et pratiques en milieu correctionnel*, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1995.
- ⁴ LIGHTFOOT, L. O. et F. BOLAND. *Choices: A community correctional brief treatment relapse prevention and maintenance program*, Kingston (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1993.
- ⁴ LIGHTFOOT, L. O. et D. HODGINS. « A survey of alcohol and drug problems in incarcerated offenders », *International Journal of the Addictions*, n° 23, 1988, p. 687-706.
- ⁴ LIGHTFOOT, L. O. et L. LAMBERT. *Substance abuse treatment needs of federally sentenced women*, Technical Report No. 1 and 2, Kingston (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1991.
- ⁵ LINDELIUS, R. et I. SALUM. « Criminality among homeless men », *British Journal of Addiction*, n° 71, 1976, p. 149-153.
- ⁶ LINDGREN, S. D., D. C. HARPER, L. C. RICHMAN et J. A. STEHBENS, « "Mental imbalance" and the prediction of recurrent delinquent behavior », *Journal of Clinical Psychology*, vol. 42, n° 5, 1986, p. 821-825.
- ^G LIPSEY, M. W. « What do we learn from 400 research studies on the effectiveness of treatment with juvenile delinquents », dans J. McGuire (dir.), *What works: Reducing Reoffending*, Chichester, John Wiley & Sons, 1995.
- ^G LIPSEY, M. S. et J. H. DERZON. *Predictors of violent or serious delinquency in adolescence and early adulthood: A synthesis of longitudinal research*, Paper prepared for the OJJDP Study Group on Serious and Violent Juvenile Offenders, mars 1997.
- ⁶ LIPTON, D. S., F. S. PEARSON, C. CLELAND et D. YEE, *How Do Cognitive Skills Training Programs for Offenders Compare with Other Modalities: A Meta-Analytic Perspective*, présenté à la Stop and Think Conference, Her Majesty's Prison Service, York, Grande-Bretagne, 1998.
- ⁴ LITMAN, G. K., J. STAPLETON, A. N. OPPENHEIM et M. PELEG. « An instrument for measuring coping behaviours in hospitalized alcoholics: Implications for relapse prevention treatment », *British Journal of Addiction*, n° 78, 1983, p. 269-276.
- ⁶ LOCHMAN, J. E. « Cognitive-behavioral intervention with aggressive boys: Three-year follow-up and preventive effects », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 60, n° 3, 1992, p. 426-432.
- ² LOEBER, R. « The prevalence, correlates, and continuity of serious conduct problems in elementary school children », *Criminology*, vol. 25, n° 3, 1987, p. 615-642.
- ^G LOEBER, R. et T. DISHION. « Early predictors of male delinquency: A review », *Psychological Bulletin*, vol. 94, n° 1, 1983, p. 68-99.
- ^G LOEBER, R. et M. STOUTHAMER-LOEBER. « Prediction », dans H. C. Quay (dir.), *Handbook of juvenile delinquency*, p. 325-382, New York, Wiley, 1987.
- ² LONG, S. K., A. D. WITTE et P. KARR. « Family violence: A microeconomic approach », *Social Science Research*, n° 12, 1983, p. 363-392.
- ^G LOUCKS, A. D. et E. ZAMBLE. *Predictors of Criminal Behavior and Prison Misconduct in Serious Female Offenders*, document manuscrit inédit, Université Queen's, Kingston (Ontario), 2000.
- ^G LOWRY, R., D. SLEET, C. DUNCAN, K. POWELL et L. KOLBE. « Adolescents at risk for violence », *Educational Psychology Review*, vol. 7, n° 1, 1995, p. 7-39.

- ^G MACDEVITT, J. W. et C. SANISLOW. « Curative factors in offenders' groups », *Small Group Behavior*, vol. 18, n° 1, 1987, p. 72-81.
- ⁶ MACK, J. L. « The MMPI and recidivism », *Journal of Abnormal Psychology*, vol. 74, n° 5, 1969, p. 612-614.
- ^D MACKENZIE, A. et S. JOHNSON. *Un profil des délinquantes membres de gangs incarcérées dans des établissements correctionnels fédéraux au Canada*, Rapport de recherche n° R-138, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2003.
- ^G MACNAUGHTON-SMITH, P. *La liberté au compte-gouttes*, Ottawa (Ontario), Commission de réforme du droit du Canada, 1976.
- ¹ MAGUIRE, K. E., T. J. FLANAGAN et T. P. THORNBERRY. « Prison labour and recidivism », *Journal of Quantitative Criminology*, vol. 4, n° 1, 1988, p. 3-18.
- ⁴ MAGRUDER-HABIB, K., K. G. HARRIS et G. G. FRAKER. « Validation of the Veterans Alcoholism Screening Test », *Journal of Studies on Alcohol*, n° 43, 1982, p. 910-926.
- ^G MAILLOUX, D. et R. SERIN. *Une analyse des cas d'agression sexuelle lors d'une prise d'otage ou d'une séquestration*, Rapport de recherche n° R-114, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2002.
- ⁶ MAIURO, R. D., P. P. VITALIANO et T. S. CAHN. « A brief measure for the assessment of anger and aggression », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 2, n° 2, 1987, p. 166-178.
- ⁶ MALETSKY, B. M. « Factors associated with success and failure in the behavioral and cognitive treatment of sexual offenders », *Annals of Sex Research*, n° 6, 1993, p. 241-258.
- ⁶ MANDEL, N.G. et A. J. BARRON. « The MMPI and criminal recidivism », *The Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science*, vol. 57, n° 1, 1966, p. 35-38.
- ^G MANDEL, N. G., B. S. COLLINS, M. R. MORAN, A. J. BARRON, F. J. GELBMANN, C. B. GADBOIS et P. KAMINSTEIN. « Recidivism studied and defined », *Journal of Criminal Law, Criminology, and Police Science*, n° 56, 1965, p. 59-66.
- ^G MANDELZYS, N. « Correlates of offence severity and recidivism probability in a Canadian sample », *Journal of Clinical Psychology*, vol. 35, n° 4, 1979, p. 897-907.
- ^A MANITOBA MÉTIS FEDERATION. *Évaluation des besoins dans la collectivité des délinquants métis du Manitoba*, Rapport de recherche n° R-111, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2001.
- ^G MANSON, M. P. et G. J. HUBA. *The Manson Evaluation Manual*, Los Angeles (Californie), Western Psychological Services, 1987.
- ³ MARCUS, R. F. « The friendships of delinquents », *Adolescence*, vol. 37, n° 121, 1996, p. 145-158.
- ^G MARLATT, G. A. et J. R. GORDON. *Relapse prevention*, New York, Guilford, 1985.
- ³ MARSH, D.T., J. CLEMENT, N. L. STOUGHTON et F. MARCKIONI. « Patterns of juvenile criminal activity as a function of demographic, family, and individual variables », *Journal of Clinical Psychology*, vol. 42, n° 4, 1986, p. 658-663.
- ⁶ MARSHALL, P. G., A. A. KELTNER et W. L. MARSHALL. « Anxiety reduction, assertive training, and enactment of consequences: A comparative treatment study in the modification of nonassertion and social fear », *Behavior Modification*, vol. 5, n° 1, 1981, p. 85-102.
- ³ MARSHALL, W. L. « The role of attachments, intimacy, and loneliness in the etiology and maintenance of sexual offending. Special Issue: Paraphilias », *Sexual and Marital Therapy*, vol. 8, n° 2, 1993, p. 109-121.

- ⁶ MARSHALL, W. L., B. A. TURNER et H. E. BARBAREE. « An evaluation of life skills training for penitentiary inmates », *Journal of Offender Counseling, Services and Rehabilitation*, vol. 14, n° 2, 1989, p. 41-59.
- ^G MARTIN, E. « A mathematical analysis of "some characteristics of recidivists in an Ontario institution for adult male first incarcerates" », *Canadian Journal of Criminology and Corrections/Revue canadienne de criminologie*, 1977, p. 196-205.
- ^D MARTIN, R. L., C. R. CLONINGER et S. B. GUZE. « Female criminality and the prediction of recidivism », *Archives of General Psychiatry*, n° 35, 1978, p. 207-214.
- ^G MATHUR, S. R. et R. B. RUTHERFORD. « Teaching conversational social skills to delinquent youth », *Behavioral Disorders*, vol. 19, n° 4, 1994, p. 294-305.
- ⁶ MAUGHS, S. B. « Criminal Psychopathology. Chapter 17 », *Progress in Neurology and Psychiatry: An Annual Review*, 1972, p. 275-278.
- ⁷ McCARTY, J. A. et L. J. SCHRUM. « The recycling of solid wastes: Personal values, value orientations and attitudes about recycling as antecedent to recycling behaviour ». *Journal of Business Research*, vol. 30, n° 1, 1994, p. 53-62.
- ^R McCONNAUGHY, E. A., J. O. PROCHASKA et C. C. DICLEMENTE. « Stage of change in psychotherapy: Measurement and sample profiles », *Psychotherapy: Theory, Research, and Practice*, n° 20, 1983, p. 369-375.
- ^G McCORD, J. « Some child-rearing antecedents of criminal behaviour in adult men », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 37, n° 9, 1979, p. 1477-1486.
- ² McCORD, J. « Long-term perspectives on parental abuse », dans L. N. Robins & M. Rutter (dir.), *Straight and devious pathways from childhood to adulthood*, p.116-134, Baltimore (Maryland), John Hopkins University Press, 1990.
- ² McCORD, J. et W. McCORD. « The effects of parental role model on criminality », *Journal of Social Issues*, n° 14, 1958, p. 66-75.
- ² McCORD, J., R. E. TREMBLAY, F. VITARO et L. DESMARAIS-GERVAIS. « Boys' disruptive behaviour, school adjustment, and delinquency: The Montreal prevention experiment », *International Journal of Behavioral Development*, vol. 17, n° 4, 1994, p. 739-752.
- ² McCORD, W., J. McCORD et I. K. ZOLA. *Origins of Crime: A New Evaluation of the Cambridge-Somerville Youth Study*, New York, Columbia University Press, 1959.
- ¹ McGARVEY, B., W. F. Jr. GABRIELLI, P. M. BENTLER et S. A. MEDNICK. « Rearing social class, education, and criminality: A multiple indicator model », *Journal of Abnormal Psychology*, n° 90, 1981, p. 354-364.
- ^G McGRAW, K. O. et S. P. WONG. « A common language effect size », *Psychological Bulletin*, n° 111, 1992, p. 361-365.
- ^G McGUIRE, J. et P. PRIESTLEY. « Reviewing 'What Works': Past, present and Future », dans J. McGuire (dir.), *What Works: Reduction reoffending: Guidelines from research and practice*, Chichester, R. -U., John Wiley and Sons, 1995, p. 3-34.
- ¹ McGURK, B.J., N. BOLTON et M. SMITH. « Some psychological, educational and criminological variables related to recidivism in delinquent boys », *British Journal of Social and Clinical Psychology*, vol. 17, n° 3, 1978, p. 251-254.
- ⁴ McLELLAN, A. T., H. KUSHNER, D. METZGER et R. PETERS. « The fifth edition of the Addiction Severity Index », *Journal of Substance Abuse Treatment*, n° 9, 1992, p. 199-213.
- ⁴ McLELLAN, A. T., L. LUBORSKY, C. P. O'BRIEN, H. L. BARR et F. EVANS. « Alcohol and drug abuse treatment in three different populations: Is there improvement and is it predictable? », *American Journal of Drug & Alcohol Abuse*, n° 12, 1986, p. 101-120.

- ⁴ McLELLAN, A. T., L. LUBORSKY, G. E. WOODY et C. P. O'BRIEN. « An improved diagnostic instrument for substance abuse patients: The Addiction Severity Index », *Journal of Nervous and Mental Diseases*, n° 68, 1980, p. 26-33.
- ⁴ McMAHON, J. et B. T. JONES. « The Negative Alcohol Expectancy Questionnaire », *Journal of Association of Nurses on Substance Abuse*, n° 12, 1993, p. 17.
- ⁴ McMURRAN, M. et C. R. HOLLIN. « The Short Alcohol Dependence Data (SADD) questionnaire: Norms and reliability data for male young offenders », *British Journal of Addiction*, n° 84, 1989, p. 315-318.
- ⁴ McMURRAN, M., C. R. HOLLIN et A. BOWEN. « Consistency of alcohol self-report measures in a male young offender population », *British Journal of Addiction*, n° 85, 1990, p. 205-208.
- ⁶ McNAMARA, J. R. et F. ANDRASIK. « Recidivism follow-up for residents released from a forensic psychiatry behaviour change treatment program », *Journal of Psychiatric Treatment and Evaluation*, n° 4, 1982, p. 423-426.
- ^G McWILLIAMS, W. « Sentencing and recidivism: An analysis by personality type », *British Journal of Social Work*, vol. 5, n° 3, 1975, p. 311-324.
- ^G MEDNICK, S. A. et K. M. FINELLO. « Biological factors and crime: Implications for forensic psychiatry », *International Journal of Law and Psychiatry*, n° 6, 1983, p. 1-15.
- ⁶ MEDNICK, S. A. et E. S. KANDEL. « Congenital determinants of violence », *Bulletin of the American Academy of Psychiatry and the Law*, vol. 16, n° 2, 1988, p. 101-109.
- ⁷ MEE-LEE, D., N. G. HOFFMAN et M. B. SMITH. *The Recovery Attitude and Treatment Evaluator Manual*, St. Paul (Minnesota), New Standards Inc., 1992.
- ^A MILETO, J., S. TREVETHAN et J. P. MOORE. *Examen des besoins en matière de programmes des délinquants métis dans les établissements correctionnels fédéraux au Manitoba*, Rapport de recherche n° R-148, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2004.
- ^G MILLER, T. I. « Consequences of restitution », *Law and Human Behaviour*, vol. 5, n° 1, 1981, p. 1-17.
- ⁴ MILLER, G. A. *The Substance Abuse Subtle Screening Inventory (SASSI): Manual*, Bloomington (Ind.), Spencer Evening World, 1985.
- ⁴ MILLER, W. R. « Matching individuals with interventions », dans R. K. Hester et W. R. Miller (dir.), *Handbook of alcoholism treatment approaches*, New York: Pergamon, 1989, p. 261-271.
- ⁴ MILLER, B. et J. WELTE. « Comparisons of incarcerated offenders according to use of alcohol and/or drugs prior to offense », *Criminal Justice and Behavior*, n° 13, 1986, p. 366-392.
- ⁴ MILLER, W. R. et R. K. HESTER. « Inpatient alcoholism treatment », *American Psychologist*, n° 41, 1986, p. 794-805.
- ⁴ MILLER, W. R. et G. A. MARLATT. *Manual for the comprehensive Drinker Profile*, Odessa (Floride), Psychological Assessment Resources, 1984.
- ⁴ MILLER, W. R. et S. ROLLNICK (dir.) *Motivational interviewing: Preparing people to change addictive behavior*, New York, Guilford Press, 1991.
- ⁴ MILLER, W. R. et C. F. SAUCEDO. « Assessment of neuropsychological impairment and brain damage in problem drinkers », dans C. J. Golden, J. A. Moses, Jr., J. A. Coffman, W. R. Miller et F. D. Strider (dir.), *Clinical neuropsychology: Interface with neurologic and psychiatric disorders*, p. 141-195, New York: Grune & Stratton, 1983.
- ⁴ MILLER, W. R. et J. S. TONIGAN. « Assessing drinkers' motivation for change: The Stages of Change Readiness and Treatment Eagerness Scale (SOCRATES) », *Psychology of Addictive Behaviors*, n° 10, 1996, p. 81-89.

- ⁴ MILLER, W. R., J. S. TONIGAN et R. LONGABAUGH. *DrInC: An instrument for assessing adverse consequences of alcohol abuse. Test Manual*, Rockville (Maryland), National Institute on Alcohol Abuse and Alcoholism, 1994.
- ⁴ MILLER, W. R., V. S. WESTERBERG et H. B. WALDRON. « Evaluating alcohol problems in adults and adolescents », dans R. K. Hester et W. R. Miller (dir.), *Handbook of alcoholism treatment approaches: Effective alternatives*, 2^e éd., 1995, p. 61-88.
- ⁷ MILLS, J. F. et D. G. KRONER. « The criminal sentiments scale: Predictive validity in a sample of violent and sex offenders », *Journal of Clinical Psychology*, vol. 53, n° 4, 1997, p. 399-404.
- ⁴ MILLSON, W. A., J. R. WEEKES et L. O. LIGHTFOOT. *Le Programme prélibératoire pour toxicomanes : analyse des résultats intermédiaires et postlibératoires*, Rapport de recherche n° R-40, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, août 1995.
- ^G MINOR, K. I. et D. J. HARTMANN. « An evaluation of the Kalamazoo probation enhancement program », *Federal Probation*, n° 56, 1992, p. 30-35.
- ² MITCHELL, S. et P. ROSA. « Boyhood behaviour problems as precursors of criminality: A fifteen-year follow-up study », *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, n° 22, 1979, p. 19-33.
- ² MOFFITT, T. E. « Parental mental disorder and offspring criminal behaviour: An adoption study », *Psychiatry*, n° 50, 1987, p. 346-360.
- ² MOFFITT, T. E. « Adolescence-limited and life-course-persistent offending: A complimentary pair of developmental theories », dans T. P. Thornberry (dir.), *Developmental theories of crime and delinquency*, p. 11-54, New Brunswick (NJ), Transaction Publishers, 1997.
- ² MOFFITT, T. E., A. CASPI, N. DICKSON, P. SILVA et W. STANTON. « Childhood-onset versus adolescent-onset antisocial conduct problems in men: Natural history from ages 3 to 18 years », *Development and Psychopathology*, n° 8, 1996, p. 399-424.
- ⁶ MOHR, J. W., R. E. TURNER et R. B. BALL. « Exhibitionism and pedophilia », *Corrective Psychiatry and Journal of Social Therapy*, 1962, p. 172-186.
- ^G MONACHESI, E. D. « American studies in the prediction of recidivism », *Journal of Criminal Law and Criminology*, n° 41, 1950, p. 268-289.
- ^A MOORE, J. P. *Profil comparatif des délinquants des Premières nations, métis, inuits et non autochtones sous responsabilité fédérale*, Rapport de recherche n° R-134, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2003.
- ^A MOORE, J. P. et S. TREVETHAN. « Profil des délinquants métis, inuits et des Premières nations incarcérés dans les établissements fédéraux », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 14, n° 3, 2002, p. 30-33.
- ² MOORE, R., J. D. PAUKER et T. E. MOORE. « Delinquent recidivists: Vulnerable children », *Journal of Youth and Adolescence*, vol. 13, n° 5, 1984, p. 451-457.
- ² MORASH, M. et L. RUCKER. « An exploratory study of the connection of mother's age at childbearing to her children's delinquency in four data sets », *Crime and Delinquency*, vol. 35, n° 1, 1989, p. 45-93.
- ⁶ MORROW, W. R. et D. B. PETERSON. « Follow-up of discharged psychiatric offenders. "Not guilty by reason of insanity" and "criminal sexual psychopaths" », *The Journal of Criminal Law, Criminology, and Police Science*, vol. 57, n° 1, 1966, p. 31-34.
- ^G MOSSMAN, D. « Assessing predictions of violence: Being accurate about accuracy », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 62, n° 4, 1994, p. 783-792.

- ^G MOTIUK, L. L. *Identifying and assessing needs of offenders under community supervision: The conditional release supervision standards project*, document présenté lors du Annual Corrections Research Forum, Ottawa, 1989.
- ^G MOTIUK, L. L. *Antecedents and consequences of prison adjustment: A systematic assessment and reassessment approach*, thèse de doctorat inédite, Université Carleton, Ottawa (Ontario), 1991.
- ^G MOTIUK, L. L. « Le point sur la capacité d'évaluer le risque », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 5, n° 2, 1993, p. 15-21.
- ^G MOTIUK, L. *Assessment methods in corrections*, document présenté à la réunion de l'International Community Corrections Association, Austin (Texas), 1996.
- ¹ MOTIUK, L. L. « L'emploi des délinquants : un objectif pour la réduction du risque et des besoins », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 8, n° 1, 1996, p. 22-24.
- ^G MOTIUK, L. « Système de classification des programmes correctionnels : processus d'évaluation initiale des délinquants », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 9, n° 1, 1997, p. 18-22.
- ^G MOTIUK, L. L. « Profil des délinquants sous responsabilité fédérale en liberté sous condition », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 10, n° 2, 1998, p. 11-14.
- ^G MOTIUK, L.L. « Utilisation de facteurs dynamiques pour mieux prévoir l'issue de la mise en liberté », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 10, n° 3, 1998, p. 11-14.
- ^G MOTIUK, L. *Assessment Methods in Corrections, In Research to Results: Effective Community Corrections*, ICCA/ACA, Arlington (Virginie), 1999.
- ⁶ MOTIUK, L. L. « Utilisation des indicateurs de santé (physique, dentaire, nutritionnelle) obtenus à l'évaluation initiale des délinquants pour déterminer les besoins », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 14, n° 2, 2002, p. 3-5.
- ¹ MOTIUK, L. et R. BELCOURT. *Enquête préliminaire sur les effets des programmes de travail en prison après la mise en liberté*, Rapport de recherche n° R-43, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1996.
- ^G MOTIUK, L. L. et R. BELCOURT. « Profil des délinquants sexuels sous responsabilité fédérale au Canada », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 8, n° 2, 1996, p. 3-8.
- ^G MOTIUK, L. L. et R. BELCOURT. « Le profil des délinquants violents sous responsabilité fédérale », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 9, n° 2, 1997, p. 8-13.
- ¹ MOTIUK, L., R. BELCOURT et C. GILLIS. *Participation au Programme de travail en milieu carcéral (CORCAN) : emploi postlibératoire et récidive*, Rapport de recherche n° R-69, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1998.
- ^G MOTIUK, L. et K. BLANCHETTE. *Caractéristiques des délinquants placés en isolement dans les établissements correctionnels fédéraux*, Rapport de recherche n° R-57, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1997.
- ^D MOTIUK, L. et K. BLANCHETTE. *Assessing women offenders: What works*, dans *Assessment to Assistance: Programs for Women in Community Corrections*, American Correctional Association, États-Unis, 2000.
- ^G MOTIUK, L. L., J. BONTA et D. A. ANDREWS. *Dynamic predictive criterion validity in offender assessment*, document présenté lors de la conférence annuelle de l'Association canadienne de psychologie, Ottawa (Ontario), 1990.
- ^G MOTIUK, L. et S. L. BROWN. *La validité du processus de détermination et d'analyse des besoins des délinquants dans la collectivité*, Rapport de recherche n° R-34, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1993.

- ^G MOTIUK, L.L. et S. L. BROWN. « Détermination et analyse des besoins du délinquant au sein des services correctionnels communautaires », *Forum – Recherche sur l’actualité correctionnelle*, vol. 6, n° 3, 1994, p. 14-16.
- ^G MOTIUK, L. L. et S. L. BROWN. *Facteurs liés à la récidive chez les délinquants sexuels sous responsabilité fédérale en liberté sous condition*, Rapport de recherche n° R-49, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1996.
- ^G MOTIUK, L. et L. BRUNET. *Normes de surveillance applicables à la liberté sous condition : mise à jour sur la formation en matière d’évaluation du risque et des besoins chez les délinquants*, Rapport de recherche n° R-13, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1991.
- ^G MOTIUK, L. L. et J. LATIMER. « Profil des jeunes délinquants adultes dans le système correctionnel fédéral », *Forum – Recherche sur l’actualité correctionnelle*, vol. 11, n° 2, 1999, p. 12-17.
- ^D MOTIUK, L. L. et M. NAFEKH. « Profils de potentiel de réinsertion sociale des délinquantes sous responsabilité fédérale », *Forum – Recherche sur l’actualité correctionnelle*, vol.11, n° 3, 1999, p. 13-17.
- ^A MOTIUK, L. L. et M. NAFEKH. « Profil des délinquants autochtones dans les services correctionnels fédéraux », *Forum – Recherche sur l’actualité correctionnelle*, vol. 12, n° 1, 2000, p. 10-15.
- ^G MOTIUK, L. L. et M. NAFEKH. « Profil des délinquants purgeant une peine de longue durée dans le système correctionnel fédéral », *Forum – Recherche sur l’actualité correctionnelle*, vol. 12, n° 3, 2000, p. 12-17.
- ^G MOTIUK, L. L. et F. J. PORPORINO. *Évaluation combinée des besoins et risque chez les détenus : étude de mise en liberté sous condition*, Rapport de recherche n° R-01, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1989.
- ^G MOTIUK, L. L. et F. J. PORPORINO. *Essai pratique de l’échelle d’évaluation du risque et des besoins dans la collectivité : une étude des libérés sous condition*, Rapport de recherche n° R-06. Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1989.
- ^G MOTIUK, L. L. et F. J. PORPORINO. *La prévalence, la nature et la gravité des problèmes de santé mentale chez les détenus de sexe masculin sous responsabilité fédérale dans les pénitenciers du Canada*, Rapport de recherche n° R-24, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1991.
- ⁴ MOTIUK, L. L. et B. VUONG. « Profil de la population de délinquants condamnés pour une infraction liée à la drogue dans le système correctionnel fédéral canadien », *Forum – Recherche sur l’actualité correctionnelle*, vol. 13, n° 3, 2001, p. 27-32.
- ^G MULLEN, J. M. et R. C. REINEHR. « Predicting dangerousness of maximum security forensic mental patients », *Journal of Psychiatry and Law*, vol. 10, n° 2, 1982, p. 223-231.
- ^A NAFEKH, M. *Étude sur l’appartenance à un gang et sur les jeunes au sein de la population autochtone sous responsabilité fédérale*, Rapport de recherche n° R-121, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2002.
- ³ NAFEKH, M. et Y. STYS. *Profil et analyse des délinquants membres d’un gang dans la population carcérale fédérale*, Rapport de recherche n°154, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2004.
- ⁴ NATIONAL INSTITUTE OF CORRECTIONS. *Intervening with substance-abusing offenders: A framework for action*, Washington (DC), département de la Justice des États-Unis, 1991.

- ¹ NEEDELS, K. E. « Go directly to jail and do not collect? A long-term study of recidivism, employment, and earnings patterns among prison releases », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 33, n° 4, 1996, p. 471-496.
- ¹ NELSON CANADA. *Batterie générale de tests d'aptitudes* (édition 1986), Scarborough (Ontario), l'auteur, 1986.
- ^G NUFFIELD, J. *La libération conditionnelle au Canada : recherches en vue d'une normalisation des décisions*, Ottawa (Ontario), Approvisionnement et Services Canada, 1982.
- ⁴ NURCO, D. N., T. E. HANLON et T. W. KINLOCK. « Recent research on the relationship between illicit drug use and crime », *Behavioral Sciences and the Law*, n° 9, 1991, p. 221-242.
- ² NYE, F. I. *Family Relationships and Delinquent Behaviour*, New York, John Wiley & Sons, Inc, 1958.
- ² ODDONE-PAOLUCCI, E., C. VIOLATO et M. A. SCHOFIELD. *Examen des variables liées aux relations conjugales et à la famille et leur rapport avec la récidive criminelle chez les adultes*, Rapport de recherche n° R-92, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2000.
- ⁴ OGBORNE, A. C. *Ontario drug abuse treatment outcome study: Client profile*. London (Ontario), ARF, 1991.
- ^G ORSAGH, T. et J. R. CHEN. « The effect of time served on recidivism: An interdisciplinary theory », *Journal of Quantitative Criminology*, vol. 4, n° 2, 1988, p. 155-171.
- ^G OSBORN, S. G. et D. J. WEST. « The effectiveness of various predictors of criminal careers », *Journal of Adolescence*, n° 1, 1978, p. 101-117.
- ² OSBORN, S. G. et D. J. WEST. « Conviction records of fathers and sons compared », *British Journal of Criminology*, n° 19, 1979, p. 120-133.
- ^G OSUNA, E. et A. LUNA. « Psychological traits and criminal profiles », *Medicine and Law*, vol. 12, n° 2, 1993, p. 171-180.
- ^G OUMET, M. et M. LE BLANC. « The role of life experiences in the continuation of the adult criminal career », *Criminal Behaviour and Mental Health*, n° 6, 1996, p. 73-97.
- ² PALERMO, G. B. et D. SIMPSON. « At the roots of violence. The progressive decline and dissolution of the family », *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, vol. 38, n° 2, 1994, p. 105-116.
- ^G PALLONE, N. J. et J. J. HENNESSEY. Empirical derivation of a scale for recidivism proneness among parolees: A multivariate model », *Offender Rehabilitation*, n° 2, 1977, p. 95-110.
- ^G PALLONE, N. J. et J. J. HENNESSEY. « Some correlates of recidivism among misdemeanants and minor felons: A 12-month follow-up », *Journal of Social Psychology*, n° 101, 1977, p. 321-322.
- ⁶ PANTON, J. H. « The identification of habitual criminalism with the MMPI », *Journal of Clinical Psychology*, 1962, p. 133-136.
- ⁴ PARSONS, K. J., F. H. WALLBROWN et R. W. MYERS. « Michigan Alcoholism Screening Test: Evidence supporting general as well as specific factors », *Educational and Psychological Measurement*, n° 54, 1994, p. 530-536.
- ⁶ PASEQRK, R. A., M. L. PANTLE et H. J. STEADMAN. « Detention and rearrest rates of persons found not guilty by reason of insanity and convicted felons », *American Journal of Psychiatry*, vol. 139, n° 7, 1982, p. 892-897.
- ² PASSINGHAM, R. E. « A study of delinquents with children's-home background », *British Journal of Criminology*, 1968, p. 32-45.

- ^G PETERSILIA, J. et S. TURNER. « Guideline-based justice: Prediction and racial minorities », dans D. M. Gottfredson et M. Tonry (dir.), *Prediction and classification: Criminal justice decision making*, p. 151-177, Chicago (Illinois), University of Chicago Press, 1987.
- ^G PETERSILIA, J. et S. TURNER. « Comparing intensive and regular supervision for high-risk probationers: Early results from an experiment in California », *Crime and Delinquency*, vol. 36, n° 1, 1990, p. 87-111.
- ^G PITHERS, W. D. « Process evaluation of a group therapy component designed to enhance sex offenders' empathy for sexual abuse survivors », *Behaviour Research and Therapy*, vol. 32, n° 5, 1994, p. 565-570.
- ⁴ PLATT, J. J. et C. LABATE. « Recidivism in youth heroin offenders and characteristics of parole behaviour and environment », *International Journal of Addictions*, n° 11, 1976, p. 651-657.
- ⁴ POLICH, J. M., D. J. ARMOR et H. B. BRAIKER. *The course of alcoholism: Four years after treatment*, New York, John Wiley & Sons, 1981.
- ¹ POLK, K. « Schools and the delinquency experience », *Criminal Justice and Behavior*, n° 2, 1975, p. 315-338.
- ^D POLLAK, O. *The Criminality of Women*, Greenwood Press, Publishers, Westport (Connecticut), 1950.
- ⁶ PORPORINO, F., E. FABIANO et D. ROBINSON. *Pour que la réinsertion sociale soit un succès : développement des aptitudes cognitives chez les délinquants*, Rapport de recherche n° R-19, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1991.
- ⁶ PORPORINO, F. J. et L. L. MOTIUK. *L'incarcération des délinquants ayant des problèmes de santé mentale*, Rapport de recherche n° R-33, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1995.
- ⁶ PORPORINO, F. J. et L. L. MOTIUK. « The prisons careers of mentally disordered offenders », *International Journal of Law and Psychiatry*, vol. 18, n° 1, 1995, p. 29-44.
- ¹ PORPORINO, F. et D. ROBINSON. *L'éducation peut-elle prévenir la récidive chez les délinquants adultes?*, Rapport de recherche n° R-22, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1992.
- PRENTKY, R. A., R. A. KNIGHT, A. F. S. LEE et D. D. CERCE. « Predictive validity of lifestyle impulsivity for rapists », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 22, n° 2, 1995, p. 106-128.
- ^G PRENTKY, R. A., R. A. KNIGHT et A. F. S. LEE. « Risk factors associated with recidivism among extrafamilial child molesters », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 65, n° 1, 1997, p. 141-149.
- ^G PRITCHARD, D. A. « Stable predictors of recidivism », *Catalogue of Selected Documents in Psychology*, vol. 7, n° 3, 1977, p. 1-95.
- ⁴ PROCHASKA, J. O., C. C. DICLEMENTE et J. C. NORCROSS. « In search of how people change: Applications to the addictive behaviors », *American Psychologist*, n° 47, 1992, p. 1102-1114.
- ⁴ Project MATCH Research Group. « Matching alcoholism treatments to client heterogeneity: Project MATCH posttreatment drinking outcomes », *Journal of Studies on Alcohol*, n° 58, 1997, p. 7-29.
- ⁶ PUGH, D. N. « The effects of problem-solving ability and locus of control on prisoner adjustment », *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, vol. 37, n° 2, 1993, p. 163-176.
- ⁶ PUTNINS, A. L. « The Eysenck Personality questionnaires and delinquency prediction », *Personality and Individual Differences*, n° 3, 1982, p. 339-340.

- ⁶ QUINSEY, V. L., A. MAGUIRE et G. W. VARNEY. « Assertion and overcontrolled hostility among mentally disordered murderers », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 51, n° 4, 1983, p. 550-556.
- ^G QUINSEY, V. L., M. E. RICE et G. T. HARRIS. « Actuarial prediction of sexual recidivism », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 10, n° 1, 1995, p. 85-105.
- ⁶ QUINSEY, V. L., A. WARNEFORD, M. PRUESSE et N. LINK. « Released Oakridge patients: A follow-up study of review board discharges », *British Journal of Criminology*, n° 15, 1975, p. 264-270.
- ⁴ RAISTRICK, D., G. DUNBAR et R. DAVIDSON. « Development of a questionnaire to measure alcohol dependence », *British Journal of Addiction*, n° 78, 1983, p. 89-95.
- ² RAINE, A., P. BRENNAN et S. A. MEDNICK. « Birth complications combined with early maternal rejection at age 1 year predispose to violent crime at age 18 years », *Archives of General Psychiatry*, n° 51, 1994, p. 984-988.
- ⁶ RAM, P. K. « A comparative study of murderers and recidivists using Eysenck's personality inventory », *Indian Journal of Clinical Psychology*, n° 14, 1987, p. 100-101.
- ^G REDDON, J. R., L. STRUDER et L. ESTRADA. Données sur la récidive du programme des délinquants sexuels, Phoenix (Arizona), données brutes inédites, 1995.
- ^G REISS, A. J. « The accuracy, efficiency, and validity of a prediction instrument », *American Journal of Sociology*, 1951, p. 552-561.
- ⁶ RENWICK, S. et N. EMLER. « The relationship between social skills deficits and juvenile delinquency », *British Journal of Clinical Psychology*, vol. 30, n° 1, 1991, p. 61-71.
- ^G RETTINGER, J. L. *A Recidivism Follow-up Study Investigating Risk and Need Within a Sample of Provincially Sentenced Women*, thèse de doctorat inédite, Université Carleton, Ottawa (Ontario), Canada, 1998.
- ⁶ RICE, M. E. et G. T. HARRIS. « A comparison of criminal recidivism among schizophrenic and nonschizophrenic offenders », *International Journal of Law and Psychiatry*, n° 15, 1992, p. 397-408.
- ⁶ RICE, M. E. et G. T. HARRIS. « Psychopathy, schizophrenia, alcohol abuse, and violent recidivism », *International Journal of Law and Psychiatry*, vol. 18, n° 3, 1995, p. 333-342.
- ^G RICE, M. E. et G. T. HARRIS. « Violent recidivism: Assessing predictive validity », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 63, n° 5, 1995, p. 737-748.
- ⁶ RICE, M. E. et G. T. HARRIS. « Predicting the recidivism of mentally disordered firesetters », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 11, n° 3, 1996, p. 364-375.
- ^G RICE, M. E. et G. T. HARRIS. « Cross-validation and extension of the violence risk appraisal guide for child molesters and rapists », *Law and Human Behaviour*, vol. 21, n° 2, 1997, p. 231-241.
- ^G RICE, M. E., V. L. QUINSEY et G. T. HARRIS. « Sexual recidivism among child molesters released from a maximum security psychiatric institution », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 59, n° 3, 1991, p. 381-386.
- ^D RICHARDSON, K. et K. BLANCHETTE. *Résultats d'une évaluation du programme de dressage de chiens Pawsitive Directions offert à l'établissement Nova pour femmes*, Rapport de recherche n° R-108, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2001.
- ⁴ RIDLEY, T. D. et S. T. KORDINAK. « Reliability and validity of the Quantitative Inventory of Alcohol disorders (QIAD) and the veracity of self-report of alcoholics », *American Journal of Drug and Alcohol Abuse*, n° 14, 1988, p. 263-292.

- ⁴ RISSER, D., A. BONSCHE et B. SCHNEIDER. « Does drug abuse lead to criminal behavior? Analyse fondée sur les dossiers criminels concernant 117 décès attribuables à la drogue, examinés en 1992 à l'Institut de médecine légale de Vienne, Autriche », *Journal of Forensic Sciences*, n° 40, 1995, p. 378-381.
- ^D ROBERTSON, R. G., R. G. BANKIER et L. SCHWARTZ. « The female offender: A Canadian study », *Canadian Journal of Psychiatry/Revue canadienne de psychiatrie*, n° 32, 1987, p. 749-755.
- ⁶ ROBBINS, L., L. COTTLER et S. KEATING. *The NIMH diagnostic interview schedule. Version III, revised (DIS-III-R)*, Rockville (Maryland), National Institute on Mental Health, 1989.
- ⁶ ROBINSON, D. *L'incidence du Programme d'apprentissage cognitif des compétences sur la récidive après la mise en liberté chez les délinquants sous responsabilité fédérale au Canada*, Rapport de recherche n° R-41, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1995.
- ⁴ ROBINSON, D., E. FABIANO, F. P. PORPORINO, W. A. MILLSON et G. GRAVES. *Guide sur le répertoire du Questionnaire informatisé sur le mode de vie des toxicomanes (2^e éd.)*, Ottawa (Ontario), Direction de la recherche et des statistiques, Service correctionnel du Canada, 1993.
- ⁴ ROBINSON, D. et B. MILLSON. *Évaluation du Programme prélibératoire pour délinquants toxicomanes de l'établissement de Drumheller*, Rapport de recherche n° R-26, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1992.
- ⁴ ROBINSON, D. et W. A. MILLSON. *Comparison of computerized interview and file information in the identification of offender substance abuse problems*, manuscrit inédit, Service correctionnel du Canada, 1991.
- ^G ROBINSON, D. et F. PORPORINO. *Validation d'un système de classement des délinquants adultes pour Terre-Neuve et le Labrador*, Rapport de recherche n° R-04, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1989.
- ⁶ ROBINSON, D., F. PORPORINO et C. BEAL. *Analyse des besoins du délinquant : étude documentaire sur les indicateurs du domaine personnel et affectif*, Rapport de recherche n° R-76, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1999.
- ⁴ ROBINSON, D., F. PORPORINO et B. MILLSON. *Profils de consommation de drogues et d'alcool chez les détenus sous responsabilité fédérale : évaluation faite à l'aide du Questionnaire informatisé sur le mode de vie*, Rapport de recherche n° R-11, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1991.
- ⁶ ROFF, J. D. et R. D. WIRT. « Childhood aggression and social adjustments as antecedents of delinquency », *Journal of Abnormal Child Psychology*, n° 12, 1984, p. 111-126.
- ⁴ ROGALSKI, C. J. « Factor structure of the Addiction Severity Index in an inpatient detoxification sample », *International Journal of the Addictions*, n° 22, 1987, p. 981-992.
- ^G ROGERS, S. *Factors related to recidivism among adult probationers in Ontario*, Toronto (Ontario), ministère des Services correctionnels de l'Ontario, 1981.
- ⁴ ROHSENOW, D. J. « Drinking habits and expectancies about alcohol's effect for self versus others », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, n° 51, 1983, p. 752-756.
- ⁴ ROLLNICK, S., N. HEATHER, R. GOLD et W. HALL. « Development of a short Readiness to Change Questionnaire for use in brief, opportunistic interventions among excessive drinkers », *British Journal of Addiction*, n° 87, 1992, p. 743-754.
- ^G ROMERO, J. J. et L. M. WILLIAMS. « Recidivism among convicted sex offenders: A 10-year follow-up study », *Federal Probation*, 1984, p. 58-64.
- ² ROSENBAUM, J. L. « Family dysfunction and female delinquency », *Crime and Delinquency*, vol. 35, n° 1, 1989, p. 31-44.

- ^G ROSENTHAL, D. « Heredity in criminality », *Criminal Justice and Behaviour*, 1975, p. 3-21.
- ^G ROSENTHAL, R. *Meta-analytic procedures for social research*, Newbury Park (Californie), Sage, 1991.
- ⁴ ROSS, H. E., D. R. GAVIN et H. A. SKINNER. « Diagnostic validity of the MAST and the Alcohol Dependence Scale in the assessment of DSM-III alcohol disorders », *Journal of Studies on Alcohol*, n° 51, 1990, p. 506-513.
- ⁶ ROSS, R. R. et E. A. FABIANO. *Time to Think. A cognitive model of delinquency prevention and offender rehabilitation*, Johnson City (Tennessee), 1985.
- ^G ROTTON, J. et J. FREY. « Air pollution, weather, and violent crimes: Concomitant time-series analysis of archival data », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 49, n° 5, 1985, p. 1207-1220.
- ^G ROUNDTREE, G. A., D. W. EDWARDS et J. B. PARKER. « A study of the personal characteristics of probationers as related to recidivism », *Journal of Offender Counselling, Services, and Rehabilitation*, vol. 8, n° 3, 1984, p. 53-61.
- ^D ROUNDTREE, G. A., A. D. PARKER, D. W. EDWARDS et C. B. TEDDLIE. « A survey of the types of crimes committed by incarcerated women in two states who reported being battered », *Corrective and Social Psychiatry and Journal of Behavior Technology Methods and Therapy*, n° 28, 1981, p. 23-26.
- ^G ROWE, D. C. et D. J. FLANNERY. « An examination of environmental and trait influences on adolescent delinquency », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 31, n° 4, 1994, p. 374-389.
- ² ROWE, A., J. H. LINDQUIST et O. Z. WHITE. « A note on the family and crime in the United States », *Psychological Reports*, n° 65, 1989, p. 1001-1002.
- ⁴ RUDERMAN, A. J. et D. J. MCKIRNAN. « The development of a restrained drinking scale: A test of the abstinence violation effect among alcohol users », *Addictive Behaviors*, n° 9, 1984, p. 365-371.
- ⁴ RUSSELL, M. « New assessment tools for drinking in pregnancy: T-ACE, TWEAK, and others », *Alcohol Health and Research World*, vol. 18, n° 1, 1994, p. 55-61.
- ⁶ RUSSO, G. « Follow-up of 91 mentally ill criminals discharged from the maximum security hospital in Barcelona P. G. », *International Journal of Law and Psychiatry*, n° 17, 1994, p. 279-301.
- ⁶ SALEKIN, R. T., R. ROGERS et K. W. SEWELL. « A review and meta-analysis of the psychopathy checklist and the psychopathy checklist-revised: Predictive validity of dangerousness », *Clinical Psychology: Science and Practice*, vol. 3, n° 3, 1996, p. 203-215.
- ⁴ SALTSTONE, R., S. HALLIWELL et M. A. HAYSLIP. « A multivariate evaluation of the Michigan Alcoholism Screening Test and the Drug Abuse Screening Test in a female offender population », *Addictive Behaviors*, n° 19, 1994, p. 455-462.
- ^A SAULIS, M., S. FIDDLER et Y. HOWSE. *Les possibilités d'une remise en liberté des détenus autochtones sous responsabilité fédérale : un projet de recherche communautaire*, Rapport de recherche n° R-110, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2001.
- ^G SAUNDERS, E. B. et G. A. AWAD. « Assessment, management, and treatment planning for male adolescent sexual offenders », *American Journal of Orthopsychiatry*, vol. 58, n° 4, 1988, p. 571-579.
- ^G SAUNDERS, G. R. et M. B. DAVIES. « The validity of the Jesness Inventory with British delinquents ». *British Journal of Social and Clinical Psychology*, vol. 15, n° 1, 1976, p. 33-39.

- ^G SCHNUR, A. C. « Prison conduct and recidivism », *Journal of Criminal Law and Criminology*, n° 40, 1949, p. 36-42.
- ² SCHORR, L. B. « Children, families and the cycle of disadvantage », *Canadian Journal of Psychiatry/Revue canadienne de psychiatrie*, n° 36, 1991, p. 437-441.
- ^G SCHWARTZ, I. L. « Sexual violence against women: Prevalence, consequences, societal factors, and prevention », *American Journal of Preventative Medicine*, vol. 7, n° 6, 1991, p. 363-373.
- ^G SCULLY, D. « Convicted rapists' perceptions of self and victim: Role taking and emotions », *Gender and Society*, vol. 2, n° 2, 1988, p. 200-213.
- ^G SEGAL, Z. V. et W. L. MARSHALL. « Heterosexual social skills in a population of rapists and child molesters », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 53, n° 1, 1985, p. 55-63.
- ^G SEGAL, Z. V. et W. L. MARSHALL. « Self report and behavioral assertion in two groups of sexual offenders », *Journal of Behavior Therapy and Experimental Psychiatry*, vol. 16, n° 3, 1985, p. 223-229.
- ⁶ SELBY, M. J. « Assessment of violence potential using measures of anger, hostility, and social desirability », *Journal of Personality Assessment*, vol. 48, n° 5, 1984, p. 531-545.
- ⁴ SELZER, M. L. « The Michigan Alcoholism Screening Test: The quest for a new diagnostic instrument », *American Journal of Psychiatry*, n° 127, 1971, p. 1653-1658.
- ⁶ SERIN, R. C. « Psychopathy and violence in criminals », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 6, n° 4, 1991, p. 423-431.
- ⁶ SERIN, R. C. « Violent recidivism in criminal psychopaths », *Law and Human Behaviour*, vol. 20, n° 2, 1996, p. 207-217.
- ⁶ SERIN, R. *Programme de maîtrise de la colère à l'intention des délinquants : effet des mesures du rendement du programme*, Rapport de recherche n° R-106, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2001.
- ^R SERIN, R. et S. KENNEDY. *La disponibilité et la réceptivité face au traitement et leur contribution à l'efficacité des programmes correctionnels*, Rapport de recherche n° R-54, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1997.
- ⁶ SERIN, R. C. et M. KURIYCHUK. « Social and cognitive processing deficits in violent offenders: Implications for treatment », *International Journal of Law and Psychiatry*, vol. 17, n° 4, 1994, p. 431-441.
- ⁶ SERIN, R. C., R. D. PETERS et H. E. BARBAREE. « Predictors of psychopathy and release outcome in a criminal population », *Psychological Assessment*, vol. 2, n° 4, 1988, p. 419-422.
- ⁶ SERIN, R. et D. MAILLOUX. *L'utilité des évaluations cliniques et actuarielles du risque dans le cas de délinquants ayant fait l'objet d'une évaluation psychiatrique prélibératoire*, Rapport de recherche n° R-95, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2000.
- ^G SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *Rapport final du Groupe de travail sur la réinsertion sociale*, disponible auprès de la Division des programmes et de la réinsertion sociale des délinquants, Service correctionnel du Canada, 340, av. Laurier Ouest, Ottawa (Ontario), K1A 0P9, 1997.
- ^G SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *Instructions permanentes : évaluation initiale et planification correctionnelle (IP 700-04)*, 2003. Disponible sur le site www.csc-scc.gc.ca.
- ³ SEVERY, L. J. « Exposure to deviance committed by valued peer group and family members », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, n° 10, 1973, p. 35-46.
- ^G SHANNON, K. W., J. C. McKIM, J. P. CURRY et L. I. HEFFNER. *Criminal career continuity: It's social context*, New York, Human Service Press, 1988.

- ² SHEPARD, M. « Predicting batterer recidivism five years after community intervention », *Journal of Family Violence*, vol. 7, n° 3, 1992, p. 167-178.
- ² SHIELD, J. A. et A. E. GRIGG. « Extreme ordinal position and criminal behaviour », *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1944, p.169-173.
- ^G SHIVRATTAN, J. L. « Social interactional training and incarcerated juvenile delinquents », *Canadian Journal of Criminology/Revue canadienne de criminologie*, vol. 30, n° 2, 1988, p. 145-163.
- ² SILVER, L. B., C. C. DUBLIN et R. S. LOURIE. « Does violence breed violence? Contributions from a study of the child abuse syndrome », *American Journal of Psychiatry*, vol. 126, n° 3, 1969, p. 404-407.
- ^G SIMOURD, L. et D. A. ANDREWS. « Délinquance chez les hommes, délinquance chez les femmes – corrélation », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 6, n° 1, 1994, p. 26-31.
- ⁴ SIMPSON, D. D. *Drug Abuse Treatment for AIDS-Risk Reduction (DATAR): Forms Manual*, Fort Worth (Texas), Institute of Behavioral Research, Texas Christian University, 1990.
- ^D SINCLAIR, R. L. et R. BOE. *Caractéristiques des femmes d'âge adulte purgeant une peine de ressort fédéral au Canada : tendances de 1981 à 2002*, Rapport de recherche n° R-131, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2002.
- ⁶ SINCLAIR, I. A., M. J. SHAW et J. TROOP. « The relationship between introversion and response to casework in a prison setting », *British Journal of Social and Clinical Psychology*, vol. 13, n° 1, 1974, p. 51-60.
- ⁶ SINGH, U. P. « Personality profiles of recidivists and nonrecidivists », *The Indian Journal of Social Work*, vol. 35, n° 3, 1974, p. 227-232.
- ^A SIOUI, R. et J. THIBAUT. *Pertinence d'une adaptation culturelle de l'Échelle de réévaluation du potentiel de réinsertion sociale (ERPRS) pour les Autochtones*, Rapport de recherche n° R-109, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2001.
- ⁴ SKINNER, H. A. *Lifetime drinking history (Manual)*, Toronto, Fondation de la recherche sur la toxicomanie, 1979.
- ⁴ SKINNER, H. A. « The Drug Abuse Screening Test », *Addictive Behaviors*, n° 7, 1982, p. 363-371.
- ⁴ SKINNER, H. A. et B. A. ALLEN. « Alcohol dependence syndrome: Measurement and validation », *Journal of Abnormal Psychology*, n° 91, 1982, p. 199-209.
- ⁴ SKINNER, H. A., B. ALLEN, M. C. MCINTOSH et W. H. PALMER. « Lifestyle assessment: Applying microcomputer family practice », *British Medical Journal*, n° 290, 1985, p. 212-216.
- ⁴ SKINNER, H. A., S. HOLT, W. J. SHEU et Y. ISRAEL. « Clinical versus laboratory detection of alcohol abuse: The Alcohol Clinical Index », *British Medical Journal*, n° 292, 1986, p. 1703-1708.
- ⁴ SKINNER, H. A. et J. L. HORN. *Alcohol Dependence Scale (ADS): User's Guide*, Toronto, Fondation de la recherche sur la toxicomanie, 1984.
- ⁴ SKINNER, H. A., S. HOLT, W. J. SHEU, J. ROY et Y. ISRAEL. « Identification of alcohol abuse using laboratory tests and a history of trauma », *Annals of Internal Medicine*, n° 101, 1984, p. 847-851.
- ^D SLY, A. et K. TAYLOR. *Évaluation préliminaire de la thérapie comportementale dialectique offerte aux délinquantes dans les unités de garde en milieu de vie structuré*, Rapport de recherche n° R-145, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2003.

- ⁴ SMITH, S. et J. P. NEWMAN. « Alcohol and drug abuse-dependence disorders in psychopathic and nonpsychopathic criminal offenders », *Journal of Abnormal Psychology*, n° 99, 1990, p. 430-439.
- ⁶ SMITH, J. E., C. SEFAN, M. KOVALESKI et G. JOHNSON. « Recidivism and dependency in a psychiatric population: An investigation with Kelly's dependency grid », *International Journal of Personal Construct Psychology*, n° 4, 1991, p.157-173.
- ^G SMITH, W. R. et C. MONASTERSKY. « Assessing juvenile sexual offenders' risk for reoffending », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 13, n° 2, 1986, p. 115-140.
- ⁴ SOBELL, L. C., S. A. MAISTO, M. B. SOBELL et A. M. COOPER. « Reliability of alcohol abusers' self-reports of drinking behavior », *Behavioral Research and Therapy*, n° 17, 1979, p. 157-160.
- ⁴ SOBELL, L. C., T. TONEATTO et M. B. SOBELL. « Behavioral assessment and treatment planning for alcohol, tobacco, and other drug problems: Current status with an emphasis on clinical applications », *Behavior Therapy*, n° 25, 1994, p. 533-80.
- ² SOKOL, R. J., S. S. MARTIER et J. W. AGER. « The T-ACE Questions: Practical prenatal detection of risk drinking », *American Journal of Obstetrics and Gynaecology*, n° 60, 1989, p. 863-870.
- ⁴ SPECKART, G. et M. D. ANGLIN. « Narcotics use and crime: An overview of recent research advances », *Contemporary Drug Problems*, n° 13, 1986, p. 741-769.
- ^G SPECTOR, P. E. et J. R. BEDELL. « Measuring program effectiveness: Self-report versus objective indicators of recidivism », *American Journal of Community Psychology*, vol. 10, n° 5, 1982, p. 613-616.
- ^G SPELLACY, F. J. et W. G. BROWN. « Prediction of recidivism in young offenders after brief institutionalization », *Journal of Clinical Psychology*, vol. 40, n° 4, 1984, p. 1070-1074.
- ^G SPENCE, S. H. et J. S. MARZILLIER. « Social skills training with adolescent male offenders: II. Short term, long term and generalized effects », *Behaviour Research and Therapy*, vol. 19, n° 4, 1981, p. 349-368.
- ⁶ SPITZER, R. et J. WILLIAMS. *Structured Clinical Interview for DSM-III-R*, Biometrics Research Department, New York, New York State Psychiatric Institute, 1987.
- ⁶ STANFORD, M. S. et E. S. BARRATT. « Impulsivity and the multi impulsive personality disorder », *Personality and Individual Differences*, vol. 13, n° 7, 1992, p. 831-834.
- ⁶ STATTIN, H. et D. MAGNUSSON. « The role of early aggressive behaviour in the frequency, seriousness, and types of later crime », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 57, n° 6, 1989, p. 710-718.
- ⁴ STATTIN, H. et A. ROMELSSJO. « Adult mortality in the light of criminality, substance abuse, and behavioural and family-risk factors in adolescence », *Criminal Behaviour and Mental Health*, n° 5, 1995, p. 279-311.
- ^G STEIN, W. E. et M. R. LLOYD. « The Maltz-McCleary model of recidivism: A re-examination », *Evaluation Review*, vol. 5, n° 1, 1981, p. 132-144.
- ^G STERNBERG, R. J. et E. L. GRIGORENKO. « Are cognitive styles still in style? », *American Psychologist*, n° 2, 1997, p. 700-712.
- ⁴ STOCKWELL, T. R., R. J. HODGSON, G. EDWARDS, C. TAYLOR et H. RANKIN. « The development of a questionnaire to measure severity of alcohol dependence », *British Journal of Addiction*, n° 74, 1979, p. 79-87.

- ⁴ STOCKWELL, T. R., D. MURPHY et R. J. HODGSON. « The Severity of Alcohol Dependence Questionnaire: Its use, reliability, and validity », *British Journal of Addiction*, n° 78, 1983, p. 145-155.
- ² STRAUS, M. A. « Discipline and deviance: Physical punishment of children and violence and other crime in adulthood », *Social Problems*, vol. 38, n° 2, 1991, p. 133-154.
- ⁴ SUTHERLAND, G., G. EDWARDS, C. TAYLOR, G. PHILLIPS, M. GOSSOP et R. BRADY. « The measurement of opiate dependence », *British Journal of Addiction*, n° 81, 1986, p. 1483-1489.
- ⁴ SWENSON, W. M. et R. M. MORSE. « The use of a self-administered alcoholism screening test (SAAST) in a medical center », *Mayo Clinic Proc*, n° 50, 1975, p. 204-208.
- ⁴ SWETT, C. Jr. « Use of the Michigan Alcoholism Screening test in a prison hospital », *American Journal of Drug & Alcohol Abuse*, n° 10, 1984, p. 563-569.
- ^D SYED, F. et K. BLANCHETTE. *Résultats de l'évaluation du programme de l'Équipe d'entraide des détenues à l'établissement de Joliette pour femmes*, Rapport de recherche n° R-88, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2000.
- ^D SYED, F. et K. BLANCHETTE. *Résultats de l'évaluation du programme de l'Équipe d'entraide des détenues à l'établissement Grand Valley pour femmes*, Rapport de recherche n° R-86, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2000.
- ⁶ SYKES, G. M. et D. MATZA. « Techniques of neutralization, A theory of delinquency ». *American Sociological Review*, n° 22, 1957, p. 664-670.
- ⁴ TARTER, R. E. et A. M. HEGEDUS. « Drug Use Screening Inventory: Its applications in the evaluation and treatment of alcohol and other drug abuse », *Alcohol and Health Research World*, n° 15, 1991, p. 65-75.
- ^G TASSO, J. et E. MILLER. « The effects of the full moon on human behaviour », *The Journal of Psychology*, n° 93, 1976, p. 81-83.
- ^G TAVCAR, R. et M. Z. DERNOVSEK. « Recidivism in Slovenia », *Psychiatric Services*, vol. 48, n° 7, 1997, p. 955-956.
- ^D TAYLOR, K. et J. FLIGHT. *Prises d'otages impliquant des détenues : profil et enquête exploratoire*, Rapport de recherche n° R-143, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2003.
- ⁶ TEMPLER, D. I., G. KAISER et K. SISCOE. « Correlates of pathological gambling propensity in prison inmates », *Comprehensive Psychiatry*, vol. 34, n° 5, 1993, p. 347-351.
- ⁶ TEPLIN, L. A., K. M. ABRAM, et G. M. MCCLELLAND. « Does psychiatric disorder predict violent crime among released jail detainees? A six-year longitudinal study », *American Psychologist*, vol. 49, n° 4, 1994, p. 335-342.
- ¹ The Psychological Corporation. *Épreuve canadienne de rendement pour adultes*, Harcourt Brace Jovanovich, Canada, 1993.
- ^G THOMAS, C. W. et D. M. BISHOP. « The effect of formal and informal sanctions on delinquency: A longitudinal comparison of labelling and deterrence theories », *The Journal of Criminal Law and Criminology*, vol. 75, n° 4, 1984, p. 1222-1245.
- ⁶ THOMPSON, C. B. « A psychiatric study of recidivists », *American Journal of Psychiatry*, 1937, p. 591-604.
- ^G THORNBERRY, T. P. et M. FARNWORTH. « Social correlates of criminal involvement: Further evidence on the relationship between social status and criminal behaviour », *American Sociological Review*, n° 47, 1982, p. 505-518.

- ⁶ THORNBERRY, T. P. et J. E. JACOBY. *The criminally insane: A community follow-up of mentally ill offenders*, Chicago, (Illinois), University of Chicago Press, 1979.
- ^G THORNTON, D. « Rate of offending, risk evaluation and risk preference », *Personality and Individual Differences*, vol. 6, n° 1, 1985, p. 127-128.
- ⁶ TIIHONEN, J. et P. HAKOLA. « Psychiatric disorders and homicide recidivism », *American Journal of Psychiatry*, vol. 151, n° 3, 1994, p. 436-438.
- ^G TOLAN, P. H. et P. THOMAS. « The implications of age of onset for delinquency risk: Longitudinal data », *Journal of Abnormal Child Psychology*, vol. 23, n° 2, 1995, p. 157-181.
- ² TREVETHAN, S., S. AUGER, J. P. MOORE, M. MACDONALD et J. SINCLAIR. *Les conséquences du démantèlement de la famille sur les détenus autochtones et non autochtones*, Rapport de recherche n° R-113, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2001.
- ^G TREVETHAN, S., N. CRUTCHER et J. P. MOORE. *Profil des délinquants sous responsabilité fédérale déclarés dangereux ou visés par une ordonnance de surveillance de longue durée*, Rapport de recherche n° R-125, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2002.
- ^A TREVETHAN, S., N. CRUTCHER et C. RASTIN. *Étude sur les pavillons de ressourcement pour délinquants sous responsabilité fédérale au Canada*, Rapport de recherche n° R-130, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2002.
- ^A TREVETHAN, S., J. P. MOORE et C. RASTIN. « Profil des délinquants autochtones incarcérés dans un pénitencier fédéral ou purgeant leur peine dans la collectivité », *Forum – Recherche sur l’actualité correctionnelle*, vol. 14, n° 3, 2002, p. 20-23.
- ^A TREVETHAN, S., J. P. MOORE, L. NAQITARVIK, A. WATSON et D. SAUNDERS. *Les besoins des délinquants inuits incarcérés dans les établissements correctionnels fédéraux*, Rapport de recherche n° R-142, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2004.
- ^A TREVETHAN, S., J. P. MOORE et M. THORPE. *Les besoins des délinquants métis dans les établissements correctionnels fédéraux en Colombie-Britannique*, Rapport de recherche n° R-129, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2003.
- ^G TREVETHAN, S. et C. RASTIN. « Profil des délinquants purgeant leur peine dans la collectivité », *Forum – Recherche sur l’actualité correctionnelle*, vol. 15, n° 1, 2003, p. 12-15.
- ^G UZOABA, J. H. *La gestion des délinquants âgés : où en sommes-nous?*, Rapport de recherche n° R-70, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1998.
- ⁶ VALLIANT, P. M. et D. H. ANTONOWICZ. « Cognitive behaviour therapy and social skills training improves personality and cognition in incarcerated offenders », *Psychological Reports*, n° 68, 1991, p. 27-33.
- ^A VANDERBURG, S. A., J. WEEKES et W. MILLSON. *Évaluation de la toxicomanie chez les délinquants autochtones : le Questionnaire informatisé sur le mode de vie*, Rapport de recherche n° R-37, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1994.
- ⁶ VAN VOORHIS, P. « The utility of Kohlberg's theory of moral development among adult probationers in a restitution field setting », *Genetic, Social and General Psychology Monographs*, vol. 111, n° 1, 1985, p. 101-126.
- ⁶ VARTIANINEN, H. et P. HAKOLA. « Monitored conditional release of persons found not guilty by reason of insanity », *American Journal of Psychiatry*, vol. 149, n° 3, 1992, p. 415.
- ^D VEBRUGGE, P., K. NUNES, S. JOHNSON et K. TAYLOR. *Les prédicteurs de la révocation de la liberté sous condition chez les délinquantes toxicomanes*, Rapport de recherche n° R-133, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2002.
- ² VIEMERO, V. « Factors in childhood that predict later criminal behavior », *Aggressive Behavior*, vol. 22, n° 2, 1996, p. 87-97.

- ⁴ VIGDAL, G. L. et D. W. STADLER. « Comprehensive system development in corrections for drug-abusing offenders: The Wisconsin Department of Corrections », *NIDA Research Monograph*, n° 188, 1992, p. 126-141.
- ⁴ VIGDAL, G. L., D. W. STADLER, D. D. GOODRICH et D. J. SUTTON. « Skills training a program for problem drinking offenders: A one year follow-up evaluation », *Journal of Offender Counselling and Rehabilitation*, n° 5, 1980, p. 61-73.
- ⁶ VILLENEUVE, D. B. *Predictors of general and violent recidivism among mentally disordered federal incarcerates*, thèse de doctorat inédite, Université Queen's, Kingston (Ontario), 1993.
- ⁶ VIRKKUNEN, M., J. DEJONG, J. BARTKO, F. K. GOODWIN et M. LINNOILA. « Relationship of psychobiological variables to recidivism in violent offenders and impulsive fire setters », *Archives of General Psychiatry*, n° 46, 1989, p. 600-603.
- ⁶ VITARO, F., R. LADOUCEUR et A. BUJOLD, « Predictive and concurrent correlates of gambling in early adolescent boys », *Journal of Early Adolescence*, vol. 16, n° 2, 1996, p. 211-228.
- ² WADSWORTH, M. E. J. *Roots of delinquency: infancy, adolescence and crime*, Oxford, Robertson, 1979.
- ^G WAINER, H. « A parameterization of recidivism », *Evaluation Review*, vol. 5, n° 6, 1981, p. 810-821.
- ¹ WALDIE, K. et O. SPREEN. « The relationship between learning disabilities and persisting delinquency », *Journal of Learning Disabilities*, vol. 26, n° 6, 1993, p. 417-423.
- ⁴ WALFISH, S. et W. R. BLOUNT. « Alcohol and crime: Issues and directions for future research, Special Issue: Alcohol and the criminal justice system », *Criminal Justice and Behavior*, n° 16, 1989, p. 370-386.
- ⁴ WALTERS, G. D. « Discriminating between high and low volume substance abusers by means of the Drug Lifestyle Screening Interview », *American Journal of Drug & Alcohol Abuse*, n° 20, 1994, p. 19-33.
- ⁴ WALTERS, G. D. « Predictive validity of the Drug Lifestyle Screening Interview: A two-year follow-up », *American Journal of Drug & Alcohol Abuse*, n° 21, 1995, p. 187-194.
- ⁷ WARR, P. B., J. COOK et T. D. WALL. « Scales for the measurement of some work attitudes and aspects of psychological well-being », *Journal of Occupational Psychology*, n° 52, 1979, p. 129-148.
- ^G WEBB, V. J., D. E. HOFFMAN, W. O. WAKEFIELD et J. SNELL. « Recidivism: In search of a more comprehensive definition », *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 1976, p. 144-147.
- ⁴ WECHSLER, H., A. DAVENPORT, G. BOWDALL, B. MOEJKENS et S. CASTELLO. « Health and behavioral consequences of binge drinking in college: A national survey of students at 140 campuses », *Journal of American Medical Association*, n° 272, 1994, p. 1672-1677.
- ⁴ WEEKES, J. R., E. FABIANO, F. J. PORPORINO, D. ROBINSON et W. A. MILLSON. *Assessment of substance abuse in offenders: The Computerized Lifestyle Assessment Inventory*, document présenté à la conférence annuel de la Société canadienne de psychologie, Montréal (Québec), 1993.
- ^A WEEKES, J. et W. MILLSON. *Programme de prétraitement pour les délinquants autochtones toxicomanes : mesures intermédiaires de l'efficacité du programme*, Rapport de recherche n° R-35, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1994.
- ⁴ WEEKES, J. R., W. A. MILLSON, J. ENO et G. GRAVES. *Creating an informed eclecticism: Effective substance abuse programming for offenders*, document présenté à la réunion de l'Association canadienne de justice pénale, Québec (Québec), 1993.

- ^D WEEKES, J. R., S. J. MORISON, W. A. MILLSON et D. M. FETTIG. « A comparison of Native, Metis, and Caucasian offender profiles on the MCMI », *Canadian Journal of Behavioural Science/ Revue canadienne des sciences du comportement*, n° 27, 1995, p. 187-198.
- ⁴ WEEKES, J. R., A. E. MOSER et C. M. LANGEVIN. *Assessing substance abuse offenders for treatment*, atelier présenté à la réunion de l'International Community Corrections Association, Cleveland (Ohio), 1997.
- ⁴ WEEKES, J. R., S. A. VANDERBURG et W. A. MILLSON (1995). *Étude comparative des versions française et anglaise du Questionnaire informatisé sur le mode de vie*, Bulletin de recherche n° B-9. Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada.
- ² WEINTRAUB, J. F. « The offender as parent », *Journal of Children in Contemporary Society*, 1983, p. 73-77.
- ⁶ WELSH, W. N. et A. GORDON. « Cognitive mediators of aggression: Test of a causal model », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 18, n° 2, 1991, p. 125-145.
- ⁴ WEXLER, H. K., G. P. FALKIN et D. S. LIPTON. « Outcome evaluation of a prison therapeutic community for substance abuse treatment », *Criminal Justice and Behavior*, n° 17, 1990, p. 71-92.
- ⁷ WHALLEY, L. J. et R. J. McGUIRE. « Measuring sexual attitudes » *Acta Psychiatrica Scandinavica*, vol. 58, n° 4, 1978, p. 299-314.
- ^D WICHMANN, C., R. SERIN et J. ABRACEN. *Les délinquantes ayant un comportement d'autodestruction : une enquête comparative*, Rapport de recherche n° R-123, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2002.
- ⁶ WICHMANN, C., R. SERIN et L. MOTIUK. *La prévision des tentatives de suicide chez les délinquants dans les pénitenciers fédéraux*, Rapport de recherche n° R-91, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2000.
- ^G WIEDERHOLT, I. C. « The psychodynamics of sex offences and implications for Treatment », *Journal of Offender Rehabilitation*, vol. 18, n° 3.4, 1992, p. 19-24.
- ^G WILBANKS, W. L. « Predicting failure on parole », dans D. P. Farrington et R. Tarling (dir.), *Prediction in criminology*, p. 78-94, Albany (NY), State University of New York Press, 1985.
- ⁴ WILKINSON, D. A., G. M. LEIGH, J. CORDINGLEY, G. W. MARTIN et H. LEI. « Dimensions of multiple drug use and typology of drug users », *British Journal of Addiction*, n° 82, 1987, p. 259-273.
- ¹ WILSON, P. R. « Recidivism and vocational education », *Journal of Correctional Education*, n° 45, 1994, p. 158-163.
- ⁴ WISH, E. D. « Identifying drug abusing criminals », *National Institute on Drug Abuse Research - Monograph Series*, n° 86, 1988, p. 139-159.
- ^G WITHERSPOON, A. D., W. O. JENKINS, E. K. DEVALERA et W. L. SANFORD. *A manual for the use of maladaptive behavior record in corrections*, Montgomery (Alabama), Rehabilitation Research Foundation, 1975.
- ² WORLING, J. R. « Sexual abuse histories of adolescent male sex offenders: Differences on the basis of the age and gender of their victims », *Journal of Abnormal Psychology*, vol. 104, n° 4, 1995, p. 610-613.
- ^G WORMITH, J. S. et C. S. GOLDSTONE. « The clinical and statistical prediction of recidivism », *Criminal Justice and Behaviour*, vol. 11, n° 1, 1984, p. 3-34.
- ² WRIGHT, K. N. et K. E. WRIGHT. « Does getting married reduce the likelihood of criminality? A review of the literature », *Federal Probation*, September 1992, p. 50-56.

- ^G YATES, A., L. E. BEUTLER et M. CRAGO. « Characteristics of young, violent offenders », *The Journal of Psychiatry and Law*, 1983, p. 137-149.
- ⁴ YOUNG, R. M. et R. G. KNIGHT. « The Drinking Expectancy Questionnaire: A revised measure of alcohol related beliefs », *Journal of Psychopathology and Behavioral Assessment*, n° 11, 1989, p. 99-112.
- ^G ZAMBLE, E. « Élargissement de l'enquête sur la récidive : étude des influences dynamiques », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 5, n° 3, 1993, p. 31-35.
- ⁶ ZAMBLE, E., P. CONROY et S. BROWN. *The Criminal Socialization and Lifestyle Questionnaire (CSLQ)*, test inédit, Université Queen's, Kingston, Canada, 1997.
- ⁶ ZAMBLE, E. et F. PORPORINO. « Coping, imprisonment, and rehabilitation: Some data and their implications », *Criminal Justice and Behaviour*, n° 17, 1990, p. 53-70.
- ⁶ ZAMBLE, E. et F. PORPORINO. *Coping, Behaviour, and Adaptation in Prison Inmates*, New York, Springer, 1988.
- ^G ZAMBLE, E. et V. L. QUINSEY. *Analyse rétrospective des antécédents dynamiques et comportementaux de la récidive*, Rapport de recherche n° R-17, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1991.
- ^G ZARB, J. M. « Correlates of recidivism and social adjustment among training school delinquents », *Canadian Journal of Behavioural Science/Revue canadienne des sciences du comportement*, vol. 10, n° 4, 1978, p. 317-328.

ANNEXE A

DÉFINITION ET ANALYSE DES FACTEURS DYNAMIQUES ACTUELS

DOMAINE DE L'EMPLOI

COMPOSANTE PRINCIPALE	SOUS-COMPOSANTE	INDICATEUR	MESSAGES D'AIDE	AIGUILLAGE VERS LES PROGRAMMES/SGC^a
Aptitude	Scolarité/compétences	N'a pas terminé la 8 ^e année?	Niveau atteint dans le système scolaire ordinaire ou au moyen du recyclage, de cours du soir, de cours par correspondance ou d'une autre méthode d'obtention d'un diplôme. Le rendement actuel déterminé par l'ECRA ou d'autres tests doit être inclus dans la section des remarques s'il y a lieu.	
		N'a pas terminé la 10 ^e année?	Niveau atteint dans le système scolaire ordinaire ou au moyen du recyclage, de cours du soir, de cours par correspondance ou d'une autre méthode d'obtention d'un diplôme. Le rendement actuel déterminé par l'ECRA ou d'autres tests doit être inclus dans la section des remarques s'il y a lieu.	
		Ne détient pas de diplôme d'études secondaires?	Diplôme obtenu dans le système scolaire ordinaire ou au moyen du recyclage, de cours du soir, de cours par correspondance ou d'une autre méthode d'obtention d'un diplôme. Le rendement actuel déterminé par l'ECRA ou d'autres tests doit être inclus dans la section des remarques s'il y a lieu.	SGC
		Trouve qu'il est difficile d'apprendre?	Le délinquant a eu de la difficulté à saisir certains concepts à l'école.	SGC

Légende :

CP – Compétences parentales; IL – Initiation aux loisirs; MC – Maîtrise de la colère; PIC – Programme d'intégration communautaire; SC – Stratégie communautaire; SGC – Stratégie de gestion des cas; VSV – Vivre sans violence

		A des difficultés d'apprentissage?	Les difficultés d'apprentissage (p. ex. dyslexie) ont été confirmées au moyen d'une évaluation officielle.	SGC
		A des problèmes physiques qui nuisent à l'apprentissage?	Par exemple, surdité ou cécité	
		A des problèmes de mémoire?		SGC
		A des problèmes de concentration?		
		A de la difficulté à lire?		
		A de la difficulté à écrire?	Le délinquant ne peut écrire des choses simples (p. ex. faire un chèque, remplir un formulaire de demande).	
		A de la difficulté à compter?	Le délinquant ne possède pas les connaissances de base en mathématique (p. ex., addition, soustraction).	
		A de la difficulté à comprendre les instructions?		
		Ne possède pas de spécialisation, de métier ou de profession?	Le délinquant manque de compétences professionnelles monnayables.	SGC
		Est insatisfait de sa spécialisation, de son métier ou de sa profession?		SGC
	Santé	Souffre de problèmes physiques qui nuisent au travail?	Exemples : allergies, migraines, asthme, etc.	
Emploi	Antécédents professionnels	N'a pas d'antécédents d'emploi?	Si le délinquant n'a jamais été sur le marché du travail, indiquez « oui »	
		Sans emploi au moment de l'arrestation?		
		Sans emploi 90 % du temps ou plus?	Pendant l'année précédant l'arrestation, le délinquant était sans emploi 90 % du temps ou plus.	SGC
		Sans emploi 50 % du temps ou plus?	Pendant l'année précédant l'arrestation, le délinquant était sans emploi 50 % du temps ou plus.	SGC
		A des antécédents de travail caractérisés par l'instabilité?	Pendant l'année précédant l'arrestation, le délinquant a changé d'emploi trois fois ou plus.	SGC

Légende :

CP – Compétences parentales; IL – Initiation aux loisirs; MC – Maîtrise de la colère; PIC – Programme d'intégration communautaire; SC – Stratégie communautaire; SGC – Stratégie de gestion des cas; VSV – Vivre sans violence

Domaine de l'emploi (suite)

		Arrive souvent en retard au travail?		
		N'est pas assidu au travail?	Comme le délinquant n'est pas assidu au travail, il a des problèmes en milieu de travail.	
	Rendement	A de la difficulté à satisfaire aux exigences liées à la charge de travail?		
		Manque d'initiative?		
	Licenciement/départ	A démissionné d'un emploi sans en avoir un autre?		
		A été licencié?		SGC
		A été congédié?		SGC
Récompenses	Gain économique	A touché un salaire insuffisant?		
		A occupé des emplois n'offrant pas d'avantages sociaux?	Exemples : congé de maladie, assurance-maladie, vacances, etc.	
	Sécurité	A occupé des emplois n'offrant aucune sécurité?		
Relations avec les collègues de travail	Qualité	A des problèmes avec ses collègues de travail?		
Relations avec les surveillants	Qualité	A des problèmes avec les surveillants?		
Interventions	Antécédents	A déjà subi une ou des évaluations professionnelles?		
		A participé à des programmes d'emploi?	Les programmes d'emploi concernent les ateliers structurés ou d'autres programmes visant à aider les personnes à acquérir les compétences nécessaires pour chercher et trouver elles-mêmes un emploi approprié.	
		A terminé un programme de perfectionnement professionnel?	Le délinquant a mené à terme un programme structuré d'acquisition de compétences professionnelles monnayables.	

Légende :

DOMAINE DES RELATIONS CONJUGALES ET FAMILIALES				
COMPOSANTE PRINCIPALE	SOUS-COMPOSANTE	INDICATEURS	MESSAGES D'AIDE	SGC/ AIGUILLAGE VERS LES PROGRAMMES
Antécédents familiaux	Cohésion	Manque de relations familiales durant l'enfance?	Le délinquant n'avait aucun lien avec une famille pendant son enfance. Par exemple, par suite de plusieurs placements en famille d'accueil pendant sa petite enfance, le délinquant n'a pas établi de liens particuliers avec une famille.	
	Relations avec la mère	Absence de la mère durant l'enfance?	Le délinquant n'avait aucune image maternelle à laquelle se rattacher pendant son enfance.	SGC
		Relations négatives avec la mère durant l'enfance?		SGC
	Relations avec le père	Absence du père durant l'enfance?	Le délinquant n'avait aucune image paternelle à laquelle se rattacher pendant son enfance.	SGC
		Relations négatives avec le père durant l'enfance?		SGC
	Interrelations avec les parents	Relations dysfonctionnelles des parents durant l'enfance?		
		Violence conjugale durant l'enfance?		
	Relations avec les frères et sœurs	Relations négatives avec les frères et sœurs durant l'enfance?		SGC

(annexe continue)

Légende :

CP – Compétences parentales; IL – Initiation aux loisirs; MC – Maîtrise de la colère; PIC – Programme d'intégration communautaire; SC – Stratégie communautaire; SGC – Stratégie de gestion des cas; VSV – Vivre sans violence

Domaine des relations conjugales et familiales (suite)

	Relations avec d'autres membres de la famille	Relations négatives avec d'autres membres de la famille durant l'enfance?	Le délinquant a eu des relations négatives avec d'autres membres de la famille (à l'extérieur de la famille directe) pendant son enfance.	
	Criminalité	Criminalité de membres de la famille?		SGC
Relations matrimoniales	Statut juridique	Actuellement célibataire?	N'est pas marié ou n'a pas de conjoint de fait actuellement.	SGC
		A été marié ou a vécu dans une union de fait?		SGC
	Qualité	Insatisfait de la relation actuelle?		SGC
		Incidence de problèmes financiers sur les relations passées/actuelles?	Incidence de problèmes financiers sur les relations passées/actuelles.	
		Incidence de problèmes sexuels sur les relations passées/actuelles?		
		Incidence de problèmes de communication sur les relations?		
		Victime de violence conjugale?		
		Auteur d'actes de violence conjugale?		VSV
Responsabilités parentales	Personnes à charge	Absence de responsabilités parentales?	Si le délinquant n'a pas actuellement de responsabilités parentales, indiquez « oui ».	
	Compétences parentales	Incapacité d'assumer des responsabilités parentales?	Ne répond pas ou ne peut pas répondre aux besoins physiques et psychologiques de base d'un enfant.	CP
		Incapacité de contrôler le comportement d'un enfant?	Utilise des moyens de discipline inappropriés (force excessive et intimidation).	CP
		Se considère comme incapable de contrôler le comportement d'un enfant?		CP

(annexe continue)

Légende :

CP – Compétences parentales; IL – Initiation aux loisirs; MC – Maîtrise de la colère; PIC – Programme d'intégration communautaire; SC – Stratégie communautaire; SGC – Stratégie de gestion des cas; VSV – Vivre sans violence

		Surveillance inadéquate d'un enfant?	Porter une attention insuffisante au bien-être d'un enfant (c.-à-d. ne pas se préoccuper de sa santé et de sa sécurité).	CP
		Manque de participation à des activités avec l'enfant?	Si le délinquant ne participe pas à des activités avec l'enfant, indiquez « oui »	CP
		Manque de compréhension du développement de l'enfant?	A des attentes irréalistes au sujet des aptitudes d'un enfant à différents stades de son développement.	CP
		Incapacité de l'unité familiale de s'entendre?		VSV/CP
	Violence envers les enfants	Arrestation pour violence à l'égard des enfants?		VSV/CP
		Arrestation pour inceste?		CP
Interventions	Antécédents	Évaluation(s) conjugale(s) ou familiale(s) antérieure(s)?		
		Participation à des séances de thérapie conjugale ou familiale?		
		Achèvement d'un programme d'intervention conjugale ou familiale?	Exemples : programme de bonnes compétences parentales.	

Légende :

CP – Compétences parentales; IL – Initiation aux loisirs; MC – Maîtrise de la colère; PIC – Programme d'intégration communautaire; SC – Stratégie communautaire; SGC – Stratégie de gestion des cas; VSV – Vivre sans violence

DOMAINE DES FRÉQUENTATIONS ET INTERACTIONS SOCIALES				
COMPOSANTE PRINCIPALE	SOUS-COMPOSANTE	INDICATEURS	MESSAGES D'AIDE	SGC/ AIGUILLAGE VERS LES PROGRAMMES
Liens	Statut	Isolé socialement?	Le délinquant est un « solitaire » qui est très réservé (c.-à-d. qu'il n'a pas de réseau social).	SGC
	Toxicomanes	Fréquentation de toxicomanes?		
	Pro-criminel	Fréquente de nombreux délinquants?		SGC
		A en majorité des amis délinquants?		SGC
		A été affilié à un gang?		SGC
		Habite un quartier criminogène?	Le logement du délinquant était (est) situé dans un secteur reconnu comme ayant un taux de criminalité élevé.	SGC
	Pro-social	Aucun lien avec des groupes communautaires	Si le délinquant n'a aucun lien avec des groupes communautaires, indiquez « oui » Exemples : organisme de bienfaisance, Grand Frère, organisme sportif, etc.	
Relations interpersonnelles	Style	Comportement prédateur dans ses relations sociales?	Le délinquant profite des faiblesses des autres.	SGC/VSV
		A souvent été exploité dans ses relations sociales?		SGC
	Influence	Facilement influençable?		SGC
	Communication	Difficulté à communiquer avec les autres?		MC

Légende :

CP – Compétences parentales; IL – Initiation aux loisirs; MC – Maîtrise de la colère; PIC – Programme d'intégration communautaire; SC – Stratégie communautaire; SGC – Stratégie de gestion des cas; VSV – Vivre sans violence

DOMAINE DE LA TOXICOMANIE					
COMPOSANTE PRINCIPALE	SOUS-COMPOSANTE	INDICATEURS	MESSAGES D'AIDE	SGC/ AIGUILLAGE VERS LES PROGRAMMES	
Abus de l'alcool	Profil	Problème de consommation d'alcool?	Le délinquant boit d'une manière abusive.		
		A commencé à boire très jeune?			
		Boit régulièrement?	Boire fait partie du mode de vie du délinquant.		
			A des antécédents de cuite?		
			A consommé de l'alcool et des drogues ensemble?		
		Situations	Consommation abusive d'alcool durant les loisirs?		
			Consommation abusive d'alcool en société?		
			Boit pour se libérer du stress?		
		Effets nuisibles	Le fait de boire nuit-il à l'emploi?		
			Boire nuit aux relations conjugales ou familiales?		
			Boire nuit aux relations sociales?		
			Le fait de boire a conduit à des infractions à la loi?		
			Boire nuit à la santé?		
Toxicomanie	Profil	Consommation abusive de drogues (solvants, médicaments sur ordonnance, etc.)?	Consomme abusivement des médicaments sur ordonnance ou des drogues illicites.		
		A commencé à consommer des drogues très jeune?			

Légende :

CP – Compétences parentales; IL – Initiation aux loisirs; MC – Maîtrise de la colère; PIC – Programme d'intégration communautaire; SC – Stratégie communautaire; SGC – Stratégie de gestion des cas; VSV – Vivre sans violence

		Consommation régulière de drogues?	La consommation de drogues fait partie du mode de vie du délinquant.	
		Consommation abusive de drogues à l'occasion?		
		A consommé différentes drogues en même temps?		
	Situations	Consommation excessive de drogues durant les loisirs?		
		Consommation excessive de drogues en société?		
		Consomme des drogues pour se libérer du stress?		
	Effets nuisibles	La consommation de drogues nuit au travail?		
		La consommation de drogues nuit aux relations conjugales et familiales?		
		La consommation de drogues nuit aux relations sociales?		
		Consommer de la drogue a conduit à enfreindre la loi?		
		Consommer de la drogue nuit à la santé?		
Interventions	Antécédents	Évaluation(s) antérieure(s) de la toxicomanie?		
		A participé à des programmes de traitement de la toxicomanie?		
		A mené un traitement pour toxicomanes à terme?		

Légende :

CP – Compétences parentales; IL – Initiation aux loisirs; MC – Maîtrise de la colère; PIC – Programme d'intégration communautaire; SC – Stratégie communautaire; SGC – Stratégie de gestion des cas; VSV – Vivre sans violence

DOMAINE DU COMPORTEMENT DANS LA COLLECTIVITÉ				
COMPOSANTE PRINCIPALE	SOUS-COMPOSANTE	INDICATEURS	MESSAGES D'AIDE	SGC/ AIGUILLAGE VERS LES PROGRAMMES
Logement	Stabilité	Changements fréquents de logement?	Déménagement souvent, c.-à-d. change généralement de lieu de résidence plus d'une fois par année	SGC/PIC
	Entretien	Logement mal entretenu?		PIC
Conduite	Présentation	A une mauvaise présentation?		PIC
	Hygiène	A une mauvaise hygiène personnelle?		PIC
Santé	Physique	A des problèmes physiques?		SGC/ PIC
	Dentaire	A des problèmes dentaires?		PIC
	Nutritive	A des problèmes d'alimentation?		PIC
Finance	Budgétisation	Difficulté à payer ses factures?		PIC
		A des dettes?		PIC
	Comptes	N'a pas de compte en banque?	Si le délinquant n'a pas de compte en banque, indiquez « oui »	PIC
	Crédit	N'a pas de crédit?	Si le délinquant n'a pas de crédit indiquez « oui ».	PIC
	Biens en nantissement	N'a pas de biens en gsrantie?	Si le délinquant n'a pas de biens en garantie, indiquez « oui »	
Communication	Écrite	A des problèmes de communication écrite?		
	Verbale	Incapable de communiquer verbalement?	Si le délinquant est incapable de communiquer verbalement, indiquez « oui »	
Loisirs	Passe-temps	Pas de passe-temps?	Si le délinquant pas de passe-temps, indiquez « oui ».	PIC/IL

Légende :

CP – Compétences parentales; IL – Initiation aux loisirs; MC – Maîtrise de la colère; PIC – Programme d'intégration communautaire; SC – Stratégie communautaire; SGC – Stratégie de gestion des cas; VSV – Vivre sans violence

	Activités organisées	Ne participe pas à des activités organisées?	Si le délinquant ne participe pas à des activités organisées, indiquez « oui ». Exemples : équipes sportives, clubs, groupes confessionnels.	PIC/IL
Soutien	Aide sociale	Ignorant des services sociaux?	Si le délinquant est ignorant des services sociaux, indiquez « oui ». Exemples : assurance-chômage, aide aux parents, bien-être social, etc.	SGC/PIC/IL
		A eu recours aux services sociaux?		
Intervention	Antécédents	Évaluation antérieure pour comportement dans la collectivité?		
		A participé à un programme d'acquisition de compétences psychosociales?		
		Programme d'acquisition de compétences psychosociales mené à terme?		

Légende :

CP – Compétences parentales; IL – Initiation aux loisirs; MC – Maîtrise de la colère; PIC – Programme d'intégration communautaire; SC – Stratégie communautaire; SGC – Stratégie de gestion des cas; VSV – Vivre sans violence

DOMAINE DE LA VIE PERSONNELLE ET AFFECTIVE

COMPOSANTE PRINCIPALE	SOUS-COMPOSANTE	INDICATEURS	MESSAGES D'AIDE	SGC/ AIGUILLAGE VERS LES PROGRAMMES
Perception de soi	Personnelle	Se sent particulièrement important?	Le délinquant se rend plus important qu'il ne l'est en réalité.	SGC
		Problème lié à l'adresse?	Le délinquant utilise souvent son comportement et(ou) sa taille physique pour intimider les autres.	SGC
	Sociale-culturelle	Les liens familiaux sont problématiques?		VSV/CP
		L'appartenance ethnique est problématique?	Si le délinquant considère son appartenance ethnique comme problématique, indiquez « oui ».	
		Sa religion est problématique?	Si le délinquant considère sa religion comme problématique, indiquez « oui ».	
		Affilié à un gang?		IL
Facultés cognitives	Facultés cognitives	Incapable de reconnaître ses problèmes?	Si le délinquant ne reconnaît pas les premiers signes ou indices qui peuvent mener à des problèmes interpersonnels, indiquez « oui ».	SC
		A de la difficulté à résoudre des problèmes interpersonnels?	Exemple : a recours à des solutions instantanées, consomme des drogues ou de l'alcool pour résoudre ses problèmes interpersonnels.	SGC/VSV?
		Incapable de se donner des choix?	Si le délinquant ne pense pas à solutions de rechange pour résoudre les problèmes, indiquez « oui ».	SC
		Inconscient des conséquences?	Si le délinquant ne peut pas prévoir les conséquences de son comportement sur lui-même ou les autres, indiquez « oui ».	SC

Légende :

CP – Compétences parentales; IL – Initiation aux loisirs; MC – Maîtrise de la colère; PIC – Programme d'intégration communautaire; SC – Stratégie communautaire; SGC – Stratégie de gestion des cas; VSV – Vivre sans violence

		Établit des objectifs irréalistes?		SGC/SC
		N'a pas de considération pour les autres?	Le délinquant ne tient pas compte des effets de ses actions sur les autres.	SGC/SC
		Inconscient des autres?		SC
		Impulsif?	Incapable de résister à la tentation, incapable de s'arrêter pour réfléchir avant d'agir, recherche une gratification immédiate.	MC/SC
		Incapable de comprendre les sentiments des autres?	Si le délinquant prend des décisions sans tenir compte des autres, n'est pas réceptif aux idées ou sensible aux sentiments des autres, indiquez « oui ».	MC/SC
		Idées étroites et rigides?	Incapable d'accepter de nouvelles idées, ne voit pas au-delà de son propre point de vue du monde.	SC
Comportement	Agressivité	Agressif?	Le délinquant est violent verbalement et/ou physiquement ou menaçant envers les autres.	MC
	Affirmation de soi	Difficulté à s'affirmer?	Le délinquant a de la difficulté à demander ou à refuser des choses dans ses interactions avec autrui. Il a de la difficulté à faire valoir son point de vue.	SGC/MC
	Capacité d'adaptation	Problème de maîtrise du stress?	Lorsqu'il fait face à des situations stressantes, le délinquant devient agressif, abuse de l'alcool ou des drogues, se retire, etc.	SGC/MC
		Difficulté à résoudre des situations conflictuelles?	Pour faire face aux conflits, le délinquant devient agressif, abuse de l'alcool ou des drogues, se retire, etc.	MC
		Gère mal le temps?	Incapable d'établir des priorités et de gérer son temps de manière appropriée.	
	Jeu	Problème de jeu?		IL
	Frustration	A une tolérance limitée aux frustrations?	A de la difficulté à faire face au stress quotidien.	MC

(annexe continue)

Légende :

CP – Compétences parentales; IL – Initiation aux loisirs; MC – Maîtrise de la colère; PIC – Programme d'intégration communautaire; SC – Stratégie communautaire; SGC – Stratégie de gestion des cas; VSV – Vivre sans violence

Domaine de la vie personnelle et affective (suite)

Comportement (suite)	Hostilité	Problème d'hostilité?	Le comportement et l'attitude du délinquant sont agressifs.	MC
	Tendance à la névrose	Craintes irraisonnées?	Le délinquant s'en fait trop au sujet des choses banales.	
	Goût du risque	Prend des risques inconsidérés?		IL
	Recherche de sensations fortes	Recherche les émotions fortes?	Recherche les situations qui procurent des sensations fortes.	IL
	Circonspection	Irréfléchi?	Le délinquant ne réfléchit pas à l'opportunité de son comportement dans différentes situations.	MC
	Conscience	Peu consciencieux?	Si le délinquant ne persiste pas dans l'atteinte de ses objectifs, indiquez « oui ».	SGC
	Manipulation	Manipulateur?	Influence les autres à l'aide de moyens trompeurs ou frauduleux.	SGC/VSV
Comportement sexuel	Dysfonction	A des difficultés de performance sexuelle?		
	Identité	Problème d'identité sexuelle?	Le délinquant n'est pas à l'aise avec sa sexualité.	
	Préférence	Préférences sexuelles inappropriées?	Les préférences sexuelles du délinquant ne sont pas conformes aux normes sociales.	
	Attitudes	Attitude sexuelle problématique?	L'attitude sexuelle du délinquant n'est pas conforme aux normes sociales.	VSV
Habilité mentale	Fonctionnement	Déficiences mentales?	Le délinquant a des problèmes mentaux qui influent sur sa vie quotidienne.	SGC
Santé mentale	Troubles	Reconnu comme ayant eu des troubles mentaux par le passé?		
		Actuellement reconnu comme ayant des troubles mentaux?		
Interventions	Évaluations	Évaluation(s) antérieure(s) des problèmes affectifs ou personnels?	Le délinquant a fait l'objet d'évaluations psychologiques/ psychiatriques par le passé.	

Légende :

CP – Compétences parentales; IL – Initiation aux loisirs; MC – Maîtrise de la colère; PIC – Programme d'intégration communautaire; SC – Stratégie communautaire; SGC – Stratégie de gestion des cas; VSV – Vivre sans violence

Domaine des relations conjugales et familiales (suite)

	Médication	Médication prescrite par le passé?	Le délinquant s'est déjà vu prescrire des médicaments psychotropes.	
		Médication prescrite en ce moment?	Le délinquant prend actuellement des médicaments psychotropes.	
	Psychologique/ psychiatrique	Hospitalisation par le passé?	Le délinquant a déjà été hospitalisé pour des problèmes psychologiques.	SGC
		Hospitalisation actuellement?	Le délinquant a été hospitalisé juste avant de commettre un crime ou d'être arrêté.	SGC
		Consultations externes par le passé?	Le délinquant a déjà eu recours à des services psychologiques / psychiatriques de consultations externes.	
		Consultations externes avant l'admission?	Le délinquant avait recours à des services psychologiques / psychiatriques de consultations externes juste avant de commettre un crime ou d'être arrêté	
	Programmes	Participation aux programmes par le passé?	Le délinquant a déjà participé à des programmes personnalisés ou psychologiques.	
		Participation actuelle à un programme?	Le délinquant participe actuellement à des programmes personnalisés ou psychologiques.	

Légende :

CP – Compétences parentales; IL – Initiation aux loisirs; MC – Maîtrise de la colère; PIC – Programme d'intégration communautaire; SC – Stratégie communautaire; SGC – Stratégie de gestion des cas; VSV – Vivre sans violence

DOMAINE DE L'ATTITUDE GÉNÉRALE				
COMPOSANTE PRINCIPALE	SOUS-COMPOSANTE	INDICATEURS	MESSAGES D'AIDE	SGC/ AIGUILLAGE VERS LES PROGRAMMES
Justice	Lois	Attitude négative à l'égard des lois?		SGC
	Application de la loi	Attitude négative envers la police?		
	Appareil judiciaire	Attitude négative envers les tribunaux?		
	Services correctionnels	Attitude négative envers le système correctionnel?		SGC
			Attitude négative à l'égard de la surveillance communautaire?	
Société		Attitude négative envers la réadaptation?		
	Conventions	Le travail n'a pas de valeur?	Si le délinquant croit que le travail n'a pas de valeur, indiquez « oui ».	
		Les relations conjugales ou familiales n'ont pas de valeur?	Si le délinquant croit que les relations conjugales ou familiales n'ont pas de valeur, indiquez « oui ».	VSV/CP
		Les relations interpersonnelles n'ont pas de valeur?	Si le délinquant croit que les relations interpersonnelles n'ont pas de valeur, indiquez « oui ».	
		Valorise la toxicomanie?		
		Les connaissances pratiques élémentaires n'ont pas de valeur?	Si le délinquant n'accorde pas de valeur aux connaissances pratiques élémentaires nécessaires pour évoluer dans la société (c.-à-d. établissement d'un budget, nutrition, soins de santé, logement), indiquez « oui ».	PIC

(tableau continue)

Légende :

CP – Compétences parentales; IL – Initiation aux loisirs; MC – Maîtrise de la colère; PIC – Programme d'intégration communautaire; SC – Stratégie communautaire; SGC – Stratégie de gestion des cas; VSV – Vivre sans violence

Domaine de l'attitude générale (suite)

		La stabilité affective ou personnelle n'a pas de valeur?	Si le délinquant n'accorde pas de valeur à sa stabilité affective ou personnelle, indiquez « oui ».	
	Personnes âgées	Les personnes âgées n'ont pas de valeur?	Si le délinquant croit que les personnes âgées n'ont pas de valeur, indiquez « oui ».	
	Femmes (Hommes)	Le rôle des femmes et des hommes est inégal?	Le délinquant croit qu'un sexe est supérieur à l'autre.	
	Minorités	Intolérance ethnique?	Le délinquant est intolérant à l'égard des groupes ethniques autres que le sien.	
		Intolérance religieuse?	Le délinquant est intolérant à l'égard des religions autres que la sienne.	
		Intolérance à l'égard des personnes ayant une déficience?	Le délinquant croit que les personnes handicapées sont « inférieures » et il ne les traite pas comme des personnes égales.	
Biens	Personnels	Peu de respect à l'égard de la propriété privée?	Le délinquant ne respecte pas les biens des autres.	
	Publics	Manque de respect à l'égard de la propriété publique?	Le délinquant ne respecte pas la propriété publique.	
	Commerciaux	Manque de respect à l'égard de la propriété commerciale?	Le délinquant ne respecte pas la propriété commerciale.	
Violence	Familiale	Appui la violence familiale?	Ne croit pas que la violence entre un mari et une femme et(ou) à l'endroit de ses enfants est mal.	VSV/CP
	Instrumentale	Appui la violence instrumentale?	Le délinquant souscrit à la violence pour atteindre un but particulier (p. ex. vol qualifié, extorsion, etc.)	VSV
Mode de vie	Aspirations personnelles	N'a pas de but?	Le délinquant n'a pas de but dans la vie. Ne se fixe pas d'objectifs.	
	Conformisme	Anticonformiste?	Le délinquant peut être décrit comme ne se conformant pas aux valeurs conventionnelles de la société.	

Nota : SGC = Stratégie de gestion des cas

Légende :

CP – Compétences parentales; IL – Initiation aux loisirs; MC – Maîtrise de la colère; PIC – Programme d'intégration communautaire; SC – Stratégie communautaire; SGC – Stratégie de gestion des cas; VSV – Vivre sans violence

ANNEXE B

DÉFINITION ET ANALYSE DES FACTEURS DYNAMIQUES – RÉVISÉES

DOMAINE DE L'EMPLOI – RÉVISÉ	
COMPOSANTES	INDICATEURS
Antécédents scolaires	N'a pas terminé la 10 ^e année ou l'équivalent?
	Ne détient pas de diplôme d'études secondaires ou l'équivalent?
Antécédents professionnels	Absence d'antécédents d'emploi?
	Sans emploi au moment de l'arrestation?
	Antécédents de travail instables?
Compétences professionnelles	Les compétences professionnelles monnayables acquises par expérience sont limitées?
	Les compétences professionnelles monnayables acquises au moyen de la formation structurée sont limitées?
	Insatisfait des aptitudes professionnelles?
	La capacité de coopérer en milieu de travail est limitée?
Attitude à l'égard du travail	Mésestime la qualité du rendement au travail?
	Piètre éthique du travail?
Cote de l'emploi	Facteur considéré comme un élément de succès en vue de la réinsertion sociale Aucune amélioration immédiate nécessaire Une certaine amélioration à apporter Amélioration modérée à apporter Amélioration considérable à apporter
Rendement des traitements antérieurs : études	Très faible Faible Moyen Supérieur à la moyenne Sans objet
Niveau de motivation actuel : études	Faible Moyen Élevé Sans objet
Rendement des traitements antérieurs : emploi	Très faible Faible Moyen Supérieur à la moyenne Sans objet
Niveau de motivation actuel : emploi	Faible Moyen Élevé Sans objet
Analyse des domaines	

DOMAINE DES RELATIONS CONJUGALES ET FAMILIALES - RÉVISÉ	
COMPOSANTE	INDICATEURS
Enfance	Lien limité avec l'unité familiale pendant l'enfance?
	Les relations avec la figure parentale étaient négatives pendant l'enfance?
	Victime de violence pendant l'enfance?
	Témoin de la violence familiale pendant l'enfance?
	Des membres de la famille commettaient des crimes pendant l'enfance?
Relations intimes	Incapacité de maintenir une relation intime durable?
	Les relations intimes ont été problématiques?
	Victime de violence conjugale?
	Auteur d'actes de violence conjugale?
Compétences parentales	Favorable à la violence conjugale?
	Responsabilités parentales?
	A beaucoup de difficulté à assumer des responsabilités parentales?
	Les connaissances ou compétences parentales sont limitées?
	A fait l'objet d'une enquête officielle en raison de soupçons de violence et(ou) de négligence envers les enfants?
Cote des relations conjugales et familiales	A recours à une force excessive pour discipliner un enfant?
	Facteur considéré comme un élément de succès en vue de la réinsertion sociale Aucune amélioration immédiate nécessaire Une certaine amélioration à apporter Amélioration modérée à apporter Amélioration considérable à apporter
Rendement des traitements antérieurs : violence familiale	Très faible
	Faible
	Moyen
	Supérieur à la moyenne
	Sans objet
Niveau de motivation actuel : violence familiale	Faible
	Moyen
	Élevé
	Sans objet
Rendement des traitements antérieurs : compétences parentales	Très faible
	Faible
	Moyen
	Supérieur à la moyenne
	Sans objet
Niveau de motivation actuel : compétences parentales	Faible
	Moyen
	Élevé
	Sans objet
Analyse du domaine	

DOMAINE DES FRÉQUENTATIONS ET INTERACTIONS SOCIALES - RÉVISÉ

COMPOSANTE	INDICATEURS
Criminelle	Fréquentation de toxicomanes?
	Connait de nombreux délinquants?
	A beaucoup d'amis délinquants?
	A des contacts avec des membres criminels de sa famille?
	A un partenaire criminel?
	Affilié à un gang de rue ou au crime organisé?
	Réside dans un secteur où le taux de criminalité est élevé?
Prosociale	Le soutien prosocial d'un partenaire intime est limité?
	Le soutien prosocial de la famille est limité?
	Le nombre d'amis prosociaux est limité?
Cote des fréquentations	Facteur considéré comme un élément de succès en vue de la réinsertion sociale Aucune amélioration immédiate nécessaire Une certaine amélioration à apporter Amélioration modérée à apporter Amélioration considérable à apporter
Rendement des traitements antérieurs : fréquentations	Très faible Faible Moyen Supérieur à la moyenne Sans objet
Niveau de motivation actuel : fréquentations	Faible Moyen Élevé Sans objet
Analyse du domaine	

DOMAINE DE LA TOXICOMANIE - RÉVISÉ	
COMPOSANTE	INDICATEURS
Consommation d'alcool	A commencé à boire très jeune?
	Consomme souvent de l'alcool à l'excès?
	A consommé de l'alcool et des drogues ensemble?
	La consommation d'alcool nuit au travail?
	La consommation d'alcool nuit aux relations interpersonnelles?
	La consommation d'alcool nuit au bien-être physique et(ou) émotionnel?
Consommation de drogues	La consommation excessive d'alcool fait partie du mode de vie du délinquant?
	A commencé à consommer des drogues très jeune?
	Consomme souvent des drogues à l'excès?
	A consommé différentes drogues en même temps?
	La consommation de drogues nuit au travail?
	La consommation de drogues nuit aux relations interpersonnelles?
Lien entre l'alcool et les drogues et le crime	La consommation de drogues nuit au bien-être physique et(ou) émotionnel?
	La consommation régulière de drogues fait partie du mode de vie du délinquant?
	Consommer de l'alcool ou de la drogue a conduit à enfreindre la loi?
Cote de la toxicomanie	Deviens violent lorsqu'il boit ou qu'il consomme des drogues?
	L'alcool et(ou) les drogues)font partie du cycle de délinquance?
	Aucune amélioration immédiate nécessaire
	Une certaine amélioration à apporter
Cote du rendement des traitements antérieurs	Amélioration modérée à apporter
	Amélioration considérable à apporter
	Très faible
	Faible
	Moyen
Niveau de motivation actuel : programmes pour toxicomanes	Supérieur à la moyenne
	Sans objet
	Faible
	Moyen
Analyse du domaine	Élevé
	Sans objet

DOMAINE DU COMPORTEMENT DANS LA COLLECTIVITÉ - RÉVISÉ	
COMPOSANTE	INDICATEURS
Logement	Instabilité du logement?
Finances	Instabilité financière?
	A eu recours aux services sociaux?
Loisirs	Les activités constructives de loisirs sont limitées?
Collectivité	Le lien avec la collectivité est limité?
	L'utilisation des ressources communautaires est limitée?
Cote du comportement dans la collectivité	Facteur considéré comme un élément de succès en vue de la réinsertion sociale Aucune amélioration immédiate nécessaire Une certaine amélioration à apporter Amélioration modérée à apporter Amélioration considérable à apporter
Rendement des traitements antérieurs : intégration à la collectivité	Sans objet Très faible Faible Moyen Supérieur à la moyenne
Niveau de motivation actuel : intégration à la collectivité	Faible Moyen Élevé Sans objet
Rendement des traitements antérieurs : loisirs	Sans objet Très faible Faible Moyen Supérieur à la moyenne
Niveau de motivation actuel : loisirs	Faible Moyen Élevé Sans objet
Analyse du domaine	

DOMAINE DE LA VIE PERSONNELLE ET AFFECTIVE - RÉVISÉ	
COMPOSANTE	INDICATEURS
Capacité de résoudre les problèmes	A des idées étroites et rigides?
	Capacité limitée de reconnaître ses problèmes?
	Capacité limitée de générer des choix?
	Capacité limitée d'établir un lien entre les actions et les conséquences?
	A de la difficulté à faire face au stress?
Maîtrise de soi	Renonce rapidement lorsqu'il a des difficultés?
	Impulsif?
	Recherche les sensations fortes?
Capacité de planifier la vie	Problème de jeu?
	A de la difficulté à se fixer des objectifs à long terme?
	A de la difficulté à se fixer des objectifs réalistes?
Aptitudes interpersonnelles	A de la difficulté à gérer son temps?
	La capacité de s'affirmer est limitée?
	L'aptitude à écouter est limitée?
	A de la difficulté à résoudre des problèmes interpersonnels?
Agressivité générale	Manipule les autres pour atteindre ses objectifs?
	La capacité d'empathie est limitée?
	Fait souvent des crises de colère?
	Réprime souvent sa colère?
	Agit souvent d'une manière agressive?
Agressivité sexuelle	A une tolérance limitée aux frustrations?
	Interprète souvent les situations neutres comme hostiles?
	A des préférences sexuelles déviantes?
Cote de la vie personnelle et affective	A des attitudes sexuelles déviantes?
	Aucune amélioration immédiate nécessaire Une certaine amélioration à apporter Amélioration modérée à apporter Amélioration considérable à apporter
Rendement des traitements antérieurs : apprentissage cognitif des compétences	Très faible
	Faible
	Moyen
	Supérieur à la moyenne
	Sans objet
Niveau de motivation actuel : apprentissage cognitif des compétences	Faible
	Moyen
	Élevé
	Sans objet
Rendement des traitements antérieurs : programmes de lutte contre la violence	Très faible
	Faible
	Moyen
	Supérieur à la moyenne
	Sans objet
Niveau de motivation actuel : programmes de lutte contre la violence	Faible
	Moyen
	Élevé
	Sans objet

Rendement des traitements antérieurs : programmes pour les délinquants sexuels	Très faible Faible Moyen Supérieur à la moyenne Sans objet
Niveau de motivation actuel: programmes pour les délinquants sexuels	Faible Moyen Élevé Sans objet
Analyse du domaine	

DOMAINE DES ATTITUDES CRIMINELLES - RÉVISÉ

COMPOSANTE	INDICATEURS
Attitudes criminelles générales	A une attitude négative envers le système de justice pénale?
	A une attitude négative envers le système correctionnel?
	S'enorgueillit de ses exploits criminels?
	A une attitude anticonformiste à l'égard de la société?
	Valorise l'abus d'alcool ou d'autres drogues?
Attitudes à l'égard des biens	Manque de respect à l'égard des biens personnels?
	Manque de respect à l'égard des biens publics ou commerciaux?
Attitudes en matière de violence	Appuie la violence instrumentale ou axée sur un but?
	Appuie la violence psychologique ou expressive?
Justifications	Nie le crime ou se sert d'excuses pour justifier ou minimiser le crime?
Cote des attitudes criminelles	Facteur considéré comme un élément de succès en vue de la réinsertion sociale Aucune amélioration immédiate nécessaire Une certaine amélioration à apporter Amélioration modérée à apporter Amélioration considérable à apporter
Rendement des traitements antérieurs : attitudes criminelles	Sans objet Très faible Faible Moyen Supérieur à la moyenne
Niveau de motivation actuel : attitudes criminelles	Faible Moyen Élevé Sans objet
Analyse du domaine	

NOUVEAU DOMAINE DE LA RÉCEPTIVITÉ

COMPOSANTE	INDICATEURS
Facteurs propres à la personne⁸	Les obstacles physiques nuisent à l'apprentissage, au travail ou aux interventions?
	Les obstacles linguistiques nuisent à l'apprentissage, au travail ou aux interventions?
	Les compétences de base en lecture et(ou) écriture sont problématiques
	Les problèmes de concentration sont évidents?
	Introverti/gêné?
	A une tendance antisociale chronique?
	Peut avoir des difficultés d'apprentissage?
	Faible estime de soi?
	Reconnu comme ayant des troubles mentaux?
	Intervention antérieure en matière de santé mentale?
	A une déficience intellectuelle?
	Peut souffrir d'un trouble de l'alimentation?
	A un style de communication culturelle unique?
	Forte identité culturelle?
Analyse du domaine	

⁸ La présence d'indicateurs « propres à la personne » n'élève pas ou n'abaisse pas le niveau de risque. Ces indicateurs ont été ajoutés pour personnaliser la prestation du traitement.

ANNEXE C

MESSAGES D'AIDE, QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES ET INDICATEURS D'AIGUILLAGE VERS LES PROGRAMMES RÉVISÉS

DOMAINE DE L'EMPLOI RÉVISÉ		
INDICATEURS	MESSAGES D'AIDE/ QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES	AIGUILLAGE VERS LES PROGRAMMES
A moins d'une 10 ^e année ou l'équivalent?	Niveau atteint dans le système scolaire ordinaire ou au moyen du recyclage, de cours du soir, de cours par correspondance ou d'une autre méthode d'obtention d'un diplôme de 10 ^e année. Pour recevoir la cote « NON », le délinquant doit avoir obtenu tous les crédits nécessaires de la 10 ^e année. Si le délinquant a fait ses études au Québec, indiquez « OUI » si le secondaire quatre n'a pas été terminé. Le fonctionnement actuel déterminé par l'ECRA (Épreuve canadienne de rendement pour adultes) ou d'autres tests doit être inclus dans la section narrative s'il y a lieu. Questions incitatives d'entrevues : « Quel niveau avez-vous atteint à l'école Quelle est la dernière année que vous avez terminée? Avez-vous suivi des cours de recyclage depuis lors? Dans l'affirmative, lesquels? »	
A moins qu'un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent?	Diplôme obtenu dans le système scolaire ordinaire ou au moyen du recyclage, de cours du soir, de cours par correspondance ou d'une autre méthode d'obtention d'un diplôme de 12 ^e année. Pour recevoir la cote « NON », le délinquant doit avoir obtenu tous les crédits nécessaires de la 12 ^e année. Si le délinquant a fait ses études au Québec, indiquez « OUI » si le secondaire cinq n'a pas été terminé. Le fonctionnement actuel déterminé par l'ECRA (Épreuve canadienne de rendement pour adultes) ou d'autres tests doit être inclus dans la section des remarques s'il y a lieu. Questions incitatives d'entrevues : « Quel niveau avez-vous atteint à l'école Quelle est la dernière année que vous avez terminée? Avez-vous suivi des cours de recyclage depuis lors? Dans l'affirmative, lesquels? »	
Absence d'antécédents d'emploi?	Indiquez « OUI » si le délinquant n'a jamais occupé un emploi (à temps plein ou à temps partiel) pendant au moins 6 mois consécutifs. Les jeunes détenus qui n'ont pas encore acquis une expérience de travail reçoivent automatiquement la cote « NON ». En ce qui concerne les délinquantes, si elles travaillaient à plein temps seulement à la maison, en particulier à titre de principales pourvoyeuses de soins, cela doit	

	<p>être considéré comme un emploi. Toutefois, il importe d'établir une distinction entre les délinquantes qui ont réellement rempli ces fonctions à la maison et celles qui ne s'occupaient pas de la maison et(ou) d'enfants.</p>	
<p>Sans emploi au moment de l'arrestation?</p>	<p>Indiquez « OUI » si le délinquant n'était pas employé (à temps plein <u>ou</u> à temps partiel) au moment de l'arrestation. Dans le cas des délinquants plus jeunes être aux études équivaut à être sur le marché du travail. Si le jeune délinquant était suspendu ou avait été expulsé de l'école au moment de l'arrestation et s'il n'était pas sur le marché du travail, indiquez « OUI ». Par conséquent, les jeunes délinquants qui étaient suspendus ou qui avaient été expulsés, mais qui étaient sur le marché du travail doivent recevoir la cote « NON ». En ce qui concerne les délinquantes, si elles travaillaient à plein temps seulement à la maison, en particulier à titre de principales pourvoyeuses de soins, cela doit être considéré comme un emploi. Toutefois, il importe d'établir une distinction entre les délinquantes qui ont réellement rempli ces fonctions à la maison et celles qui ne s'occupaient pas de la maison et(ou) d'enfants. Questions incitatives d'entrevues : « Étiez-vous sur le marché du travail ou à l'école au moment de votre arrestation? Depuis combien de temps occupez-vous cet emploi? Décrivez un emploi type à la maison. À quels genres d'activités vous adonniez-vous? »</p>	
<p>Antécédents de travail instables?</p>	<p>Indiquez « OUI » s'il y a des preuves d'un nombre trop fréquent de changements d'emploi (3 emplois ou plus en moyenne par année), une longue période de chômage (6 mois ou plus en 2 ans; ou en chômage 50 % du temps), ou si le délinquant a quitté plusieurs emplois sans avoir d'autres emplois en vue. Encore une fois, dans le cas des délinquants plus jeunes, la fréquentation de l'école est considérée comme l'équivalent d'un emploi. En ce qui concerne les délinquantes, en particulier les principales pourvoyeuses de soins, il faut prendre en considération la mesure dans laquelle la délinquante s'est occupée de la maison régulièrement. De plus, s'il y a des preuves que la délinquante a aussi travaillé à l'extérieur de la maison, il faut déterminer si les antécédents professionnels étaient instables et sporadiques. Questions incitatives d'entrevues : « Combien d'emplois différents avez-vous occupés? »</p>	

	Avez-vous déjà quitté un emploi sans savoir d'où proviendrait votre prochain chèque de paie? Quel est l'emploi que vous avez occupé le moins longtemps? Le plus longtemps? Quelle a été la période la plus longue pendant laquelle vous avez été sans travail? »	
Les compétences professionnelles monnayables acquises par expérience sont limitées?	Indiquez « OUI » si le délinquant n'a pas acquis de compétences professionnelles au cours de la formation en cours d'emploi dans un domaine, un métier ou une profession licites. Les compétences doivent être considérées comme utiles dans le contexte actuel (p. ex. dans le cas des délinquants autochtones, en particulier les délinquants inuits, tenez compte de l'adresse dans une réserve ou à l'extérieur, ou dans une région isolée où des compétences dans des domaines comme la chasse et la pêche seraient considérées comme monnayables). Nota S'occuper d'un ménage, en particulier élever des enfants, n'est pas considéré comme une « compétence professionnelle monnayable ». Questions incitatives d'entrevues : [si l'on n'a pas déjà répondu à ces questions pour l'indicateur précédent] « Quel genre d'emploi avez-vous occupé par le passé? Pendant combien de jours, de mois ou d'années avez-vous occupé un emploi à titre de _____ [p. ex. couvreur, mécanicien, vendeur, adjoint administratif, etc.]? »	
Les compétences professionnelles monnayables acquises au moyen de la formation structurée sont limitées?	Indiquez « OUI » si le délinquant n'a jamais reçu une formation structurée (p. ex. il ne possède pas de carte de qualification, de certificat officiel, de diplôme ou de formation d'apprenti) dans un domaine, un métier ou une profession licite. Les compétences doivent être jugées utiles en fonction des exigences actuelles du marché. Questions incitatives d'entrevues : « Avez-vous déjà reçu une formation structurée, un certificat ou un diplôme? Dans l'affirmative, dans quel domaine et depuis combien de temps? »	
Insatisfait des aptitudes professionnelles?	Indiquez « OUI » si le délinquant se dit insatisfait de ses compétences ou de ses antécédents professionnels actuels. Les personnes qui ont reçu la cote « OUI » pour cet indicateur parleront généralement de manière négative des emplois qu'ils ont occupés par le passé. De plus, il peut y avoir un lien entre l'estime de soi du délinquant et sa satisfaction professionnelle. Le délinquant peut aussi faire remarquer que le salaire était insuffisant, que les avantages	

	<p>sociaux étaient insatisfaisants et qu'il n'y avait pas de sécurité d'emploi. Cet indicateur s'applique aussi aux femmes qui n'ont jamais eu la possibilité de travailler à l'extérieur de la maison parce qu'elles assumaient des responsabilités de pourvoyeuses de soins. Questions incitatives d'entrevues : « Êtes-vous satisfait du genre d'emploi que vous avez occupé par le passé? Auriez-vous aimé occuper des emplois différents? Combien de fois envisagez-vous de faire un travail différent de celui que vous avez fait? Les avantages sociaux étaient-ils acceptables? Le salaire était-il suffisant? Étiez-vous heureux du niveau de sécurité d'emploi? »</p>	
<p>La capacité de coopérer en milieu de travail est limitée?</p>	<p>Indiquez « OUI » lorsqu'il y a des preuves de conflit ou de friction avec des collègues ou des surveillants. Les personnes qui ont reçu la cote « OUI » pour cet indicateur voient généralement le travail en équipe sous un angle négatif et croient qu'il n'est pas important de planifier et de prendre des décisions avec les autres. De plus, elles estiment qu'il n'est pas important de respecter les opinions et les sentiments des collègues en milieu de travail. Dans le cas des personnes qui n'ont jamais travaillé à l'extérieur de la maison ou qui n'ont jamais travaillé, prenez en considération le travail bénévole ou toute situation où la personne devait remplir une tâche avec au moins une autre personne. Questions incitatives d'entrevues : « Comment décririez-vous vos relations antérieures avec vos collègues ou surveillants? Vous souvenez-vous d'avoir été en désaccord avec vos collègues ou surveillants au travail? Quand vous n'étiez pas d'accord avec un surveillant ou un collègue, qu'est-ce qui arrivait habituellement? Votre surveillant a-t-il déjà soutenu que vous n'aviez pas l'esprit d'équipe? Dans l'affirmative, pourquoi? »</p>	
<p>Mésestime la qualité du rendement au travail?</p>	<p>Les délinquants qui ont reçu la cote « OUI » pour cet indicateur n'éprouvent généralement pas de satisfaction personnelle ou de fierté après avoir bien effectué un travail ou aux études. Pour eux, il n'y a aucun rapport entre leur confiance en soi ou l'estime de soi et leur rendement au travail. (Cela s'applique au travail effectué tant l'intérieur qu'extérieur de la maison.) Des sources parallèles décrivent habituellement ces personnes comme étant paresseuses et sans initiative [p. ex. il faut leur dire de commencer à travailler; leur maison est mal</p>	

	<p>entretenu]. De plus, elles sont souvent en retard ou elles se laissent aller au travail, à l'école ou à la maison. Questions incitatives d'entrevues : « Avez-vous déjà été congédié ou licencié? Pourquoi/ pourquoi pas? Si vous avez été congédié ou licencié, comment vous êtes-vous senti? Comment votre ancien patron ou vos professeurs décriraient-ils vos points forts et vos points faibles? Avez-vous déjà fait l'objet d'une évaluation officielle ou officieuse au travail ou à l'école? Dans l'affirmative, que disaient ces évaluations de votre rendement au sujet de vos points forts et de vos points faibles? Comment vous êtes-vous senti après celles-ci? » [Si le délinquant a surtout été en chômage pendant la période d'un an précédant son arrestation, indiquez s'il recherchait ou non activement un emploi] Questions incitatives d'entrevues : « Combien de C.V. avez-vous envoyés? Combien de fois avez-vous cherché un emploi dans les journaux? Avez-vous déjà demandé l'aide d'une agence de placement? Comment ressentiez-vous le fait de ne pas travailler ou étudier? »</p>	
<p>A une piètre éthique du travail?</p>	<p>Les délinquants qui ont reçu la cote « OUI » pour cet indicateur ne croient généralement pas que le fait de travailler dur est épanouissant. Ils ne croient pas dans la valeur du travail régulier ou d'un revenu régulier. Ils n'accordent pas d'autre valeur au travail que le chèque de paie (p. ex. apporter une contribution à la société). Ils peuvent croire qu'il est correct de compter sur le système pour obtenir un soutien financier, qu'on soit ou non capable de travailler. En ce qui concerne le travail à la maison, le délinquant ne croit pas qu'il est important d'avoir une maison bien organisée et propre. Questions incitatives d'entrevues : « Croyez-vous qu'il est important de travailler dur, quel que soit le surveillant? Pensez-vous que vous devriez être le meilleur dans ce que vous faites, peu importe le contexte? Pouvez-vous trouver des raisons de travailler, autre que le chèque de paie? Que pensez-vous des personnes qui peuvent travailler, mais qui vivent de l'assistance sociale? » [Posez des questions concernant l'école aux jeunes délinquants qui n'ont pas encore eu la possibilité de travailler à plein temps pendant au moins 6 mois consécutifs].</p>	

SCOLARITÉ : RENDEMENT ANTÉRIEUR	LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA COTATION
Sans objet	Aucune tentative antérieure pour parfaire son instruction.
Très faible	La personne s'est inscrite, mais elle n'a pas terminé le programme. Elle a abandonné, a échoué ou on lui a demandé de partir.
Faible	La personne a terminé le programme et elle a atteint l'objectif, mais rien n'indique qu'elle se souvient du contenu du programme. On peut avoir noté ses présences et sa piètre motivation tout au long du programme.
Moyen	La personne a terminé le cours et elle a atteint l'objectif, et il y a des preuves qu'elle se souvient au moins d'une partie du contenu du programme. On peut avoir noté sa présence assidue et son niveau de motivation élevé tout au long du programme.
Supérieur à la moyenne	La personne a terminé le cours et elle a atteint l'objectif, et il y a des preuves qu'elle se souvient du contenu du programme et qu'elle l'applique à différentes situations dans la vie quotidienne (p. ex. relations interpersonnelles, difficultés liées au travail).
QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES	
	<p>Que vous a appris le programme? Avez-vous assisté à la plupart des séances? **Pourquoi/Pourquoi pas? Avez-vous terminé le programme? ** Pourquoi/Pourquoi pas? Comment vous êtes-vous entendu avec le moniteur et les autres participants? Que disait le rapport final? **Points forts/points à améliorer? Comment le programme vous a-t-il aidé dans votre vie quotidienne? ** Pourquoi/Pourquoi pas? Comment?</p>
SCOLARITÉ : COTATION DE LA MOTIVATION ACTUELLE	LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA COTATION
Sans objet	Aucun besoin
Faible	Ces personnes ne sont pas prêtes à commencer l'intervention. Elles ne reconnaissent pas du tout le fait qu'elles ont un besoin. Certaines personnes peuvent dire qu'elles « feront ce qu'il faut », mais il est évident qu'elles ne veulent poursuivre l'intervention qu'en raison des pressions externes (p. ex. pour obtenir une mise en liberté anticipée ou un transfèrement dans un établissement d'un niveau de sécurité inférieur). Il n'y a aucun véritable engagement à changer.
Modérée	Ces personnes songent à un traitement, mais elles sont encore incertaines. Elles croient qu'elles peuvent avoir besoin d'une intervention, mais elles sont encore ambivalentes : « elles veulent, mais ne veulent pas ». Elles peuvent reconnaître jusqu'à un certain point qu'il existe un déficit, mais elles ne savent pas encore quoi faire. Il n'y a pas encore de véritable engagement à changer. Ces personnes peuvent se soumettre à une intervention, mais elles ne le font que pour des raisons externes (p. ex. pour obtenir une mise en liberté anticipée ou un transfèrement dans un établissement d'un niveau de sécurité inférieur).

Élevée	Ces personnes sont tout à fait prêtes à commencer une intervention. Elles reconnaissent sans réserve qu'elles ont un besoin qui nécessite une intervention. Elles se sont engagées à changer et elles peuvent avoir déjà commencé à adopter des comportements en vue de changer. Ces personnes peuvent encore croire que la poursuite de l'intervention apportera des avantages externes (p. ex. obtenir une mise en liberté anticipée), mais elles sont surtout motivées pour des raisons internes (p. ex. elles le font pour elles-mêmes, « je veux changer mon mode de vie, je veux un changement »).
QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES	
	Un traitement ou un recyclage vous intéresse-t-il? **Pourquoi/Pourquoi pas? **Comment cela vous aiderait-il/ou ne vous aiderait-il pas? **Qui d'autre bénéficie de l'intervention?
EMPLOI : COTE DU RENDEMENT DU TRAITEMENT ANTÉRIEUR	LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA COTATION
Sans objet	Aucune tentative antérieure.
Très faible	La personne s'est inscrite, mais elle n'a pas terminé le programme. Elle a abandonné, a échoué ou on lui a demandé de partir.
Faible	La personne a terminé le programme et elle a atteint l'objectif, mais rien n'indique qu'elle se souvient du contenu du programme. On peut avoir noté ses présences et sa piètre motivation tout au long du programme.
Moyen	La personne a terminé le cours et elle a atteint l'objectif, et il y a des preuves qu'elle se souvient au moins d'une partie du contenu du programme. On peut avoir noté sa présence assidue et son niveau de motivation élevé tout au long du programme.
Supérieur à la moyenne	La personne a terminé le cours et elle a atteint l'objectif, et il y a des preuves qu'elle se souvient du contenu du programme et qu'elle l'applique à différentes situations dans la vie quotidienne (p. ex. relations interpersonnelles, difficultés liées au travail).
QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES	
	Que vous a appris le programme? Avez-vous assisté à la plupart des séances? **Pourquoi/Pourquoi pas? Avez-vous terminé le programme? ** Pourquoi/Pourquoi pas? Comment vous êtes-vous entendu avec le moniteur et les autres participants? Que disait le rapport final? **Points forts/points à améliorer? Comment le programme vous a-t-il aidé dans votre vie quotidienne? ** Pourquoi/Pourquoi pas? Comment?

EMPLOI : COTATION DE LA MOTIVATION ACTUELLE	LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA COTATION
Sans objet	Aucun besoin
Faible	Ces personnes ne sont pas prêtes à commencer l'intervention. Elles ne reconnaissent pas du tout le fait qu'elles ont un besoin. Certaines personnes peuvent dire qu'elles « feront ce qu'il faut », mais il est évident qu'elles ne veulent poursuivre l'intervention qu'en raison des pressions externes (p. ex. pour obtenir une mise en liberté anticipée ou un transfèrement dans un établissement d'un niveau de sécurité inférieur). Il n'y a aucun véritable engagement à changer.
Modérée	Ces personnes songent à un traitement, mais elles sont encore incertaines. Elles croient qu'elles peuvent avoir besoin d'une intervention, mais elles sont encore ambivalentes : « elles veulent, mais ne veulent pas ». Elles peuvent reconnaître jusqu'à un certain point qu'il existe un déficit, mais elles ne savent pas encore quoi faire. Il n'y a pas encore de véritable engagement à changer. Ces personnes peuvent se soumettre à une intervention, mais elles ne le font que pour des raisons externes (p. ex. pour obtenir une mise en liberté anticipée ou un transfèrement dans un établissement d'un niveau de sécurité inférieur).
Élevée	Ces personnes sont tout à fait prêtes à commencer une intervention. Elles reconnaissent sans réserve qu'elles ont un besoin qui nécessite une intervention. Elles se sont engagées à changer et elles peuvent avoir déjà commencé à adopter des comportements en vue de changer. Ces personnes peuvent encore croire que la poursuite de l'intervention apportera des avantages externes (p. ex. obtenir une mise en liberté anticipée), mais elles sont surtout motivées pour des raisons internes (p. ex. elles le font pour elles-mêmes, « je veux changer mon mode de vie, je veux un changement »).
QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES	
	Un traitement ou un recyclage vous intéresse-t-il? Pourquoi/Pourquoi pas? **Comment cela vous aiderait-il/ou ne vous aiderait-il pas? Qui d'autre bénéficie de l'intervention?
EMPLOI : ANALYSE DU DOMAINE	LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA COTATION/QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES
	Présentez un compte rendu et indiquez si la personne est une pourvoyeuse de soins principale. Indiquez les points forts s'il y a lieu (p. ex. travail bénévole).

DOMAINE RÉVISÉ DES RELATIONS CONJUGALES ET FAMILIALES		
INDICATEURS	MESSAGES D'AIDE/ QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES	AIGUILLAGE VERS LES PROGRAMMES
Lien limité avec l'unité familiale pendant l'enfance?	Indiquez « OUI » si, à la suite de plusieurs placements dans un foyer d'accueil ou un pensionnat qui ont eu lieu pendant la petite enfance, le délinquant n'a pas noué de liens particuliers avec une unité familiale (p. ex. parents, tantes, oncles, grands-parents) ou si plusieurs membres de sa famille se sont occupés de lui pendant la petite enfance. Questions incitatives d'entrevues : « Qui vous a élevé pendant votre enfance? À quel âge avez-vous quitté la maison? Avez-vous déménagé souvent lorsque vous étiez jeune? Êtes-vous déjà demeuré dans un foyer d'accueil, un foyer de groupe ou un pensionnat pendant votre enfance? »	
Les relations avec la figure parentale étaient négatives pendant l'enfance?	Indiquez « OUI » s'il y a des preuves que les relations entre le délinquant et son ou ses principaux pourvoyeurs de soins (mère et/ou) figures paternelles comme les parents, les tantes, les oncles, les grands-parents) étaient négatives (violence, négligence, absences prolongées). Décrivez la nature exacte du conflit dans la section narrative. Questions incitatives d'entrevues : « Comment vous entendiez-vous avec votre ou vos principaux pourvoyeurs de soins? Considéreriez-vous les relations comme affectueuses? Décrieriez-vous vos relations comme positives ou négatives? »	
Victime de violence pendant l'enfance?	Indiquez « OUI » si le délinquant l'a admis ou si une autre source officielle le corrobore. Tenez compte de la violence physique (pousser, bousculer, gifler, frapper, etc.), sexuelle ou psychologique (menace, humiliation, insulte) de la part d'un membre de la famille immédiate (p. ex. père, mère, frère ou sœur) ou d'un membre de la famille élargie (p. ex. oncle, tante, grands-parents). Questions incitatives d'entrevues : « Un service de protection de l'enfance (p. ex. Société d'aide à l'enfance) ou la police ont-ils déjà fait une enquête sur votre famille? Dans l'affirmative, pourquoi? Quel a été le résultat? Un membre de votre famille vous a-t-il déjà poussé, bousculé, giflé ou frappé? Dans l'affirmative, pourquoi? Combien de fois? Avez-vous déjà eu peur de vos parents	Évaluation du risque de violence conjugale, Vivre sans violence

	ou de votre pourvoyeur de soins? Dans l'affirmative, veuillez préciser. Avez-vous déjà été victime d'une agression sexuelle? Dans l'affirmative, aimeriez-vous en parler? »	
Témoignage de la violence familiale pendant l'enfance?	Indiquez « OUI » si le délinquant l'a admis ou si une autre source officielle le corrobore (p. ex. enquête communautaire, rapport présentiel). La violence familiale comprend la violence physique (pousser, bousculer, gifler, frapper, etc.), sexuelle ou psychologique (menace, humiliation, insulte, contrôle financier) contre un membre de la famille (p. ex. père, mère, frère ou sœur ou tout autre membre de la famille élargie). Questions incitatives d'entrevues : « Avez-vous déjà vu vos parents ou les principaux pourvoyeurs de soins se pousser, se bousculer, se gifler ou se frapper? Dans l'affirmative, combien de fois? Les avez-vous déjà entendu se disputer, crier ou menacer de se faire du mal? Dans l'affirmative, veuillez préciser ».	Évaluation du risque de violence conjugale, Vivre sans violence
Des membres de la famille commettaient des crimes pendant l'enfance?	Indiquez « OUI » s'il y avait des activités criminelles lorsque le délinquant avait moins de 18 ans. Questions incitatives d'entrevues : « Lorsque vous étiez jeune, des membres de votre famille (parents, frères ou sœurs, famille élargie) ont-ils été arrêtés, accusés ou reconnus coupables d'un acte criminel? Dans l'affirmative, précisez. »	
Incapacité de maintenir une relation intime durable?	Indiquez « OUI » si le délinquant a connu deux divorces ou séparations ou plus, <u>OU</u> plusieurs relations de longue durée (plus de 6 mois), <u>OU</u> une série de brèves relations (moins de 6 mois). Questions incitatives d'entrevues : « Avez-vous déjà divorcé ou vous êtes-vous déjà séparé? Dans l'affirmative, combien de fois? » [si le délinquant n'a jamais été marié, posez la question] « Combien d'ami(e)s diriez-vous que vous avez eu(e)s? » [si le délinquant n'a jamais eu de relations de longue durée] « Combien de relations de courte durée avez-vous eues? » Tenez compte de l'âge du délinquant lorsque vous cotez cet indicateur (p. ex. jeune délinquant par rapport à délinquant de 50 ans ou plus).	
Les relations intimes ont été problématiques?	Indiquez « OUI » si les relations du délinquant se caractérisaient par une jalousie excessive (p. ex. continuellement soupçonneux et/ou méfiant du partenaire dans toutes les circonstances) ou des disputes constantes (p. ex. au sujet de l'argent, de la sexualité, de l'infidélité ou	Évaluation du risque de violence conjugale, Vivre sans violence

	<p>des enfants) qui ont entraîné des conséquences graves (p. ex. séparation(s) temporaires (s), counseling, ingérence de la famille. Veuillez noter que l'indicateur précédent (c.-à-d. « incapacité de maintenir une relation intime durable » se rapporte à l'instabilité <u>concernant</u> différentes relations tandis que cet indicateur concerne l'instabilité à l'intérieur d'une ou de relations. Questions incitatives d'entrevues : « En moyenne, combien de fois vous disputez-vous avec votre partenaire? À quel sujet (p. ex. argent, infidélité présumée, enfants, sexualité)? Comment les disputes sont-elles généralement résolues? Avez-vous déjà songé au counseling? Des amis ou votre famille vous ont-ils déjà suggéré d'y recourir? »</p>	
Victime de violence conjugale?	<p>Indiquez « OUI » si le délinquant l'a déclaré ou si une autre source l'a corroboré (p. ex. enquête communautaire, rapports de police). La violence conjugale comprend la violence physique (pousser, bousculer, gifler, frapper, etc.), sexuelle ou psychologique (menacer, harceler, humilier, insulter, contrôler financièrement). Englobe les partenaires de même sexe. Questions incitatives d'entrevues : « Comment résolvez-vous habituellement les différends avec votre ou vos partenaires? La police a-t-elle déjà été appelée à votre domicile? Dans l'affirmative, pourquoi? Quel a été le résultat? Êtes-vous déjà allé à l'hôpital à cause d'une blessure infligée par votre partenaire? Dans l'affirmative, précisez. Avez-vous déjà eu peur de votre ou de vos partenaires? Pourquoi/pourquoi pas? Comment prenez-vous vos décisions au sujet de l'argent? »</p>	Évaluation du risque de violence conjugale
Auteur d'actes de violence conjugale?	<p>Indiquez « OUI » s'il y a un dossier officiel (condamnations antérieures ou actuelles) ou officieux (accusations antérieures ou actuelles) révélé par le délinquant ou provenant d'une autre source (p. ex. enquête communautaire, rapports de police). La violence conjugale comprend la violence physique (pousser, bousculer, gifler, frapper, etc.), sexuelle ou psychologique (menace, humiliation, insulte, contrôle financier) à l'endroit d'un partenaire intime (y compris les partenaires du même sexe). Questions incitatives d'entrevues : « Comment résolvez-vous habituellement les différends avec votre ou vos partenaires? La police a-t-elle déjà été appelée à votre domicile? Dans</p>	Évaluation du risque de violence conjugale

	l'affirmative, pourquoi? Quel a été le résultat? Votre partenaire est-il (elle) déjà allé(e) à hôpital à cause d'une blessure infligée par vous? Dans l'affirmative, précisez. Avez-vous déjà eu l'impression que votre ou vos partenaires avaient peur de vous? Pourquoi/pourquoi pas? Comment prenez-vous habituellement vos décisions au sujet des questions d'argent? »	
Attitude qui encourage la violence familiale?	Indiquez « OUI » si le délinquant a une attitude, des valeurs ou des croyances qui encouragent la violence physique (pousser, bousculer, gifler, frapper, etc.), sexuelle ou psychologique (menace, humiliation, insulte, contrôle financier. Les condamnations ou accusations antérieures ne justifient <i>pas</i> l'attribution automatique d'une cote « OUI ». Questions incitatives d'entrevues : « Croyez-vous que les deux partenaires devraient avoir leur mot à dire dans une relation? Est-ce correct de frapper votre partenaire ou de lui faire peur si elle (il) dépasse les bornes? Est-ce correct de frapper votre partenaire ou de lui faire peur pour l'amener à faire ce que vous voulez? Croyez-vous qu'un mari a le droit moral d'obliger sa femme à avoir des relations sexuelles avec lui? Croyez-vous qu'il est correct que le chef de famille prenne toutes les décisions concernant les dépenses du ménage? »	Évaluation du risque de violence conjugale, Vivre sans violence
Responsabilités parentales?	Indiquez « OUI » si le délinquant a des enfants biologiques ou non biologiques considérés actuellement comme des personnes à charge. Questions incitatives d'entrevues : « Avez-vous des enfants? Dans l'affirmative, selon quelle fréquence les voyez-vous? (p. ex. vivaient ensemble, visites régulières) Qui s'occupe actuellement des enfants? Où en sont les audiences judiciaires? »	Compétences parentales
A beaucoup de difficulté à assumer des responsabilités parentales?	Indiquez « OUI » s'il y a des preuves que le délinquant ne peut pas répondre ou ne répond pas aux besoins physiques ou psychologiques de l'enfant. Questions incitatives d'entrevues : Dans le cas des personnes ayant des enfants, posez les questions suivantes : « Selon quelle fréquence voyez-vous généralement vos enfants? À quoi ressemble une journée typique pour vous et vos enfants? »	Compétences parentales
Les connaissances ou compétences parentales sont limitées?	Indiquez « OUI » si l'une des trois situations suivantes s'applique : 1) le délinquant n'a pas recours régulièrement au renforcement positif (p. ex. serrer dans ses bras, embrasser, louer, privilèges spéciaux)	Compétences parentales

	<p>pour encourager un bon comportement; 2) le délinquant ne participe pas aux activités avec l'enfant ou les enfants (p. ex. sports, passe-temps, jeux, artisanat, lecture, discussion); 3) le délinquant ne connaît pas les besoins de base des enfants (p. ex. développement de l'enfant, a des attentes irréalistes au sujet des capacités de l'enfant à différents stades de son développement, de la nutrition, de la stimulation sensorielle et des exigences en matière de surveillance).</p> <p>Questions incitatives d'entrevues : « Dites-moi à quoi ressemble une semaine typique pour vous et votre enfant ou vos enfants? Par exemple, comment passez-vous habituellement le temps? Qu'est-ce que votre enfant ou vos enfants mangent ou boivent en général au cours d'une journée? », [si l'enfant a moins de 12 ans, posez la question] « Y a-t-il toujours quelqu'un avec votre enfant ou vos enfants? », [si l'enfant a plus de 12 ans, posez la question] « Aimez-vous savoir où votre enfant ou vos enfants se trouvent à tout moment? Y a-t-il une heure de rentrée? Que faites-vous habituellement lorsque votre enfant ou vos enfants font quelque chose qui vous rend heureux? »</p>	
<p>A fait l'objet d'une enquête officielle en raison de soupçons de violence et(ou) de négligence envers les enfants?</p>	<p>Indiquez « OUI » si les déclarations du délinquant ou les renseignements au dossier révèlent qu'il a fait l'objet au moins une fois d'une enquête de la part d'un service de protection de l'enfance en raison de soupçons de violence et(ou) de négligence envers les enfants. Questions incitatives d'entrevues : « Avez-vous ou un membre de votre famille a-t-il déjà été vu par la Société d'aide à l'enfance? Dans l'affirmative, quand? Pourquoi? Quel a été le résultat? »</p>	<p>Compétences parentales</p>
<p>A recours à une force excessive pour discipliner un enfant?</p>	<p>Indiquez « OUI » si les déclarations du délinquant ou les renseignements au dossier révèlent qu'il a eu recours à une force excessive (p. ex. pousser, bousculer, gifler ou frapper) à plus de deux occasions. Questions incitatives d'entrevues : « Que faites-vous en général lorsque votre enfant ou vos enfants font quelque chose que vous n'aimez pas (p. ex. crise de colère, pleurnicheries, mauvaises notes à l'école, batailles avec les frères et sœurs, amis, etc.)? Avez-vous déjà corrigé votre enfant ou vos enfants en les frappant, en les giflant, en les poussant ou en les bousculant? Dans l'affirmative, combien de fois? Dans quelles circonstances? »</p>	<p>Compétences parentales</p>

VIOLENCE FAMILIALE : COTE DU RENDEMENT DU TRAITEMENT ANTÉRIEUR	LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA COTATION
Sans objet	Aucune tentative antérieure.
Très faible	La personne s'est inscrite, mais elle n'a pas terminé le programme. Elle a abandonné, a échoué ou on lui a demandé de partir.
Faible	La personne a terminé le programme et elle a atteint l'objectif, mais rien indique qu'elle se souvient du contenu du programme. On peut avoir noté ses présences et sa piètre motivation tout au long du programme.
Moyen	La personne a terminé le cours et elle a atteint l'objectif, et il y a des preuves qu'elle se souvient au moins d'une partie du contenu du programme. On peut avoir noté sa présence assidue et son niveau de motivation élevé tout au long du programme.
Supérieur à la moyenne	La personne a terminé le cours et elle a atteint l'objectif, et il y a des preuves qu'elle se souvient du contenu du programme et qu'elle l'applique à différentes situations dans la vie quotidienne (p. ex. relations interpersonnelles, difficultés liées au travail).
QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES	
	<p>Que vous a appris le programme? Avez-vous assisté à la plupart des séances? **Pourquoi/Pourquoi pas? Avez-vous terminé le programme? ** Pourquoi/Pourquoi pas? Comment vous êtes-vous entendu avec le moniteur et les autres participants? Que disait le rapport final? **Points forts/points à améliorer? Comment le programme vous a-t-il aidé dans votre vie quotidienne? ** Pourquoi/Pourquoi pas?</p>
VIOLENCE FAMILIALE : COTATION DE LA MOTIVATION ACTUELLE	LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA COTATION
Sans objet	Aucun besoin
Faible	Ces personnes ne sont pas prêtes à commencer l'intervention. Elles ne reconnaissent pas du tout le fait qu'elles ont un besoin. Certaines personnes peuvent dire qu'elles « feront ce qu'il faut », mais il est évident qu'elles ne veulent poursuivre l'intervention qu'en raison des pressions externes (p. ex. pour obtenir une mise en liberté anticipée ou un transfèrement dans un établissement d'un niveau de sécurité inférieur). Il n'y a aucun véritable engagement à changer.
Modérée	Ces personnes songent à un traitement, mais elles sont encore incertaines. Elles croient qu'elles peuvent avoir besoin d'une intervention, mais elles sont encore ambivalentes : « elles veulent, mais ne veulent pas ». Elles peuvent reconnaître jusqu'à un certain point qu'il existe un déficit, mais elles ne savent pas encore quoi faire. Il n'y a pas encore de véritable engagement à changer. Ces personnes peuvent se soumettre à une intervention, mais elles ne le font que pour des raisons externes (p. ex. pour obtenir une mise en liberté anticipée

	ou un transfèrement dans un établissement d'un niveau de sécurité inférieur).
Élevée	Ces personnes sont tout à fait prêtes à commencer une intervention. Elles reconnaissent sans réserve qu'elles ont un besoin qui nécessite une intervention. Elles se sont engagées à changer et elles peuvent avoir déjà commencé à adopter des comportements en vue de changer. Ces personnes peuvent encore croire que la poursuite de l'intervention apportera des avantages externes (p. ex. obtenir une mise en liberté anticipée), mais elles sont surtout motivées pour des raisons internes (p. ex. elles le font pour elles-mêmes, « je veux changer mon mode de vie, je veux un changement »).
	QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES
	Un traitement ou un recyclage vous intéresse-t-il? Pourquoi/Pourquoi pas? **Comment cela vous aiderait-il/ou ne vous aiderait-il pas? Qui d'autre bénéficie de l'intervention?
COMPÉTENCES PARENTALES : COTE DU RENDEMENT DU TRAITEMENT ANTÉRIEUR	LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA COTATION
Sans objet	Aucune tentative antérieure.
Très faible	La personne s'est inscrite, mais elle n'a pas terminé le programme. Elle a abandonné, a échoué ou on lui a demandé de partir.
Faible	La personne a terminé le programme et elle a atteint l'objectif, mais il n'y rien n'indique qu'elle se souvient du contenu du programme. On peut avoir noté ses présences et sa piètre motivation tout au long du programme.
Moyen	La personne a terminé le cours et elle a atteint l'objectif, et il y a des preuves qu'elle se souvient au moins d'une partie du contenu du programme. On peut avoir noté sa présence assidue et son niveau de motivation élevé tout au long du programme.
Supérieur à la moyenne	La personne a terminé le cours et elle a atteint l'objectif, et il y a des preuves qu'elle se souvient du contenu du programme et qu'elle l'applique à différentes situations dans la vie quotidienne (p. ex. relations interpersonnelles, difficultés liées au travail).
	QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES
	Que vous a appris le programme? Avez-vous assisté à la plupart des séances? **Pourquoi/Pourquoi pas? Avez-vous terminé le programme? ** Pourquoi/Pourquoi pas? Comment vous êtes-vous entendu avec le moniteur et les autres participants? Que disait le rapport final? **Points forts/points à améliorer? Comment le programme vous a-t-il aidé dans votre vie quotidienne? ** Pourquoi/Pourquoi pas?
COMPÉTENCES	

PARENTALES : COTATION DE LA MOTIVATION ACTUELLE	LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA COTATION
Sans objet	Aucun besoin
Faible	Ces personnes ne sont pas prêtes à commencer l'intervention. Elles ne reconnaissent pas du tout le fait qu'elles ont un besoin. Certaines personnes peuvent dire qu'elles « feront ce qu'il faut », mais il est évident qu'elles ne veulent poursuivre l'intervention qu'en raison des pressions externes (p. ex. pour obtenir une mise en liberté anticipée ou un transfèrement dans un établissement d'un niveau de sécurité inférieur). Il n'y a aucun véritable engagement à changer.
Modérée	Ces personnes songent à un traitement, mais elles sont encore incertaines. Elles croient qu'elles peuvent avoir besoin d'une intervention, mais elles sont encore ambivalentes : « elles veulent, mais ne veulent pas ». Elles peuvent reconnaître jusqu'à un certain point qu'il existe un déficit, mais elles ne savent pas encore quoi faire. Il n'y a pas encore de véritable engagement à changer. Ces personnes peuvent se soumettre à une intervention, mais elles ne le font que pour des raisons externes (p. ex. pour obtenir une mise en liberté anticipée ou un transfèrement dans un établissement d'un niveau de sécurité inférieur).
Élevée	Ces personnes sont tout à fait prêtes à commencer une intervention. Elles reconnaissent sans réserve qu'elles ont un besoin qui nécessite une intervention. Elles se sont engagées à changer et elles peuvent avoir déjà commencé à adopter des comportements en vue de changer. Ces personnes peuvent encore croire que la poursuite de l'intervention apportera des avantages externes (p. ex. obtenir une mise en liberté anticipée), mais elles sont surtout motivées pour des raisons internes (p. ex. elles le font pour elles-mêmes, « je veux changer mon mode de vie, je veux un changement »).
	QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES
	Un traitement ou un recyclage vous intéresse-t-il? Pourquoi/Pourquoi pas? **Comment cela vous aiderait-il/ou ne vous aiderait-il pas? Qui d'autre bénéficie de l'intervention?
RELATIONS CONJUGALES ET FAMILIALES : ANALYSE DU DOMAINE	LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA COTATION/QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES
	Présentez un compte rendu sommaire. Pour les délinquants ayant des enfants, indiquez les arrangements actuels visant la garde. Cela est particulièrement important dans le cas des ressortissants étrangers qui ont été arrêtés avec des quantités importantes de drogues et qui n'ont pu prévoir des arrangements pour la garde de leurs enfants. Indiquez les points forts s'il y a lieu.

DOMAINE RÉVISÉ DES FRÉQUENTATIONS ET INTERACTIONS SOCIALES

INDICATEURS	MESSAGES D'AIDE/ QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES	AIGUILLAGE VERS LES PROGRAMMES
Fréquentation de toxicomanes?	Indiquez « OUI » s'il y a des preuves que le délinquant fréquente des amis, des membres de sa famille ou des connaissances qui abusent des drogues ou de l'alcool. Questions incitatives d'entrevues : « Parmi vos amis, vos connaissances ou des membres de votre famille, y en a-t-il qui boivent d'une manière excessive ou qui consomment des drogues? »	
Connaît de nombreux délinquants?	Indiquez « OUI » s'il y a des preuves que le délinquant fréquente des connaissances criminelles. Questions incitatives d'entrevues : « Parmi vos connaissances, combien ont un casier judiciaire ou ont eu des démêlés avec la police – p. ex. aucune, quelques-unes, la plupart? »	
A beaucoup d'amis délinquants?	Indiquez « OUI » s'il y a des preuves que le délinquant a plusieurs amis criminels. Questions incitatives d'entrevues : « Parmi vos amis, combien ont un casier judiciaire ou ont eu des démêlés avec la police – aucun, quelques-uns, la majorité? »	
A un partenaire criminel?	Indiquez « OUI » si le délinquant est marié ou vit en union de fait (y compris les partenaires de même sexe) avec une personne qui a des démêlés avec la justice (elle a été accusée et/ou reconnue coupable d'un acte criminel par le passé ou s'adonne actuellement à des activités criminelles). Peut aussi comprendre un partenaire de longue date qui ne cohabite pas (1 an ou plus). Questions incitatives d'entrevues : « Votre partenaire a-t-il eu des démêlés avec le système de justice pénale? »	
A des contacts avec des membres criminels de sa famille?	Indiquez « OUI » si le délinquant a régulièrement des contacts avec des membres de sa famille qui s'adonnent ou se sont adonnés à des activités criminelles. Questions incitatives d'entrevues : « Combien de contacts avez-vous eus avec votre famille au cours de la dernière année? Qu'en est-il maintenant? Y en a-t-il parmi eux qui ont un casier judiciaire? »	
Affilié à un gang de rue ou au crime organisé?	Indiquez « OUI » si l'une des situations suivantes s'applique : 1) le délinquant a été arrêté pendant qu'il participait à une activité	

	<p>criminelle avec des membres de gang connus ou des personnes affiliées; 2) le délinquant a déclaré qu'il était membre d'un gang ou affilié à un gang; 3) une décision judiciaire a confirmé la qualité de membre ou l'affiliation du délinquant; 4) une preuve matérielle (p. ex. une preuve écrite ou une photographie) a confirmé la qualité de membre ou l'appartenance; 5) des renseignements non officiels d'une source fiable (p. ex. un informateur, un rapport d'enquête communautaire) ont confirmé l'appartenance. Questions incitatives d'entrevues : « Connaissez-vous quelqu'un qui appartient à un gang? Avez-vous déjà noué des relations avec un membre ou un associé d'un gang connu? Avez-vous déjà fait partie d'un gang? »</p>	
Réside dans un secteur où le taux de criminalité est élevé?	<p>Indiquez « OUI » si le délinquant vit dans un secteur où le taux de criminalité est élevé (p. ex. prostitution, trafic de drogues, présence très visible de la police). Tenez compte de la perception du délinquant et des renseignements officiels. Questions incitatives d'entrevues : « Résidiez-vous dans un secteur où le taux de criminalité est élevé? Vous y sentiez-vous en sécurité la nuit? Vous faisiez-vous du souci pour vos enfants? Avez-vous remarqué des activités criminelles? La police se rendait-elle régulièrement dans votre quartier? »</p>	
Le soutien prosocial d'un partenaire intime est limité?	<p>Indiquez « OUI » si le délinquant ne bénéficie pas d'un soutien (instrumental ou affectif) d'un partenaire prosocial (p. ex. conjoint de fait, mari/femme, partenaire du même sexe, partenaire de longue date qui ne cohabite pas). Le soutien instrumental comprend l'aide concrète (p. ex. logement, argent) tandis que le soutien affectif comprend le soutien non concret (p. ex. quelqu'un à qui parler). S'il y a lieu, indiquez si le délinquant a été ou non expulsé (délinquants autochtones seulement) dans le domaine narratif. Questions incitatives d'entrevues : « Comment votre partenaire vous a-t-il aidé pendant la dernière année, depuis votre arrestation? Quelle a été la dernière fois où vous lui avez parlé? À l'extérieur, selon quelle fréquence lui avez-vous parlé (tous les jours, toutes les semaines, tous les mois)? A-t-elle/il un casier judiciaire? »</p>	
Le soutien prosocial de la famille est limité?	<p>Indiquez « OUI » si le délinquant ne bénéficie pas d'un soutien (instrumental ou affectif) d'un membre ou de membres de sa famille (y compris les membres de la famille</p>	

	<p>élargie). Le soutien instrumental comprend l'aide concrète (p. ex. logement, argent) tandis que le soutien affectif comprend le soutien non concret (p. ex. quelqu'un à qui parler). S'il y a lieu, indiquez si le délinquant a été ou non expulsé (délinquants autochtones seulement) dans la partie narrative. Questions incitatives d'entrevues : « Êtes-vous proche de votre famille? Des membres de votre famille vous ont-ils déjà aidé lorsque vous aviez besoin d'aide? Quelle a été la dernière fois où vous leur avez parlé? À l'extérieur, selon quelle fréquence leur avez-vous parlé (tous les jours, toutes les semaines, tous les mois)? Ont-ils un casier judiciaire? »</p>	
Le nombre d'amis prosociaux est limité?	<p>Indiquez « OUI » si le délinquant ne bénéficie pas d'un soutien (instrumental ou affectif) d'amis prosociaux. Le soutien instrumental comprend l'aide concrète (p. ex. logement, argent) tandis que le soutien affectif comprend le soutien non concret (p. ex. quelqu'un à qui parler). S'il y a lieu, indiquez si le délinquant a été ou non expulsé (délinquants autochtones seulement) dans la partie narrative. Questions incitatives d'entrevues : « Vous ont-ils déjà aidé lorsque vous aviez besoin d'aide (argent, leur parler d'un problème)? Quelle a été la dernière fois où vous avez parlé à vos amis? À l'extérieur, selon quelle fréquence leur avez-vous parlé (tous les jours, toutes les semaines, tous les mois)? Ont-ils un casier judiciaire? »</p>	
FRÉQUENTATIONS : COTE DU RENDEMENT DU TRAITEMENT ANTÉRIEUR		LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA COTATION
Sans objet	Aucune tentative antérieure.	
Très faible	La personne s'est inscrite, mais elle n'a pas terminé le programme. Elle a abandonné, a échoué ou on lui a demandé de partir.	
Faible	La personne a terminé le programme et elle a atteint l'objectif, mais il rien n'indique qu'elle se souvient du contenu du programme. On peut avoir noté ses présences et sa piètre motivation tout au long du programme.	
Moyen	La personne a terminé le cours et elle a atteint l'objectif, et il y a des preuves qu'elle se souvient au moins d'une partie du contenu du programme. On peut avoir noté sa présence assidue et son niveau de motivation élevé tout au long du programme.	
Supérieur à la moyenne	La personne a terminé le cours et elle a atteint l'objectif, et il y a des preuves qu'elle se souvient du contenu du programme et qu'elle l'applique à différentes situations dans la vie quotidienne (p. ex. relations interpersonnelles, difficultés liées au travail).	

	QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES
	<p>Que vous a appris le programme? Avez-vous assisté à la plupart des séances? **Pourquoi/Pourquoi pas? Avez-vous terminé le programme? ** Pourquoi/Pourquoi pas? Comment vous êtes-vous entendu avec le moniteur et les autres participants? Que disait le rapport final? **Points forts/points à améliorer? Comment le programme vous a-t-il aidé dans votre vie quotidienne? ** Pourquoi/Pourquoi pas?</p>
FRÉQUENTATIONS: COTATION DE LA MOTIVATION ACTUELLE	LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA COTATION
Sans objet	Aucun besoin
Faible	Ces personnes ne sont pas prêtes à commencer l'intervention. Elles ne reconnaissent pas du tout le fait qu'elles ont un besoin. Certaines personnes peuvent dire qu'elles « feront ce qu'il faut », mais il est évident qu'elles ne veulent poursuivre l'intervention qu'en raison des pressions externes (p. ex. pour obtenir une mise en liberté anticipée ou un transfèrement dans un établissement d'un niveau de sécurité inférieur). Il n'y a aucun véritable engagement à changer.
Modérée	Ces personnes songent à un traitement, mais elles sont encore incertaines. Elles croient qu'elles peuvent avoir besoin d'une intervention, mais elles sont encore ambivalentes : « elles veulent, mais ne veulent pas ». Elles peuvent reconnaître jusqu'à un certain point qu'il existe un déficit, mais elles ne savent pas encore quoi faire. Il n'y a pas encore de véritable engagement à changer. Ces personnes peuvent se soumettre à une intervention, mais elles ne le font que pour des raisons externes (p. ex. pour obtenir une mise en liberté anticipée ou un transfèrement dans un établissement d'un niveau de sécurité inférieur).
Élevée	Ces personnes sont tout à fait prêtes à commencer une intervention. Elles reconnaissent sans réserve qu'elles ont un besoin qui nécessite une intervention. Elles se sont engagées à changer et elles peuvent avoir déjà commencé à adopter des comportements en vue de changer. Ces personnes peuvent encore croire que la poursuite de l'intervention apportera des avantages externes (p. ex. obtenir une mise en liberté anticipée), mais elles sont surtout motivées pour des raisons internes (p. ex. elles le font pour elles-mêmes, « je veux changer mon mode de vie, je veux un changement »).
	QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES
	<p>Un traitement ou un recyclage vous intéresse-t-il? Pourquoi/Pourquoi pas? **Comment cela vous aiderait-il/ou ne vous aiderait-il pas? Qui d'autre bénéficie de l'intervention?</p>
FRÉQUENTATIONS : ANALYSE DU DOMAINE	LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA COTATION/QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES

	Présentez un compte rendu sommaire. Indiquez les points forts s'il y a lieu (p. ex. systèmes de soutien prosociaux).

DOMAINE RÉVISÉ DE LA TOXICOMANIE		
INDICATEURS	MESSAGES D'AIDE/ QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES	AIGUILLAGE VERS LES PROGRAMMES
A commencé à boire très jeune?	Indiquez « OUI » s'il y a des preuves que le fait de commencer à boire très jeune (moins de 16 ans) a nui à un aspect de la vie du délinquant (p. ex. expulsé/suspendu de l'école, difficultés avec les parents, soumis à une évaluation) ou si des rapports indiquent qu'il a été en état d'ébriété ou qu'il a eu la gueule de bois régulièrement (p. ex. au moins une fois par semaine) à un jeune âge. Questions incitatives d'entrevues : « À quel âge avez-vous commencé à consommer de l'alcool? « Avec qui étiez-vous? Selon quelle fréquence buviez-vous? Tous les jours, toutes les semaines ou tous les mois? Avez-vous déjà été suspendu ou expulsé de l'école pour avoir bu? Dans l'affirmative, combien de fois? Pouvez-vous m'en parler? Vos parents ou pourvoyeurs de soins vous ont-ils déjà parlé de votre consommation d'alcool? Avez-vous déjà suivi des séances de counseling parce que vous buviez? »	
Consomme souvent de l'alcool à l'excès?	Indiquez « OUI » si 1) il y a des preuves que le délinquant a bu au moins 5 (dans le cas des hommes) ou 4 (dans le cas des femmes) consommations en une seule séance pendant au moins deux jours d'affilée <u>et</u> 2) ce comportement a eu lieu <u>au moins</u> deux fois par mois. Questions incitatives d'entrevues : Au cours de la dernière année, combien de fois vous êtes-vous soûlé? L'avez-vous fait pendant plus de deux jours d'affilée? Dans l'affirmative, combien de fois : quelques fois par année, quelques fois par mois, toute la semaine? »	
A consommé de l'alcool et des drogues ensemble?	Indiquez « OUI » s'il y a des preuves (tenez compte de toutes les sources d'information, y compris le QIT, les rapports d'enquête communautaire, les résultats des entrevues) que le délinquant a consommé de l'alcool et des drogues ensemble au moins quelques fois par mois. Questions incitatives d'entrevues : « Avez-vous déjà consommé de l'alcool et des drogues en même temps? Décrivez les circonstances et la fréquence – quelques fois au cours de la dernière année, quelques fois par mois, toutes les	

	semaines? »	
La consommation d'alcool nuit au travail?	Indiquez « OUI » s'il y a des preuves que la consommation d'alcool par le délinquant a nui à son travail ou à ses études de quelque façon que ce soit (p. ex. congédié pour avoir été en état d'ébriété ou avoir eu la gueule de bois au travail, preuve d'un piètre rendement au travail en raison de la consommation d'alcool). <u>Nota</u> : Tenez compte du rendement scolaire des délinquants plus jeunes (s'il y a lieu) et de la gestion des responsabilités du ménage dans le cas des personnes qui travaillent à la maison. Questions incitatives d'entrevues : « Vous êtes-vous déjà absenté du travail ou des cours parce que vous aviez la gueule de bois? Avez-vous déjà été en état d'ébriété ou avez-vous déjà consommé de l'alcool au travail ou à l'école? Avez-vous déjà été congédié ou expulsé de l'école à cause de l'alcool? ». Dans le cas des personnes qui travaillent à la maison, posez la question suivante : « Croyez-vous que votre consommation d'alcool a nui à votre ménage et(ou) à vos enfants? Quelqu'un a-t-il déjà dit que votre consommation d'alcool nuisait à vos enfants ou à votre ménage? »	
La consommation d'alcool nuit aux relations interpersonnelles?	Indiquez « OUI » s'il y a des preuves que la consommation d'alcool du délinquant a nui à ses relations interpersonnelles avec des personnes importantes, dont ses partenaires intimes, les membres de sa famille ou ses amis (p. ex. perte d'amis à cause de l'alcool; la consommation d'alcool a entraîné le divorce ou la séparation, a causé des problèmes en général avec le partenaire intime, les enfants ou d'autres membres de la famille). Questions incitatives d'entrevues : « Quelqu'un a-t-il déjà fait état de ses préoccupations au sujet de votre consommation d'alcool? Votre famille a-t-elle déjà dit que vous aviez un problème d'alcool? Par exemple, votre partenaire a-t-il déjà demandé de l'aide parce que vous buviez ou vous a-t-il recommandé de demander de l'aide? Votre consommation d'alcool a-t-elle déjà provoqué des disputes ou des bagarres avec d'autres personnes? Dans l'affirmative, avec qui et à quelle fréquence - rarement, à l'occasion, souvent? »	
La consommation d'alcool nuit au bien-être physique et(ou) émotionnel?	Indiquez « OUI » s'il y a des preuves que la consommation d'alcool par le délinquant a causé des problèmes de santé physique (p. ex. problèmes de foie, intoxication alcoolique) ou affective (p. ex. intervention	

	<p>psychiatrique, sentiment de culpabilité/manque de sommeil ou stress causé par la consommation d'alcool).</p> <p>Questions incitatives d'entrevues : « Avez-vous déjà été hospitalisé à cause de la consommation d'alcool? Dans l'affirmative, combien de fois et pour quoi (p. ex. intoxication alcoolique, problèmes de foie)? Avez-vous déjà ressenti de la culpabilité ou perdu du sommeil à cause de votre consommation d'alcool? Dans l'affirmative, précisez. Avez-vous déjà reçu une aide psychiatrique ou une aide d'une autre personne à cause d'un problème affectif causé par votre consommation d'alcool (p. ex. clinique de santé mentale, travailleur social, membres du clergé, Aîné)? Dans l'affirmative, précisez. »</p>	
<p>La consommation excessive d'alcool fait partie du mode de vie du délinquant?</p>	<p>Indiquez « OUI » d'après les réponses aux indicateurs ci-dessus. De plus, indiquez « OUI » s'il y a d'autres preuves que le délinquant boit excessivement d'une manière régulière d'après les réponses aux questions qui suivent. Questions incitatives d'entrevues : « Avez-vous déjà trébuché, titubé ou zigzagué après avoir consommé de l'alcool? Dans l'affirmative, décrivez les circonstances et indiquez la fréquence, p. ex. tous les jours, toutes les semaines, tous les mois. Avez-vous déjà été malade (p. ex. vomissements, crampes d'estomac) après avoir bu? Dans l'affirmative, décrivez les circonstances et indiquez la fréquence. Avez-vous déjà perdu conscience après avoir bu? Dans l'affirmative, décrivez les circonstances et indiquez la fréquence. Buvez-vous le matin ou seul? Dans l'affirmative, décrivez les circonstances et indiquez la fréquence. Avez-vous déjà essayé de cesser de boire complètement ou de réduire votre consommation? Dans l'affirmative, précisez. Avez-vous déjà assisté à une réunion des Alcooliques Anonymes? Dans l'affirmative, décrivez les circonstances et indiquez la fréquence. »</p>	
<p>A commencé à consommer des drogues très jeune?</p>	<p>Indiquez « OUI » s'il y a des preuves d'une consommation régulière de drogues (au moins deux fois par mois) (y compris des drogues illicites, des solvants et des médicaments d'ordonnance en quantités plus grandes que la prescription) avant l'âge de 16 ans. Questions incitatives d'entrevues : « Quel âge aviez-vous lorsque vous avez consommé des drogues pour la première fois? Avec qui étiez-vous? Combien de fois avez-vous consommé des drogues? Était-ce</p>	

	tous les jours, toutes les semaines ou tous les mois? Avez-vous déjà été suspendu ou expulsé de l'école pour avoir consommé des drogues? Dans l'affirmative, combien de fois? Pouvez-vous m'en parler? Vos parents ou pourvoyeurs de soins vous ont-ils déjà parlé de votre consommation de drogues? Avez-vous participé à des séances de counseling en raison de votre consommation de drogues? »	
Consomme souvent des drogues à l'excès?	Indiquez « OUI » s'il y a des preuves que le délinquant a été « accro » aux drogues pendant deux jours ou plus d'affilée à au moins deux occasions distinctes pendant un mois donné. Questions incitatives d'entrevues : « Pendant la dernière année, combien de fois avez-vous consommé des drogues pendant plus de deux jours d'affilée? Dans l'affirmative, combien de fois? Quelques fois par année? Quelques fois par mois? Toutes les semaines? ».	
A consommé différentes drogues en même temps?	Indiquez « OUI » s'il y a des preuves (tenez compte de toutes les sources d'information, y compris le QIT, les rapports d'enquête communautaire, les résultats d'entrevues) que le délinquant a consommé plus de deux drogues en même temps (sans l'alcool) pendant une période relativement régulière (p. ex. au moins deux fois au cours des 12 derniers mois). Questions incitatives d'entrevues : « Avez-vous déjà consommé en même temps plus de deux drogues (sans l'alcool)? Décrivez les circonstances et indiquez la fréquence – quelques fois au cours des 12 derniers mois, quelques fois par mois, toutes les semaines? ».	
La consommation de drogues nuit au travail?	Indiquez « OUI » s'il y a des preuves que la consommation de drogues du délinquant nuit à son travail ou à ses études de quelque façon que ce soit (p. ex. congédié pour avoir été « high ou défoncé» ay travail, preuve d'un piètre rendement au travail en raison de la consommation de drogues). Nota : Tenez compte du rendement scolaire des délinquants plus jeunes (s'il y a lieu) et de la gestion des responsabilités du ménage dans le cas des personnes qui travaillent à la maison. Questions incitatives d'entrevues : « Vous êtes-vous déjà absenté du travail ou des cours parce que vous aviez la gueule de bois? Avez-vous déjà été high ou défoncé ou avez-vous déjà consommé des drogues au travail ou à l'école? Avez-vous déjà été congédié ou expulsé de l'école ou du travail à cause des drogues? ». Si la réponse à ces	

	<p>questions est affirmative, demandez au délinquant de préciser. Dans le cas des personnes qui travaillent à la maison, posez les questions suivantes : « Croyez-vous que votre consommation de drogues a nui à votre ménage et(ou) à vos enfants? Quelqu'un a-t-il déjà dit que votre consommation de drogues nuisait à vos enfants ou à votre ménage? Dans l'affirmative, pouvez-vous me donner des précisions? »</p>	
<p>La consommation de drogues nuit aux relations interpersonnelles?</p>	<p>Indiquez « OUI » s'il y a des preuves que la consommation de drogues du délinquant a nui à ses relations interpersonnelles avec des personnes importantes, dont ses partenaires intimes, les membres de sa famille ou ses amis (p. ex. perte d'amis à cause de la consommation de drogues, la consommation de drogues a entraîné le divorce ou la séparation, a causé des problèmes en général avec le partenaire intime, les enfants ou d'autres membres de la famille). Questions incitatives d'entrevues : « Quelqu'un a-t-il déjà fait état de ses préoccupations au sujet de votre consommation de drogues? Votre famille a-t-elle déjà dit que vous aviez un problème de drogues? Par exemple, votre partenaire a-t-il déjà demandé de l'aide parce que vous consommiez des drogues ou vous a-t-il recommandé de demander de l'aide? Votre consommation de drogues a-t-elle déjà provoqué des disputes ou des bagarres avec d'autres personnes? Dans l'affirmative, avec qui et à quelle fréquence - rarement, à l'occasion, souvent? »</p>	
<p>La consommation de drogues nuit au bien-être physique et(ou) émotionnel?</p>	<p>Indiquez « OUI » s'il y a des preuves que la consommation de drogues par le délinquant a causé des problèmes de santé physique (p. ex. problèmes de foie, intoxication) ou affectifs (p. ex. intervention psychiatrique, sentiment de culpabilité/manque de sommeil ou stress causé par la consommation de drogues). Questions incitatives d'entrevues : « Avez-vous déjà été hospitalisé à cause de la consommation de drogues? Dans l'affirmative, combien de fois et pour quoi (p. ex. intoxication, problèmes de foie)? Avez-vous déjà senti de la culpabilité ou perdu du sommeil à cause de votre consommation de drogues? Dans l'affirmative, précisez. Avez-vous déjà reçu une aide psychiatrique ou une aide d'une autre personne à cause d'un problème affectif causé par votre consommation de drogues (p. ex. clinique de santé mentale, travailleur social, membres du clergé,</p>	

	Aîné)? Dans l'affirmative, précisez. »	
La consommation régulière de drogues fait partie du mode de vie du délinquant?	Indiquez « OUI » d'après les réponses aux indicateurs ci-dessus. De plus, indiquez « OUI » s'il y a d'autres preuves que le délinquant consomme des drogues d'une manière régulière d'après les réponses aux questions qui suivent. Questions incitatives d'entrevues : « Au cours de la dernière année, à quelle fréquence avez-vous consommé des drogues illicites ou abusé de médicaments d'ordonnance? – Jamais, une fois par année, une fois par mois, une fois par semaine, tous les jours? ». Si la réponse n'est pas « jamais », posez les questions suivantes : « Décrivez les circonstances. Avec qui étiez-vous? Avez-vous déjà essayé de cesser complètement de consommer des drogues ou de réduire votre consommation? Dans l'affirmative, précisez. Avez-vous déjà assisté à des séances de Narcotiques anonymes? Dans l'affirmative, décrivez les circonstances et indiquez la fréquence. »	
La consommation de l'alcool ou de la drogue a conduit à enfreindre la loi?	Indiquez « OUI » s'il y a des preuves que le délinquant a été arrêté, accusé ou condamné pour avoir commis une infraction liée à l'alcool ou à la drogue. Questions incitatives d'entrevues : « Avez-vous déjà été arrêté, accusé ou condamné pour avoir commis une infraction liée à l'alcool ou à la drogue? »	
Devient violent lorsqu'il boit ou qu'il consomme des drogues?	Indiquez « OUI » s'il y a des preuves que le délinquant devient violent (agressivité physique) lorsqu'il consomme des drogues et(ou) de l'alcool. Questions incitatives d'entrevues : « Quelqu'un vous a-t-il déjà accusé de devenir violent lorsque vous consommez de l'alcool ou des drogues? »	
L'alcool et(ou) les drogues font partie du cycle de délinquance?	Indiquez « OUI » s'il y a des preuves que la consommation d'alcool et(ou) de drogues du délinquant fait clairement partie du cycle de délinquance (p. ex. le délinquant était généralement ivre ou défoncé lorsqu'il a commis l'infraction, la période précédant immédiatement l'infraction (4 semaines) s'est caractérisée par la consommation excessive d'alcool et(ou) de drogues). Questions incitatives d'entrevues : « Avez-vous déjà été sous l'effet de l'alcool ou des drogues lorsque vous avez commis un crime? »	

TOXICOMANIE : COTE DU RENDEMENT DU TRAITEMENT ANTÉRIEUR	LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA COTATION
Sans objet	Aucune tentative antérieure.
Très faible	La personne s'est inscrite, mais elle n'a pas terminé le programme. Elle a abandonné, a échoué ou on lui a demandé de partir.
Faible	La personne a terminé le programme et elle a atteint l'objectif, mais rien ni'indique qu'elle se souvient du contenu du programme. On peut avoir noté ses présences et sa piètre motivation tout au long du programme.
Moyenne	La personne a terminé le cours et elle a atteint l'objectif, et il y a des preuves qu'elle se souvient au moins d'une partie du contenu du programme. On peut avoir noté sa présence assidue et son niveau de motivation élevé tout au long du programme.
Supérieur à la moyenne	La personne a terminé le cours et elle a atteint l'objectif, et il y a des preuves qu'elle se souvient du contenu du programme et qu'elle l'applique à différentes situations dans la vie quotidienne (p. ex. relations interpersonnelles, difficultés liées au travail).
QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES	
	<p>Que vous a appris le programme? Avez-vous assisté à la plupart des séances? **Pourquoi/Pourquoi pas? Avez-vous terminé le programme? ** Pourquoi/Pourquoi pas? Comment vous êtes-vous entendu avec le moniteur et les autres participants? Que disait le rapport final? **Points forts/points à améliorer? Comment le programme vous a-t-il aidé dans votre vie quotidienne? ** Pourquoi/Pourquoi pas?</p>
TOXICOMANIE : COTATION DE LA MOTIVATION ACTUELLE	LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA COTATION
Sans objet	Aucun besoin
Faible	Ces personnes ne sont pas prêtes à commencer l'intervention. Elles ne reconnaissent pas du tout le fait qu'elles ont un besoin. Certaines personnes peuvent dire qu'elles « feront ce qu'il faut », mais il est évident qu'elles ne veulent poursuivre l'intervention qu'en raison des pressions externes (p. ex. pour obtenir une mise en liberté anticipée ou un transfèrement dans un établissement d'un niveau de sécurité inférieur). Il n'y a aucun véritable engagement à changer.
Modérée	Ces personnes songent à un traitement, mais elles sont encore incertaines. Elles croient qu'elles peuvent avoir besoin d'une intervention, mais elles sont encore ambivalentes : « elles veulent, mais ne veulent pas ». Elles peuvent reconnaître jusqu'à un certain point qu'il existe un déficit, mais elles ne savent pas encore quoi faire. Il n'y a pas encore de véritable engagement à changer. Ces personnes peuvent se soumettre à une intervention, mais elles ne le font que pour

	des raisons externes (p. ex. pour obtenir une mise en liberté anticipée ou un transfèrement dans un établissement d'un niveau de sécurité inférieur).
Élevée	Ces personnes sont tout à fait prêtes à commencer une intervention. Elles reconnaissent sans réserve qu'elles ont un besoin qui nécessite une intervention. Elles se sont engagées à changer et elles peuvent avoir déjà commencé à adopter des comportements en vue de changer. Ces personnes peuvent encore croire que la poursuite de l'intervention apportera des avantages externes (p. ex. obtenir une mise en liberté anticipée), mais elles sont surtout motivées pour des raisons internes (p. ex. elles le font pour elles-mêmes, « je veux changer mon mode de vie, je veux un changement »).
	QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES
	Un traitement ou un recyclage vous intéresse-t-il? Pourquoi/Pourquoi pas? **Comment cela vous aiderait-il/ou ne vous aiderait-il pas? Qui d'autre bénéficie de l'intervention?
ANALYSE DU DOMAINE	LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA COTATION/QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES
	Présentez un compte rendu sommaire. Indiquez les points forts s'il y a lieu (p. ex. preuve de périodes de sobriété par le passé/preuve que le traitement a été un succès par le passé). Questions incitatives d'entrevues : Avez-vous déjà remarqué ce qui ou qui vous avait incité à consommer des drogues ou de l'alcool. Qui sont les personnes les plus importantes qui pourraient vous aider à cesser de consommer de l'alcool ou des drogues?

DOMAINE RÉVISÉ DU COMPORTEMENT DANS LA COLLECTIVITÉ		
INDICATEURS	MESSAGES D'AIDE/ QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES	AIGUILLAGE VERS LES PROGRAMMES
Instabilité du logement?	Indiquez « OUI » s'il y a des preuves (tenez compte de toutes les sources d'information, y compris la cote d'instabilité avant l'incarcération d'après l'Échelle de classement par niveau de sécurité) que le délinquant a changé souvent de lieux de résidence (p. ex. trois fois ou plus pendant la dernière année) sans avoir de bonnes raisons. Questions incitatives d'entrevues : « À combien d'endroits différents avez-vous vécu au cours de la dernière année? Avec qui avez-vous vécu? Pourquoi avez-vous changé de lieux de résidence si souvent? »	Programme d'intégration communautaire
Instabilité financière?	Indiquez « OUI » s'il y a des preuves d'instabilité financière. Par exemple : aucun compte en banque, piètre cote de crédit, pas d'économies, défaut de payer ses factures ou ses emprunts, déclaration de faillite, reprise de possession par la banque. Questions incitatives d'entrevues : « Avez-vous un compte en banque? Avez-vous accès au crédit? Avez-vous déjà déclaré faillite? A-t-on repris possession de vos meubles ou de votre voiture? Avez-vous déjà possédé une maison? Dans l'affirmative, avez-vous déjà omis de payer votre hypothèque? Combien de fois payez-vous les factures à temps – toujours, parfois, rarement, jamais? »	Programme d'intégration communautaire
A eu recours aux services sociaux?	Indiquez « OUI » s'il y a des preuves que le délinquant a eu recours aux services sociaux au cours de la dernière année. Indiquez « OUI » dans le cas des délinquants autochtones qui peuvent avoir travaillé pour la bande tout en touchant des prestations d'aide sociale. Questions incitatives d'entrevues : « Avez-vous déjà touché des prestations d'aide sociale? »	Programme d'intégration communautaire
Les activités constructives de loisirs sont limitées?	Indiquez « OUI » si le délinquant ne participe pas régulièrement à des passe-temps ou des activités organisées. Par exemple : réparation de voitures, sports/exercice, activités familiales, jardinage, projets de rénovation de la maison, artisanat, camping, dessin, bénévolat, chant, activités culturelles/spirituelles. Les activités particulières aux Premières nations comprennent les cercles, les sacs de	Programme d'intégration communautaire

	<p>médecine, les cercles de tambour, les pow-wows et fêtes, les sueries, les cérémonies de purification, les aliments, les tenues, la musique, l'artisanat, les cérémonies du calumet et la recherche de la vision. Les activités propres aux Métis comprennent : le tissage (Sask.), la fabrication de colliers, le battement de pieds et violon. Les activités propres aux Inuits comprennent : le chant guttural, les fêtes agrémentées de nourriture traditionnelle, la danse du tambour et la sculpture. Ne comptez pas toutes les activités passives déclarées (p. ex. parties, bars, se tenir avec les amis, dormir, écouter de la musique, regarder la télé). Questions incitatives d'entrevues : « Lorsque vous ne travaillez pas ou que vous ne vous occupez pas de vos enfants, que faites-vous dans vos temps libres? Faites-vous partie d'un groupe? Combien de fois participez-vous à cette activité – tous les jours, toutes les semaines, tous les mois, toute l'année? Participez-vous à des activités culturelles ou spirituelles? Dans l'affirmative, combien de fois? »</p>	
Le lien avec la collectivité est limité?	<p>Indiquez « OUI » si le délinquant est isolé ou s'il n'a pas de lien avec la collectivité. Il convient de noter que la raison de l'absence de lien avec la collectivité doit être expliquée dans la partie narrative. Par exemple, certains délinquants peuvent choisir de s'isoler de la collectivité. Par contre, d'autres peuvent souhaiter en faire partie, mais ils ne le peuvent pas (p. ex. délinquants sexuels, délinquants expulsés, ignorants des possibilités offertes). Voici des exemples de liens avec la collectivité : Grands Frères et Grandes Sœurs, ligues sportives, communauté spirituelle et bénévolat. Soyez conscient de l'appartenance à des groupes qui favorise les activités criminelles (p. ex. les délinquants sexuels et les Scouts). Questions incitatives d'entrevues : « Que faites-vous dans vos temps libres? Faites-vous du bénévolat actuellement? Faites-vous partie d'une organisation? Précisez. Croyez-vous avoir des liens avec la collectivité? Dans l'affirmative, pourquoi? Dans la négative, pourquoi pas? ».</p>	Programme d'intégration communautaire
L'utilisation des ressources communautaires est limitée?	<p>Indiquez « OUI » si le délinquant ne connaît pas les ressources communautaires, s'il choisit de ne pas y avoir accès ou s'il n'y a pas accès. Donnez la raison dans la section narrative. Le soutien comprend le soutien instrumental (p. ex. logement, argent, déplacement en voiture, aliments), le soutien</p>	Programme d'intégration communautaire

	<p>en matière d'information (p. ex. comment obtenir un NAS, un permis de conduire, présenter une demande d'assurance-emploi) et le soutien affectif (p. ex. service d'aide téléphonique). S'il y a lieu, indiquez dans les commentaires narratifs si le délinquant a été expulsé. Questions incitatives d'entrevues : « Avez-vous déjà eu recours à la collectivité pour obtenir un soutien? Précisez. »</p>	
COMPORTEMENT DANS LA COLLECTIVITÉ : COTE DU RENDEMENT DU TRAITEMENT ANTÉRIEUR	LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA COTATION	
Sans objet	Aucune tentative antérieure.	
Très faible	La personne s'est inscrite, mais elle n'a pas terminé le programme. Elle a abandonné, a échoué ou on lui a demandé de partir.	
Faible	La personne a terminé le programme et elle a atteint l'objectif, mais rien n'indique qu'elle se souvient du contenu du programme. On peut avoir noté ses présences et sa piètre motivation tout au long du programme.	
Moyen	La personne a terminé le cours et elle a atteint l'objectif, et il y a des preuves qu'elle se souvient au moins d'une partie du contenu du programme. On peut avoir noté sa présence assidue et son niveau de motivation élevé tout au long du programme.	
Supérieur à la moyenne	La personne a terminé le cours et elle a atteint l'objectif, et il y a des preuves qu'elle se souvient du contenu du programme et qu'elle applique à différentes situations dans la vie quotidienne (p. ex. relations interpersonnelles, difficultés liées au travail).	
	QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES	
	<p>Que vous a appris le programme? Avez-vous assisté à la plupart des séances? **Pourquoi/Pourquoi pas? Avez-vous terminé le programme? ** Pourquoi/Pourquoi pas? Comment vous êtes-vous entendu avec le moniteur et les autres participants? Que disait le rapport final? **Points forts/points à améliorer? Comment le programme vous a-t-il aidé dans votre vie quotidienne? ** Pourquoi/Pourquoi pas?</p>	

COMPORTEMENT DANS LA COLLECTIVITÉ : COTATION DE LA MOTIVATION ACTUELLE	LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA COTATION
Sans objet	Aucun besoin
Faible	Ces personnes ne sont pas prêtes à commencer l'intervention. Elles ne reconnaissent pas du tout le fait qu'elles ont un besoin. Certaines personnes peuvent dire qu'elles « feront ce qu'il faut », mais il est évident qu'elles ne veulent poursuivre l'intervention qu'en raison des pressions externes (p. ex. pour obtenir une mise en liberté anticipée ou un transfèrement dans un établissement d'un niveau de sécurité inférieur). Il n'y a aucun véritable engagement à changer.
Modérée	Ces personnes songent à un traitement, mais elles sont encore incertaines. Elles croient qu'elles peuvent avoir besoin d'une intervention, mais elles sont encore ambivalentes : « elles veulent, mais ne veulent pas ». Elles peuvent reconnaître jusqu'à un certain point qu'il existe un déficit, mais elles ne savent pas encore quoi faire. Il n'y a pas encore de véritable engagement à changer. Ces personnes peuvent se soumettre à une intervention, mais elles ne le font que pour des raisons externes (p. ex. pour obtenir une mise en liberté anticipée ou un transfèrement dans un établissement d'un niveau de sécurité inférieur).
Élevée	Ces personnes sont tout à fait prêtes à commencer une intervention. Elles reconnaissent sans réserve qu'elles ont un besoin qui nécessite une intervention. Elles se sont engagées à changer et elles peuvent avoir déjà commencé à adopter des comportements en vue de changer. Ces personnes peuvent encore croire que la poursuite de l'intervention apportera des avantages externes (p. ex. obtenir une mise en liberté anticipée), mais elles sont surtout motivées pour des raisons internes (p. x. elles le font pour elles-mêmes, « je veux changer mon mode de vie, je veux un changement »).
QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES	
	Un traitement ou un recyclage vous intéresse-t-il? Pourquoi/Pourquoi pas? **Comment cela vous aiderait-il/ou ne vous aiderait-il pas? Qui d'autre bénéficie de l'intervention?
ANALYSE DU DOMAINE	LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA COTATION/QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES
	Présentez un compte rendu sommaire (y compris une analyse de l'isolement imposé par rapport à l'isolement voulu; s'applique en particulier aux femmes victimes de la violence de leur partenaire et aux délinquants autochtones qui ont été expulsés). Indiquez les points forts s'il y a lieu.

DOMAINE DE LA VIE PERSONNELLE ET AFFECTIVE		
INDICATEURS	MESSAGES D'AIDE/ QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES	AIGUILLAGE VERS LES PROGRAMMES
A des idées étroites et rigides?	<p>Les personnes qui ont un mode de pensée étroit et rigide se caractérisent par la pensée unique et l'étroitesse d'esprit. Elles tiennent à leurs idées malgré les preuves du contraire. Elles trouvent difficile de voir une situation d'un autre point de vue. En plus des renseignements auxiliaires (p. ex. évaluations antérieures, enquêtes communautaires, rapports présentenciels, etc.), vous pouvez utiliser la méthode suivante pour déterminer si une personne doit recevoir la cote « OUI » pour cet indicateur. Demandez-lui son opinion au sujet d'une question courante (p. ex. les parents qui travaillent par rapport aux parents qui restent à la maison). Après qu'elle a répondu, essayez de faire valoir des arguments en faveur du point de vue opposé. Les personnes qui semblent attribuer au moins une certaine valeur aux deux aspects de la question ne seraient pas considérées comme ayant des idées étroites et rigides (p. ex. « même si je crois que les femmes devraient rester à la maison pour élever les enfants, il est très difficile de le faire de nos jours parce que les frais de garderie peuvent être très élevés »).</p> <p>Questions incitatives d'entrevues : « À votre avis, qui devrait être le principal responsable de l'éducation des enfants? Pourquoi/pourquoi pas? »</p>	Raisonnement et réadaptation
Capacité limitée de reconnaître ses problèmes?	<p>Indiquez « OUI » s'il n'y a pas de preuves que le délinquant croit qu'il a des problèmes à résoudre. L'indicateur ne vise <i>pas</i> à repérer les personnes qui nient ou minimisent la responsabilité de leurs actes criminels.</p> <p>Questions incitatives d'entrevues : « Y a-t-il des aspects de votre vie que vous aimeriez améliorer? Dans l'affirmative, quels sont-ils et pourquoi voulez-vous faire quelque chose à ce sujet? Dans la négative, pourquoi? »</p> <p>[continuez d'approfondir la question s'il y a lieu], « Qu'en est-il de votre famille, de vos amis, de votre travail, de vos finances, de vos émotions? Avez-vous des problèmes dans l'un de ces domaines? Pourquoi/pourquoi pas? »</p>	Raisonnement et réadaptation
La capacité de générer des choix est limitée?	Indiquez « OUI » s'il y a des preuves que le délinquant trouve difficile de générer un	Raisonnement et réadaptation

	<p>certain nombre de solutions différentes lorsqu'il fait face à un problème (p. ex. il est incapable de faire du remue-méninges). Vous pouvez envisager comment le délinquant répond à un problème hypothétique.</p> <p>Questions incitatives d'entrevues : « Comment feriez-vous face ou avez-vous fait face à la situation suivante (dispute avec votre partenaire, perte récente d'un emploi)? »</p>	
Capacité limitée d'établir un lien entre les actions et les conséquences?	<p>Indiquez « OUI » s'il y a des preuves que le délinquant a de la difficulté à établir un lien entre les actions (p. ex. quitter un emploi) et les conséquences (p. ex., ne pourra pas payer ses factures ou acheter de la nourriture et créera un conflit avec son ou sa partenaire). Il faut tenir compte des conséquences à court terme et à long terme. Questions incitatives d'entrevues : « Comment vos actes criminels ont-ils influé sur vos relations, vos possibilités d'emploi, vos enfants? ».</p>	Raisonnement et réadaptation
A de la difficulté à faire face au stress?	<p>Indiquez « OUI » s'il y a des preuves que le délinquant devient agressif, abuse de l'alcool ou des drogues ou évite complètement les situations problématiques lorsqu'il est stressé. Les personnes qui ont du mal à faire face au stress ne font pas appel aux autres pour obtenir un soutien ou ne recherchent pas des solutions à long terme. Souvent, leurs réponses ont tendance à aggraver plutôt qu'à résoudre le problème original (il faut noter que tous les problèmes ne causent pas du stress).</p> <p>Questions incitatives d'entrevues : « Décrivez un événement récent de votre vie qui vous a causé du stress. Comment avez-vous réagi? Comment les autres croyaient-ils que vous faisiez face au problème? ».</p>	
Renonce rapidement lorsqu'il est mis au défi?	<p>Indiquez « OUI » s'il y a des preuves que le délinquant ne persiste pas dans l'atteinte de ses objectifs. Questions incitatives d'entrevues : Sans objet.</p>	
Impulsif?	<p>Indiquez « OUI » si l'un des cas suivants s'applique : le délinquant ne s'arrête pas pour réfléchir avant d'agir, recherche une satisfaction immédiate, adopte des comportements impulsifs (commet des crimes sur un coup de tête, a occupé de nombreux emplois, a de nombreuses relations, admet prendre des décisions trop rapidement qu'il regrette par la suite. Questions incitatives d'entrevues : « Avez-vous planifié vos crimes ou les avez-vous commis sur un coup de tête? ».</p>	
Recherche les sensations fortes?	<p>Indiquez « OUI » si le délinquant recherche des situations (criminelles ou prosociales) qui lui causent des émotions fortes. Ces personnes peuvent se décrire comme des adeptes des</p>	

	<p>sensations fortes qui peuvent s'ennuyer rapidement. Elles disent avoir des sensations fortes lorsqu'elles commettent un crime.</p> <p>Questions incitatives d'entrevues : « Comment vous sentez-vous lorsque vous commettez un crime? Excité, nerveux? Aimez-vous courir des risques? ».</p>	
Problème de jeu?	<p>Indiquez « OUI » si le jeu a nui à au moins un aspect de votre vie (travail, finances, relations, système de justice pénale). Questions incitatives d'entrevues : « Avez-vous déjà parié à un champ de courses, un casino ou un événement sportif? Quelqu'un vous a-t-il déjà dit que vous gaspilliez trop de temps ou d'argent en vous adonnant au jeu? Avez-vous déjà eu une dispute avec quelqu'un au sujet du jeu? Avez-vous déjà contracté des dettes à cause du jeu? ».</p>	
A de la difficulté à se fixer des objectifs à long terme?	<p>Indiquez « OUI » si le délinquant vit au jour le jour et ne pense pas à l'avenir. Le délinquant vit le moment présent et manque généralement de but dans la vie. Questions incitatives d'entrevues : « Avez-vous des objectifs à long terme? Où aimeriez-vous être dans cinq ans? ».</p>	
A de la difficulté à se fixer des objectifs réalistes?	<p>Indiquez « OUI » si les plans du délinquant ne sont pas conformes à ses aptitudes actuelles ou à sa capacité de s'améliorer. Déterminez si les attentes du délinquant en matière de mode de vie semblent correspondre à son potentiel de gains, à ses antécédents scolaires, à ses antécédents professionnels et à son expérience. Les exemples comprennent les attentes irréalistes en matière d'emploi, compte tenu du niveau de scolarité, des antécédents professionnels et des antécédents criminels (p. ex. une délinquant sexuel qui veut travailler avec des enfants). Questions incitatives d'entrevues : « Qu'aimeriez-vous accomplir à l'avenir? ».</p>	
A de la difficulté à gérer son temps?	<p>Indiquez « OUI » si le délinquant est incapable de se fixer des priorités et de gérer son temps de manière appropriée. Questions incitatives d'entrevues : « Aimez-vous planifier votre temps ou prenez-vous vos décisions au jour le jour? Vous sentez-vous pressé par le temps? Le fait d'être désorganisé vous cause-t-il du stress? ».</p>	
La capacité de s'affirmer est limitée?	<p>Indiquez « OUI » s'il y a des preuves que le délinquant a de la difficulté à demander ou à refuser des choses dans ses interactions avec les autres. A de la difficulté à énoncer son point de vue. Questions incitatives d'entrevues : « Comment vous sentez-vous jusqu'à maintenant? Avez-vous des questions à poser? Y a-t-il quelque chose que vous</p>	

	aimeriez que j'examine pour vous? ».	
L'aptitude à écouter est limitée?	Indiquez « OUI » si le délinquant a de la difficulté à écouter pendant l'entrevue.	
A de la difficulté à résoudre des problèmes interpersonnels?	Indiquez « OUI » si le délinquant ne résout pas efficacement ses conflits interpersonnels (avec d'autres personnes). Par exemple, lorsqu'il fait face à un conflit avec une autre personne (p. ex. dispute avec son partenaire, désaccord avec le patron au sujet de la charge de travail, désaccord au sujet de l'argent avec un ami), le délinquant a recours à des solutions à court terme, consomme des drogues ou de l'alcool, ne résout pas le problème complètement ou réagit d'une telle manière qu'il aggrave le problème (p. ex. réagit avec agressivité, antagonise l'autre personne). Questions incitatives d'entrevues : « Décrivez une situation récente où vous avez rencontré une forme de conflit avec une autre personne. Qu'est-il arrivé? Comment la situation a-t-elle été résolue? ».	
Manipule les autres pour atteindre ses objectifs?	Indiquez « OUI » s'il y a des preuves que le délinquant influence les autres à l'aide de moyens trompeurs ou frauduleux (p. ex. crimes frauduleux, mensonges chroniques). Questions incitatives d'entrevues : « Quelqu'un vous a-t-il déjà accusé d'être indigne de confiance ou manipulateur? ».	
La capacité d'empathie est limitée?	Indiquez « OUI » s'il y a des preuves que le délinquant ne tient pas compte des effets de ses actions sur les autres ou s'il est incapable de comprendre le point de vue ou les sentiments d'une autre personne (tenez compte des condamnations et des autres aspects de la vie du délinquant). Questions incitatives d'entrevues : « Quel est l'effet de votre ou de vos crimes sur la ou les victimes? Votre condamnation a-t-elle fait du mal à d'autres personnes? Dans l'affirmative, indiquez qui et comment. Avez-vous d'autres regrets qui ne sont pas liés directement au crime? Dans l'affirmative, précisez. »	
Fait souvent des crises de colère?	Indiquez « OUI » s'il y a des preuves que le délinquant est souvent furieux (une fois par semaine ou plus) (il dit qu'il « voit rouge » ou qu'il est dans une colère noire) dans diverses situations (p. ex., conflit interpersonnel, petits contretemps). De plus, déterminez si le délinquant dit qu'il est « furieux » pendant des périodes prolongées. Questions incitatives d'entrevues : « Avez-vous déjà « vu rouge » ou vous êtes-vous déjà senti en colère au point de ne plus savoir ce que vous faisiez ? Quelqu'un vous a-t-il déjà dit que vous avez un problème de maîtrise de la colère? ».	

Réprime souvent sa colère?	Indiquez « OUI » s'il y a des preuves que le délinquant réprime souvent (une fois par semaine ou plus) ses sentiments de colère. Questions incitatives d'entrevues : « Lorsque vous êtes en colère, que faites-vous habituellement? « En parlez-vous à quelqu'un? Vous arrive-t-il d'y penser beaucoup, mais sans jamais faire quoi que ce soit? ».	
Agit souvent d'une manière agressive?	Indiquez « OUI » s'il y a des preuves que le délinquant use de violence verbale et(ou) physique ou fait des menaces contre d'autres personnes dans diverses situations (travail, relations). Il faut noter que des personnes peuvent être en colère, mais qu'elles n'expriment pas cette colère. Cet indicateur concerne les actions plutôt que les sentiments. Questions incitatives d'entrevues : « Quelqu'un vous a-t-il déjà décrit comme violent ou agressif? ».	
A une tolérance limitée aux frustrations?	Indiquez « OUI » s'il y a des preuves que le délinquant réagit de manière non appropriée (p. ex. impatient, fermer ou rouler les yeux, claquer la porte) en réponse à des tracas de la vie quotidienne (attendre trop longtemps l'ascenseur, rater l'autobus, rendez-vous annulé, etc.). Questions incitatives d'entrevues : « Quelles sont les choses qui vous frustrent tous les jours? Comment réagissez-vous? Vous décririez-vous comme patient et détendu? ».	
Interprète souvent les situations neutres comme hostiles?	Indiquez « OUI » s'il y a des preuves que le délinquant interprète les actions d'autres personnes comme hostiles, malicieuses ou délibérément provocatrices, quelle que soit la motivation réelle. Par conséquent, dans les situations ambiguës (p. ex. sans plus de renseignements, il est impossible de connaître la véritable motivation), le délinquant voit une « intention hostile ». Lorsque vous cotez cet indicateur, examinez comment le délinquant vous a répondu tout au long de l'entrevue. Questions incitatives d'entrevues : « Vos amis vous accusent-ils d'avoir une réaction excessive ou d'attacher trop d'importance à une situation donnée? ».	
A des préférences sexuelles déviantes?	Indiquez « OUI » si les données phallométriques supplémentaires montrent que le délinquant a des préférences sexuelles déviantes (p. ex. envers les enfants, les relations sexuelles non consensuelles entre adultes). Il faut noter qu'un délinquant sexuel ne doit pas recevoir nécessairement une cote « OUI ». Questions incitatives d'entrevues : Sans objet (examiner les résultats de l'évaluation supplémentaire; s'ils ne sont pas	

	disponibles, laissez en blanc)	
A des attitudes sexuelles déviantes?	Indiquez « OUI » si le délinquant a des comportements qui dénotent une activité sexuelle illégale (p. ex. relations sexuelles non consensuelles entre adultes; relations sexuelles entre des adultes et des enfants). Il faut noter qu'un délinquant sexuel ne doit pas recevoir nécessairement une cote « OUI ». Questions incitatives d'entrevues : (pour les délinquants sexuels seulement) :	
APPRENTISSAGE COGNITIF DES COMPÉTENCES : COTE DU RENDEMENT DU TRAITEMENT ANTÉRIEUR	LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA COTATION	
Sans objet	Aucune tentative antérieure.	
Très faible	La personne s'est inscrite, mais elle n'a pas terminé le programme. Elle a abandonné, a échoué ou on lui a demandé de partir.	
Faible	La personne a terminé le programme et elle a atteint l'objectif, mais rien n'indique qu'elle se souvient du contenu du programme. On peut avoir noté ses présences et sa piètre motivation tout au long du programme.	
Moyen	La personne a terminé le cours et elle a atteint l'objectif, et il y a des preuves qu'elle se souvient au moins d'une partie du contenu du programme. On peut avoir noté sa présence assidue et son niveau de motivation élevé tout au long du programme.	
Supérieur à la moyenne	La personne a terminé le cours et elle a atteint l'objectif, et il y a des preuves qu'elle se souvient du contenu du programme et qu'elle l'applique à différentes situations dans la vie quotidienne (p. ex. relations interpersonnelles, difficultés liées au travail).	
	QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES	
	Que vous a appris le programme? Avez-vous assisté à la plupart des séances? **Pourquoi/Pourquoi pas? Avez-vous terminé le programme? ** Pourquoi/Pourquoi pas? Comment vous êtes-vous entendu avec le moniteur et les autres participants? Que disait le rapport final? **Points forts/points à améliorer? Comment le programme vous a-t-il aidé dans votre vie quotidienne? ** Pourquoi/Pourquoi pas?	
APPRENTISSAGE COGNITIF DES COMPÉTENCES: COTATION DE LA MOTIVATION ACTUELLE	LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA COTATION	
Sans objet	Aucun besoin	

Faible	Ces personnes ne sont pas prêtes à commencer l'intervention. Elles ne reconnaissent pas du tout le fait qu'elles ont un besoin. Certaines personnes peuvent dire qu'elles « feront ce qu'il faut », mais il est évident qu'elles ne veulent poursuivre l'intervention qu'en raison des pressions externes (p. ex. pour obtenir une mise en liberté anticipée ou un transfèrement dans un établissement d'un niveau de sécurité inférieur). Il n'y a aucun véritable engagement à changer.
Modérée	Ces personnes songent à un traitement, mais elles sont encore incertaines. Elles croient qu'elles peuvent avoir besoin d'une intervention, mais elles sont encore ambivalentes : « elles veulent, mais ne veulent pas ». Elles peuvent reconnaître jusqu'à un certain point qu'il existe un déficit, mais elles ne savent pas encore quoi faire. Il n'y a pas encore de véritable engagement à changer. Ces personnes peuvent se soumettre à une intervention, mais elles ne le font que pour des raisons externes (p. ex. pour obtenir une mise en liberté anticipée ou un transfèrement dans un établissement d'un niveau de sécurité inférieur).
Élevée	Ces personnes sont tout à fait prêtes à commencer une intervention. Elles reconnaissent sans réserve qu'elles ont un besoin qui nécessite une intervention. Elles se sont engagées à changer et elles peuvent avoir déjà commencé à adopter des comportements en vue de changer. Ces personnes peuvent encore croire que la poursuite de l'intervention apportera des avantages externes (p. ex. obtenir une mise en liberté anticipée), mais elles sont surtout motivées pour des raisons internes (p. ex. elles le font pour elles-mêmes, « je veux changer mon mode de vie, je veux un changement »).
QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES	
	Un traitement ou un recyclage vous intéresse-t-il? Pourquoi/Pourquoi pas? **Comment cela vous aiderait-il/ou ne vous aiderait-il pas? Qui d'autre bénéficie de l'intervention?
GESTION DE LA VIOLENCE/COLÈRE : COTE DU RENDEMENT DU TRAITEMENT ANTÉRIEUR	LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA COTATION
Sans objet	Aucune tentative antérieure.
Très faible	La personne s'est inscrite, mais elle n'a pas terminé le programme. Elle a abandonné, a échoué ou on lui a demandé de partir.
Faible	La personne a terminé le programme et elle a atteint l'objectif, mais rien n'indique qu'elle se souvient du contenu du programme. On peut avoir noté ses présences et sa piètre motivation tout au long du programme.
Moyen	La personne a terminé le cours et elle a atteint l'objectif, et il y a des preuves qu'elle se souvient au moins d'une partie du contenu du programme. On peut avoir noté sa présence assidue et son niveau de motivation élevé tout au long du programme.
Supérieur à la moyenne	La personne a terminé le cours et elle a atteint l'objectif, et il y a des preuves qu'elle se souvient du contenu du programme et qu'elle l'applique à différentes situations dans la vie quotidienne (p. ex. relations interpersonnelles, difficultés liées au travail).
QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES	

	<p>Que vous a appris le programme? Avez-vous assisté à la plupart des séances? **Pourquoi/Pourquoi pas? Avez-vous terminé le programme? ** Pourquoi/Pourquoi pas? Comment vous êtes-vous entendu avec le moniteur et les autres participants? Que disait le rapport final? **Points forts/points à améliorer? Comment le programme vous a-t-il aidé dans votre vie quotidienne? ** Pourquoi/Pourquoi pas?</p>
GESTION DE LA VIOLENCE/COLÈRE : COTATION DE LA MOTIVATION ACTUELLE	LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA COTATION
Sans objet	Aucun besoin
Faible	Ces personnes ne sont pas prêtes à commencer l'intervention. Elles ne reconnaissent pas du tout le fait qu'elles ont un besoin. Certaines personnes peuvent dire qu'elles « feront ce qu'il faut », mais il est évident qu'elles ne veulent poursuivre l'intervention qu'en raison des pressions externes (p. ex. pour obtenir une mise en liberté anticipée ou un transfèrement dans un établissement d'un niveau de sécurité inférieur). Il n'y a aucun véritable engagement à changer.
Modérée	Ces personnes songent à un traitement, mais elles sont encore incertaines. Elles croient qu'elles peuvent avoir besoin d'une intervention, mais elles sont encore ambivalentes : « elles veulent, mais ne veulent pas ». Elles peuvent reconnaître jusqu'à un certain point qu'il existe un déficit, mais elles ne savent pas encore quoi faire. Il n'y a pas encore de véritable engagement à changer. Ces personnes peuvent se soumettre à une intervention, mais elles ne le font que pour des raisons externes (p. ex. pour obtenir une mise en liberté anticipée ou un transfèrement dans un établissement d'un niveau de sécurité inférieur).
Élevée	Ces personnes sont tout à fait prêtes à commencer une intervention. Elles reconnaissent sans réserve qu'elles ont un besoin qui nécessite une intervention. Elles se sont engagées à changer et elles peuvent avoir déjà commencé à adopter des comportements en vue de changer. Ces personnes peuvent encore croire que la poursuite de l'intervention apportera des avantages externes (p. ex. obtenir une mise en liberté anticipée), mais elles sont surtout motivées pour des raisons internes (p. ex. elles le font pour elles-mêmes, « je veux changer mon mode de vie, je veux un changement »).
	QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES
	<p>Un traitement ou un recyclage vous intéresse-t-il? Pourquoi/Pourquoi pas? **Comment cela vous aiderait-il/ou ne vous aiderait-il pas? Qui d'autre bénéficie de l'intervention?</p>
PROGRAMMES POUR LES DÉLINQUANTS	

SEXUELS : COTE DU RENDEMENT DU TRAITEMENT ANTÉRIEUR	LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA COTATION
Sans objet	Aucune tentative antérieure.
Très faible	La personne s'est inscrite, mais elle n'a pas terminé le programme. Elle a abandonné, a échoué ou on lui a demandé de partir.
Faible	La personne a terminé le programme et elle a atteint l'objectif, mais rien n'indique qu'elle se souvient du contenu du programme. On peut avoir noté ses présences et sa piètre motivation tout au long du programme.
Moyen	La personne a terminé le cours et elle a atteint l'objectif, et il y a des preuves qu'elle se souvient au moins d'une partie du contenu du programme. On peut avoir noté sa présence assidue et son niveau de motivation élevé tout au long du programme.
Supérieur à la moyenne	La personne a terminé le cours et elle a atteint l'objectif, et il y a des preuves qu'elle se souvient du contenu du programme et qu'elle l'applique à différentes situations dans la vie quotidienne (p. ex. relations interpersonnelles, difficultés liées au travail).
	QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES
	<p>Que vous a appris le programme? Avez-vous assisté à la plupart des séances? **Pourquoi/Pourquoi pas? Avez-vous terminé le programme? ** Pourquoi/Pourquoi pas? Comment vous êtes-vous entendu avec le moniteur et les autres participants? Que disait le rapport final? **Points forts/points à améliorer? Comment le programme vous a-t-il aidé dans votre vie quotidienne? ** Pourquoi/Pourquoi pas?</p>
PROGRAMMES POUR LES DÉLINQUANTS SEXUELS: COTATION DE LA MOTIVATION ACTUELLE	LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA COTATION
Sans objet	Aucun besoin
Faible	Ces personnes ne sont pas prêtes à commencer l'intervention. Elles ne reconnaissent pas du tout le fait qu'elles ont un besoin. Certaines personnes peuvent dire qu'elles « feront ce qu'il faut », mais il est évident qu'elles ne veulent poursuivre l'intervention qu'en raison des pressions externes (p. ex. pour obtenir une mise en liberté anticipée ou un transfèrement dans un établissement d'un niveau de sécurité inférieur). Il n'y a aucun véritable engagement à changer.
Modérée	Ces personnes songent à un traitement, mais elles sont encore incertaines. Elles croient qu'elles peuvent avoir besoin d'une intervention, mais elles sont encore ambivalentes : « elles veulent, mais ne veulent pas ». Elles peuvent reconnaître jusqu'à un certain point qu'il existe un déficit, mais elles ne savent pas encore quoi faire. Il n'y a pas encore de véritable engagement à changer. Ces personnes peuvent se soumettre à une

	intervention, mais elles ne le font que pour des raisons externes (p. ex. pour obtenir une mise en liberté anticipée ou un transfèrement dans un établissement d'un niveau de sécurité inférieur).
Élevée	Ces personnes sont tout à fait prêtes à commencer une intervention. Elles reconnaissent sans réserve qu'elles ont un besoin qui nécessite une intervention. Elles se sont engagées à changer et elles peuvent avoir déjà commencé à adopter des comportements en vue de changer. Ces personnes peuvent encore croire que la poursuite de l'intervention apportera des avantages externes (p. ex. obtenir une mise en liberté anticipée), mais elles sont surtout motivées pour des raisons internes (p. ex. elles le font pour elles-mêmes, « je veux changer mon mode de vie, je veux un changement »).
	QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES
	Un traitement ou un recyclage vous intéresse-t-il? Pourquoi/Pourquoi pas? **Comment cela vous aiderait-il/ou ne vous aiderait-il pas? Qui d'autre bénéficie de l'intervention?
ANALYSE DU DOMAINE	LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA COTATION/QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES
	Présentez un compte rendu sommaire. Indiquez les points forts s'il y a lieu.

ATTITUDES CRIMINELLES		
INDICATEURS RELATIFS AUX ATTITUDES	MESSAGES D'AIDE/ QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES	AIGUILLAGE VERS LES PROGRAMMES
A une attitude négative envers le système de justice pénale?	Indiquez « OUI » si le délinquant a une attitude négative envers la loi, la police ou le système correctionnel (y compris le personnel). Questions incitatives d'entrevues : « Croyez-vous que la loi est juste? Votre avocat vous a-t-il bien défendu? Croyez-vous que la police est digne de confiance? ».	Contrepoint
A une attitude négative envers le système correctionnel?	Indiquez « OUI » si le délinquant a une attitude négative envers tout aspect du système correctionnel, y compris la surveillance communautaire et le traitement. Questions incitatives d'entrevues : « Dans l'ensemble, que pensez-vous du système correctionnel ou de la prison? Croyez-vous qu'il fonctionne? Pourquoi/pourquoi pas? Que pensez-vous du personnel (p. ex. agents de programme, agents de correction, psychologues, agents de libération conditionnelle, agents de probation), qui travaillent dans le système? Sont-ils dignes de confiance, efficaces et justes? Qu'en est-il de la réadaptation? ».	Contrepoint
S'enorgueillit de ses exploits criminels?	Indiquez « OUI » si le délinquant tire une fierté de ses activités criminelles (p. ex. se vante de ses activités criminelles, a une forte estime de soi ou une image de soi très positive en raison de ses activités criminelles; il n'y a pas de preuve de honte ou d'embarras lié au comportement criminel. Bien au contraire, il se considère comme un criminel ingénieux). Questions incitatives d'entrevues : « Que ressentez-vous au sujet du ou des crimes que vous avez commis? ».	Contrepoint
A une attitude anticonformiste à l'égard de la société?	Indiquez « OUI » s'il y a des preuves que le délinquant ne se conforme pas aux conventions sociales ou affiche une attitude négative à l'égard des conventions sociales. Les conventions sociales peuvent comprendre les valeurs traditionnelles de la société dominante (p. ex. un emploi stable et satisfaisant, la sécurité financière, un logement stable, des relations valorisantes avec les amis, la famille, un partenaire intime) OU peuvent comprendre des valeurs traditionnelles considérées comme dominantes dans certaines cultures (p. ex.	Contrepoint

	collectivités autochtones, asiatiques, des Indes orientales). Questions incitatives d'entrevues : « Que pensez-vous de questions comme le maintien d'un emploi stable, le mariage, la possession d'une maison? » Ces questions sont-elles importantes pour vous? Pourquoi/pourquoi pas? Y a-t-il quelque chose au sujet de votre patrimoine culturel qui serait considéré comme dominant ou généralement accepté dans votre culture, mais peut-être pas autant dans la société dominante? Dans l'affirmative, veuillez préciser. Que pensez-vous de cette pratique? ».	
Valorise l'abus d'alcool ou d'autres drogues?	Indiquez « OUI » s'il y a des preuves que le délinquant jouit ou s'enorgueillit du mode de vie associé à l'abus d'alcool ou d'autres drogues (p. ex. se coucher tard, rester debout toute la nuit, se tenir dans les bars, être high ou défoncé, avoir la gueule de bois au travail). Questions incitatives d'entrevues : « Que pensez-vous des personnes qui consomment excessivement des drogues ou de l'alcool? Qu'est-ce qui est bien dans cette habitude? Qu'est-ce qui est mauvais dans cette habitude? ».	Contrepoint
Manque de respect à l'égard des biens personnels?	Indiquez « OUI » s'il y a des preuves que le délinquant appuie la destruction ou le vol de biens personnels (p. ex. attitude déclarée par le délinquant ou comportements de celui-ci; condamnations ou accusations par suite de destruction ou de vols de biens personnels). Questions incitatives d'entrevues : « Que pensez-vous des personnes qui vandalisent des logements privés ou qui y volent des biens? ».	Contrepoint
Manque de respect à l'égard des biens publics ou commerciaux?	Indiquez « OUI » s'il y a des preuves que le délinquant appuie la destruction ou le vol de biens publics ou commerciaux (p. ex. attitude déclarée par le délinquant ou comportements de celui-ci; condamnations ou accusations par suite de destruction ou de vols de biens publics ou commerciaux). Questions incitatives d'entrevues : « Que pensez-vous des personnes qui vandalisent des aires publiques ou des entreprises ou qui y volent des biens? ».	Contrepoint
Appuie la violence instrumentale ou axée sur un but?	Indiquez « OUI » s'il y a des preuves relatives à l'attitude (le délinquant exprime verbalement le fait qu'il appuie la violence instrumentale) ou au comportement (les crimes faisaient appel à la violence instrumentale) que le délinquant croit qu'il est correct d'utiliser la violence pour atteindre un but. Questions incitatives d'entrevues : « Dans quelle mesure	Contrepoint

	souscrivez-vous aux énoncés suivants : parfois, il faut se battre pour régler un différend, parfois, la seule façon d'obtenir ce que l'on veut, c'est de se battre? ».	
Encourage la violence psychologique ou expressive?	Indiquez « OUI » s'il y a des preuves relatives à l'attitude (le délinquant exprime verbalement le fait qu'il appuie la violence psychologique ou expressive) ou au comportement (les crimes faisaient appel à la violence psychologique, p. ex. des crimes de violence motivés par des émotions comme la colère, la jalousie, la peur) que le délinquant croit qu'il est correct d'utiliser la violence expressive pour atteindre un but. Questions incitatives d'entrevues : « Dans quelles circonstances la violence est-elle acceptable? Pourquoi/pourquoi pas? Dans quelle mesure croyez-vous qu'il est correct de frapper quelqu'un si la colère vous a rendu fou? Il est correct de se battre si quelqu'un vous insulte. ».	Contrepoint
Nie le crime ou se sert d'excuses pour justifier ou minimiser le crime?	Indiquez « OUI » si le délinquant nie le crime complètement <u>OU</u> s'il minimise l'étendue des préjudices (p. ex., « aucun os n'a été fracturé », « l'assurance couvre les coûts », « il n'y avait personne à la maison lorsque je suis entré par effraction »; il ne reconnaît pas les dommages psychologiques causés) <u>OU</u> il justifie son comportement (p. ex. il ou elle le méritait, j'étais soûl, cela arrive tout le temps). Questions incitatives d'entrevues : « Quel effet votre crime a-t-il eu? Qui étaient les victimes ou la victime? Comment ont-elles été touchées? ».	Contrepoint
ATTITUDES CRIMINELLES : COTE DU RENDEMENT DU TRAITEMENT ANTÉRIEUR	LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA COTATION	
Sans objet	Aucune tentative antérieure.	
Très faible	La personne s'est inscrite, mais elle n'a pas terminé le programme. Elle a abandonné, a échoué ou on lui a demandé de partir.	
Faible	La personne a terminé le programme et elle a atteint l'objectif, mais rien n'indique qu'elle se souvient du contenu du programme. On peut avoir noté ses présences et sa piètre motivation tout au long du programme.	
Moyen	La personne a terminé le cours et elle a atteint l'objectif, et il y a des preuves qu'elle se souvient au moins d'une partie du contenu du programme. On peut avoir noté sa présence assidue et son niveau de motivation élevé tout au long du programme.	
Supérieur à la moyenne	La personne a terminé le cours et elle a atteint l'objectif, et il y a des preuves qu'elle se souvient du contenu du programme et qu'elle l'applique à différentes situations dans la vie quotidienne (p. ex. relations interpersonnelles, difficultés liées au travail).	

QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES	
	<p>Que vous a appris le programme? Avez-vous assisté à la plupart des séances? **Pourquoi/Pourquoi pas? Avez-vous terminé le programme? ** Pourquoi/Pourquoi pas? Comment vous êtes-vous entendu avec le moniteur et les autres participants? Que disait le rapport final? **Points forts/points à améliorer? Comment le programme vous a-t-il aidé dans votre vie quotidienne? ** Pourquoi/Pourquoi pas?</p>
ATTITUDES CRIMINELLES : COTATION DE LA MOTIVATION ACTUELLE	LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA COTATION
Sans objet	Aucun besoin
Faible	Ces personnes ne sont pas prêtes à commencer l'intervention. Elles ne reconnaissent pas du tout le fait qu'elles ont un besoin. Certaines personnes peuvent dire qu'elles « feront ce qu'il faut », mais il est évident qu'elles ne veulent poursuivre l'intervention qu'en raison des pressions externes (p. ex. pour obtenir une mise en liberté anticipée ou un transfèrement dans un établissement d'un niveau de sécurité inférieur). Il n'y a aucun véritable engagement à changer.
Modérée	Ces personnes songent à un traitement, mais elles sont encore incertaines. Elles croient qu'elles peuvent avoir besoin d'une intervention, mais elles sont encore ambivalentes : « elles veulent, mais ne veulent pas ». Elles peuvent reconnaître jusqu'à un certain point qu'il existe un déficit, mais elles ne savent pas encore quoi faire. Il n'y a pas encore de véritable engagement à changer. Ces personnes peuvent se soumettre à une intervention, mais elles ne le font que pour des raisons externes (p. ex. pour obtenir une mise en liberté anticipée ou un transfèrement dans un établissement d'un niveau de sécurité inférieur).
Élevée	Ces personnes sont tout à fait prêtes à commencer une intervention. Elles reconnaissent sans réserve qu'elles ont un besoin qui nécessite une intervention. Elles se sont engagées à changer et elles peuvent avoir déjà commencé à adopter des comportements en vue de changer. Ces personnes peuvent encore croire que la poursuite de l'intervention apportera des avantages externes (p. ex. obtenir une mise en liberté anticipée), mais elles sont surtout motivées pour des raisons internes (p. ex. elles le font pour elles-mêmes, « je veux changer mon mode de vie, je veux un changement »).

	QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES
	<p>Un traitement ou un recyclage vous intéresse-t-il? Pourquoi/Pourquoi pas? **Comment cela vous aiderait-il/ou ne vous aiderait-il pas? Qui d'autre bénéficie de l'intervention?</p>
ANALYSE DU DOMAINE	LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA COTATION/QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES
	<p>Présentez un compte rendu sommaire. Indiquez les points forts s'il y a lieu. Nota : Si le délinquant a été reconnu coupable d'un crime haineux contre un membre d'une minorité ou une personne handicapée, veuillez indiquer dans quelle mesure la personne a une attitude négative envers le groupe minoritaire en question.</p>

NOUVEAU DOMAINE DE LA RÉCEPTIVITÉ		
INDICATEURS	MESSAGES D'AIDE/ QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES	AIGUILLAGE VERS LES PROGRAMMES
Les obstacles physiques nuisent à l'apprentissage, au travail ou aux interventions	Indiquez « OUI » si des maladies chroniques (p. ex., VIH, hépatite C, maux de dos) nuisent à la capacité du délinquant de travailler, d'apprendre ou de participer à des interventions correctionnelles. Questions incitatives d'entrevues : « Souffrez-vous d'une maladie physique qui a nui ou nuira à votre rendement au travail, à l'école ou dans les programmes? ».	
Les obstacles linguistiques nuisent à l'apprentissage, au travail ou aux interventions	Indiquez « OUI » si l'anglais ou le français est la deuxième langue du délinquant et s'il a de la difficulté à communiquer par écrit ou de vive voix en anglais ou en français comme l'indique l'ECRA ou l'entrevue. Questions incitatives d'entrevues : « Croyez-vous que les obstacles linguistiques auront une incidence sur votre rendement dans le cadre du traitement ou au travail, etc.? ».	
Les compétences de base en lecture et/ou écriture sont problématiques?	Indiquez « OUI » si le rendement actuel déterminé par l'ECRA (Épreuve canadienne de rendement pour adultes) ou d'autres tests est inférieur à la 8 ^e année (secondaire II au Québec). Les résultats devraient figurer dans la section narrative s'il y a lieu. Si les scores de l'ECRA ne sont pas disponibles, déterminez aussi si le délinquant a déclaré avoir de la difficulté à utiliser les compétences de base en lecture et écriture en milieu de travail. Questions incitatives d'entrevues : « Jusqu'à quel point avez-vous eu de la difficulté, le cas échéant, à lire les consignes de sécurité ou les directives écrites au travail? Combien de fois avez-vous trouvé difficile de laisser des directives ou des messages écrits à vos collègues ou surveillants? ».	
Les problèmes de concentration sont évidents?	Indiquez « OUI » s'il y a des preuves que le délinquant a de la difficulté à se concentrer pendant de longues périodes. Questions incitatives d'entrevues : « Un enseignant ou un employeur vous a-t-il déjà dit que vous ne réussissez à vous concentrer que pendant une courte période? Veuillez préciser. Croyez-vous que vous ne réussissez à vous concentrer que pendant une courte période? Dans l'affirmative, pourquoi? Dans la négative, pourquoi? ».	

Introverti/gêné?	Indiquez « OUI » s'il y a des preuves que l'anxiété, la timidité ou l'introversion du délinquant l'empêcherait de bénéficier de programmes de groupe. Questions incitatives d'entrevues : Sans objet – examinez le comportement pendant l'entrevue ainsi que les renseignements du dossier.	
A une tendance antisociale chronique?	Indiquez « OUI » si l'évaluation psychologique supplémentaire révèle que le délinquant a obtenu un score correspondant ou supérieur à la cote modérée-élevée de l'Échelle révisée de psychopathie de Hare (ne s'applique pas aux femmes). Questions incitatives d'entrevues : Sans objet.	
Peut avoir des difficultés d'apprentissage?	Tenez compte des renseignements suivants lorsque vous déterminez s'il faut attribuer la cote « OUI » à cet indicateur : a fait l'objet d'une évaluation psychologique ou pédagogique à l'école; a bénéficié d'une aide spéciale à l'école; a eu un piètre rendement scolaire (il a doublé une année, a échoué une matière ou s'est absenté souvent des cours sans raison légitime (p. ex. a raté les cours régulièrement; Nota : exclut les femmes qui ont quitté l'école à cause d'une grossesse); on a diagnostiqué ou on lui a dit qu'il avait des difficultés d'apprentissage. Questions incitatives d'entrevues : « Avez-vous déjà été obligé de doubler une année? Avez-vous déjà échoué une matière ou un cours? Avez-vous déjà été suspendu pour avoir fait l'école buissonnière? Avez-vous déjà fait l'objet de tests spéciaux à l'école qui ne faisaient pas partie de vos tests ou examens réguliers? Avez-vous déjà été dans des classes spéciales? Aviez-vous un tuteur? Avez-vous utilisé des appareils pour apprendre (p. ex. des livres sur bande)? Un enseignant vous a-t-il déjà donné plus de devoirs qu'au reste de la classe? ».	
Faible estime de soi?	Indiquez « OUI » s'il y a des preuves que le délinquant a une faible estime de soi (p. ex. se croit bon à rien, image de soi négative). Questions incitatives d'entrevues : « Dans l'ensemble, comment classeriez-vous votre estime de soi – inférieure à la moyenne, moyenne, supérieure à la moyenne? Pourquoi. ».	
Reconnu comme ayant des troubles mentaux?	Indiquez « OUI » s'il y a des preuves qu'un psychiatre a déjà diagnostiqué un trouble mental chez le délinquant. Précisez la nature du trouble dans les commentaires narratifs.	
Intervention antérieure en matière de santé mentale?	Indiquez « OUI » s'il y a des preuves que le délinquant a bénéficié de soins de santé mentale (p. ex. psychiatriques, psychologiques, travail social) par le passé ou	

	<p>s'il en bénéficie actuellement. Voici des exemples d'interventions en matière de santé mentale : médicaments prescrits (par le passé/actuellement) pour des problèmes de santé mentale; hospitalisation (par le passé/actuellement) pour des problèmes de santé mentale, services en consultation externe (par le passé/actuellement). Il faut noter qu'une évaluation sans intervention ne justifie PAS une cote « OUI » pour cet indicateur. Il doit y avoir des preuves que le délinquant a bénéficié d'une intervention sous une forme ou une autre. Questions incitatives d'entrevues : « Avez-vous déjà consulté un psychologue, un travailleur social ou un psychiatre ou un conseiller d'une autre discipline? Dans l'affirmative, précisez. Avez-vous déjà été hospitalisé ou reçu des médicaments pour des problèmes non médicaux? Précisez. »</p>	
Délinquant ayant une déficience intellectuelle?	<p>Indiquez « OUI » s'il y a des preuves que le délinquant a une déficience intellectuelle. Examinez l'évaluation supplémentaire (résultats de l'évaluation du QI) si elle est disponible. S'il y a des preuves fiables concernant la cause de la déficience (p. ex. trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale), veuillez les analyser dans le domaine narratif. Questions incitatives d'entrevues : sans objet.</p>	
Peut souffrir d'un trouble de l'alimentation?	<p>Indiquez « OUI » s'il y a des preuves fiables que le délinquant est anorexique ou boulimique. Questions incitatives d'entrevues : « A-t-on déjà déterminé ou diagnostiqué que vous souffriez d'un trouble de l'alimentation? ».</p>	
A un style de communication culturelle unique?	<p>Les modes de communication passive sont considérés comme acceptables dans certaines cultures (p. ex. les collectivités autochtones). Par conséquent, un mode passif, non conforme à la norme, ne doit pas être considéré comme malhonnête ou délibérément trompeur. Questions incitatives d'entrevues : sans objet</p>	
Forte identité culturelle	<p>Le délinquant peut parler sa langue maternelle, exprimer un désir intense de rester lié à la culture autochtone ou participer à des danses traditionnelles, à la narration d'histoires, à la guérison traditionnelle, à la formation linguistique, à la chasse, à la pêche et au piégeage. Les activités particulières aux Premières nations comprennent les cercles, les sacs de médecine, les cercles de tambour, les pow-wows et fêtes, les sueries, les cérémonies de purification, les aliments, les tenues, la musique, l'artisanat, les cérémonies du</p>	

	<p>calumet et la recherche de la vision. Les activités propres aux Métis comprennent : le tissage (Sask.), la fabrication de colliers, le battement de pieds et violon. Les activités propres aux Inuits comprennent : le chant guttural, les fêtes agrémentées de nourriture traditionnelle, la danse du tambour et la sculpture.</p> <p>Questions incitatives d'entrevues : « Participez-vous aux activités culturelles ou spirituelles autochtones? Dans l'affirmative, pouvez-vous m'en dire un peu plus au sujet de ces activités et de ce qu'elles signifient pour vous? Combien de fois participez-vous à ces activités? Quelle a été la dernière fois que vous l'avez fait? ».</p>	
ANALYSE DU DOMAINE	LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA COTATION/QUESTIONS INCITATIVES D'ENTREVUES	
	Présentez un compte rendu sommaire. Indiquez les facteurs supplémentaires qui peuvent nuire à la réinsertion sociale sans danger pour le public ou la favoriser.	